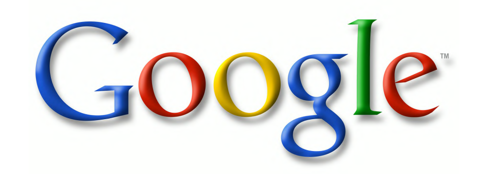
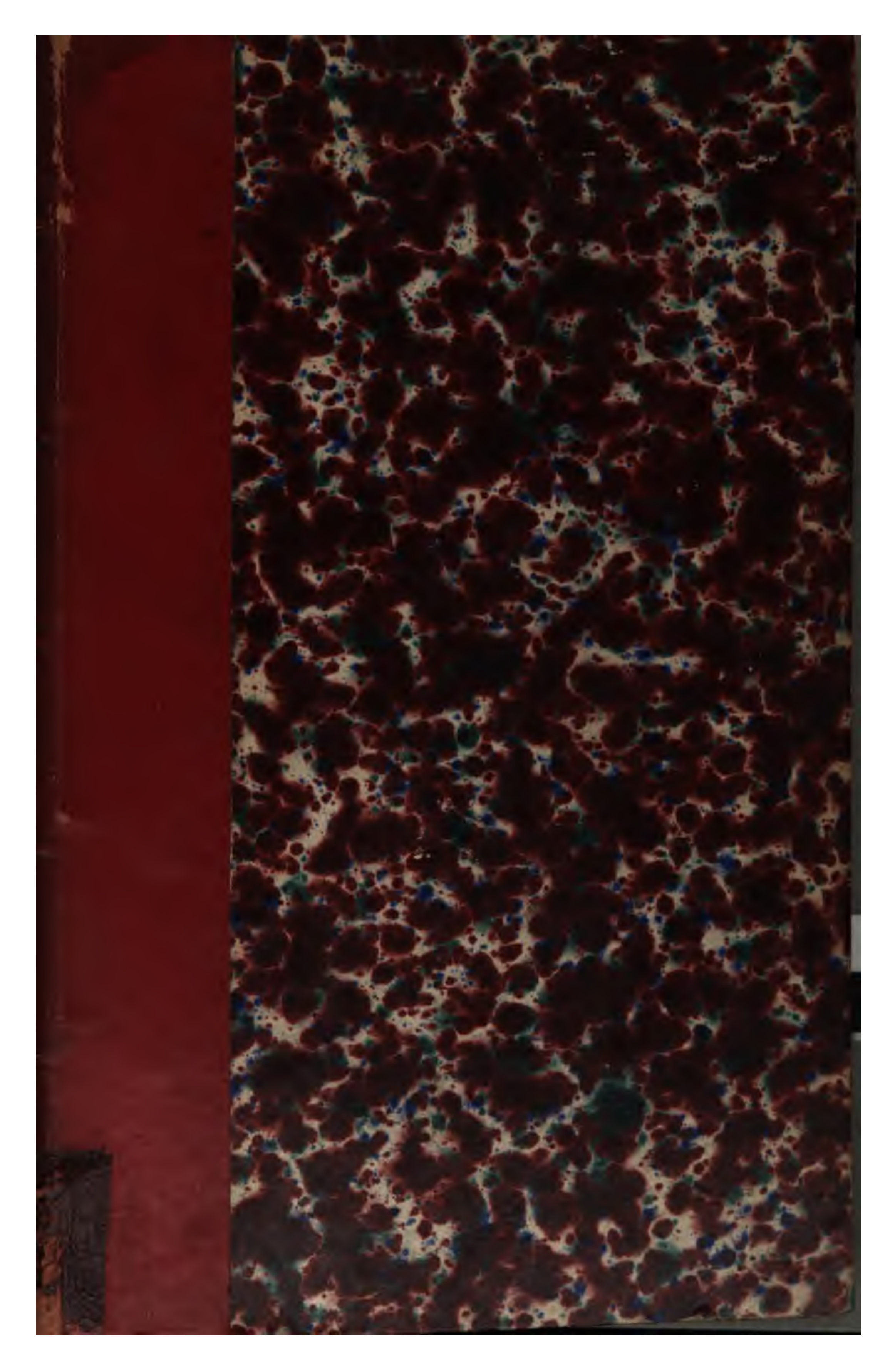
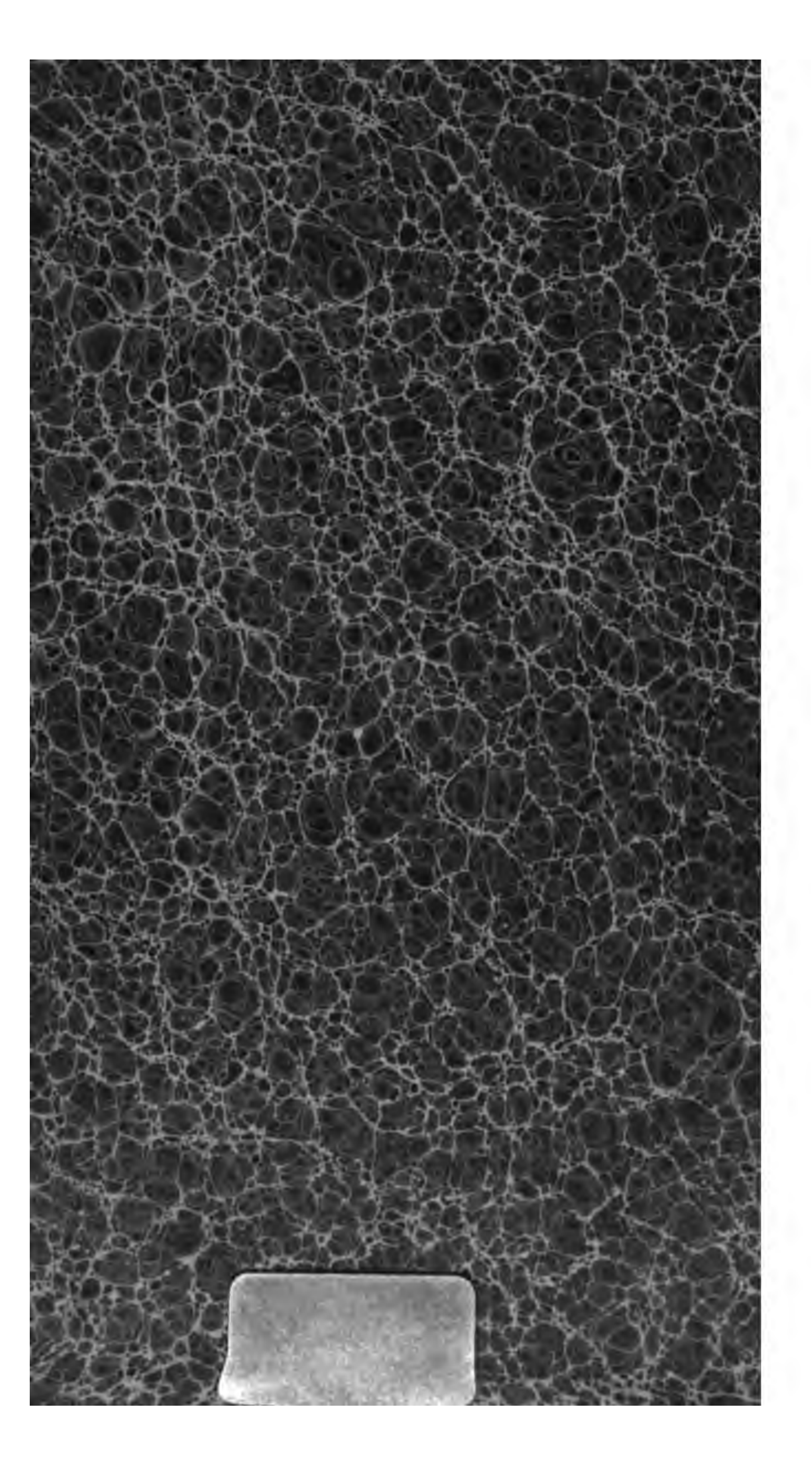
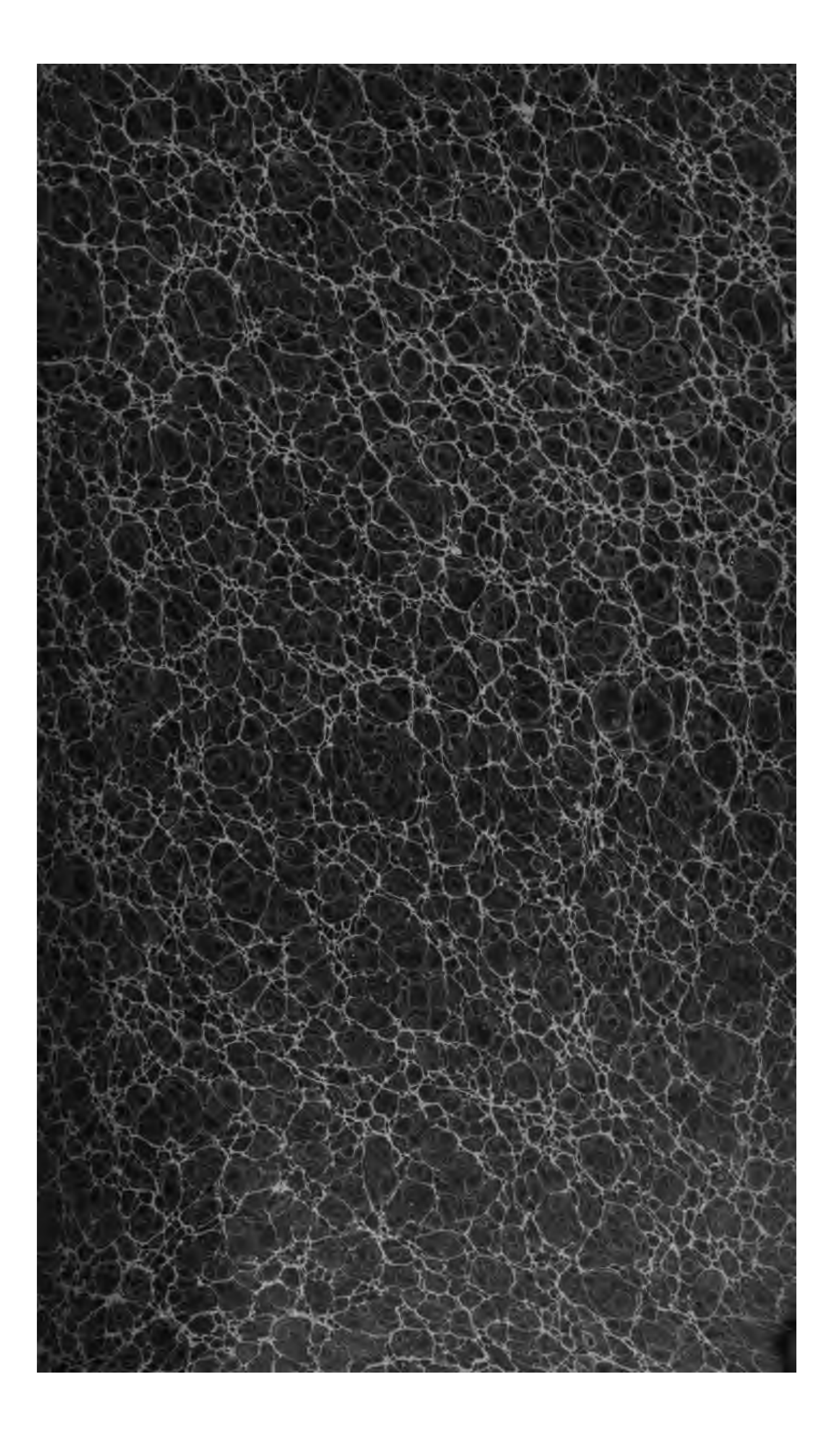
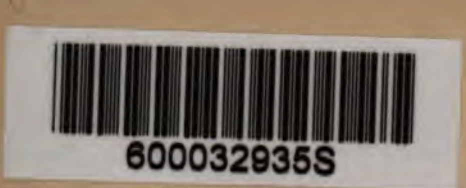









600032935S

LA PROVINCE EN DÉCEMBRE 1851

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR

LE COUP D'ÉTAT

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE VOITELAIN ET Cᵉ
RUE J.-J.-ROUSSEAU, 61.

LA PROVINCE EN DÉCEMBRE 1851

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR

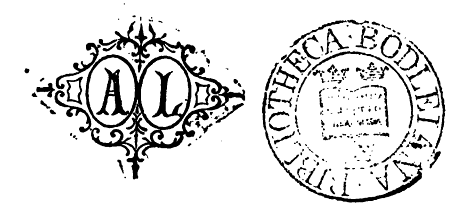
LE COUP D'ÉTAT

PAR

EUGÈNE TÉNOT

Rédacteur du *Siècle*, auteur de *Paris en décembre* 1851

TROISIÈME ÉDITION



PARIS

ARMAND LE CHEVALIER, ÉDITEUR

61, RUE DE RICHELIEU, 61

1868

AVANT-PROPOS

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

Les pages que j'ai placées en tête de mon récit du Coup d'État à Paris rendent superflue la reproduction de la préface de la première édition de ce volume. *La Province en décembre* 1851, bien que publiée antérieurement, n'est en bonne logique que la suite et le complément de *Paris en décembre* 1851.

Les lecteurs savent que j'ai eu pour but principal, en racontant ces épisodes de la résistance que le Coup d'État rencontra dans les départements, de réfuter les calomnies répandues contre les républicains de la Province vaincus et proscrits.

Pour montrer jusqu'à quel degré de violence la réaction victorieuse avait poussé l'outrage, il me suffira de reproduire ce qu'écrivait, en 1853, l'un des plus modérés parmi les amis du régime actuel, M. de la Guéronnière, aujourd'hui sénateur :

« Aux nouvelles arrivées des départements, un mouvement unanime de douleur et d'indignation avait éclaté dans Paris. La Jacquerie venait de lever son drapeau. Des bandes d'assassins parcouraient les campagnes, marchaient sur les villes, envahissaient les maisons particulières, pillaient, brûlaient, tuaient, laissant partout l'horreur de crimes abominables qui nous reportaient aux plus mauvais jours de la barbarie. Ce n'était plus du fanatisme comme il s'en trouve malheureusement dans les luttes de parti : c'était du cannibalisme tel que les imaginations les plus hardies auraient pu à peine le supposer. » (*Biographies politiques, Napoléon III,* pages 176-177.)

La réfutation ressortira du simple exposé des faits

Les modifications que j'apporte au texte de ma première édition sont toutes de pure forme. Je rectifie quelques inexactitudes qui s'étaient glissées dans mon récit; mais je n'altère en rien le caractère de scrupuleuse impartialité que j'avais donné à ma narration primitive.

Je supprime quelques indications sur la situation respective des partis au 2 décembre par lesquelles s'ouvrait mon récit : les considérations plus développées qui se trouvent dans le premier chapitre de *Paris en décembre* 1851 les ont rendues inutiles.

EUGÈNE TÉNOT.

LA PROVINCE EN DÉCEMBRE 1851

ÉTUDE HISTORIQUE SUR LE COUP D'ÉTAT

CHAPITRE PREMIER

DÉPARTEMENTS DU CENTRE ET DE L'EST

LOIRET — ALLIER — SAÔNE-ET-LOIRE — JURA — AIN

Caractère général des mouvements du Centre et de l'Est. — Agitation à Lille, Nancy, Strasbourg, etc. — Affaire de Linards, près Limoges. — Émeute de Saint-Amand (Cher). — Insurrection de la Suze (Sarthe). — Manifestation d'Orléans. — Les représentants du peuple à la Mairie. — Arrestations collectives. — Manifestation de Montargis. — MM. Souesmes et Zanotte. — L'Auberge de *la Poule Blanche*. — Collision sanglante. — Insurrection de Bonny-sur-Loire. — Le gendarme Denizeau. — La déposition du curé de Bonny. — Mouvements dans l'Allier. — Affaire d'Yseult, près de Moulins. — Le bourg du Donjon. — M. Dollivier. — Prise d'armes. — Marche des insurgés sur La Palisse. — Première rencontre. — Arrestation et évasion du sous-préfet. — Combat. — Mesures de répression. — Arrêté remarquable. — Agitation de Saône-et-Loire. — Insurrection de Saint-Sorlin et Cluny. — Marche sur Mâcon. — Rencontre. — Troubles du Jura. — Collision près de Lons-le-Saulnier. — Insurrection de Poligny. — Arrestation des autorités. — Caractère de ce mouvement. — Lettre du curé de Poligny. — Troubles de l'Ain. — Les réfugiés français à Genève. — Débarquement à Anglefort. — Le douanier Guichard. — Charlet et ses compagnons.

Nous avons dit ailleurs comment M. de Morny s'installa dans la nuit du 1er au 2 décembre au Ministère

de l'intérieur, et comment il télégraphia à tous les préfets un résumé sommaire des décrets et proclamations du Président de la République. Les préfets, comme on devait s'y attendre, donnèrent tous, ou presque tous, leur concours empressé. Toute l'armée administrative suivit docilement l'impulsion partie du Ministère de l'intérieur et prêta son concours au Coup d'État. Les ordres du ministre de la guerre produisirent le même effet sur les corps de troupes stationnés dans les départements. En Province comme à Paris, généraux, colonels et commandants se prononcèrent pour Louis-Napoléon, et les régiments se tinrent prêts à réprimer toute tentative de résistance.

Dans les populations, l'émotion fut immense. La coalition des conservateurs de toute nuance, légitimistes, orléanistes, cléricaux, bonapartistes, qui formaient ce que l'on appelait alors le « grand parti de l'ordre, » vit le Coup d'État avec satisfaction, sinon avec enthousiasme. A l'exception de rares individualités, les amis de cette majorité que le Président allait faire conduire à Mazas, prêtèrent partout en province main-forte au Coup d'État.

Le « parti de l'ordre » ne vit dans la dissolution de l'Assemblée nationale et dans la dictature de Louis-Napoléon qu'une seule chose : la terrible échéance de 1852 supprimée, c'est-à-dire la société sauvée.

Dans le parti démocratique, on vit clairement la chute de la République et la perte de la liberté comme la conséquence inévitable de la chute de la Constitution, et l'on essaya de résister. Il n'y eut d'hésitation que sur le mode de résistance ou sur l'opportunité; sur le

droit, il n'y en eut aucune. Sur plusieurs points, des républicains modérés proposèrent la résistance armée, tandis que les socialistes voulaient se borner à la simple protestation.

Ces considérations s'appliquent à la majeure partie des départements; ceux du Midi seuls virent se mêler à la lutte un élément différent.

Dans les départements de l'Est et du Centre, les tentatives de résistance présentent un trait commun. Elles furent toutes spontanées, sans entente, et essentiellement locales. Dans la plupart de ces départements l'habitude d'attendre de la capitale l'impulsion politique et d'obéir sans résistance au parti qui y était vainqueur, paralysèrent tous les efforts du parti démocratique, et l'agitation tomba d'elle-même, sans avoir pris de proportions sérieuses. Il en fut ainsi, surtout, dans les grandes villes de cette région.

A Lille, à Cambrai, à Reims, des manifestations tentèrent de s'organiser et furent dispersées sans peine.

Sur la frontière du Nord, un certain nombre de républicains exilés depuis le 13 juin 1849 pénétrèrent en France. La froideur des populations les eut bientôt découragés. Ils regagnèrent promptement la Belgique.

A Nancy, l'émotion fut très-vive. Un rassemblement considérable se forma devant l'Hôtel-de-Ville, un coup de feu fut tiré sur un officier de gendarmerie, et il fallut un déploiement de forces assez considérable pour contenir le peuple.

A Strasbourg, une masse nombreuse traversa une

partie de la ville, marchant sans armes et avec un drapeau portant écrit ce mot : *Constitution*. Une charge de cavalerie dispersa la manifestation.

A Dijon, les principaux chefs de la démocratie dijonnaise, MM. Carrion, Flasselle, Limaux, Dumez, Lucotte, Spuller, Souillé, Guignon, etc., s'étaient réunis, dès le soir, dans l'imprimerie de M[me] veuve Noëllat. L'autorité avertie fit cerner la maison, et tous les membres de la réunion furent arrêtés et conduits en prison.

A Châtillon-sur-Seine, quelques groupes, qui s'étaient emparés de l'Hôtel-de-Ville, cédèrent aux injonctions du maire et du sous-préfet.

Clermont-Ferrand fut très-agité, ainsi que plusieurs autres points du Puy-de-Dôme. Des troupes dirigées sur Thiers et Issoire prévinrent une insurrection imminente (1).

La ville de Limoges inspirait des craintes très-vives à l'autorité. Elles ne furent que faiblement justifiées. Quelques démocrates de cette ville essayèrent de soulever les campagnes dans la nuit du 4 au 5 décembre.

La proclamation suivante du préfet de la Haute-Vienne rend compte de l'événement :

« Des anarchistes s'étaient portés sur les communes rurales pour y semer l'alarme. Déjà, ils sonnaient le tocsin, prélude de tant de crimes. Ils couraient à travers les campagnes, armés de fusils, de haches, de fourches et de faulx. Leur nombre s'élevait à cent cinquante. Aussitôt que cette nouvelle est arrivée,

on a envoyé de Limoges cinquante hussards et seize gendarmes. Le détachement a atteint les anarchistes à Linards et les a mis en déroute. Sept insurgés ont été blessés, dont deux grièvement. »

Le reste du département demeura calme, ainsi que tout le département de la Creuse.

Le Cher avait été mis en état de siége dès le mois d'octobre, à la suite de troubles qui avaient éclaté dans le val de la Loire. Il fut peu agité au 2 décembre. La ville de Saint-Amand vit seule se produire un essai de résistance.

Dans la nuit du 3 au 4, des groupes nombreux traversèrent les rues au chant de *la Marseillaise*. On essaya de sonner le tocsin. Le lendemain, une foule très-animée se porta devant la Sous-Préfecture. Le sous-préfet et le commissaire de police essayèrent de haranguer le peuple. Une sorte de lutte s'engagea; le commissaire de police tua d'un coup de pistolet, à bout portant, un citoyen nommé Boileau, qui, a-t-on dit, le menaçait. L'arrivée des grenadiers de 41e et de la gendarmerie mit fin à cette agitation (1).

Les départements de l'Ouest se ressentirent peu du Coup d'État. Le parti démocratique n'y était en force que dans les villes. A Nantes et à Angers, il y eut quelques velléités de protestation, mais sans gravité. Une petite ville du département de la Sarthe se mit seule en insurrection (2).

(1) Voir pour tous ces faits *le Moniteur* du mois de décembre 1851 (*passim*).

(2) Les mots *insurrection* et *insurgés* dont nous nous servons dans

La Suze était une localité manufacturière, où la population ouvrière était toute dévouée aux idées démocratiques. M. Trouvé-Chauvel, ex-ministre des finances de la République, y habitait en ce moment. Il décida la population à protester, les armes à la main, contre les décrets présidentiels. La Mairie fut occupée, les gendarmes désarmés, des barricades construites à toutes les issues. La ville se soumit après deux ou trois jours de protestation, sans qu'il fût nécesssaire de recourir à la force. Les républicains, maîtres de la ville, avaient fait respecter scrupuleusement les personnes et les propriétés.

Des événements beaucoup plus graves agitèrent le département du Loiret. La nouvelle des événements de Paris avait produit à Orléans la plus vive émotion, lorsque, le 4 au matin, arrivèrent dans cette ville les représentants du peuple Martin et Michot. Après une délibération à laquelle prirent part les principaux de leurs amis politiques, on écarta l'idée d'une résistance à main armée, et la résolution fut prise de décider, avec l'aide du peuple, l'autorité municipale à refuser obéissance au Président de la République.

Une manifestation s'organisa promptement. Près de huit cents hommes se dirigèrent en bon ordre sur l'Hôtel-de-Ville, aux cris de : Vive la Constitution! Ils étaient sans armes, et la plupart portaient, attachées à leurs chapeaux ou casquettes, des feuilles de papier

ce volume, pour nous conformer à l'usage, n'impliquent pas, avons-nous besoin de le dire, un jugement contraire à la légalité de la résistance.

avec cette inscription : République et Constitution.

A leur arrivée devant l'Hôtel-de-Ville, les représentants adressèrent quelques paroles au peuple, et voulurent entrer. Les gardes nationaux du poste de la Mairie leur barrèrent le passage. Il y eut une sorte de lutte, pendant laquelle survinrent les adjoints au maire. On parlementa.

MM. Martin et Michot entrèrent à la Mairie, et furent introduits dans la salle où la municipalité délibérait. Les représentants demandèrent si le conseil entendait protester contre la dissolution de l'Assemblée législative; on leur répondit négativement. Une demande, si la municipalité protégerait, du moins, la personne des représentants du peuple contre une arrestation possible, obtint une réponse semblable.

Pendant ce temps, le général Grand, qui commandait à Orléans, arriva devant l'Hôtel-de-Ville avec une partie des troupes de la garnison. Il prit ses dispositions pour disperser le rassemblement. La troupe chargea ostensiblement ses armes en présence du peuple; on fit les sommations. La foule recula sans résistance. Ordre fut donné alors d'arrêter les représentants du peuple et un certain nombre de citoyens qui les accompagnaient. La troupe pénétra dans la Mairie, et arrêta MM. Martin et Michot, représentants du peuple; Pereira, ancien préfet du Loiret; Tavernier, rédacteur de *la Constitution;* Ferréol, avocat, etc. Ils furent conduits à la Maison d'arrêt sous l'escorte de

troupes nombreuses, et sans la moindre résistance de la part du peuple (1).

Le surlendemain, 6 décembre, une manifestation semblable eut lieu à Montargis, mais se termina d'une manière tragique.

Ce chef-lieu d'arrondissement comptait bon nombre de républicains. A la nouvelle de la dissolution de l'Assemblée nationale, l'émotion y fut extrême, et on parla de marcher au secours de la représentation nationale, comme on l'avait fait en juin 1848. Un imprimeur, M. Zanotte, qui avait alors conduit à Paris le bataillon de Montargis, se montrait tout disposé à marcher de nouveau.

Les deux premières journées furent calmes; la population de Montargis attendait l'impulsion d'Orléans. Le 5, au soir, M. Souesmes, conseiller général du canton, revint du chef-lieu, décidé à user de son influence pour décider une protestation contre les actes du Président de la République. Sous le calme matériel, l'émotion était vive à Montargis; le récit des événements d'Orléans surexcitait les esprits; on disait que la garde nationale de Blois marchait sur Paris, que les prisonniers d'Orléans étaient ou allaient être délivrés.

Le citoyen Magniez, meunier à Souppes, républicain ardent, poussait de toutes ses forces à la résistance. Le vendredi soir, aussitôt après l'arrivée de M. Souesmes, une réunion eut lieu à l'imprimerie Zanotte. Il y

(1) Ces détails sont extraits du *Moniteur universel*, qui les emprunte au *Moniteur du Loiret* des 5 et 6 décembre 1851.

fut décidé qu'une manifestation aurait lieu, le lendemain. On sommerait le sous-préfet et la municipalité de protester contre le Coup d'État, et, à leur refus, on s'emparerait des autorités. M. Rondeau, ex-constituant, fut désigné comme devant occuper la Sous-Préfecture; mais il refusa formellement de se joindre à la manifestation. Il a déclaré, plus tard, s'être abstenu, de peur de ne pouvoir empêcher le peuple, maître de la ville, de se livrer à de graves excès.

Le lendemain matin, 6 décembre, quelques hommes, guidés par le citoyen Chesnau, caporal des pompiers, entrèrent à la Mairie de Villemandeur, sorte de faubourg de Montargis, et s'emparèrent de quelques fusils de garde nationale. Ces hommes, ainsi armés, se rendirent à la maison Zanotte. MM. Souesmes, Zanotte, Tibulle Gaullier, Géraud, et quelques autres personnes, bourgeois et ouvriers, s'y trouvaient déjà réunis.

On hésitait à commencer la manifestation projetée; plusieurs la trouvaient inutile, après les nouvelles de Paris reçues la veille; elle allait être abandonnée, lorsque les hommes de Villemandeur insistèrent, disant qu'étant déjà compromis, il fallait aller jusqu'au bout. Une nouvelle discussion s'engagea sur le caractère à donner à la manifestation; M. Souesmes obtint, non sans peine, qu'elle aurait lieu sans armes (1).

L'autorité, qui s'attendait à quelque tentative, avait concentré à Montargis toutes les brigades de gendar-

(1) Voir, pour tous ces détails, le compte rendu des débats du Conseil de guerre de Paris dans l'affaire Souesmes, Zanotte, etc. (*Gazette des Tribunaux* du mois de janvier 1852.)

merie de l'arrondissement. Dix gendarmes, arrivés le matin même, étaient descendus à l'hôtel de *la Poule Blanche*, devant lequel allait passer la manifestation.

Le rassemblement sortit de la maison Zanotte, formé de soixante à quatre-vingts personnes, tout au plus. M. Souesmes marchait en tête, sa canne à la main; M. Zanotte était en uniforme de chef de bataillon de la garde nationale; M. Tibulle Gaullier portait un drapeau tricolore sur lequel était écrit : *Respect à la propriété* (1). Au bout de quelques instants, le drapeau passa aux mains d'un jeune homme. Le rassemblement marchait aux cris de : Vive la République! vive la Constitution! Devant l'hôtel de *la Poule Blanche*, on se trouva en face des gendarmes, qui sortaient précipitamment pour arrêter le cortége.

Le brigadier Lemeunier, de la brigade de Nogent, somma le rassemblement de s'arrêter. On lui répondit par des cris confus :

— Nous avons le droit! nous défendons la Constitution!

Et l'on continua d'avancer.

Le brigadier coucha en joue M. Souesmes, qui était en tête.

— Mais, vous voyez bien que nous sommes inoffensifs, s'écria celui-ci.

Et il saisit la baïonnette de la carabine pour écarter le coup.

Le brigadier fit feu. La balle tua le jeune homme qui portait le drapeau tricolore. Les hommes du ras-

(1) Ce drapeau était déposé parmi les pièces de conviction du procès

semblement se jetèrent sur les gendarmes, essayant de les désarmer. Une courte lutte s'engagea. Le brigadier Lemeunier, après s'être vigoureusement défendu, eut sa carabine arrachée des mains, et fut tué avec sa propre baïonnette. Plusieurs témoins ont désigné M. Souesmes comme étant l'homme qui tua le brigadier; mais un témoignage, qui paraît décisif, établit qu'un nommé Norrest, mort des blessures reçues dans la lutte, aurait déclaré à plusieurs personnes avoir tué le brigadier, après avoir été blessé par lui. Plusieurs des citoyens qui faisaient partie du rassemblement, furent aussi frappés; des gendarmes, de leur côté, furent blessés et désarmés. Pendant ce temps, la majeure partie du rassemblement se dispersa en criant : Aux armes!

Les autres brigades de gendarmerie, qui étaient montées à cheval au bruit des coups de feu, ne tardèrent pas à accourir. M. Zanotte et quelques autres citoyens armés furent atteints sur le pont de Saint-Roch par le lieutenant Lefebvre-Desnouettes et ses gendarmes. M. Zanotte, jugeant toute résistance inutile, s'écria :

— Je me rends, j'en donne ma parole d'honneur.

Un gendarme n'en allait pas moins le tuer d'un coup de pistolet : le lieutenant l'en empêcha. Un autre gendarme, nommé Cuny, coucha en joue le citoyen Sebon; cet homme intrépide découvrit sa poitrine et lui dit : Tirez si vous l'osez. Le gendarme releva sa carabine et n'exécuta pas sa menace. Les prisonniers furent immédiatement conduits à la Maison d'arrêt.

M. Souesmes s'était déjà volontairement constitué prisonnier (1).

La manifestation de Montargis a été complétement défigurée dans les récits publiés par les journaux de l'époque. Le rassemblement aurait été armé, porteur d'un drapeau rouge, poussant les cris les plus odieux; il aurait enfin pris l'initiative de l'attaque en tirant sur les gendarmes.

Notre récit, basé sur des dépositions, faites sous la foi du serment, devant le Conseil de guerre de Paris, rétablit complétement la vérité.

Le dimanche, 7 décembre, une véritable insurrection éclata dans le bourg de Bonny-sur-Loire, non loin de Gien et Briare. Ce petit endroit était depuis la nouvelle du Coup d'État dans un état de surexcitation extraordinaire. La résolution de résister était générale, et il est même surprenant que le mouvement ait été si tardif. Le dimanche, après la messe, plusieurs hommes montèrent au clocher et sonnèrent le tocsin; d'autres parcoururent les rues en battant la générale. En moins d'un quart d'heure, plus de quatre cents hommes armés, et, au milieu d'eux, bon nombre de femmes, descendirent dans les rues. Le rassemblement se dirigea vers la Maison commune aux cris de : Vive la République! vive la Constitution! il s'empara des armes qui y étaient déposées ainsi que du drapeau tricolore de la commune. Une jeune femme, mère de famille, le porta en tête du rassemblement.

(1) Voir, pour les derniers détails, la déposition du lieutenant Lefebvre-Desnouettes au procès Souesmes, Zanotte, etc. (*Gazette des Tribunaux* du mois de janvier 1852.)

Toute la foule se dirigea vers la caserne de gendarmerie. A l'entrée de la rue qui y conduit, les deux gendarmes Bonin et Denizeau, qui revenaient de tournée, se trouvèrent subitement en face de l'attroupement. Plus de cinquante fusils les couchèrent en joue et la foule leur cria de mettre bas les armes. Le gendarme Denizeau répondit qu'on n'aurait les siennes qu'avec la vie. En disant ces mots, il tourna bride en écartant de la main les fusils dirigés contre sa poitrine. Parmi les hommes qui le couchaient en joue, se trouvait un ouvrier nommé Édouard Mallet. Il avait le doigt sur la détente; c'est son fusil que Denizeau toucha de la main, et, soit que Mallet ait pressé la détente, soit par l'effet de la secousse imprimée par Denizeau, détournant l'arme, le coup partit. La balle frappa le malheureux gendarme en pleine poitrine et le blessa mortellement.

Mallet a toujours protesté que le coup de feu était parti accidentellement. Tous les témoins ont dépeint Mallet comme un ouvrier très-intelligent, parfait honnête homme et excellent père de famille. La déposition du curé de Bonny ne laisse aucun doute à cet égard. Il n'y aurait rien d'impossible à ce que la mort du gendarme eût été l'effet d'un triste accident (1).

Pendant ce temps, le gendarme Bonin avait été désarmé sans avoir pu opposer de résistance, mais aussi sans avoir souffert aucun mauvais traitement.

La caserne de gendarmerie fut ensuite envahie par

(1) Mallet, condamné à mort par le Conseil de guerre de Paris, obtint une commutation de peine.

la foule. Les armes et les munitions furent prises, les registres visités, mais rien ne fut touché de ce qui était la propriété particulière des gendarmes.

Le récit que divers journaux ont fait des horreurs commises par les insurgés contre le curé de Bonny donne beaucoup d'intérêt à la déposition de ce respectable ecclésiastique dans le procès de Mallet. La voici textuellement extraite de *la Gazette des Tribunaux* :

« Le dimanche matin, une personne vint me trouver à la sacristie, au moment où je me revêtais de mes habits sacerdotaux, et me dit à l'oreille : — C'est aujourd'hui que vous devez être immolé à l'autel. — Je fus peu touché de la confidence, parce que je connaissais le caractère facile et impressionnable de cette personne. Je chantai la grand'messe sans émotion. Vers midi, je me trouvais au presbytère. Tout à coup, j'entendis la sonnette de ma porte s'agiter avec une extrême violence... Ma nièce vint à moi en s'écriant : — Nous sommes perdus ! — Je lui répondis : — Si Dieu a marqué notre dernière heure, il ne sert à rien, ma nièce, de se tourmenter ; prions Dieu et attendons avec calme et résignation le coup de la mort. — Je fis fermer les contrevents, j'allumai ma lampe et attendis l'heure solennelle devant mon crucifix. Des clameurs inouïes se firent entendre. Je courus à une croisée, et je vis la foule des insurgés qui nous entourait; une tête parut en haut du mur de mon jardin et me faisait signe. J'allai à cet individu qui me dit : — Soyez sans crainte, monsieur le curé, on ne veut vous faire aucun mal ; nous vous respectons, mais ne faites aucune résistance. Livrez-nous les armes que vous avez, il ne sera pas touché un cheveu de votre tête. — Le presbytère fut envahi, et je fus entraîné à la Mairie. Gustave Mallet, le frère de l'accusé, me donna un récépissé de mes armes. . . . .

. . . .

« Je fus conduit à la Mairie, et là, je dois le dire, on s'em-

pressa de me donner la place d'honneur au foyer pour me chauffer. Je n'entendis aucune parole qui pût blesser mes oreilles. Je demandai d'aller voir le gendarme Denizeau, que l'on disait mourant ; on me l'accorda, à condition qu'après l'avoir visité, je reviendrais à la Mairie. Malheureusement, Denizeau était mort. Je revins, et je passai la nuit en prières, dans une salle isolée, loin du tumulte qui se faisait à la Mairie. »

Ajoutons que le curé put rentrer tranquillement au presbytère dès le lendemain. Ce jour-là, les insurgés sortirent de Bonny et menacèrent Gien et Briare. La tranquillité qui régnait dans ces deux villes les déconcerta. Ils rentrèrent dans le bourg et se barricadèrent, annonçant la résolution de se défendre. Quelques détachements de cavalerie envoyés en observation, se retirèrent devant des obstacles que des cavaliers ne pouvaient franchir. Le mardi, l'approche d'une colonne d'infanterie mit fin à l'insurrection.

Les personnes et les propriétés avaient été respectées ; aucune plainte ne fut formulée par les habitants du « parti de l'ordre » restés trois jours à la discrétion de leurs adversaires.

Ce fut le dernier épisode des troubles du Loiret.

De tous les départements du Centre, aucun n'avait inspiré à l'autorité des craintes plus sérieuses que celui de l'Allier. La propagande démocratique y avait obtenu un succès immense, que divers incidents significatifs avaient pleinement révélé. La résistance ne pouvait manquer de s'y essayer. Un coup de main, habilement exécuté, paralysa, dès l'origine, toutes les tentatives d'insurrection.

Dans la nuit du 3 au 4, l'autorité fut prévenue que

les hommes les plus influents et les plus déterminés du parti démocratique se réunissaient à Iseult, près de Moulins, pour y concentrer les forces dont ils pouvaient disposer et partir de là pour enlever par surprise la Préfecture. Le rassemblement, à peine formé, fut cerné par deux escadrons de chasseurs à cheval; assailli à l'improviste, il laissa la plupart de ses membres entre les mains de la troupe.

Cette arrestation collective désorganisa la résistance, et la tranquillité n'aurait été troublée en aucune façon, sans une insurrection locale, à laquelle l'énergie de ses chefs fut sur le point de donner des proportions sérieuses.

Le bourg du Donjon, chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de La Palisse, était un petit mais ardent foyer d'idées démocratiques. Une bonne partie de la bourgeoisie y professait les opinions républicaines, avec la ferme résolution de ne reculer devant rien pour les défendre.

Les réactionnaires n'étaient pas moins ardents de leur côté. Aussi les haines politiques étaient-elles violentes dans ce petit endroit. Elles s'y envenimaient, sans nul doute, de ressentiments privés.

Le maire, M. de Laboutresse, et le juge de paix, M. Dollivier, étaient les deux chefs du parti conservateur. M. Dollivier, surtout, ne le cédait en ardeur et en énergie à aucun de ses adversaires. Prévoyant dès longtemps l'éventualité d'une lutte, il avait essayé d'y préparer les hommes de son opinion. Quelques jours avant le 2 décembre, il avait fait enlever de la Mairie les meilleurs fusils de la garde nationale et les avait

fait transporter dans la maison de M. de Laboutresse. Le sous-préfet de La Palisse, averti, avait envoyé deux cents cartouches. Armes et munitions étaient donc prêtes, et tous les citoyens du « parti de l'ordre » avaient promis de se réunir, au premier symptôme de trouble, chez M. de Laboutresse, bien résolus à combattre.

A la nouvelle du Coup d'État, les démocrates n'hésitèrent pas un instant. Dès le 3, sans attendre la suite des événements, sans s'inquiéter de l'attitude du reste du département, ils résolurent de s'armer sur-le-champ.

Un rassemblement nombreux se forma devant la maison de M. de Laboutresse. Le notaire Terrier et son frère, le médecin Giraud de Nolhac, les frères Prévereaud, se montraient parmi les plus animés. Le maire sortit, et une vive discussion s'engagea. Pendant ce temps, le juge de paix, M. Dollivier, après avoir prévenu quelques-uns de ses amis, accourut, un fusil à la main :

— Que voulez-vous? dit-il à Terrier; vous ne voulez pas, je pense, vous mettre en rébellion?

Terrier répliqua énergiquement que le Président de la République ayant violé la Constitution, il était par ce seul fait déchu de ses fonctions. Vous-même, ajoute-t-il, vous n'êtes plus le juge de paix du Donjon!

La foule s'exalta à ces paroles. Des cris de : A bas le juge de paix! à l'eau le juge de paix! retentirent avec violence.

Le docteur de Nolhac désarma M. Dollivier, et, en

quelques instants, le juge de paix, le maire, MM. Nichault, Robert, et plusieurs autres personnes furent arrêtés et conduits en prison (1).

Les démocrates du Donjon ne crurent pas avoir assez fait en s'emparant de l'autorité chez eux, ils résolurent de marcher sur La Palisse et d'occuper la Sous-Préfecture.

Une centaine d'hommes s'offrirent pour faire cette expédition. Une trentaine s'armèrent des fusils de munition pris chez le maire, les autres d'armes de chasse.

Bien que La Palisse n'eût pas de garnison, l'entreprise était passablement audacieuse. Le parti réactionnaire avait la très-grande majorité dans cette ville, et la garde nationale, réunie à la gendarmerie, était bien trois ou quatre fois plus nombreuse que les républicains du Donjon. Le sous-préfet, enfin, M. de Rochefort, passait pour un homme très-courageux et très-décidé à résister.

La petite bande partit à deux heures après-minuit. Les citoyens du « parti de l'ordre » qui avaient été emprisonnés, furent avertis qu'on allait les transférer à la Maison d'arrêt de La Palisse ; on les attacha, on les fit monter en voiture, et ils suivirent la troupe sous l'escorte de quelques hommes armés.

A sept heures du matin, les insurgés firent halte à

(1) Voir la déposition de M. Dollivier au procès des insurgés du Donjon devant le Conseil de guerre de Moulins (*Gazette des Tribunaux* du mois d'avril 1852). — Les paroles attribuées dans notre récit à MM. Terrier et Dollivier sont textuellement extraites de la déposition de ce dernier.

quelque distance de La Palisse : ils se formèrent en quatre sections, les mieux armés en tête. Un drapeau rouge flottait au centre de la petite colonne qui se dirigea rapidement vers la ville.

Le sous-préfet, subitement prévenu de leur approche, avait à peine eu le temps de réunir une soixantaine de gardes nationaux. Ceint de son écharpe, il marchait à leur tête, et, à l'entrée du faubourg, il se trouva en face des démocrates du Donjon.

Le dialogue suivant s'engagea :

— Qui vive ? cria le sous-préfet.

— Républicains, démocrates-socialistes, répondit une voix.

— D'où venez-vous ?

— Nous venons du Donjon.

— Eh bien ! je vous somme de vous retirer.

L'épicier Raquin qui commandait le premier peloton des insurgés, se retourne vers ses hommes et s'écrie en brandissant son sabre :

— En avant ! à la baïonnette !

Les insurgés s'ébranlent au pas de course.

Les gardes nationaux tournent le dos et prennent la fuite. M. de Rochefort est obligé de se retirer vers la Sous-Préfecture. Il s'y dirige rapidement, serré de près par les insurgés, A peine a-t-il le temps de rentrer dans son cabinet et de brûler quelques papiers, que les insurgés enfonçant portes et fenêtres, entrent dans la Sous-Préfecture et se saisissent de sa personne.

Les divers groupes s'étant successivement ralliés, mettent le sous-préfet au milieu d'eux et se dirigent

vers la Mairie. M. de Rochefort n'avait nullement perdu sa présence d'esprit : il cherchait une occasion d'échapper à ses gardiens. Elle ne tarda pas à se présenter,

On venait d'arriver devant l'église. Les insurgés voulaient sonner le tocsin. Le curé refusait de donner les clés du clocher ; on s'attroupait autour de lui et l'attention des gardiens du sous-préfet se détournait de leur prisonnier. Celui-ci en profite ; il se dégage brusquement, se jette dans une rue latérale, court aux écuries de la Sous-Préfecture, selle et bride un cheval, saute dessus, sort, essuie quelques coups de fusil et s'élance à fond de train sur la route de Moulins (1).

Cependant, la population de La Palisse commençait à revenir de la stupéfaction où l'avait plongée l'audacieuse irruption des Donjonnais. Le lieutenant de gendarmerie Combal était monté à cheval avec ses gendarmes. Cet officier reproche aux gardes nationaux leur peu de courage ; il leur fait honte de la façon dont ils ont fui et les engage à marcher à la délivrance du sous-préfet qu'il croit encore prisonnier. Le rappel est battu, et une cinquantaine de gardes nationaux répondant à l'appel, se forment en colonne, la gendarmerie en tête.

Les républicains avertis prenaient leurs dispositions de combat. Ils se groupaient sur les marches de la Mairie et de l'église.

La petite colonne commandée par le lieutenant

(1) Voir la très-curieuse déposition de M. de Rochefort au procès des insurgés du Donjon (*Gazette des Tribunaux*, et mieux *le Droit* du mois d'avril 1852).

Combal déboucha bientôt sur la place. Les gendarmes étaient à cheval. Le lieutenant commande la charge, fait feu de ses pistolets et s'élance le sabre à la main.

Les Donjonnais ripostent par une fusillade terrible. Le lieutenant est blessé, son cheval blessé l'emporte, le maréchal-des-logis Lemaire tombe mortellement frappé de deux balles, le gendarme Jaillard est criblé de blessures, il reçoit neuf balles et son cheval trente, deux autres gendarmes et trois gardes nationaux sont moins gravement atteints. Les gardes nationaux épouvantés s'enfuient sans essayer de riposter (1).

Les insurgés, maîtres du terrain, tentèrent de se recruter à La Palisse. Ils n'y réussirent que fort peu. Nous l'avons déjà dit, le parti réactionnaire était en grande majorité à La Palisse.

Sur ces entrefaites, on apprit l'approche d'une colonne de troupes arrivant de Moulins, guidée par le sous-préfet. Ce fonctionnaire avait, en effet, rencontré un escadron de chasseurs à cheval envoyé en observation par les soins du préfet de l'Allier, M. de Charnailles. Il n'avait pas hésité à engager le chef d'escadron à se porter sur La Palisse.

Les Donjonnais isolés au milieu d'une population hostile, ne crurent pas pouvoir résister. Ils revinrent au Donjon dans la soirée. MM. Dollivier et de Laboutresse qui avaient été mis en liberté à La Palisse furent incarcérés de nouveau.

(1) Voir la déposition du lieutenant Combal au procès des insurgés du Donjon (*Gazette des Tribunaux* du mois d'avril 1852).

Dans la nuit du 4 au 5, les insurgés se portèrent sur Jalligny, chef-lieu de canton, plus rapproché de Moulins. Le tocsin sonna dans tous les environs. Mais, dès le lendemain, quelques mouvements de troupes habilement dirigés, déconcertèrent l'insurrection et mirent fin à la résistanee. Le Donjon fut occupé par une colonne mobile, le 5 au soir. On procéda au désarmement de tout le pays insurgé et à l'arrestation des citoyens compromis dans la prise d'armes.

Le département avait été mis en état de siége dès le 4, par décret provisoire de M. de Charnailles, préfet. Ce décret fut confirmé par un décret présidentiel. Le général Aynard reçut le commandement de l'état de siége.

Le 18 décembre, ce général prenait un arrêté remarquable que nous empruntons au *Moniteur*.

« Le général de brigade commandant l'état de siége de l'Allier,

« Considérant que les nommés Giraud de Nolhac (Jean); Terrier (Claude-Marie-Adolphe); Préveraud (Bernard-Honoré); Pélassy (Jean-Claude-François); Fagot (Benoît), propriétaire; Gallay (Georges), id.; Préveraud (Léon), id.; Préveraud (Jules), id.; Préveraud (Ernest); Terrier (Félix); Bonnet (Philibert), ex-agent-voyer; Bourrachot (François-Marie); Raquin (gendre Buisson); Treille (Louis), cordonnier; Blettery (Pierre), boucher, tous demeurant dans le canton du Donjon; Chernet, médecin à Jalligny; Meusnier (Alfred), ex-pharmacien à Cheveroches; Billart (Gilbert), cultivateur, à Saint-Léon; Auboyer (Antony), propriétaire, au Breuil, ont pris la part la plus active à l'insurrection qui a éclaté dans le département de l'Allier, les 3 et 4 décembre 1851;

« Qu'ils ont dirigé, comme chefs, les pillards du Donjon et les assassins de La Palisse.

« Que l'instruction ne laisse aucun doute à cet égard;

« Arrête :

« Art. 1er. — Les biens de tous les inculpés, ci-dessus mentionnés, sont mis sous séquestre.

« Art. 2. — Le directeur des Domaines pour le département de l'Allier, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Moulins, le 18 décembre 1851.

« Général Aynard. »

Nous croyons que cet arrêté rétablissant en fait la confiscation est le premier de ce genre rendu en France depuis 1815.

Quelques lecteurs auront, sans doute, été surpris des expressions de *pillards* et *assassins* qualifiant dans ce document les républicains du Donjon. Il nous a été impossible de découvrir à quel fait la première expression se rapporte, à moins que ce ne soit aux fusils pris chez M. de Laboutresse. C'est, en effet, le seul *pillage* dont nous ayons trouvé trace dans le procès des insurgés du Donjon, devant le Conseil de guerre de Moulins. Quant à la qualification d'assassins, le Conseil de guerre de Moulins considéra comme assassinat le combat entre les partisans du Coup d'État et les républicains, bien qu'à la même époque, d'autres conseils de guerre aient bien voulu considérer des faits analogues comme faits de guerre civile.

Ajoutons, pour terminer cet épisode du Donjon, que les débats du procès démentent de la façon la plus formelle deux accusations infamantes dirigées dans les journaux de l'époque contre les insurgés.

Des cruautés odieuses auraient été exercées sur MM. de Laboutresse et Dollivier. Ce dernier, accablé

de fatigue, aurait voulu s'appuyer sur le chambranle d'une porte, et l'un des insurgés lui aurait écrasé les doigts de la main d'un coup de crosse de fusil (1).

Ce fait est complétement faux. Nous avons sous les yeux la déposition de M. Dollivier, Il se plaint d'avoir été traité avec peu d'égards; il reproche à un accusé présent d'avoir été peu convenable avec lui, mais il ne fait pas la moindre allusion à ce coup de crosse qui lui aurait écrasé les doigts. Il n'est pas admissible que M. Dollivier eût tu un semblable trait de barbarie, s'il avait réellement eu lieu.

L'autre accusation, beaucoup plus grave, était dirigée contre M. Terrier.

Au moment où le maréchal-des-logis Lemaire tomba sous le feu des insurgés, le notaire Terrier se serait approché et lui aurait froidement fracassé le crâne à coups de crosse de fusil. Cet acte de férocité inouïe est une pure invention et une atroce calomnie. La preuve évidente ressort d'une pièce du procès. Le rapport médical, émanant d'un médecin qui se trouvait dans les rangs de la garde nationale, décrit très-minutieusement les blessures du maréchal-des-logis; il constate que Lemaire fut frappé de deux balles à la poitrine; mais il ne mentionne pas même une contusion à la tête. Le fait, du reste, n'avait été avancé par aucun des témoins entendus dans le procès.

Le beau et riche département de Saône-et-Loire s'était signalé, en 1848, par ses votes nommant

(1) *Messager de l'Allier* du 8 décembre 1851, reproduit par une foule de journaux.

uniformément des représentants de l'opinion démocratique avancée. La résistance aux décrets du 2 décembre n'y fut cependant pas aussi vive que l'autorité n'avait lieu de le craindre et que les républicains n'étaient en droit de l'espérer. Un mouvement insurrectionnel sérieux eût été d'une gravité extrême dans ce département, qui coupe entièrement les communications directes entre Paris et Lyon et qui aurait relié les populations ardentes de l'Allier, de la Nièvre d'une part; du Jura et de l'Ain d'une autre.

Les tentatives de résistance qui s'y produisirent furent isolées les unes des autres, peu énergiques et sans consistance.

A Châlon-sur-Saône, quelques conseillers municipaux et plusieurs des hommes influents du parti démocratique se réunirent pour rédiger une protestation. Ils furent arrêtés sans que la population paraisse s'être fort émue.

Une trentaine d'hommes armés partirent du village de Fontaines, se portèrent sur Chagny et voulurent s'emparer de la Mairie. Le maire, M. de Coqueugnot, se défendit à la tête de quelques gardes nationaux. L'un d'eux fut blessé dans la lutte. L'arrivée d'un détachement de dragons, accourus de Châlon-sur-Saône, rétablit la tranquillité.

A Tournus, un rassemblement occupa la Mairie, y passa la nuit, mais se dispersa à l'arrivée d'un détachement de troupes. A Louhans, le mouvement, d'abord menaçant, se calma promptement et sans grandes difficultés.

Il n'y eut qu'une seule insurrection réellement sérieuse.

Un démocrate influent dans le pays, M. Dismier, croyant pouvoir compter sur le concours de ses amis politiques de Mâcon, souleva Saint-Gengoux, Saint-Sorlin et les communes voisines. Il réunit une bande de cinq à six cents hommes armés, entra sans résistance à Cluny et s'achemina vers le chef-lieu du département.

L'autorité, avertie de l'approche de la colonne républicaine, envoya à sa rencontre un fort détachement d'infanterie et vingt gendarmes à cheval, ayant en tête le substitut du procureur de la République, Martin, et le commissaire de police, Pemmejean. Les insurgés furent rencontrés à quelque distance de la ville. Une fusillade vigoureuse ne tarda pas à s'engager, et le rassemblement, chargé à fond par les gendarmes, fut repoussé après avoir perdu quelques hommes tués ou blessés. La population de Mâcon n'avait pas bougé pendant cet engagement.

C'est le rassemblement d'insurgés dont nous venons de parler qui aurait, au dire des journaux napoléoniens de l'époque, extorqué deux mille francs à M. de Lacretelle et menacé le château de M. de Lamartine, lequel aurait fait demander du secours aux autorités. MM. de Lacretelle et de Lamartine ont démenti publiquement ces allégations.

Le département du Jura vit éclater un mouvement insurrectionnel auquel les mêmes journaux ont donné une importance et un retentissement inexplicables.

La ville de Poligny, chef-lieu d'arrondissement, était

complétement dominée par l'opinion démocratique. La nouvelle du Coup d'État y produisit une émotion considérable. Les hommes les plus influents du parti y décidèrent une protestation armée. Il ne paraît pas qu'ils aient attendu aucune impulsion extérieure. Dans la nuit du 3 au 4, le tocsin sonna, le tambour battit le rappel, des bandes de paysans accoururent en armes des communes voisines et se joignirent aux républicains de la ville. La gendarmerie fut désarmée et les autorités arrêtées. M. Chevassu, sous-préfet, M. Gagneur, receveur, et son fils, M. Outhier, maire, et M. Maugnin, officier en congé, furent ainsi emprisonnés dans la matinée.

Les républicains improvisèrent une administration.

M. Bergère, pharmacien, prit le titre de sous-préfet provisoire; M. Lamy, avocat, celui de maire provisoire, et M. Dorrival, celui de commandant de la garde républicaine.

Les chefs du mouvement firent des proclamations, des appels aux armes, interceptèrent les dépêches, mais ne prirent aucune mesure qui pût donner un but sérieux à cette prise d'armes. Ils parvinrent toutefois à maintenir dans la ville un ordre relatif très-satisfaisant eu égard aux circonstances.

Dans la même matinée, quelques rassemblements formés dans les communes de Bray, Sellières, Monay, Plainoiseau, marchèrent sur Lons-le-Saulnier, chef-lieu du département. Le préfet, M. de Chambrun, joignit cette colonne et la dispersa sans peine à la tête d'une compagnie de ligne et de quelques gendarmes à

cheval. M. Barbier, gérant du journal *la Tribune*, fut au nombre des prisonniers (1).

La nouvelle de cette échauffourée mit le découragement parmi les insurgés de Poligny. Le lendemain, 5 décembre, M. de Chambrun marcha sur cette ville avec une faible colonne. Les chefs de l'insurrection ne crurent pas devoir attendre l'attaque et gagnèrent la frontière suisse. La résistance de Poligny fut ainsi réprimée, sans coup férir, dès le 5 au soir. Une tournée du préfet, suivi de quelques troupes, à Arbois et dans diverses localités voisines, assura le maintien de la tranquillité.

Tel fut ce mouvement auquel la fantaisie des journalistes napoléoniens fit une sinistre renommée. Poligny où, grâce à Dieu, nul ne fut même égratigné, alla de pair avec la sanglante Clamecy. On raconta surtout d'effroyables orgies auxquelles se seraient livrés les socialistes victorieux. C'est principalement au presbytère que ces barbares auraient commis d'affreux excès.

La lettre suivante, adressée par le curé de Poligny au rédacteur en chef de *l'Union franc-comtoise*, fait justice de ces exagérations :

« Poligny, le 11 décembre 1851.

« Monsieur le rédacteur,

« Dans le numéro de votre journal du 9 de ce mois, vous publiez un extrait de *la Sentinelle du Jura*, dans lequel on fait mention

(1) Voir pour ces faits, la *Sentinelle du Jura* et *le Moniteur* du mois de décembre 1851.

d'orgies bachiques commises à la cure de Poligny par les insurgés dans la matinée du 4.

« Pour ne pas aggraver, contre les règles de la justice, la position des inculpés, et dans l'intérêt de la vérité, je proteste contre l'inexactitude de l'article précité en ce qui concerne les insurgés à la cure.

« A la vérité, quelques-uns d'entre eux m'ont prié, dans la matinée du 4, de leur donner quelques litres de vin, mais ils l'ont fait d'une manière honnête, et ils n'en ont pas bu une goutte à la cure.

« Je dois ajouter qu'au milieu des désordres affligeants dont notre ville a été le théâtre, ni leurs auteurs, ni leurs complices n'ont fait la moindre manifestation ni la moindre insulte contre la cure ni contre aucun des membres du clergé de cette ville.

« Je vous prie d'insérer ma réclamation dans votre plus prochain numéro.

« J'ai l'honneur, etc.

« Cretennet, curé. »

Ajoutons à l'appui de cette lettre ce fait, qu'aucun des citoyens qui avaient pris part à la résistance n'a été jugé en Conseil de guerre à la suite de l'insurrection de Poligny : preuve évidente qu'aucun crime ou délit de droit commun n'y avait été commis pendant l'insurrection. Un décret présidentiel avait, en effet, déféré à la juridiction des Conseils de guerre tous les crimes ou délits communs commis en connexité avec l'insurrection.

Le premier récit de *la Sentinelle du Jura* déclarait, conformément à ce que nous avons dit, qu'un certain ordre régna dans Poligny pendant l'insurrection. Ce n'est que plus tard que le journal crut devoir se mettre au niveau des exagérations et des calomnies du moment.

Le département de l'Ain, par lequel nous terminerons ce chapitre, fut le théâtre de quelques mouvements insurrectionnels sans importance et d'une tentative d'entrée sur le territoire français de réfugiés politiques, tentative qui se termina d'une façon tragique.

Une bande, formée à Bagé-le-Châtel, marcha vers Mâcon, mais apprenant en chemin la défaite des insurgés de Saône-et-Loire, elle se dispersa sans avoir rien tenté.

Une autre bande s'empara du bourg de Saint-André-de-Cocey. Au moment où elle se présenta, les trois gendarmes présents montèrent à cheval, et avec une audace extraordinaire, s'élancèrent le sabre à la main sur les insurgés. Une seule décharge les mit tous trois hors de combat. Ils ont survécu à leurs blessures.

Le bourg de Villars, près de Lyon, se mit aussi en insurrection. Un détachement de troupes y rétablit l'ordre..

Remarquons, en passant, que la grande ville de Lyon conserva, malgré les opinions bien connues de sa population, une tranquillité matérielle absolue. Les formidables dispositions militaires prises par le général Castellane, prévinrent toute tentative de résistance et permirent même de détacher des troupes contre les graves insurrections du Midi.

Genève renfermait en 1851 un certain nombre de Français réfugiés politiques. Plusieurs d'entre eux résolurent d'entrer dans le département de l'Ain pour y soulever la population. Vingt-deux quittèrent Ge-

nève et arrivèrent à Seyssel (Savoie), espérant trouver là une embarcation pour traverser le Rhône. Un patron de bateau qui leur avait loué le sien, fut arrêté par la gendarmerie à Seyssel (France). D'autre part, les autorités sardes prirent des mesures pour s'opposer à toute tentative de violation de la frontière. Ces contre-temps réunis découragèrent les réfugiés qui retournèrent presque tous à Genève. Quatre d'entre eux seulement persistèrent dans leur projet.

Ils se nommaient Pothier, Perrin, Charlet et Champin. Les deux premiers étaient des sous-officiers du 13e de ligne poursuivis pour société secrète; Charlet avait été condamné à deux ans de prison, pour participation aux journées de juin 1848; Champin était également condamné pour les troubles de Vienne (Isère) en 1849. Pothier, Perrin et Charlet étaient des jeunes gens de moins de trente ans.

Ils quittèrent Seyssel vers les cinq heures du soir, descendirent le Rhône jusqu'en face du village d'Anglefort et traversèrent ce fleuve dans une nacelle. Ils abordèrent près de l'église. Deux d'entre eux étaient sans armes, un autre avait un pistolet, et Charlet, qui était ébéniste, portait sur lui une lime aiguisée, dite *affûteur*, qui sert dans son état.

Le brigadier des douanes de Seyssel, prévenu par les autorités sardes, avait envoyé en embuscade les douaniers Rodari et Guichard, en les avertissant qu'il s'agissait d'arrêter des réfugiés.

A deux kilomètres du fleuve, les douaniers aperçoivent cinq à six individus, ont-ils déclaré, qui venaient vers eux. Ils leur demandent où ils vont. Ceux-ci ré-

pondent que, n'étant pas contrebandiers, ils ne sont pas obligés de leur répondre. Cependant deux d'entre eux se laissent fouiller, et tous enfin consentent ou font semblant de consentir à suivre les douaniers chez leur brigadier. Au bout de cent pas environ, ils arrivent à l'embranchement du chemin de Culoz, ils essayent de s'enfuir par cette direction. Le douanier Guichard s'en aperçoit; il leur barre vivement le passage, croise la baïonnette et leur enjoint de le suivre. Les réfugiés se jettent sur lui et sur son compagnon. Guichard, assailli le premier, se défend à coups de baïonnette, mais il est bientôt désarmé, reçoit plusieurs coups de lime et des coups de crosse de sa propre carabine. Rodari, qui courait au secours de son compagnon, a le bras cassé d'un coup de pistolet. Charlet avait été légèrement blessé dans la lutte. Il s'éloigna avec ses compagnons dans la direction de Culoz.

Le douanier Guichard était mortellement atteint. Il eut cependant la force de se relever et d'arriver jusqu'au village. L'autorité, avertie, fit poursuivre les réfugiés par les douaniers et les gendarmes. Charlet, Pothier et Champin furent arrêtés le lendemain. Perrin s'était noyé en traversant le Rhône à la nage.

Guichard mourut de ses blessures après quelques jours de souffrances. Il a cependant pu déposer, dans l'instruction, et c'est son récit que nous avons suivi. Il crut reconnaître Charlet pour l'homme qui l'avait frappé à coups de lime. Les réfugiés prétendirent que c'était un cinquième compagnon qui aurait échappé aux poursuites. Bien que cette allégation concordât

avec les dépositions des deux douaniers, qui avaient vu cinq à six personnes, disaient-ils, elle nous paraît douteuse, puisque les réfugiés ne purent donner ni le nom, ni aucun détail sur celui qui aurait été ainsi le principal acteur dans la lutte.

Charlet, Pothier et Champin, condamnés aux travaux forcés à perpétuité, par le Conseil de guerre de Lyon, comme coupables d'assassinat sur la personne du douanier Guichard, virent ce premier jugement cassé et furent renvoyés devant un deuxième Conseil, qui les condamna tous trois à la peine de mort. Pothier et Champin obtinrent une commutation de peine Charlet, plusieurs mois après sa condamnation, fut guillotiné à Belley. Ce malheureux jeune homme montra sur l'échafaud une fermeté et un courage extraordinaires. Son dernier cri fut « vive la République ! »

Nous avons raconté cette affaire avec quelques détails, parce qu'elle a eu un certain retentissement à l'étranger. Un célèbre écrivain exilé a raconté la mort de Charlet avec de graves inexactitudes. Charlet, dont il fait un paysan du Bugey, était né à Londres, de parents français, et, avant le 2 décembre, n'avait jamais mis le pied dans le département de l'Ain. Le douanier n'avait pas succombé aux suites d'un coup de feu, mais bien aux blessures faites par la lime (1).

Les détails si poignants de l'exécution qui sont retracés dans le livre du grand poëte ne sont pas non plus d'une parfaite exactitude.

(1) Voir le premier procès de Charlet, Pothier, Champin, dans *la Gazette des Tribunaux* des 29 et 30 janvier 1852.

Nous avons rétabli la vérité.

D'ailleurs, cette vérité, dans sa simplicité, n'enlève rien à l'intérêt de ce drame. La mémoire de Charlet, guillotiné pour avoir défendu la République, n'en sera pas moins pieusement conservée parmi celles qui doivent demeurer chères et sacrées à la démocratie française.

CHAPITRE II

DÉPARTEMENTS DU CENTRE

NIÈVRE — YONNE

Situation de la Nièvre au moment du Coup d'État. — La ville de Clamecy. — Premiers incidents. — Projets d'arrestations. — Les chefs du mouvement. — Mesures de défense. — Début de l'insurrection. — Le maire Legeay. — Fusillade. — Occupation de la Mairie. — Assassinat de M. Mulon. — Soulèvement des campagnes. — Le village de Pousseaux. — Mort de M. Bonneau. — Le curé d'Arthel. — Clamecy dans la nuit du 5 au 6. — Capitulation de la gendarmerie. — Meurtre du gendarme Bidan. — Les insurgés maîtres de Clamecy. — Marche du préfet. — Saisie des caisses. — Proclamation. — Derniers meurtres. — Arrivée de la troupe. — Mort de Chapuis et de ses compagnons. — La troupe aux Chaumes. — Tentatives pour parlementer. — Évacuation de la ville. — Les crimes de Clamecy. — Proclamation du préfet. — Arrêté et circulaire de M. Carlier. — Les colonnes mobiles. — Insurrection de Neuvy. — Tentative de meurtre sur le curé. — Arrivée de la troupe. — Dépêche de M. Ponsard. — Insurrection de Saint-Sauveur (Yonne). — Combats de Toucy et d'Escamps. — La chasse aux rouges.

Il était peu de départements où les idées républicaines eussent trouvé plus de défenseurs nombreux et dévoués que dans celui de la Nièvre. Les votes de ce département pour l'Assemblée constituante et pour la Législative en avaient été la preuve éclatante.

A la fin de 1851, la situation était excessivement tendue dans la Nièvre. La population des villes et de la majeure partie des campagnes y était presque entièrement acquise aux idées démocratiques les plus avancées. Depuis que la loi du 31 mai avait posé,

pour 1852, la redoutable éventualité de la guerre civile, à échéance fixe, des sociétés secrètes, organisées par des hommes du parti républicain avancé, avaient couvert le pays de leurs ramifications. On a peu de renseignements exacts sur les sociétés secrètes du centre de la France. On ne saurait dire si elles obéissaient à une impulsion centrale, et d'où venait cette impulsion. Ce qui est incontestable, c'est qu'elles avaient des affiliés dans les moindres hameaux.

La situation de l'autorité était difficile en présence de cette organisation redoutable. Elle n'avait, en dehors de la force armée, d'autre point d'appui qu'une partie de la bourgeoisie, effrayée du progrès des idées révolutionnaires, tremblant pour sa sécurité, mais incapable de se mesurer avec ses adversaires. Dès le mois d'octobre, des troubles coïncidant avec ceux du Cher, avaient amené la mise en état de siége du département. Cette mesure, et des arrestations importantes opérées à Nevers et à Cosne, avaient désorganisé le parti démocratique dans ces deux arrondissements et y avaient rétabli un calme relatif.

Il n'en était pas de même dans celui de Clamecy.

La population de cette ville s'était scindée en deux camps ennemis, prêts à s'entre-déchirer. Les haines de parti y avaient pris un degré de violence et d'âpreté inconnu dans les grandes villes, où des ressentiments privés se mêlent rarement aux luttes politiques.

Le parti républicain avait pour lui le nombre et l'audace; le parti réactionnaire avait l'autorité et les positions officielles. La bourgeoisie riche appartenait presque entière à ce dernier parti, et ses terreurs

n'avaient pas de bornes. Elle se croyait menacée des plus affreux excès au jour de la victoire d'ennemis exaspérés par les persécutions dirigées contre eux depuis 1849.

Au moment du Coup d'État, la lutte politique était dans toute son ardeur à Clamecy. L'état de siége, des poursuites politiques fréquentes, des condamnations souvent répétées, loin de décourager le parti démocratique, ne faisaient que l'entretenir dans un perpétuel état d'exaltation.

Le sous-préfet, M. Saulnier, arrivé depuis peu de temps à Clamecy, connaissait mal la ville, et n'avait pu y acquérir une grande influence. Le maire, M. Legeay, était un homme estimé; il appartenait au parti conservateur. Le fonctionnaire le plus influent était, sans contredit, le procureur de la République, M. Baille-Beauregard. La lutte ardente qu'il soutenait contre le parti démocratique, les fréquentes poursuites qu'il exerçait, sa haine violente contre tout ce qui tenait à la République, l'animosité qu'on lui portait, avaient fait du procureur de la République le véritable chef du « parti de l'ordre » à Clamecy. Il accueillit avec enthousiasme le Coup d'État. La bourgeoisie riche partagea bientôt ce sentiment. Le premier moment de surprise passé, elle ressentit une joie immense, de voir se dénouer la crise et se dissiper ses terreurs. Personne ne crut sérieusement que le parti républicain, abattu dans Paris, essayât de lutter à Clamecy, erreur qui amena de désastreuses conséquences.

Le procureur de la République résolut, dès le 3

c'est à la première nouvelle du Coup d'État, de faire arrêter et incarcérer les chefs les plus influents du parti républicain. Une liste en fut dressée, et le secret, mal gardé, ne tarda pas à se répandre. Dès le lendemain, tous les intéressés étaient avertis de ce qui les menaçait (1). Avec l'échafaud ou Cayenne en perspective, ils n'hésitèrent pas à affirmer le droit de résister, les armes à la main, à la violation de la Constitution.

Il n'est pas inutile de faire connaître dès à présent quelques-uns des hommes du parti démocratique qui devaient prendre part aux événements ultérieurs.

C'étaient d'abord les Millelot. Millelot père était un homme d'une soixantaine d'années, imprimeur, juge au Tribunal de commerce, jouissant de l'estime générale. Son influence était grande dans la contrée, où il avait été l'un des propagateurs des idées républicaines. Il disait plus tard au Conseil de guerre :

« Je me serais cru déshonoré si, en présence de l'article 68 de la Constitution, je n'avais pas pris les armes. »

Son fils aîné, Eugène Millelot, était le plus énergique des chefs du parti. C'était une nature fougueuse et passionnée, avec une intelligence remarquable et un courage à toute épreuve. Ce jeune homme de vingt-huit ans, petit, blond, délicat, cachait, sous cette

(1) La réalité de ces projets d'arrestation et leurs conséquences ne font aucun doute. M. Pujo de Lafitole, commissaire du gouvernement, le reconnaît comme une des principales causes de l'insurrection dans son réquisitoire prononcé à l'audience du 13 février 1852 au Conseil de guerre de Clamecy. Voir *la Gazette des Tribunaux* de ce mois.

frêle enveloppe, une force d'âme extraordinaire. Ses convictions républicaines étaient presque du fanatisme. Il devait être le promoteur et, plus tard, l'une des plus nobles victimes de ce tragique mouvement (1).

Numa Millelot, son frère, âgé de dix-neuf ans, était un jeune homme enthousiaste, un peu vaniteux, disait-on, causeur, mais plein de courage.

Jean-Baptiste Guerbet, négociant, riche et honoré, homme intelligent et convaincu, jouissait d'une grande popularité. Il avait eu un grand nombre de voix aux élections de l'Assemblée nationale. Dès ce moment, il était devenu l'un des meneurs influents du mouvement politique. Condamné à quelques jours de prison pour délit politique, il subissait sa peine en ce moment (2).

Pierre Séroude, peintre, ancien militaire, était un homme d'action, résolu, énergique.

« Je n'ai fait que mon devoir en prenant les armes, dit-il plus tard au Conseil de guerre (3). »

MM. Rousseau et Moreau étaient deux hommes de loi très-dévoués à leurs opinions, mais peu propres à diriger un mouvement révolutionnaire. Ils ne devaient y prendre qu'une part assez restreinte.

Quelques autres citoyens, moins influents que ceux-ci, devaient cependant jouer un rôle très-actif.

Gaumier, dont le café était le lieu ordinaire de réu-

(1) Eugène Millelot est mort à Cayenne. Voir, pour son procès et sa condamnation à mort, la note A à l'appendice.

(2) M. Guerbet est mort à Cayenne.

(3) Ce propos est rapporté dans le réquisitoire déjà cité.

nion de la bourgeoisie démocratique; Coquard, qui répondait à l'interrogatoire :

« La Constitution était confiée au patriotisme des citoyens; elle était foulée aux pieds, je me suis levé pour la défendre (1). »

Denis Kock, dont l'auberge était, pour les ouvriers, ce que le café Gaumier était pour les bourgeois : homme de cœur, du reste, et qui montra autant d'humanité que de bravoure pendant l'insurrection (2); Casimir Gonnat, le tanneur; Bazile Guillien, Bretagne, Cornu, Durand-Delune, et d'autres encore, qu'il serait impossible de nommer.

Dans la journée de mercredi, le parti démocratique résolut, après d'assez vifs débats, de garder encore une attitude expectante. La soirée de ce jour, et tout le lendemain, jeudi, furent calmes. Il est vrai que ce calme n'était qu'apparent; une sourde agitation régnait dans la ville: les travaux ordinaires étaient suspendus, les établissements publics pleins d'hommes dont les visages respiraient tour à tour la colère et l'anxiété. L'autorité, émue de ces premiers symptômes, essaya d'organiser une défense. Le sous-préfet, le procureur de la République et quelques autres fonctionnaires, convinrent de se réunir à la caserne de gendarmerie. Le maire, M. Legeay, convoqua à la Mairie tous les citoyens sur lesquels on croyait pouvoir compter. Il en vint un assez bon nombre qui reçurent des armes et des munitions. Une dépêche fut en même temps expé-

(1) Ce propos est rapporté dans le réquisitoire déjà cité.
(2) Denis Kock est mort à Cayenne.

diée au préfet de la Nièvre, M. Petit-Lafosse, lui exposant la situation de la ville et lui demandant du secours.

Le préfet, après avoir conféré avec le général Pellion, résolut de partir lui-même pour Clamecy avec une petite colonne de troupes. Il fut impossible de détacher plus de deux cents hommes, infanterie et cavalerie, car le tocsin sonnait déjà entre Saint-Pierre-le-Moutier et Nevers. Le préfet partit le vendredi 5 décembre, à la tête de cette petite troupe.

Cependant, le jeudi soir, à Clamecy, l'insurrection n'était pas encore résolue. Une bande de paysans, arrivée jusqu'aux portes de la ville, reçut contre-ordre et rebroussa chemin. On attendait les nouvelles de Paris, et sans doute aussi les résolutions des démocrates de l'Yonne avec lesquels on était en relations suivies.

C'est dans la journée du lendemain que les bruits d'arrestations imminentes, prenant plus de consistance, achevèrent de surexciter les esprits. La morgue des réactionnaires qui montaient la garde à la Mairie et se montraient nombreux à leur cercle, affectant beaucoup de résolution, exaspéraient les démocrates, habitués à voir redouter leur audace. Toute cette journée du vendredi, Clamecy présenta un aspect sinistre.

L'insurrection armée fut décidée dans l'après-midi. On convint que les républicains de la ville attendraient, avant de commencer aucun mouvement, l'arrivée des contingents des campagnes. Millelot père partit pour Druyes, grosse commune de l'Yonne, limitrophe du

canton de Clamecy. D'accord avec le citoyen Dappoigny, le chef influent de cette commune, il appela le peuple aux armes, et bientôt le tocsin sonna à Druyes, Andryes, Sougères, etc. Des bandes s'y formèrent et prirent le chemin de Clamecy (1).

Cependant l'autorité, si confiante la veille, ne prenait aucune sérieuse mesure de défense. Au lieu de concentrer gendarmes, gardes nationaux et fonctionnaires sur un même point, qu'ils eussent pu défendre avec succès, le parti réactionnaire divisa ses forces. Le sous-préfet, le procureur, le lieutenant de gendarmerie et quelques autres personnes restèrent à la caserne, pendant que le maire était à l'Hôtel-de-Ville avec les gardes nationaux.

A six heures du soir, les paysans ne paraissant pas encore, Eugène Millelot, son frère et quelques autres jeunes gens qui étaient au café Gaumier, ne purent contenir leur impatience. Ils sortirent, coururent au quartier de Bethléem, situé sur la rivière droite de l'Yonne, et bientôt le tambour appela aux armes la population ardente de ce faubourg. Une colonne d'hommes armés se forma sur le pont. Les frères Millelot, Séroude, Gonnat, Guillien, etc., prirent la tête, et le rassemblement monta, au chant de *la Marseillaise*, les rues étroites et sombres qui conduisent à la Mairie.

Cet édifice était situé sur une place irrégulière et assez vaste; la prison était auprès, l'église sur une

(1) Interrogatoire de Millelot à l'audience du 11 février 1852. Voir *la Gazette des Tribunaux* du mois de février 1852.

autre face de la place. Le clocher, vieille tour gothique, dominait tout le quartier. De là une rue montant vers le haut de la ville conduisait à la caserne de gendarmerie.

Les républicains, encore assez peu nombreux, débouchent sur la place, sous les croisées de la Mairie. Quelques-uns coururent au clocher pour sonner le tocsin ou pour prendre position de manière à tirer sur les défenseurs de la Mairie. On avait enlevé le battant de la cloche; un homme sonna le tocsin en frappant avec un marteau.

Cependant le trouble le plus extrême régnait à la Mairie. Les gardes nationaux sentaient faillir leur résolution. Beaucoup craignaient d'exaspérer leurs adversaires par une résistance qu'ils jugeaient déjà impuissante.

Le maire s'avança seul au devant des insurgés. Il interpella les groupes les plus rapprochés, leur demanda ce qu'ils voulaient.

Plusieurs répondirent qu'ils exigeaient la délivrance immédiate des prisonniers politiques. M. Legeay voulut essayer de les calmer; il prononça quelques paroles de paix, de conciliation. Sa voix fut couverte par des cris, et la foule se précipita contre la porte de la prison.

Le maire, surpris de ne pas voir auprès de lui les principales autorités de la ville, se rendit aussitôt à la gendarmerie pour avertir le sous-préfet et le procureur de ce qui se passait. Ceux-ci répondirent que leur intention était de se défendre dans la caserne s'ils étaient attaqués. Cependant, après quelques pourpar-

lers, ils envoyèrent, vers la Mairie, une patrouille de six gendarmes, conduits par le maréchal-des-logis.

Pendant ce temps, les insurgés avaient sommé le geôlier d'ouvrir la prison. Sur son refus, un coup de feu avait été tiré, la porte violemment secouée, puis enfoncée. Les prisonniers avaient été délivrés. Guerbet, rapidement informé de ce qui se passait, avait approuvé la prise d'armes et était sorti acclamé par la foule.

En ce moment, la patrouille débouchait sur la place, près de l'église, et s'avançait vers les insurgés. Quelques coups de fusil, tirés, dit-on, de derrière un corps-de-garde situé entre la Mairie et la prison, provoquèrent une décharge de la patrouille. Les gendarmes, tirant à quinze pas de distance, tuèrent un des républicains et en blessèrent cinq. Les autres ripostèrent vivement ; deux gendarmes furent tués, deux autres blessés, les survivants s'empressèrent de regagner la caserne.

Aux premiers coups de feu, les gardes nationaux réactionnaires avaient laissé leurs armes et s'étaient enfuis, les uns par les derrières, les autres à travers la place. Ces derniers coururent de grands dangers. L'un d'eux, l'instituteur Munier, fuyait vers une ruelle qui passe derrière l'église, lorsqu'une balle l'atteignit et le renversa mortellement frappé (1).

Un autre garde national, M. Tartral, sortait de la Mairie :

(1) Eugène Millelot a été condamné à mort comme meurtrier de M. Munier. Voir son procès à la note A de l'appendice.

— Qu'avez-vous fait de la poudre qui était à l'Hôtel-de-Ville? lui dit Guerbet.

Un homme à grande barbe, à figure sinistre, s'écrie :

— Il faut le fusiller! il était à la Mairie!

— Vous ne ferez pas cela, ce serait un assassinat! replique Guerbet.

Son intervention sauve M. Tartrat, qui peut regagner son domicile (1).

Le maire, revenu sur la place, trouva les gardes nationaux dispersés et la Mairie au pouvoir des insurgés. Jugeant toute résistance inutile, il prit la résolution d'aller au devant du préfet, dont il connaissait la marche. Il se rendit au faubourg, prit une voiture, et, au risque d'être arrêté par les insurgés des campagnes qui couvraient les chemins, il courut jusqu'à Varzy (28 kilomètres). Le préfet n'y était pas encore arrivé. M. Legeay poussa jusqu'à Prémery, à 60 kilomètres de Clamecy, sur la route de Nevers. Il y rencontra le préfet et sa petite colonne le samedi matin, vers neuf heures et demie. Prévenu de la gravité de l'insurrection, le préfet fit demander des renforts au général Pellion, et continua sa marche vers Clamecy.

Cependant les insurgés, maîtres de la Mairie, ne savaient que résoudre. Surpris de leur facile victoire, ils croyaient la majeure partie de leurs adversaires à la caserne, et n'osaient encore les y attaquer. Plusieurs d'entre eux quittèrent la ville pour activer le

(1) Ces paroles sont extraites de la déposition de M. Tartrat au Conseil de guerre de Clamecy, à l'audience du 12 février 1852. Voir *la Gazette des Tribunaux* de ce mois.

mouvement des campagnes. Les autres se répandirent dans les divers quartiers cherchant des armes et des munitions.

Vers ce moment s'accomplit un crime odieux, le plus inexplicable de ceux qui ensanglantèrent Clamecy.

L'un des citoyens les plus honorables de cette ville, M. Mulon, avocat, rentrait chez lui donnant le bras à une dame, Mme Courot. M. Mulon était républicain; il avait été commissaire du Gouvernement provisoire; on le regardait comme un homme de talent; il était généralement aimé et on ne lui connaissait pas d'ennemis personnels.

Il n'était qu'à quelques pas de sa porte lorsqu'un homme se détache d'un groupe d'individus que l'obscurité empêchait de reconnaître. Il s'approche de M. Mulon et lui enfonce dernière le crâne une bisaiguë de menuisier.

M. Mulon pousse un cri, jette ces quelques paroles : « Que c'est lâche de frapper ainsi par derrière!... Oh! « vous m'avez fait mal! » Il chancelle, il tombe. Quelques minutes après il expirait (1).

L'auteur de ce lâche attentat s'était perdu dans les groupes. Il n'a jamais été découvert. Deux hommes accusés de ce crime ont été jugés en Conseil de guerre et acquittés sur ce chef. On raconte cependant à Clamecy qu'un insurgé déporté en Afrique aurait avoué à son lit de mort être l'assassin. Ce misérable, selon

(1) Déposition de Mme Courot, au procès de Sabatier et Guillemot devant le Conseil de guerre de Clamecy, à l'audience du 31 janvier 1852. —*Gazette des Tribunaux* de ce mois.

les uns, aurait frappe M. Mulon parce qu'il portait une redingote; d'autres disent qu'il avait cru reconnaître un avoué de la ville, chaud réactionnaire, et n'avait frappé M. Mulon que par méprise; d'autres enfin prétendent qu'une haine privée a poussé le bras de l'assassin.

Cet assassinat fut suivi de près d'une tentative de meurtre commise aux portes de la ville. Un jeune homme appartenant à l'opinion républicaine modérée, M. E. Poulain, revenait de la campagne. Un groupe d'insurgés l'accoste. L'un d'eux, mauvais sujet de vingt ans, nommé Roux, lui demande l'heure qu'il est. M. Poulain, sans méfiance, tire sa montre pour le lui dire; pendant ce temps, le misérable l'ajuste et lui décharge son arme à bout portant. La blessure de M. Poulain ne fut heureusement pas mortelle (1).

Toute la nuit, le tocsin ne cessa de sonner et le tambour de battre le rappel dans les villages de la vallée de l'Yonne qui entourent Clamecy.

Millelot père et Dappoigny amenèrent les contingents de Druyes, Andryes, Sougères. Casimir Gonnat de Clamecy et le docteur Victor Belin amenèrent les insurgés de Corvol, Trucy, etc. Des jeunes gens, Meunier, Girard, Beaufils, soulevèrent Chevroches. A Oisy, un paysan, Jacques Foubard, marcha à la tête de l'insurrection avec ses trois fils. A Dornecy, l'instituteur E. Robert souleva la commune. A Entrains, un riche propriétaire, M. Conneau, dirigea l'insurrec-

(1) Roux a été condamné à mort pour cette tentative de meurtre et a obtenu une commutation de peine.

tion (1). Toutes ces bandes armées marchèrent sur Clamecy, tambour battant, drapeau rouge en tête, mais sans se livrer à aucun excès.

Le seul village de Pousseaux fut le théâtre d'une scène sanglante.

Ce village, situé sur les bords de l'Yonne, était habité en majeure partie par des flotteurs, des mariniers, des compagnons de rivière, presque tous affiliés aux sociétés secrètes. L'un des propriétaires de l'endroit, M. Bonneau, s'était fait une célébrité locale par son acharnement contre le parti républicain. M. Bonneau, âgé de soixante-seize ans, avait conservé une verdeur et une énergie fort rares à cet âge. Bien des fois, dans ses discussions avec ses voisins, il leur avait manifesté sa résolution de repousser à coups de fusil la moindre attaque contre sa maison.

Dans cette nuit du 5 au 6, les frères Millelot arrivèrent de Clamecy et firent sonner le tocsin dans le village. Presque toute la population valide prit les armes et descendit sur la place. Là, quelques voix crièrent qu'il fallait aller désarmer les Bonneau. La foule accueillit cette excitation et se dirigea vers la maison Bonneau. Presque tout le monde y était couché. M. Bonneau fils venait de se mettre au lit. Il a raconté lui-même ce qui suit au Conseil de guerre :

Réveillé par le tambour et le tocsin, il se vêtit à la

(1) Tous les citoyens nommés ci-dessus ont été condamnés pour ces faits par le Conseil de guerre, sauf MM. Conneau et Dappoigny, qui l'ont été par les commissions mixtes.

hâte, fit lever les domestiques et descendit dans la cour. Son vieux père se levait en même temps. Les insurgés ne tardèrent pas à se présenter. M. Bonneau fils était sur la porte. Il fut sommé de remettre au peuple toutes les armes qui se trouvaient dans la maison.

— Je ne les donnerai pas, et je tuerai le premier qui viendra les prendre, répondit-il en refermant la porte.

Les insurgés essayèrent de l'enfoncer. Ne pouvant y réussir, ils frappèrent contre les volets des fenêtres. M. Bonneau père et son fils étaient derrière, armés chacun d'un fusil. Le vieillard ne put contenir son impatience : il ouvrit lui-même les volets et se pencha au dehors, couchant en joue les assaillants. Son fils en fit de même. Des coups de feu retentirent. M. Bonneau fils crut que son père venait de tirer; il fit feu. Mais, en se retournant, il l'aperçut étendu sur le carreau, frappé de deux balles. Il courut à lui, le releva pour le conduire dans sa chambre ; mais le vieillard ne put se soutenir; il s'affaissa sur lui-même et expira.

Au moment où il avait paru couchant en joue les insurgés, plusieurs de ceux-ci avaient prévenu le coup en tirant sur lui. On discuta longtemps pour savoir si le premier coup était parti des insurgés ou de la maison Bonneau. La déposition de M. Alfred Bonneau nous paraît trancher la question. Quand il releva son père, le fusil du vieillard était encore chargé et amorcé. Il n'avait donc pas tiré. Quant à

lui-même, il n'avait fait feu qu'après avoir entendu tirer.

Un des voisins de M. Bonneau, un ouvrier nommé Germain Cirasse, fut accusé d'avoir tiré l'un des coups de fusil qui tuèrent M. Bonneau. Condamné à mort par le Conseil de guerre, Germain Cirasse a été guillotiné quelques mois après à Clamecy (1).

Presqu'en même temps, une triste scène se passait au faubourg de Bethléem, à Clamecy. M. Vernet, curé d'Arthel, venait de descendre à l'auberge Deschamps, lorsqu'il fut assailli par une troupe de furieux qui voulurent lui faire prendre les armes et le forcer à marcher à l'insurrection. Le prêtre refusa et fut entraîné hors de la maison. Il fut insulté, frappé, accablé de mauvais traitements. Quelques insurgés, cependant, le défendirent, le nommé Roblin, surtout. Ils obtinrent qu'on le ramenât à l'auberge. Mais dans le trajet, des forcenés se ruèrent de nouveau sur le malheureux prêtre. Un homme lui porta un coup de bizaiguë qui fut amorti par l'épaisseur de son vêtement. Un jeune homme lui tira un coup de pistolet dont l'amorce ne prit pas feu. Enfin, au moment où il passait le seuil de la maison Deschamps, un autre furieux lui porta un coup d'épée dans le flanc et lui fit une blessure heureusement sans gravité (2).

(1) Voir pour l'affaire de Pousseaux, le procès Cirasse, Lorin, etc., à l'audience du 5 février, devant le Conseil de guerre de Clamecy. *Gazette des Tribunaux* du mois de février 1852.

(2) Voir la déposition de M. Vernet, curé d'Arthel, à l'audience du 15 février, devant le Conseil de guerre de Clamecy. *Gazette des Tribunaux* du mois de février 1852. Nous avons entendu dire depuis la

La nuit entière se passa dans une situation terrible. Des bandes armées de fusils, de sabres, de haches, parcouraient les rues à la lueur de torches, poussant des clameurs, déchargeant leurs armes en l'air. Des groupes de paysans et d'ouvriers entraient, les armes à la main, dans les maisons bourgeoises, exigeant la remise des armes et des munitions, S'ils n'en trouvaient pas, la maison était fouillée de fond en comble. Rien d'uniforme dans ces perquisitions. Ici, les groupes entraient brutalement, le pistolet au poing, la menace à la bouche. Ailleurs, les insurgés ne manquaient à aucun des égards dus aux habitants inoffensifs. Un fait est remarquable, c'est qu'aucun excès grave ne fut commis pendant cette nuit. On n'a pas signalé un seul fait de pillage, pas même individuel.

M. Rousseau, avoué, fut un moment installé comme maire par les insurgés; mais, bientôt effrayé du désordre qui régnait, il se retira, quitta la ville dès le lendemain, et ne reparut pas.

Le sous-préfet et le procureur de la République, réfugiés à la caserne de gendarmerie, avaient bientôt renoncé à tout projet de résistance. Ils quittèrent la ville le samedi matin. Le lieutenant resta seul avec dix ou douze gendarmes.

Toute la matinée du samedi, des bandes nombreuses arrivèrent des villages et grossirent énormément le

publication de la première édition de ce livre, que le curé d'Arthel aurai exagéré le caractère des outrages auxquels il fut en butte. Toutefois, ne pouvant rien affirmer de certain à cet égard, nous nous en tenons à ce qui ressort des débats du Conseil de guerre.

nombre des insurgés. Cependant, cette matinée fut calme. On avait intercepté le courrier. Les dépêches de Paris, apportées à la Mairie, furent ouvertes, même des lettres privées, et les insurgés se convainquirent de l'écrasement complet de la résistance dans la capitale. Millelot père, découragé, proposa de renvoyer les paysans et de cesser une insurrection désormais inutile. Eugène Millelot et Guerbet s'y opposèrent vivement. Ils parlèrent de marcher sur Auxerre et obtinrent la continuation de la résistance.

Le tocsin sonna de nouveau, des barricades furent construites, et une foule nombreuse se porta vers la caserne de gendarmerie.

Guerbet, Millelot et Séroude précédèrent les rassemblements et entrèrent pour proposer au lieutenant une capitulation. Toute résistance était impossible et ne pouvait aboutir qu'au massacre des gendarmes. Le lieutenant consentit à se rendre, mais il demanda des conditions honorables. Devant le Conseil de guerre même, on a rendu cette justice aux chefs de l'insurrection, qu'ils firent tous leurs efforts pour les lui faire accorder. Mais la masse exaltée écoutait peu leurs exhortations. Elle était dans un état de fureur inexprimable.

Séroude monte sur le perron :

— Citoyens, s'écrie-t-il, le peuple est victorieux, il doit être magnanime; il faut épargner les gendarmes.

On lui répond par des cris de mort. Millelot père décide le lieutenant à faire démonter les carabines des

gendarmes. Il en prend les noix et les montre au peuple :

— Les gendarmes sont désarmés, dit-il, ils ne peuvent nous suivre. Le peuple ne peut rien exiger de plus.

Les insurgés ne l'écoutent pas. Un grand nombre cherchent à pénétrer dans l'intérieur de la caserne. Les gendarmes avaient profité du temps gagné par ces pourparlers pour se réfugier dans une maison voisine (1).

Un seul, le gendarme Bidan, brave homme d'un certain âge, était resté le dernier auprès du lieutenant. Il se tenait un peu en arrière de la porte d'entrée, tout près du perron. Un insurgé va droit à lui et le couche en joue. C'était un jeune homme de vingt ans, nommé Rollin, conscrit de l'année, qui venait de subir un mois de prison pour avoir porté des coups de pied à Bidan dans l'exercice de ses fonctions. Le gendarme le reconnaît, et redoutant un acte de vengeance, il saisit le canon du fusil et le relève. Rollin, plus vigoureux que lui, le secoue et l'entraîne sur le perron. Une foule immense couvrait la rue. Quelques coups de feu partent. Bidan, frappé, tombe. Cependant il se relève et descend les

(1) Voir, pour cette scène, les dépositions du lieutenant de gendarmerie et de M. Tartrat, à l'audience du 12 février. Nous extrayons ce qui suit de la déposition de ce dernier :

« En ce moment, l'accusé Denis Kock reconnaît M. Tartrat dans les « groupes : — Malheureux, lui dit-il, retirez-vous ; si l'on vous recon « naissait, vous seriez massacré. »

Le même homme avait protégé, la veille au soir, le directeur de la poste, menacé de mort par quelques furieux. Denis Kock est mort à Cayenne.

marches en chancelant. Les forcenés qui l'entourent se ruent sur lui. Un homme lui décharge un coup de crosse sur la tête, d'autres lui tirent à bout portant. Un flotteur de Pousseaux, nommé Cuisinier, le frappe à coups de *picot*. Bidan paraissait mort. Il reçoit encore les coups de fusil de trois ou quatre misérables qui viennent l'achever. Tout à coup, il se relève galvanisé, fait deux ou trois pas et retombe.

Quelques insurgés le relevèrent alors; il fut placé sur un brancard improvisé et transporté à l'hôpital. Le malheureux respirait encore malgré dix-huit blessures, et ce ne fut qu'une heure après qu'il rendit le dernier soupir. Le docteur d'Arcy, qui fit l'autopsie du cadavre, conclut dans son rapport médical que quatorze assassins, au moins, ont trempé leurs mains dans le sang de Bidan.

Les meurtriers, dénoncés plus tard par la clameur publique, furent jugés en Conseil de guerre. Cuisinier, condamné à mort, fut exécuté en même temps que Germain Cirasse (1).

Cet odieux massacre d'un homme désarmé atterra les chefs de l'insurrection et les découragea profondément. Lorsque ces hommes qui n'avaient pris les armes que pour la défense de la Constitution républicaine, virent à quels excès se portaient quelques-uns de ceux qui les avaient suivis, ils sentirent fléchir leur résolution. Aucun d'eux n'osa prendre sur lui la responsabilité de conduire un mouvement ainsi souillé

(1) Voir le procès Cuisinier, Rollin, etc., à l'audience du 25 février t jours suivants. *Gazette des Tribunaux* de ce mois.

dès son début. L'insurrection, sans direction réelle, flotta comme au hasard. On ne parvint pas même à constituer une Commission révolutionnaire.

Eugène Millelot seul ne paraissait pas abattu. Il essaya de relever le moral de ses amis. Il donna des ordres, fit des réquisitions, des proclamations, rendit des décrets au nom d'un Comité imaginaire. Il aurait voulu que l'on profitât des forces réunies à Clamecy (près de quatre mille hommes) pour marcher sur Auxerre, soulever le département de l'Yonne et donner ainsi un but sérieux à l'insurrection. Les autres chefs reculèrent devant la difficulté de conduire ces bandes indisciplinées.

Ce même soir, Eugène Millelot se rendit avec quelques hommes chez le receveur particulier, et le somma, toujours au nom du Comité, de lui remettre les fonds qui étaient en caisse. Le receveur, après quelque discussion, remit 5,000 francs contre un reçu que Millelot signa. Cette somme fut transportée à la Mairie, et une faible partie servit à solder quelques fournitures de pain faites par des boulangers (1).

Un double meurtre fut encore commis ce jour-là. Un flotteur, le sieur Galloux, dit Daumé, se trouvait près de la barricade du pont de Bethléem, non loin d'un groupe inoffensif de paysans et de gens de Clamecy. Tout à coup, sans provocation aucune, cet homme couche en joue ces gens qu'il ne connaissait pas, qui avaient pris part à l'insurrection comme lui, et il fait

(1) Voir la déposition du receveur dans le procès d'Eugène Millelot, à l'audience du 1er février 1852. *Gazette des Tribunaux* de ce mois.

feu. Deux hommes tombent mortellement blessés. Ce meurtre est d'autant plus inexplicable que Galloux avait joui jusqu'alors d'une bonne réputation. Traduit pour ce fait devant le Conseil de guerre, Galloux, reconnu formellement par plusieurs témoins, fut condamné à mort et obtint plus tard une commutation de peine.

On a parlé de deux autres tentatives de meurtre qui auraient encore été commises. Le fait n'est pas certain, et, du moins, n'y eut-il pas d'autres victimes. On assure qu'Eugène Millelot voulait faire juger sommairement et fusiller les coupables de ces attentats; on affirme qu'il fit rechercher notamment Roux, celui qui avait tiré sur M. Poullain. Il est fâcheux qu'il n'ait pas exécuté sa menace.

Le lendemain dimanche, il fit afficher la proclamation suivante que nous trouvons aux pièces de conviction du procès (1).

ORDRE DU COMITÉ

La probité est une vertu des républicains.

Tout voleur ou pillard sera fusillé.

Tout détenteur d'armes qui, dans les douze heures, ne les aura pas déposées à la Mairie ou rendues, sera arrêté et emprisonné jusqu'à nouvel ordre.

Tout citoyen surpris ivre sera désarmé et mis de suite en prison.

Vive la République sociale!

LE COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE SOCIAL.

Clamecy, 7 décembre.

(1) Cette pièce se trouve dans le numéro de *la Gazette des Tribunaux* du 2-3 février 1852.

Cependant les nouvelles de Paris transpiraient, malgré les efforts des chefs pour les cacher. Elles commencèrent à jeter le découragement dans l'insurrection. Dès le samedi soir, un grand nombre de paysans quittèrent la ville et regagnèrent leurs villages. Le dimanche matin, l'insurrection était bien près de se dissoudre.

On n'a pas oublié que le maire de Clamecy avait trouvé le préfet, déjà rendu à Premery, le samedi matin. Marchant hardiment avec sa petite troupe, ce fonctionnaire alla coucher à Varzy. Il apprenait en route les nouvelles de Clamecy, grossies, selon l'usage, par la clameur publique; il hâtait sa marche. Le procureur général, M. Corbin, l'accompagnait. Le dimanche, à midi, il parvint en vue de Clamecy.

Les insurgés ne s'en doutaient pas. Ils ne connaissaient ni sa marche, ni la force de sa colonne. Aussi la nouvelle de son approche causa-t-elle un immense désordre dans la ville. Toutefois, la volonté de résister dominait. Le tocsin sonna, les tambours battirent le rappel, le cri aux armes! souleva de nouveau une multitude furieuse. Des barricades s'élevèrent avec rapidité. Les Millelot, Séroude, Coquard, Guillien, se montraient parmi les plus ardents.

Clamecy est bâtie sur les pentes d'un coteau élevé, sur la rive gauche de l'Yonne et du canal du Nivernais. Une rue conduit jusqu'à la crête du coteau, à un lieu nommé le Grot-Pinçon. Une forte barricade y fut construite, et de nombreux tirailleurs garnirent les maisons voisines. C'était le point probable de l'attaque.

Cependant à la Mairie un citoyen, nommé Chapuis, s'offrit pour aller au devant de la troupe et parlementer avec le préfet. Chapuis était un homme courageux et estimé. On accepta sa proposition. Un nommé Roubé et trois autres l'accompagnèrent. A quelques centaines de mètres hors de la ville, ils rencontrèrent la colonne sur la route de Nevers. Ne se doutant pas que les tirailleurs déployés des deux côtés du chemin les enveloppaient, ils continuèrent d'avancer sans méfiance. Mais avant d'avoir pu expliquer leurs intentions, ils tombèrent criblés de balles (1).

La colonne, quittant alors la grande route, gravit la colline en essuyant quelques coups de feu, et gagna un lieu nommé les Chaumes, au sommet de la hauteur. Ce point formait une position militaire importante. Une maison de campagne, entourée d'un enclos ceint de murs, servit de camp. Le préfet ne pouvant attaquer Clamecy avec deux cents hommes, s'y retrancha pour observer la ville en attendant les renforts déjà en marche. La troupe y alluma des feux de bivouac pour passer la nuit.

A Clamecy, on croyait l'attaque imminente. Millelot père distribuait de la poudre. Un millier d'hommes armés étaient aux barricades. On avait défendu de sortir de la ville et donné l'ordre de tirer sur quicon-

(1) Cet incident a été raconté d'une façon inexacte. Divers journaux parlent d'un combat où Chapuis et ses compagnons auraient été tués. Ce combat n'a pas existé. Notre récit est corroboré par une déclaration de M. Pujo de Lafitole, qui devait être bien informé. Dans l'audience du 26 février, il dit formellement : « Chapuis et Roubé furent fusillés « aux avant-postes. » Ceci ne peut faire allusion à un combat.

que enfreindrait la défense. Des coups de feu furent ainsi tirés sur deux ou trois personnes qui essayaient d'aller au devant de la troupe.

Cependant, lorsque l'exaltation produite par l'attente du combat fut tombée et que les républicains de Clamecy purent mesurer les dangers de leur position, le découragement fut prompt. Ils ne pouvaient songer à tenir contre les forces qui accouraient de Nevers, de Bourges, d'Auxerre. Toute illusion leur était enlevée. Un habitant de leur ville, arrivé le matin de Paris, M. Guéneau (Étienne), avait été mandé à la Mairie. Il avait dit ce qu'il venait de voir : Paris plongé dans la stupeur, tout le pays entre Paris et Clamecy tranquille, l'insurrection écrasée dans la capitale, et le Président remerciant les troupes de leur belle conduite ! Sa parole de témoin oculaire produisit une grande impression. De dix heures à minuit on délibéra à la Mairie. M. Moreau, avocat, qui n'avait pris qu'une faible part aux événements antérieurs, parvint à décider ses amis politiques à céder. Eugène Millelot, dont l'énergie fébrile soutenait encore les insurgés, consentit à se ranger à l'avis de M. Moreau. La reddition fut résolue. Un honorable fonctionnaire, M. Lyonnet, ingénieur des ponts et chaussées, offrit d'aller en parlementaire savoir à quelles conditions on accepterait la soumission de la malheureuse ville. Il se rendit aux Chaumes, près du préfet ; mais sa proposition ne fut pas même écoutée. Lui-même fut brutalement saisi et mis en état d'arrestation. MM. Moreau et Bretagne, venus peu après dans un but semblable, partagèrent le même sort.

Ne voyant revenir aucun de leurs parlementaires, les insurgés quittèrent la ville dans la nuit. La plupart sortirent encore armés, et se réfugièrent dans les grands bois qui couvrent les rives de l'Yonne, vers la route d'Auxerre. Avant leur départ, 4,760 fr., sur les 5,000 pris à la caisse, furent exactement remis au receveur, avec une lettre signée Cherbonneau. Les 240 fr. manquant avaient été payés à divers boulangers pour fourniture de pain aux insurgés (1).

En terminant ce récit des trois jours où Clamecy fut en leur pouvoir, nous croyons devoir dire quelques mots de la manière dont ces événements ont été racontés. Les exagérations inévitables au lendemain de la lutte ont pris ici des proportions inouïes.

Qu'on ouvre, au hasard, l'un des journaux du temps, *la Patrie*, par exemple. On y verra que Clamecy fut livrée pendant trois jours au pillage, au meurtre, à l'incendie, au viol. Les faits étaient même précisés. La Sous-Préfecture aurait été pillée, nombre de maisons particulières mises à sac, les sommes trouvées à la caisse du receveur emportées par les chefs fugitifs, les registres des notaires brûlés. On citait les femmes violées : la femme du sous-préfet, les filles du receveur de l'octroi, la servante du président du tribunal. Quant aux meurtres, on parlait d'abord de soixante; plus tard, on diminua. On pouvait cependant lire encore ceci :

« Un enfant de treize ans fuyait devant les assassins. Il se

(1) Voir, pour ce fait, *la Gazette des Tribunaux* du 2-3 février 1852, affaire Millelot au Conseil de guerre de Clamecy

réfugia dans les bras de sa mère. Des tigres auraient reculé, on le tua. »

Le meurtre de Bidan pouvait se passer d'exagération. Les chroniqueurs ne furent pas satisfaits. Voici comment ils le racontèrent :

« Un gendarme tombe entre les mains de ces bandits; on délibère sur le genre de mort qu'on lui fera subir ; — enfin, on se décide à l'attacher sur une échelle : on lui ouvre le ventre, dont on fait sortir les entrailles, et une danse infernale a lieu autour du malheureux supplicié avec l'aide de quelques infernales mégères, dignes compagnes de pareils anthropophages (1). »

C'est par des procédés de ce genre que s'est formée la sinistre légende de Clamecy. Nous avons raconté dans tous leurs détails les excès commis pendant l'insurrection ; c'est aux procès des coupables, procès devant les Conseils de guerre, genre de tribunaux peu suspects d'indulgence, que nous avons demandé les détails. Tout ce qui a été dit de plus n'est que mensonge et calomnie.

Récapitulons rapidement ces accusations.

Disons d'abord qu'il n'y a eu absolument aucun acte de pillage à Clamecy. Le fait est constant. On n'a parlé que d'un seul vol commis pendant l'insurrection ; le geôlier s'est plaint qu'une somme d'argent aurait été dérobée dans la prison.

L'incendie des registres des notaires est une pure invention.

Il n'y a pas eu de femmes violées. Le sous-préfet

(1) *Messager de Moulins* du 12 décembre, reproduit par une foule de journaux.

n'était pas marié. Les filles du receveur étaient absentes de Clamecy pendant les troubles; elles étaient en pension à Auxerre, croyons-nous. Quant à la servante du président du tribunal, elle a toujours répondu qu'elle ne savait de quoi on lui parlait.

L'histoire de l'enfant de treize ans égorgé dans les bras de sa mère, est une odieuse invention dont l'honneur revient au *Journal de la Nièvre*, qui l'a racontée, le premier, dans son numéro du 13 décembre. Quant à l'affreuse délibération qui aurait précédé le meurtre du gendarme Bidan, et à l'ignoble scène qui l'aurait suivi, c'est un raffinement d'horreur démenti par tous les faits du procès et inventé par *le Messager de Moulins*.

Certes, Clamecy a été le théâtre de tristes excès, qu'aucune âme honnête ne peut hésiter à flétrir. Mais ces faits isolés justifient-ils l'épouvantable renommée faite à cette ville ? Les républicains qui en furent les premières victimes sauraient-ils en être rendus responsables ? Ces excès, d'ailleurs, peuvent-ils être comparés, même de loin, aux horreurs commises par la réaction triomphante à Marseille, à Avignon, à Nîmes, pour ne parler que de 1815 ?

Reprenons notre récit.

Le lundi, 8 décembre, le général Pellion rejoignit la colonne du préfet avec le 41e de ligne et le 10e chasseurs à cheval. On occupa la ville désertée par la majeure partie de la population valide.

Le préfet fit aussitôt afficher la proclamation suivante, où se faisaient jour quelques-unes des exagérations destinées à avoir tant de retentissement :

« Habitants de Clamecy,

« Des bandits, des factieux, des assassins ont jeté le deuil à Clamecy les 5, 6 et 7 décembre. Des citoyens honorables, des vieillards, des enfants, des gendarmes intrépides, préposés à la défense des lois et de la société, ont été massacrés ; des habitations ont été dévastées.

« Le sang le plus honorable crie vengeance : la punition sera éclatante.

« Que les bons citoyens se rassurent et s'unissent au nom des familles menacées.

« M. Legeay, maire de Clamecy, qui a méconnu ses devoirs en fuyant lâchement, sous un déguisement, son poste, sa famille et ses concitoyens, est révoqué de ses fonctions.

« M. Ruby, homme de courage, est nommé maire de Clamecy.

« Tous les rassemblements sont interdits ; ils seront immédiatement dissipés par les armes.

« Tous les cafés et cabarets des cantons de Clamecy et des communes de Corvol-l'Orgueilleux, Entrains et la Chapelle-Saint-André, sont fermés.

« Les habitants de Clamecy me trouveront toujours tel qu'ils m'ont connu dans les mouvements insurrectionnels de 1836 et 1837, inflexible dans la volonté de punir avec rigueur les factieux qui ne veulent que le pillage, le meurtre et la destruction.

« *Le préfet de la Nièvre,*

« PETIT DE LA FOSSE. »

Par un trop ordinaire retour des choses humaines, le préfet, trompé par des causes inexplicables, flétrissait dans cette proclamation la conduite de M. Legeay, le seul fonctionnaire de Clamecy qui eût montré quelque courage au moment de l'insurrection.

Le soir même, M. Carlier, ancien préfet de police, investi des fonctions de commissaire extraordinaire du gouvernement pour les départements du Cher, de

l'Allier et de la Nièvre, arrivait à Clamecy suivi de forces considérables.

Le Moniteur du 14 décembre 1851 contient un arrêté et une circulaire remarquables, émanés de ce haut fonctionnaire le soir même de son arrivée à Clamecy.

Voici l'arrêté :

« Clamecy, le 8 décembre 1851.

« Nous, commissaire extraordinaire du gouvernement pour les départements du Cher, de l'Allier et de la Nièvre, commandeur de la Légion d'honneur, etc., etc.,

« En vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés,

« Attendu que le sieur Lyonnet, ingénieur des ponts et chaussées, a accepté des insurgés la mission de traiter pour eux,

« Avons arrêté ce qui suit :

« Art. 1er. Le sieur Lyonnet est révoqué de ses fonctions d'ingénieur des ponts et chaussées à Clamecy.

« Art. 2. Le préfet de la Nièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« CARLIER. »

Voici maintenant la circulaire; elle était adressée à tous les maires de l'arrondissement :

« Monsieur le maire,

« Un grand nombre de factieux et de bandits s'est échappé de Clamecy : la justice saura les atteindre.

« Vous aurez immédiatement à prendre des mesures pour que tout individu étranger à votre commune, qui ne serait pas muni de papiers en règle, soit sur-le-champ conduit devant le procureur de la République de Clamecy.

« Vous ferez immédiatement connaître que toute personne qui

donnerait sciemment asile à un insurgé, serait réputée *complice et traitée comme telle* (1).

« CARLIER. »

Le 9 décembre eut lieu avec une grande pompe l'enterrement des deux gendarmes tués à la fusillade de la place de la Mairie. M. Corbin prononça, dans les termes d'une rare violence, leur oraison funèbre en présence d'une foule considérable.

Un triste incident vint troubler la fin de cette cérémonie.

Le receveur de l'octroi désigna à l'un des officiers de gendarmerie, un homme qui stationnait sur la place, comme ayant pris une part active à l'insurrection. Cet homme était un vieux menuisier nommé Trotet, brave homme au demeurant, mais adonné à la boisson; il était en ce moment même en état d'ivresse. Saisi brutalement et maltraité par un brigadier de gendarmerie et un gendarme, Trotet se débattit, puis sortant un compas de sa poche, il en frappa le brigadier et lui fit au haut de la cuisse une blessure sans gravité. Trotet fut aussitôt conduit en prison, mais les militaires furieux se ruèrent sur lui, l'accablèrent de coups et le laissèrent pour mort sur place. Plus tard il fut condamné à mort, mais obtint une commutation de peine.

(1) Cette dernière disposition de l'arrêté de M. Carlier fut bientôt étendue à toute la France. Elle reçut peu après une application mémorable dans un jugement du Conseil de guerre de Lyon, présidé par M. Ambert, colonel du 11e dragons. Ce jugement, du 30 décembre 1851, condamne à VINGT ANS DE TRAVAUX FORCÉS le sieur Astier, garde champêtre à Loriol (Drôme), coupable d'avoir donné asile à des insurgés en fuite, et à dix ans de prison le sieur Honoré Brun, cultivateur, coupable du même crime. (*Gazette des Tribunaux* du mois de janvier 1852.)

De nouvelles troupes arrivèrent encore le 10. Des colonnes mobiles furent envoyées à la poursuite des insurgés qui fuyaient dans les environs. Communication avait été faite à tous les chefs de l'ordre du ministre de la guerre enjoignant de *fusiller tout individu pris les armes à la main*. Ordre était également donné de faire feu sur *quiconque essaierait de fuir* en présence de la force armée. Ces ordres inouïs furent souvent exécutés.

Ce jour-là, 10 décembre, on fit deux cents prisonniers. L'un d'eux voulut fuir, il fut tué par les chasseurs du 10e.

Le 11, une grande battue fut organisée dans les bois au nord de Clamecy.

Quatre bataillons d'infanterie, de l'artillerie et soixante-quinze cavaliers, enveloppèrent les bois et commencèrent un mouvement concentrique sur Clamecy. Un bon nombre de malheureux fugitifs furent pris. La plupart, sachant le sort qui les attendait, avaient le soin de jeter leurs armes avant de se rendre. Quelques-uns résistèrent et des coups de fusil furent échangés ; deux ou trois militaires furent blessés. Plusieurs républicains furent tués en essayant de fuir. Un d'eux fut frappé de trois balles au moment où il traversait l'Yonne.

L'opération atteignit son but ; on ramena un grand nombre de prisonniers (1).

Les colonnes mobiles parcouraient toute la contrée, opérant des arrestations en masse et désarmant les

(1) Tous ces détails sont extraits du *Moniteur* de décembre 1851

villages. Fusils de chasse, pistolets, armes de luxe, les habitants étaient tenus de tout remettre à la troupe. Beaucoup de propriétaires se joignaient aux colonnes et les guidaient dans leurs battues. A Entrains, on fit un grand nombre de prisonniers ; l'un d'eux fut tué en essayant de résister; un autre s'élança dans un étang pour se sauver à la nage, on fit feu sur lui, il disparut sous l'eau et se noya. Les fugitifs traqués de la sorte, se rendaient en foule. Les maires de Billy et de Pousseaux furent conduits, la corde au cou, à travers les rues de leurs villages. M. Conneau fut ramené à Entrains garrotté derrière une charrette. La prison de Clamecy regorgea bientôt : le nombre des arrestations dépassa quinze cents. Certains quartiers, Bethléem et le Beuvron, étaient comme dépeuplés. Longtemps la ville présenta l'aspect d'une cité prise de vive force. Les maisons étaient pleines de soldats y vivant et y agissant à leur discrétion. La terreur était universelle (1).

Pendant que ces événements se passaient à Clamecy, l'arrondissement de Cosne était le théâtre d'une tentative insurrectionnelle qui, sur de moindres proportions, présentait des incidents semblables à ceux de Clamecy.

(1) Le temps n'est peut-être pas encore venu de faire le tableau complet de cette terreur de décembre à Clamecy. Nous nous bornons à en indiquer les traits généraux. Tous les faits de répression que nous venons de citer sont racontés dans les journaux du temps. Que le lecteur veuille bien mettre en parallèle ces traitements infligés aux citoyens qui avaient défendu la Constitution et ce qu'on appelle les crimes de Clamecy ; qu'il examine, et il pourra dire en conscience de quel côté se sont produits les excès les plus révoltants.

Le bourg de Neuvy-sur-Loire était depuis le 3 décembre en proie à une vive agitation. La nouvelle des événements de Clamecy y amena une explosion des passions surexcitées. Le dimanche 7 décembre, le maire, M. Laborde, qui appartenait au parti réactionnaire, fut averti qu'un rassemblement se formait au cabaret tenu par le nommé Thème. Le maire était un homme résolu. Il prit le parti de résister. Un gendarme envoyé par lui courut demander des secours à Cosne, et le tambour des pompiers reçut ordre de battre le rappel ; mais cet homme était démocrate, il refusa d'obéir. Le capitaine des pompiers, de son côté, refusa de donner l'ordre.

Un rassemblement nombreux se porta bientôt sur la Mairie et s'empara des armes qui y étaient déposées. De là, il se dirigea vers la caserne de gendarmerie. Le maire y accourut. Pour éviter une effusion de sang inutile, il engageait les gendarmes à ne pas résister, lorsque la foule impatiente enfonça la porte et les désarma. Le maire lui-même fut saisi et conduit en prison avec le percepteur et quelques autres notables du bourg.

Pendant ce temps, un groupe d'hommes armés se rendait chez l'abbé Vilain, curé de Neuvy, s'emparait de ce prêtre inoffensif et le conduisait en prison. Quelques-uns de ces hommes, égarés par le fanatisme et la haine, lui adressaient des injures ; l'un d'eux lui tenait la pointe de sa baïonnette dans les reins. Cependant, après quelques minutes de marche, le malheureux curé, profitant d'un moment de répit, allait échapper à ses gardiens, lorsque le cabaretier

Théme l'ajusta et lui tira un coup de pistolet presque à bout portant. Par un heureux hasard, la balle qui avait pénétré dans la poitrine, ne lésa aucun organe essentiel à la vie. Resté debout malgré sa douleur, il fut impitoyablement traîné en prison. L'abbé Vilain guérit plus tard de sa blessure.

On nous a affirmé que la majeure partie des insurgés furent indignés de cet odieux attentat, et qu'ils prirent des mesures pour empêcher de nouveaux excès. Il est certain que ce crime demeura isolé, et qu'aucun des réactionnaires de l'endroit ne subit de mauvais traitements.

Dès le lendemain, M. Ponsard, secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre, se porta vers Neuvy avec quelques détachements d'infanterie. Le bourg était barricadé et les habitants paraissaient disposés à se défendre.

Voici le commencement de la dépêche insérée au *Moniteur*, dans laquelle M. Ponsard rend compte de sa mission :

« A un kilomètre du bourg de Neuvy, nous avons été accueillis par une fusillade de tirailleurs insurgés, à laquelle ont répondu les nôtres.

« Trois individus qui avaient fait feu sur nous ont été pris les armes à la main et *fusillés de suite*.

« Six insurgés armés, venant au secours de leurs camarades, ont été arrêtés, *et j'allais leur faire subir le même sort;* mais les braves militaires chargés de l'exécution, ont eux-mêmes demandé merci pour leurs ennemis, et j'ai cédé à leurs instances. »

La barricade élevée à l'entrée du bourg fut enlevée

après une assez vive fusillade, et M. Ponsard fut bientôt maître de Neuvy.

Le cabaretier Thême, dénoncé par toute la population, fut saisi et fusillé immédiatement sur la place publique.

Après les exécutions sommaires, vinrent les arrestations en masse. Le bourg de Neuvy vit bientôt la majeure partie de sa population valide emprisonnée ou errante, traquée dans les bois par les colonnes mobiles.

Nous terminerons ce chapitre par la relation succincte des mouvements qui agitèrent le département de l'Yonne. Ces mouvements se rattachent d'une manière assez étroite à ceux de la Nièvre.

Nous avons déjà vu que Druyes, Andryes, Sougères, communes de l'Yonne, avaient envoyé leurs contingents à Clamecy. Les pays voisins de ces communes éprouvèrent par contre-coup la plus vive agitation.

Le samedi 6 décembre, il y avait foire à Saint-Sauveur, chef-lieu d'un canton limitrophe de l'arrondissement de Clamecy. La foule était nombreuse et plus préoccupée de politique que de commerce.

M. Thiébault, professeur de médecine vétérinaire à la Ferme-École, très-connu par ses opinions démocratiques, parut sur la place, harangua le peuple et fit un appel aux armes. Un grand nombre de paysans répondirent, et la Mairie fut envahie. Les armes de la garde nationale furent distribuées, et un rassemblement de quatre à cinq cents hommes armés se réunit assez promptement. Un citoyen, nommé Landré, cordonnier,

très-influent dans le pays, contribua beaucoup à cette prise d'armes.

Maîtres du bourg de Saint-Sauveur, les insurgés résolurent une entreprise qui ne manquait pas d'audace. Espérant se recruter dans toutes les communes du pays, ils prirent le parti de marcher sur Auxerre, chef-lieu du département. Ils se formèrent en deux bandes. L'une prit par Toucy, petite ville à quelques lieues d'Auxerre ; l'autre par Thury, Taingy, Ouanne et Laigny. Les deux bandes devaient se rejoindre auprès du chef-lieu. Ce mouvement, exécuté le jeudi, avant que les dépêches de la capitale n'eussent annoncé la défaite du parti républicain, aurait pu avoir quelque gravité. En ce moment, il était trop tard.

La ville de Toucy était fort agitée. Le maire, M. Arrault, réunit les citoyens du « parti de l'ordre, » les forma en garde nationale et envoya demander des secours à Auxerre. Une section d'infanterie du 15e léger, commandée par le lieutenant Fistié, fut expédiée, en voiture, avec dix gendarmes à cheval. Cette troupe arriva à Toucy à quatre heures après minuit. Le renfort arrivait à propos. Deux cents insur gés venant des villages de Mézilles et Villiers-Saint-Benoît, entraient en ville au même instant. La garde nationale se forma en colonne, la troupe en tête. Les paysans surpris furent culbutés sans peine ; une ving-taine furent pris. Ces prisonniers étaient à peine en lieu de sûreté, que parut la bande de Saint-Sauveur. La fusillade s'engagea, et les insurgés, chargés avec vigueur par la gendarmerie à cheval, furent complète-

ment repoussés. Un soldat fut blessé d'une balle, et un gendarme d'un coup de faux.

La deuxième bande de Saint-Sauveur arriva plus près d'Auxerre. Le dimanche, à huit heures du matin, elle était à Chevannes. Elle ne s'était guère renforcée en route; à peine comptait-elle trois cents hommes. Un détachement d'infanterie, commandé par le lieutenant Rogé, et vingt-cinq cavaliers, lanciers ou gendarmes, dirigés par le lieutenant de gendarmerie Petit-Mangin, se portèrent à leur rencontre. Les républicains se replièrent sur le village d'Escamps. Là, ils s'arrêtèrent pour combattre. L'engagement assez vif qui se produisit, se termina par leur défaite complète. Ils laissèrent quelques cadavres sur le terrain (1).

Cette petite insurrection, qui se distingue avantageusement de celles de la Nièvre, par l'absence de tout excès, fut réprimée avec la même rigueur. Des colonnes mobiles parcoururent et fouillèrent en tous sens la Puisaye, pays boisé, montueux, coupé de haies vives et de chemins creux, assez semblable au Bocage vendéen, où les insurgés avaient trouvé asile. Beaucoup de propriétaires se joignirent aux troupes dans ces battues, dont le souvenir est resté vivant sous le nom de *chasse aux rouges*.

L'ordre se rétablit promptement dans la Nièvre et dans l'Yonne, l'ordre matériel du moins. La tranquillité morale fut plus lente à venir après d'aussi grands déchirements, suivis d'une répression aussi impi-

(1) Ces détails sont puisés dans *la Constitution de l'Yonne*.

toyable. Cependant le vote du 20 décembre eut lieu dans le plus grand calme, et une immense majorité y ratifia le Coup d'État triomphant.

CHAPITRE III

DEPARTEMENTS DU SUD-OUEST

TARN-ET-GARONNE — LOT — AVEYRON — LOT-ET-GARONNE

Le Sud-Ouest. — Caractère de la résistance. — Agitation à Toulouse et à Bordeaux. — Agitation à Bergerac. — Tentatives dans les Pyrénées. — Un préfet n'adhérant pas au Coup d'État. — Troubles de Moissac. — Insurrection de Figeac. — Agitation à Rodez et Milhau. — Plan d'insurrection à Agen. — Insurrection du canton de Lavardac. — Passage des bandes à Nérac. — Le plan échoue. — Insurrection de Villeneuve-sur-Lot. — La ville de Marmande. — Délibération du Conseil municipal. — Les délégués du peuple. — Résolution. — La Commission révolutionnaire. — Départ du sous-préfet. — Le commandant Peyronni. — Proclamation. — Inaction des insurgés. — Marche des troupes. — Marmande dans la nuit du 7 au 8 décembre. — Départ des insurgés. — Combat de Sainte-Bazeille. — Les insurgés à Castelnau. — L'état de siége. — La répression.

La majeure partie des départements situés dans la vaste région comprise entre les monts d'Auvergne, les Cévennes, les Pyrénées, l'Océan et la Charente étaient passés depuis 1848 par les plus singulières variations d'idées. Ces populations, à l'imagination vive et ardente, railleuses, un peu sceptiques et cependant enthousiastes, n'avaient jamais eu de traditions politiques bien déterminées. Les Bourbons y étaient profondément oubliés et le nom de Napoléon aussi populaire qu'en Champagne ou en Lorraine. De la Révolution, il restait un souvenir grandiose de 89, — l'abolition de la féodalité, — et effrayant de 93.

La République y excita une profonde surprise qui se changea bientôt en l'enthousiasme le plus franc et le plus sincère. Mais ce premier sentiment dura peu. Les 45 centimes, le 15 mai et les journées de juin rejetèrent toute la contrée dans la réaction. En 1849, la réaction y était à son apogée. Les élections pour l'Assemblée législative se firent en général sous son influence. De la fin de 1849 à 1851, les choses changèrent complétement de face. Non-seulement le parti démocratique regagna le terrain perdu, mais il poussa de profondes racines dans une contrée où, en 1847, il comptait à peine quelques individualités.

Le Coup d'État y surprit ce parti au milieu de ses préparatifs de lutte pour 1852. Bien que déconcerté et surtout peu habitué à résister à la capitale, sur une foule de points il essaya de protester.

Un trait commun à ces mouvements fut leur spontanéité, le défaut d'ensemble, et conséquemment le peu d'énergie de la résistance. Cependant les protestations contre le Coup d'État y furent plus générales que dans le Centre. Lot-et-Garonne et Gers s'insurgèrent presque en entier. Nous consacrons un chapitre spécial à ce dernier département. Ajoutons que dans cette région les excès furent très-rares, et que rien n'y fait le pendant des tristes scènes de Clamecy et de Neuvy.

Bordeaux et Toulouse sont les deux grandes cités du pays, leur influence politique y est énorme. Leur attitude allait en quelque sorte commander celle de toute la région.

Une victoire du parti républicain dans ces deux villes aurait eu de très-graves conséquences. Bor-



deaux grande, riche, peuplée, admirablement couverte par deux fleuves, limitrophe des Landes, de Lot-et-Garonne et de la Dordogne, où dominait l'opinion avancée, Toulouse serrée par l'Ariége, le Gers, le Tarn-et-Garonne et le Tarn, avec son immense arsenal, sa fonderie de canons, auraient pu devenir les bases d'opérations d'une formidable insurrection pouvant lancer cent mille hommes armés sur le Centre, encore frémissant des mouvements que nous venons de raconter.

Par contre, l'autorité, maîtresse de ces deux villes, rendait impuissantes les tentatives insurrectionnelles des départements voisins.

Toulouse ne pouvait causer à l'autorité de bien graves inquiétudes. Une garnison nombreuse d'infanterie, avec deux régiments d'artillerie, était en mesure de comprimer une résistance même plus énergique que celle qu'aurait pu tenter la démocratie toulousaine. La situation n'y fût devenue grave qu'au cas peu probable où une attaque des républicains du Gers et de Tarn-et-Garonne aurait forcé de détacher au dehors la majeure partie de la garnison. Il ne paraît pas, du reste, que le parti démocratique de Toulouse ait songé à autre chose qu'à une protestation pacifique.

Le 4 décembre, les journaux *l'Émancipation* et *la Civilisation* publièrent, en effet, une protestation signée de plus de soixante noms, appartenant pour la plupart à la bourgeoisie des diverses nuances de l'opinion républicaine. On remarquait parmi les signataires MM. Crubailhes, Marie Achard, Isidore Janot, Armand Dupartal, Cazeneuve, Lucet, Tachoire, tous rédacteurs des

journaux précités ; Saint-Gresse, avocat, Bauguel, ex-préfet, Mulé, ex-constituant, Pégot-Ogier, ex-constituant, des conseillers généraux, d'anciens commissaires du Gouvernement provisoire, etc. (1). Cette protestation, répandue à profusion, produisit un effet considérable. Vers midi, une foule immense se porta devant l'Hôtel-de-Ville de Toulouse, le Capitole. Son attitude était telle qu'on pût craindre une collision sanglante. Un aide de camp fut assailli par le peuple et essuya un coup de pistolet. Des pièces de canon furent braquées de manière à balayer les rassemblements, et des charges de cavalerie dispersèrent la foule.

De nombreuses arrestations furent opérées dans la nuit, et les hauts fonctionnaires qui avaient adhéré au Coup d'État ne tardèrent pas à demeurer maîtres absolus de la situation.

A Bordeaux, la situation de l'autorité était infiniment plus difficile. La garnison ne comprenait guère que quinze à dix-huit cents hommes d'infanterie, deux cents chevaux et quelques canons. C'est avec ces forces peu considérables que le préfet, M. Haussmann, et le général d'Arbouville devaient contenir une population de cent quarante mille âmes, en partie hostile et qui pouvait se grossir en vingt-quatre heures de plusieurs milliers d'insurgés de Lot-et-Garonne. On s'accorde à dire que MM. Haussmann et d'Arbouville déployèrent beaucoup de décision et d'énergie. Ils firent consigner les troupes dans leurs casernes, ren-

(1) Voir, pour la liste complète des signatures, les journaux de Tou louse u d5 décembre 1851.

forcèrent tous les postes, et se tinrent prêts à combattre avec vigueur toute tentative de résistance.

L'agitation produite par les nouvelles de Paris avait été sans exemple à Bordeaux depuis de longues années. Des réunions fréquentes eurent lieu chez plusieurs des hommes influents du parti républicain. On y discuta avec ardeur la conduite à tenir. Des ouvriers, des jeunes gens du commerce pressaient les chefs du parti démocratique de descendre dans la rue. Le peuple, disaient-ils, n'attendait que leur exemple pour engager le combat.

Ces exhortations ne furent pas écoutées. Pour diverses raisons très-sérieuses et très-respectables, quoique peut-être impolitiques dans la circonstance, les principaux chefs du parti républicain ne crurent pas devoir pousser à la résistance armée. Ils insistèrent pour que l'on attendît avec calme le résultat des événements à Paris.

Le vendredi, malgré leur constante abstention, des masses énormes d'hommes du peuple encombrèrent les abords de la Préfecture, du théâtre, les allées de Tourny, les fossés du Chapeau-Rouge, criant : Vive la République! vive la Constitution! Des charges de cavalerie dissipèrent ces rassemblements.

Le 6, une proclamation de M. Haussmann annonça au peuple que tout attroupement serait dispersé par les armes sans sommation, et que *tout individu* saisi porteur d'armes apparentes ou cachées, *serait traité avec toute la rigueur des lois de la guerre* (1). On sait ce qu'il faut entendre par cette expression.

(1) Ces arrêtés sont mentionnés au *Moniteur*.

Néanmoins, cette journée fut la plus agitée. Le peuple ne voulait pas croire aux dépêches annonçant que la tranquillité régnait à Paris; le faux bruit de la marche sur Bordeaux des insurgés de Lot-et-Garonne surexcitait les esprits.

Le soir, une foule immense se rassembla aux mêmes lieux que la veille. Son attitude était menaçante. L'infanterie chargea ostensiblement ses armes devant le peuple, et la cavalerie, renforcée de deux escadrons arrivés de Libourne, exécuta des charges réitérées et parvint à dissiper les rassemblements sans effusion de sang.

Dans les journées suivantes, la tranquillité se rétablit par degrés.

Cette attitude de Bordeaux et de Toulouse exerça la plus grande influence sur les mouvements des départements voisins. Dépourvus de lien, sans la force morale que donne la possession d'une grande cité, menacés par les troupes détachées des grandes villes, les divers groupes de communes insurgées ne présentèrent qu'une faible résistance.

Le département de la Dordogne resta assez calme.

La seule ville de Bergerac éprouva une assez vive agitation. Le 3, au soir, le maire vint inviter le sous-préfet, M. Castaing, à se rendre à la Mairie pour assister à une délibération du Conseil municipal, convoqué à la nouvelle des événements. La place était encombrée de peuple. Un citoyen, nommé Sarrazin, haranguait la foule en ces termes :

— Citoyens, la Constitution est violée; le Président de la République est hors la loi; il n'y a plus d'auto-

rité; c'est en nous que réside le droit; préparons-nous à descendre dans la rue (1).

Le commissaire de police alla droit à cet homme et l'arrêta, Le sous-préfet et le maire passaient en ce moment. Le sous-préfet confirma l'arrestation et ordonna de conduire Sarrazin en prison. Celui-ci appela à l'aide, et la foule le délivra dans le trajet.

Le Conseil municipal, après une orageuse discussion, refusa de voter la déchéance des autorités demandée par plusieurs membres démocrates. Le lendemain l'un des républicains qui poussaient à la résistance fut arrêté, mais relâché bientôt pour calmer l'effervescence populaire. Toutes les brigades de gendarmerie de l'arrondissement se concentrèrent à Bergerac par ordre du sous-préfet. Le 5, il y eut recrudescence d'agitation, mais tout ce mouvement se calma bientôt sans avoir pris des proportions sérieuses.

Le département des Landes resta calme, bien qu'il fût des mieux acquis à l'opinion démocratique.

A Bayonne (Basses-Pyrénées), une partie du Conseil municipal se réunit à la Mairie dans la journée du 4, et y rédigea une énergique protestation contre le Coup d'État, suivie d'un appel à la résistance. Le sous-préfet essaya vainement de faire renoncer les conseillers à leur dessein. Il finit par employer la force armée. La troupe entoura l'Hôtel-de-Ville, et sommation fut faite aux conseillers municipaux de se séparer. Sur leur refus réitéré, les portes de la salle furent enfoncées et les conseillers arrêtés sur leurs siéges.

(1) Ces expressions du sieur Sarrazin lui sont attribuées par *le Moniteur*, auquel nous empruntons ce récit.

Cet événement fut suivi d'une vive agitation ; la garnison occupa les points stratégiques, on fit évacuer une imprimerie d'où M. Capo de Feuillide appelait le peuple aux armes. D'assez nombreuses arrestations furent opérées, et le calme ne tarda pas à se rétablir.

A Pau, chef-lieu du département, la Préfecture fut menacée et même envahie par une foule nombreuse, où l'on remarquait MM. Lamaignère, avocat, Danton, Claverie, officier, Minvielle, etc. L'arrivée de la troupe et quelques charges de gendarmerie dissipèrent le peuple.

Dans la commune de Coarraze, à quelques lieues de Pau, la garde nationale s'était réunie pour marcher sur le chef-lieu ; le maire parvint à calmer les esprits et à empêcher le départ.

Dans les Hautes-Pyrénées, de promptes mesures arrêtèrent, dès le début, un mouvement qui pouvait devenir grave. La ville de Bagnères-de-Bigorre et presque tout l'arrondissement étaient acquis au parti démocratique ; la prise d'armes y avait été résolue. Un ancien sous-officier d'artillerie, M. Gigoux, homme énergique qui avait figuré dans les troubles de Lyon, en 1848, devait diriger le mouvement, L'occupation de Bagnères par un escadron de hussards et quelques arrestations prévinrent l'insurrection (1).

L'Ariége ne fut troublé que par une vive agitation à Pamiers et sur quelques autres points.

Dans le Tarn, la ville manufacturière de Mazamet

(1) Voir, pour les mouvements des Pyrénées, *le Mémorial des Pyrénées* du 5 décembre et numéros suivants.

causa de vives inquiétudes. Des troupes dirigées sur ce point maintinrent la tranquillité.

Le département de Tarn-et-Garonne offrit l'exemple unique d'un préfet refusant d'adhérer à l'acte du 2 décembre. Voici comment M. Pardeilhan-Mezin l'annonçait à ses administrés :

« Un grand événement vous est annoncé : les circonstances vous demandent plus que jamais l'ordre, l'union, la paix. Vos intérêts les plus chers et les plus sacrés vous y convient. Cependant la conscience a des appréciations souveraines et des lois inflexibles. J'ai donc demandé un successeur; mais jusqu'à son arrivée, je veillerai sur tous vos intérêts; j'associerai mes efforts à ceux des magistrats élus par vous. Mes préoccupations les plus ardentes seront pour le maintien de votre tranquillité. Je m'y dévouerai avec le zèle d'un homme qui est l'hôte reconnaissant et l'ami sincère de votre beau pays, avec la fermeté d'un magistrat résolu dans l'accomplissement de ses devoirs.

« Montauban, le 3 décembre 1851. »

L'ordre matériel ne fut pas troublé à Montauban.

Il n'en fut pas de même à Castel-Sarrazin et à Moissac. Dans cette dernière ville, surtout, les essais de résistance furent graves.

L'arrivée des troupes de Toulouse rétablit l'ordre. Un très-grand nombre de citoyens furent arrêtés, parmi lesquels MM. Chabrié, Manau, Bousquet, etc. (1).

A Cahors, chef-lieu du département du Lot, le maire, tout le Conseil municipal, le secrétaire général de la Préfecture, donnèrent leur démission.

Des troubles eurent lieu à Saint-Céré et à Figeac.

(1) C'est dans *le Mémorial des Pyrénées* que nous avons trouvé la proclamation de M. Pardeilhan-Mezin.

Cette dernière ville, chef-lieu de Sous-Préfecture, se mit en pleine insurrection : la Mairie, la Sous-Préfecture, la gendarmerie, furent occupées par le peuple. Une Commission révolutionnaire s'installa et proclama, en vertu de l'article 68 de la Constitution, le refus d'obéissance de la ville au Président de la République. Cette Commission fit respecter scrupuleusement les personnes et les propriétés; aucune espèce d'excès ne fut commise. Les nouvelles de Paris mirent fin à cette résistance.

Le département de l'Aveyron ressentit une assez vive agitation.

A la première nouvelle des événements, des rassemblements considérables se formèrent à Rodez, devant la Préfecture. Trois républicains influents, MM. Boulommié et Labarthe, avocats, et Galtayres, banquier, se présentèrent dans le cabinet du préfet, en le priant de leur communiquer les dépêches qu'il avait reçues; le préfet y consentit; ces messieurs sortirent après en avoir pris connaissance. Sans délibérer plus longtemps, ils engagèrent le peuple à la résistance. La foule, enflammée par leurs paroles, se précipita sur la Préfecture et en força l'entrée, malgré la résistance du poste. Une proclamation, improvisée séance tenante, annonça au peuple la constitution d'un Comité de résistance présidé par M. Caussanel. L'arrivée du général Gouvenain, avec les troupes de la garnison, mit fin à cette invasion de la Préfecture. Le lendemain, l'agitation recommença. M. de Monseignat, ex-conseiller de préfecture, se présenta au préfet et l'invita à se démettre de ses fonctions. Le préfet ne goûta pas la

proposition, et M. de Monseignat sortit en annonçant que le peuple aviserait.

Une Commission de seize membres se constitua pour organiser la résistance, sous le nom de Commission constitutionnelle. Pendant ce temps, le tocsin sonnait dans les campagnes, vers l'arrondissement de Villefranche. Le bourg de Marcillac se souleva. Des bandes armées arrivèrent jusqu'aux faubourg de Rodez. La retraite volontaire des insurgés évita une collision imminente. De nombreuses arrestations furent opérées et assurèrent le maintien de la tranquillité (1).

Des tentatives semblables se produisirent à Sainte-Afrique et à Milhau. Dans cette ville, un Comité de résistance s'établit à la Mairie. Il était dirigé par des hommes de la bourgeoisie : MM. Tarayre, Valibourze, Rozier, etc. L'indifférence du peuple, qui se montra, disent les feuilles du temps, peu disposé à prendre les armes, rendit cette tentative impuissante La gendarmerie sûffit pour rétablir la tranquillité (2).

Le département de Lot-et-Garonne fut le théâtre d'un mouvement beaucoup plus sérieux, et qui mérite des détails circonstanciés.

Ce département, formé du fertile Agenais et d'une partie des landes de Gascogne, était un de ceux du Sud-Ouest où dominait le plus l'opinion démocratique. Les villes, sauf Nérac et Tonneins, appartenaient

(1) Ces détails sont extraits des journaux du temps. Ils ne sont sans doute ni très-complets, ni exacts de tous points. L'absence d'autres sources de renseignements nous force de nous borner là.

(2) *Moniteur* de décembre 1851, *pasims*.

toutes à ce parti, ainsi que la majorité des campagnes. La proximité de Bordeaux donnait une importance toute particulière aux mouvements du pays.

Le chef-lieu, Agen, est une ville de quinze mille âmes, bâtie au pied d'une haute colline, sur la rive droite de la Garonne. L'opinion y était très-divisée. et les deux partis fort ardents.

Dès le 3 décembre, une réunion démocratique, tenue chez M. Vivens, décida, assure-t-on, qu'il fallait résister par les armes. Cette résolution prise, un plan fut improvisé sur-le-champ. Il n'était pas trop mal conçu. Agen n'avait pour garnison qu'un bataillon de dépôt. Une colonne d'insurgés, venue de l'arrondissement de Nérac, devait se présenter par la rive gauche et menacer les ponts de la Garonne. Pendant ce temps, une autre colonne, venue de Villeneuve, devait se joindre aux républicains de la ville et mettre la petite garnison entre deux feux. Ce qui se passa trois jours après, à Digne, dans des circonstances semblables, permet de croire que si ce plan eût été exécuté avec ensemble, Agen fût tombé au pouvoir de l'insurrection, peut-être sans coup férir. Mais les meilleurs plans du monde ne valent que par l'exécution, et celui-ci devait être assez mal exécuté.

L'un des chefs les plus énergiques du parti démocratique, un entrepreneur de travaux publics, nommé Darnospil, se chargea d'amener la colonne de Nérac. C'était un homme dans la force de l'âge, républicain ardent, que de récents procès politiques avaient achevé de pousser parmi les plus exaltés. Le parti

réactionnaire le craignait à cause de son audace et de son énergie bien connues.

Il partit pour Lavardac, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nérac, où le parti démocratique dominait. En quelques heures, l'insurrection éclata avec un ensemble terrible. Ce fut une levée en masse. Lavardac, Bruch, Xaintrailles, Barbaste et une foule d'autres communes, virent partir presque tous leurs hommes valides. Ce seul canton fournit près de dix-huit cents hommes. Cette colonne se dirigea aussitôt sur Agen par Nérac. En tête, marchaient, armés de fusils et de faux, deux cents ouvriers des chantiers de Darnospil, hommes résolus et préparés de longue date à l'insurrection.

La petite ville de Nérac était loin de partager les idées révolutionnaires des communes qui l'entouraient. Le « parti de l'ordre » y était en grande majorité, et la nouvelle du Coup d'État y avait été accueillie avec satisfaction. L'alarme fut grande quand on apprit la marche des insurgés. Le sous-préfet, M. Vignes, de concert avec l'autorité municipale, réunit quelques gardes nationaux et se renferma avec eux dans l'hôtel de la Sous-Préfecture. Toutefois, il n'essaya pas d'interdire l'entrée de Nérac à la colonne de Darnospil. Celle-ci traversa la ville sans s'y arrêter, et sans que les hommes qui la composaient se fussent livrés au moindre excès.

La bande républicaine arriva aux portes d'Agen dans la matinée de jeudi. La garnison était sous les armes ; une partie de la garde nationale s'était réunie ;

deux pièces de canon étaient braquées sur les ponts de la Garonne.

Le capitaine de gendarmerie alla reconnaître les insurgés à la tête de quelques chevaux. Il poussa sur la rive gauche jusqu'à une certaine distance de la ville. Les insurgés furent rencontrés. Sommés de se disperser, ils répondirent en se préparant à tirer sur les gendarmes. Le capitaine, qui ne pouvait d'ailleurs charger avec aussi peu de monde, se replia sur Agen.

Cependant, le plan arrêté, la veille, par les républicains avait complétement avorté. Les Agenais, déconcertés par quelques arrestations, ne bougeaient pas. La colonne de Villeneuve ne s'était pas mise en mouvement. Darnospil seul avait exécuté sa part du programme.

Il attendait pour commencer l'attaque le signal convenu, lorsqu'un émissaire vint à lui : « Agen ne correspond pas, dit cet homme. Tout est manqué pour le moment; il faut vous retirer. »

La nouvelle s'en répandit bientôt dans la bande. Les récriminations, les plaintes, les cris de trahison éclatèrent de toutes parts. Darnospil, désespéré, ordonna la retraite. On sait l'influence d'un premier échec sur le caractère français. Ces hommes, partis, la nuit, avec tant d'ardeur, ne tardèrent pas à se débander. Dans la soirée, ils avaient tous regagné leurs villages.

L'occupation de la mairie de Bruch, le lendemain, par une douzaine de démocrates, devant lesquels reculèrent près de quarante gardes nationaux, et une tentative sur Sainte-Marie, furent les seuls incidents qui troublèrent encore cette partie du département.

Villeneuve-sur-Lot, dont la colonne n'avait pas paru à Agen, avait eu cependant son insurrection, et même assez sérieuse.

Le sous-préfet après avoir essayé d'organiser la défense, avait été obligé de céder aux masses armées qui menaçaient la Sous-Préfecture.

Il quitta Villeneuve et se rendit à l'ancienne abbaye d'Eysses, maison centrale de détention, qui était gardée par quelques troupes de ligne.

La ville resta près de cinq jours au pouvoir de l'insurrection. La Commission révolutionnaire qui s'était installée à la Sous-Préfecture n'essaya pas même de tenter un mouvement sur Agen. Pour des motifs qu'il nous est difficile d'apprécier, elle crut devoir rester dans l'inaction la plus absolue. Une courageuse jeune femme, épouse d'un des chefs du parti démocratique, venue de Nérac à Villeneuve pour savoir si les républicains de cette ville étaient disposés à tenter quelque chose de sérieux, trouva la Commission dormant d'un paisible sommeil à l'hôtel de la Sous-Préfecture et ne put réussir à la tirer de son apathie.

Toutefois, il y a un fait éminemment honorable à constater au sujet de l'insurrection de Villeneuve. Pendant les cinq jours où la ville resta au pouvoir des républicains, il n'y eut à déplorer aucune espèce d'excès.

Pendant que ces événements se passaient à Agen et à Villeneuve, la ville de Marmande était le théâtre d'une insurrection d'un cachet remarquable, et qui diffère de toutes celles que nous avons racontées jusqu'ici.

A Marmande, les sociétés secrètes ne jouèrent aucun rôle, les socialistes et les démocrates avancés furent relégués au second plan ; la résistance fut l'œuvre presque exclusive de républicains modérés. Ils entourèrent leur résistance de formes légales qui donnent un caractère tout particulier au mouvement marmandais. On dirait que cette ville, voisine du berceau de la Gironde, tenait à honneur de donner un exemple d'une insurrection girondine.

Marmande est une jolie ville de dix mille habitants, située sur la rive droite de la Garonne, à quinze ou seize lieues de Bordeaux. L'opinion républicaine y dominait alors, tant dans la bourgeoisie que dans le peuple.

La nouvelle du Coup d'État connue le 3 au matin, y produisit la plus vive émotion. Deux réunions des hommes influents du parti républicain eurent lieu chez M. Vergnes, ancien représentant à la Constituante, et on y décida, non pas une prise d'armes, — on entendait agir régulièrement, — mais bien une convocation extraordinaire du Conseil municipal.

Il est vrai que ce Conseil était en très-grande majorité républicain. Le parti réactionnaire n'y était représenté que par le maire Dufour et quelques membres.

Le Conseil se réunit donc à l'Hôtel-de-Ville, dès l'entrée de la nuit, sous la présidence du maire. Un membre déposa une proposition tendant à ce que ce Conseil municipal votât, en exécution de l'article 68 de la Constitution, une résolution de refus d'obéissance au Président de la République. Beaucoup de membres du Conseil hésitaient à se lancer dans cette voie. Divers

orateurs prirent donc la parole pour et contre la proposition. Les heures s'écoulèrent. On dépensa beaucoup d'éloquence sans que la question avançât fort. Le maire, du reste, s'y opposait énergiquement sous le prétexte commode pour des esprits timorés, qu'une telle résolution outrepassait les attributions d'un Conseil municipal.

Cependant, le peuple, en proie à la plus vive agitation, stationnait en foule sous les croisées de l'Hôtel-de-Ville. Des orateurs improvisés le haranguaient dans le sens de la résistance. Bon nombre de démocrates accourus des petites villes voisines se faisaient remarquer par leur animation.

Dix heures sonnèrent, le Conseil ne décidait rien. Les nuits de décembre sont froides. Le peuple commence à s'impatienter.

Quelqu'un s'écrie qu'il est honteux que le peuple gèle dans la rue, tandis que ses mandataires bavardent dans une salle bien chauffée.

Un autre dit que les conseillers sont tous des modérés, incapables de prendre une résolution.

Le peuple s'agite, murmure, pousse des clameurs.

Un orateur réclame le silence, et propose que le peuple nomme des délégués qui assistent à la délibération du Conseil, et lui signifient respectueusement les volontés du peuple.

L'idée est adoptée d'enthousiasme. Les délégués sont désignés, tous démocrates prononcés, et ils se présentent au Conseil. On ne pouvait guère refuser de les admettre.

Leur présence eut un effet merveilleux. La délibéra-

tion qui menaçait de s'éterniser fut promptement close. L'un des membres rédigea une résolution par laquelle le Conseil municipal de la ville de Marmande, vu l'article 68 de la Constitution, déclarait le Président de la République déchu de ses fonctions et lui refusait obéissance. Tous les conseillers, si indécis naguère, signèrent, excepté le maire qui refusa son adhésion.

Avant minuit, l'un des délégués, M. Petit-Laffitte, du Mas-d'Agenais, s'emparait de la résolution et en donnait lecture au peuple qui couvrait d'applaudissements ses délégués.

Le lendemain, il s'agit de faire exécuter la résolution. Une députation, composée de MM. Vergnes, Laffiteau, Mouran aîné et Baccarisse, se présenta au sous-préfet Pelline, lui signifia la résolution du Conseil et le mit en demeure de se prononcer. Le sous-préfet, s'il faut s'en rapporter à sa déposition devant le Conseil de guerre de Bordeaux, répondit qu'il ne reconnaissait pas une délibération illégale et arrachée par la pression, ajoutant, du reste, qu'il approuvait hautement les décrets du Président de la République. Les députés prirent acte de cette déclaration et annoncèrent que le Conseil aviserait.

Le sous-préfet avait déclaré précédemment ne pas s'opposer, dans l'intérêt de l'ordre, à la réorganisation de la garde nationale dissoute depuis quelques mois.

En attendant, il convoquait à Marmande toutes les brigades de gendarmerie de l'arrondissement et cherchait à organiser la défense de l'autorité. Fait à noter, la garde nationale de Cocumont, bourg tout dévoué au « parti de l'ordre, » se mit en marche pour aller au

secours du sous-préfet. Malheureusement, les vaillants partisans de l'ordre de Cocumont n'arrivèrent à Marmande que pour y être désarmés par l'émeute, sans même avoir eu l'honneur de brûler une amorce (1).

Le jeudi soir, le Conseil se réunit de nouveau. Le premier pas, le seul qui coûte, était fait ; la discussion ne fut pas longue. Le Conseil prononça donc promptement la destitution du maire, la déchéance du sous-préfet et la révocation de quatre membres qui s'étaient abstenus d'assister à la séance de la veille. Il s'adjoignit, pour les remplacer, MM. Moreau, Mouran aîné, Gergerès et Baccarisse.

Ce fut son dernier décret. Le lendemain, il remit pleins pouvoirs à une Commission des trois membres et disparut de la scène.

Cette Commission était composée de MM. Vergnes, Goyneau et Mouran aîné. M. Vergnes présidait.

Dès ce moment les choses marchèrent vite. M. Vergnes signifia au sous-préfet qu'il était relevé de ses fonctions. Celui-ci se retira et partit pour Bordeaux avec l'ingénieur Joly. Le lieutenant de gendarmerie Flayelle se retira également avec trente-cinq gendarmes à cheval, d'abord à Couthures, puis à la Réole (Gironde).

Peu après, l'ancien commandant de la garde nationale Baccarisse présidait à la distribution au peuple de huit à neuf cents fusils qui se trouvaient à la Sous-

(1) Nous puisons tous ces curieux détails dans le compte rendu très-complet du procès Peyronni devant le Conseil de guerre de Bordeaux, inséré dans *la Gazette des Tribunaux* du 15 janvier 1852 et numéros suivants.

Préfecture. La chose se fit dans le plus grand ordre, contrairement à ce qui a été raconté. Il y eut, toutefois, un acte de pillage. Quelques individus tuèrent et plumèrent les volailles du sous-préfet, mais ils ne les mangèrent pas ; M. Vergnes fit mettre ces maraudeurs en prison.

L'un des premiers actes de la Commission fut la nomination de l'ancien chef d'escadron Peyronni au commandement supérieur des gardes nationales de l'arrondissement.

M. Peyronni était un ancien et brillant officier de cavalerie qui avait servi en Afrique de la manière la plus distinguée. Il était officier de la Légion d'honneur.

En 1844, il avait quitté le service à la suite d'un différend avec le colonel, depuis général de division Youssouf. Ses opinions le rattachaient au parti républicain le plus modéré. Il s'était montré fort hostile aux idées socialistes.

« J'accepte, dit-il, en prenant le commandement, pour l'exercer en homme d'honneur, pour défendre la Constitution et pour faire fusiller la canaille si elle voulait se porter à des actes coupables (1). »

Quelques instants après, il répétait en présence du peuple armé :

« Si quelqu'un parle de pillage, je lui passe mon sabre à travers le corps (2). »

(1) Déposition de M. Mannat au procès Peyronni. (Voir *la Gazette des Tribunaux* du 15 janvier et numéros suivants.)

(2) Déposition du sous-préfet Pelline au même procès.

Tel était l'homme qu'un de ces personnages qu'on ne qualifie pas, républicain exalté devenu réactionnaire non moins exalté, représentait dans un document destiné à éclairer la justice, et reproduit par une foule de journaux, comme une sorte de chef de bandits à la physionomie farouche, qu'il comparait tour à tour à Garibaldi et à Mina, parcourant les rues de Marmande à la tête d'une bande hideuse, hurlant : Vive la guillotine ! mort aux riches (1)!

M. Peyronni n'était peut-être pas même un républicains d'opinions bien arrêtées. Quelques semaines après, devant le Conseil de guerre de Bordeaux, il se déclarait *prêt à bénir le Coup d'État, cet Austerlitz de la politique* (2).

La Commission révolutionnaire fit afficher dans la journée du vendredi la proclamation suivante que nous extrayons des pièces du procès Peyronni (3) :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Habitants de Marmande,

Nous venons d'être revêtus par le Conseil municipal de l'autorité communale, et constitués en commission provisoire munis de tous les pouvoirs pour maintenir l'ordre et la tranquillité, mais en même temps pour assurer l'exécution de la délibération du Conseil en date du 3 de ce mois, portant refus d'obéissance au gouvernement qui a voulu s'imposer à la France à l'aide d'un audacieux coup de main.

(1) Ce document se trouve imprimé parmi les pièces de l'instruction du procès Peyronni.

(2) Paroles textuelles de M. Peyronni.

(3) *Gazette des Tribunaux* du 13 janvier 1852.

Nous nous sommes constitués et nous avons adopté ces pouvoirs pour la défense de la Constitution. Cette défense va être immédiatement organisée. Que tous les citoyens prêtent leur concours à cette œuvre patriotique.

La garde nationale est rétablie et la sûreté de la ville lui est confiée.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Fait à la mairie de Marmande, le 5 décembre 1851.

Les membres de la Commission provisoire :

VERGNES, président;
GOYNEAU et MOURAN aîné.

Marmande. — Imprimerie de PELOUSIN, rue de Puyguereaud, 10.

Peyronni, de son côté, fit afficher l'ordre suivant :

ORDRE

Investi du commandement des forces républicaines de l'arrondissement de Marmande, j'invite tous les citoyens à s'armer dans chaque commune pour protéger l'ordre et la loi.

La Constitution doit être la loi des lois, jusqu'à ce que le peuple en ait décidé autrement dans sa souveraineté.

Chaque commune, après s'être organisée pour sa défense intérieure, enverra de suite à Marmande, chef-lieu de l'arrondissement, tous les citoyens disponibles.

Le commandant des gardes nationales de l'arrondissement,

PEYRONNI.

Marmande, le 5 décembre 1851.

De nombreuses colonnes de paysans affluèrent en ville toute la journée.

La compagnie d'artillerie de la garde nationale fut convoquée et chargée de confectionner des cartouches

et des boîtes à mitraille. Marmande possédait deux pièces d'artillerie de campagne qu'il était facile de mettre en état de service. Peyronni s'occupa avec activité de l'armement de la ville. La garde nationale fut, plusieurs fois, appelée aux armes et manœuvra sous ses ordres avec un ensemble remarquable.

La journée du vendredi et celle du samedi se passèrent ainsi. Nul excès d'aucun genre ne fut commis. L'énergie de Peyronni et, sans doute, plus encore, l'honnêteté du peuple, contribuèrent à cet heureux résultat.

On ne peut s'empêcher de reconnaître que les modernes girondins de Marmande montrèrent, dans ces circonstances, une modération et une haine des excès fort honorables et tout à fait dignes de leurs ancêtres politiques. Mais il faut avouer qu'ils furent comme eux de pauvres révolutionnaires.

Ils ne virent pas que leurs mesures de défense de la Constitution, leurs préparatifs belliqueux, leur luxe de fusils, canons, boîtes à mitraille, pour se borner à parader dans les rues de Marmande, touchaient presque au ridicule.

Ou l'on se tait, ou l'on s'insurge tout de bon, dit la logique révolutionnaire.

L'instinct du peuple ne s'y trompait pas. Dès le vendredi soir, on parlait déjà de trahison dans les groupes du parti avancé. On disait hautement qu'on ne comprenait pas pourquoi Peyronni ne marchait pas sur Bordeaux ou sur Agen.

On a vu au commencement de ce chapitre quelle était la situation de Bordeaux en ce moment. Le sous-

préfet de Marmande arrivé pour demander du secours n'avait pu obtenir un seul détachement. Le général ne trouvait pas ses forces suffisantes contre un mouvement sérieux dans la ville. L'arrivée de Peyronni dans la journée ou la soirée du 6 avec quatre mille hommes, dont beaucoup très-bien armés et deux pièces de canon, eût peut-être acquis Bordeaux à la cause républicaine.

Les chefs de l'insurrection de Marmande ne semblent pas avoir soupçonné cela. Peyronni s'est vivement défendu au Conseil de guerre d'avoir jamais eu la pensée de marcher sur Bordeaux. On peut parfaitement l'en croire sur parole. Tout entier à ses répugnances pour les démocrates avancés et aux craintes que lui inspiraient, bien à tort, les dispositions du peuple, son unique souci fut le maintien de l'ordre. Il ne voyait partout que pillards, ce qui est d'autant plus caractéristique qu'aucun des témoins entendus au procès n'a rapporté la moindre tentative ni la moindre menace d'excès de ce genre. Du reste, ancien officier de l'armée régulière, M. Peyronni avait, comme tous les militaires, peu de confiance dans le courage sans uniforme. Des émissaires venus de La Réole, Langon, etc., le pressaient de marcher en avant. Il se récria contre un semblable projet.

Le samedi, il congédia les paysans venus de tous les points de l'arrondissement. Le peuple et les démocrates avancés étaient furieux. La faiblesse de cet homme personnellement si brave les surprenait et les indignait. Il couvait là un orage contre Peyronni que la première occasion allait faire éclater.

Les dépêches télégraphiques annonçant la répression de la résistance à Paris étaient bien parvenues jusqu'à Marmande, mais on n'avait pas voulu y ajouter foi. Le dimanche, arrivèrent des journaux et des lettres ne laissant aucun doute à ce sujet. La Commission apprit également dans la soirée que le général, comptant désormais sur la tranquillité de Bordeaux, détachait contre Marmande un bataillon d'infanterie, un escadron de cavalerie et deux canons.

L'infanterie remontait la Garonne en bateau à vapeur, la cavalerie et l'artillerie arrivaient par terre.

La Commission fut atterrée de ces nouvelles; Peyronni plus que tout autre. Il insista pour qu'on les cachât au peuple: « Si ces furieux l'avaient su, disait-il plus tard au Conseil de guerre, ils auraient barricadé la ville et se seraient défendus à outrance. »

M. Peyronni avait une répugnance singulière pour les barricades.

Des ouvriers en avaient commencé une sur le pont de la Garonne.

— Cela me fit voir à quel sorte de gens j'avais affaire! dit-il aussi, plus tard.

La Commission, après avoir décidé qu'elle cacherait les nouvelles au peuple et ferait en sorte de ne pas résister, se sépara et alla se coucher.

De semblables choses restent rarement secrètes. Le bruit de la marche des troupes et des mauvaises nouvelles reçues se répandit en ville. Le peuple, déjà irrité contre ses chefs, ne peut se contenir. C'est une véritable explosion de fureur. La foule réunie sur la place s'agite avec violence.

— Nous voulons nous battre! Où sont les chefs! crie-t-on de tous côtés.

Les chefs dormaient, il était deux heures après-minuit.

— Peyronni est un lâche ! c'est un traître ! disent les uns.

— Non, c'est un brave ! Il marchera ! répliquent d'autres.

Un rassemblement exalté court à la maison de M. Vergnes. Celui-ci s'éveille au bruit des clameurs, ainsi que Peyronni, qui était couché chez lui. L'un et l'autre se lèvent, et le peuple les entraîne à la Mairie.

Peyronni veut parler ; on l'écoute. Il essaie de faire comprendre l'inutilité de la résistance. Une explosion de cris de colère et d'injures couvre sa voix.

— Vous êtes un lâche! Nous voulons nous battre ! Vous nous avez excités et vous nous abandonnez !

Un petit jeune homme qui se faisait remarquer par son exaltation dirige un pistolet sur la poitrine de Peyronni en lui criant :

— Tu marcheras, ou tu es mort ! (1).

Peyronni sentait son sang de vieux soldat bouillonner dans ses veines. Il prend tout à coup sa résolution. Il paraît sur le perron de la Mairie :

(1) — Mais enfin, quel était donc ce petit diable? demandait le président du Conseil de guerre à plusieurs témoins déposant de cette scène.

— Je n'en sais rien, Monsieur, je ne connaissais personne parmi tous ces furieux, répondait le malheureux Peyronni.

(Voir, pour tous ces détails, le procès Peyronni dans *la Gazette des Tribunaux* du 15 janvier 1852 et numéros suivants.)

— Vous voulez vous battre, eh bien! soit, nous nous battrons, dit-il. Aux armes!

La foule applaudit avec fureur et se disperse en criant aux armes! Le tocsin sonne, les tambours battent la générale. En moins d'un quart d'heure, plus de huit cents hommes armés se forment en colonne sur la place. Peyronni monte à cheval, il met le sabre à la main, commande et semble avoir retrouvé tout son ascendant. Vergnes, Goyneau, Mouran, prennent chacun un fusil et se placent dans les rangs du peuple. Peyronni donne le signal. Toute la masse s'ébranle sur la route de Bordeaux, chantant *la Marseillaise* avec un formidable ensemble..

M. Peyronni était très-probablement de bonne foi lorsqu'il avait dit : « Eh bien! soit, nous nous battrons! » De semblables mouvements ne se calculent guère. Mais le naturel revint bientôt. Une fois hors de la ville, il se dit que c'était un excellent résultat d'avoir entraîné hors de Marmande cette population exaltée, et il n'eut plus d'autre souci que d'éviter cette rencontre qu'il était censé allé chercher. Au lieu de continuer de marcher sur la grande route de Bordeaux, il fit prendre à sa colonne la traverse de Sainte-Bazeille. Il comptait ainsi éviter la troupe. Mais l'implacable hasard lui réservait une surprise cruelle. M. le sous-préfet Pelline, venant de La Réole en avant-garde, avait pris la même traverse avec huit ou dix brigades de gendarmerie à cheval.

A l'issue du bourg de Sainte-Bazeille, le citoyen Séré-Lanauze, qui marchait en tête avec les éclai-

teurs marmandais, se replia vivement en annonçant l'approche de la cavalerie.

Une collision était inévitable. Le petit escadron s'avançait au grand trot. Peyronni fit masser ses hommes des deux côtés du chemin et sur le chemin même.

Voici comment il a lui-même raconté ce qu suivit (1) :

« J'entendais la cavalerie sans la voir, à cause du brouillard. Je criai : Qui vive! Un feu de peloton, dont une balle traversa ma casquette, fut la seule réponse. Je me retournai vers mes hommes et je criai : Feu! J'étais enroué; on ne m'entendit pas. Les tambours battirent la charge. Je tirai mes deux coups de pistolet, et j'agitai mon sabre en criant : Feu! tirez donc! C'est alors que la fusillade s'engagea. Quand le nuage de fumée se fut dissipé, j'aperçus que ce que j'avais pris pour tout un escadron n'était qu'un détachement de gendarmes qui fuyaient devant nous. »

Le sous-préfet et le lieutenant Flayelle ont affirmé que la gendarmerie n'avait pas commencé le feu. Quoi qu'il en soit, la fusillade des gardes nationaux républicains avait eu un effet terrible.

Le lieutenant, le maréchal-des-logis Gardette et sept à huit gendarmes étaient blessés. Les chevaux des autres se cabraient et emportaient leurs cavaliers sur la route de La Réole.

Le lieutenant, resté à cheval malgré sa blessure, eut beaucoup de peine à rallier une dizaine de ses gendarmes avec lesquels il gagna le bord de la Garonne.

(1) Interrogatoire de Peyronni au Conseil de guerre de Bordeaux. *Gazette des Tribunaux* du 13 janvier et numéros suivants.

Les Marmandais étaient satisfaits, ils avaient brûlé quelques cartouches. Peyronni s'empressa de leur faire prendre la route de Castelnau qui conduit dans l'intérieur des terres.

Une heure après, l'infanterie qui arrivait en bateau à vapeur, débarquait non loin de Sainte-Bazeille et occupait le bourg. Les Marmandais était déjà loin.

Une odieuse scène venait d'attrister cet endroit. Après le départ de la colonne marmandaise, le maréchal-des-logis Gardette était resté sur la route étendu sans mouvement. Deux ou trois traînards de Marmande, parmi lesquels un fou ou idiot nommé Planazet, avaient frappé le malheureux militaire à coups de sabre. L'idiot lui avait porté plusieurs coups de broche. Gardette avait fait le mort pour échapper à ces misérables. Quelques braves gens accoururent et le portèrent à la Mairie de Saint-Bazeille. L'idiot était resté stupidement debout à côté de Gardette, sa broche à la main. Le maréchal-des-logis a survécu à ses blessures. Cet incident, grossi, amplifié et défiguré convenablement, a servi à transformer les gardes nationaux de Marmande en une hideuse bande de *Jacques*.

La troupe se porta aussitôt sur Marmande. Assez mal renseignée par les gens du pays, elle s'attendait à une vive résistance. On tourna la ville pour éviter les canons que l'on croyait braqués sur l'avenue de Bordeaux, et l'on entra par la route de Tonneins. La ville, désertée par la majeure partie de sa population valide, était dans le calme le plus complet.

Cependant la troupe de Peyronni arriva dans la

journée à Castelnau, déjà fort diminuée par les désertions. Trois ou quatre cents hommes y campèrent dans la nuit du 8 au 9, et achevèrent de se dissoudre le lendemain.

L'ordre matériel ne tarda pas à se rétablir dans ce département si agité. L'état de siége avait déjà été proclamé. Il y fut appliqué dans toute sa rigueur.

Le mercredi, le chef de bataillon Bourrely, nommé commandant de l'état de siége, faisait afficher la pièce suivante :

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR A MM. LES GÉNÉRAUX

Toute insurrection armée a cessé à Paris par une répression vigoureuse; la même énergie doit avoir partout les mêmes effets. Les bandes qui apportent le pillage, le viol et l'incendie se trouvent hors des lois. Avec elles on ne parlemente pas, on ne fait pas de sommations, on les attaque et on les disperse. Tout ce qui résiste doit être fusillé, au nom de la société en légitime défense.

Des ordres sont donnés en conséquence.

Le Commandant militaire,

BOURRELY.

Agen, le 10 décembre 1851.

Des colonnes mobiles parcoururent tout le pays, réinstallant les autorités, opérant le désarmement et faisant de nombreuses arrestations.

Le nombre des fugitifs cachés dans les fermes et les bois fut grand pendant quelque temps encore. Le 25 décembre, le général le Pays de Bourjolly écrivait :

« Je rappelle à tous les chefs de colonne mobile et aux com-

mandants militaires des départements en état de siége, l'ordre déjà donné de fusiller sur-le-champ tout individu pris les armes à la main.

« Publié à Agen, le 27 décembre 1851. »

Un arrêté du commandant Bourrely avait prévenu tous les individus qui *donneraient asile aux insurgés fugitifs*, qu'ils seraient considérés comme complices de l'insurrection et traités comme tels. Cet arrêté ne resta pas une lettre morte. On en trouve la preuve dans l'article suivant de *la Gazette des Tribunaux* du 8 janvier 1852 :

« Une première sanction vient d'être donnée à l'arrêté de M. le commandant Bourrely concernant les *recéleurs*. Dans la soirée du 2 de ce mois, les gendarmes de Lavardac ont arrêté le nommé Bertrand Fournier, charpentier et aubergiste, commune de Nérac, qui *recélait* chez lui le nommé Jean Dufaure, insurgé. »

Toutes ces mesures de terreur atteignirent pleinement leur but. L'ordre et la tranquillité ne tardèrent pas à être absolus. Le vote du 20 décembre eut lieu avec calme et donna une grande majorité en faveur des décrets présidentiels.

CHAPITRE IV

DÉPARTEMENTS DU SUD-OUEST

GERS

Le département du Gers. — Proclamation des autorités. — Réunion dans les bureaux de *l'Ami du peuple*. — Journée du 4. — M. Alem-Rousseau. — Agitation. — Appel aux armes. — Arrivée des paysans. — Pourparlers. — Distribution de vivres. — Collision sanglante. — L'autorité victorieuse. — Fleurance. — Le sous-préfet de Lectoure. — Mirande. — Début de l'insurrection. — Scène à la Sous-Préfecture. — Coup de pistolet. — Arrestation du sous-préfet. — Dangers courus. — Arrivée des hussards. — Insurrection générale des campagnes. — Caractère du mouvement mirandais. — Marche sur Auch. — Découragement. — Soumission de Mirande. — Insurrection de Condom. — Rétablissement de l'ordre. — Les paysans du Gers jugés par un journal.

Le département du Gers, formé d'une partie de l'ancienne Gascogne, occupe un pays montueux et médiocrement fertile. Il est parsemé d'un grand nombre de bourgs et de petites villes; mais il ne renferme aucun centre de population considérable. Son chef-lieu, Auch, est une vieille ville de douze mille âmes. Les Sous-Préfectures, Condom, Lectoure, Mirande et Lombez, sont encore moins considérables. Le pays est essentiellement agricole. La population qui l'habite est une race laborieuse, vive, impressionnable, rude de formes, mais honnête et généreuse.

A la fin de 1851, ce département était complétement acquis aux idées démocratiques. L'influence de la petite

bourgeoisie, généralement républicaine, et la propagande du journal *l'Ami du Peuple*, avaient beaucoup contribué à ce résultat. Des sociétés secrètes s'y étaient récemment organisées. Elles paraissent avoir été une ramification de la grande société des Montagnards qui couvrait le Midi, et dont nous parlerons dans le prochain chapitre. Bien que leur organisation fût assez récente, le nombre de leurs affiliés était déjà énorme.

La dépêche, annonçant la dissolution de l'Assemblée nationale, arriva à Auch dans la soirée du 2 décembre.

Le préfet, M. de Magnitot, appela aussitôt près de lui le général Dupleix, commandant la subdivision, le procureur de la République, M. Saint-Luc Courborieux, et le maire d'Auch, M. Soullier.

La gravité des circonstances était telle, que ces messieurs furent bientôt d'accord sur la nécessité d'annoncer l'événement au peuple, sans se prononcer pour ou contre le Coup d'État, et en se bornant à maintenir l'ordre.

Le 3 décembre, à huit heures du matin, on afficha la dépêche télégraphique avec la proclamation suivante :

« Auch, 3 décembre 1851, 7 heures du matin.

« Habitants du Gers,

« Un événement grave vient de s'accomplir dans la capitale.

« Nous nous empressons de le porter à votre connaissance. En présence de l'émotion qu'il peut causer l'autorité, qui répond de la tranquillité publique, est fermement résolue à faire son devoir et à assurer, avant tout, le respect et l'inviolabilité des personnes et des propriétés.

« Habitants du Gers, au nom de la France, au nom du salut

du pays tout entier, au nom de vos intérêts les plus chers, nous vous engageons à attendre avec calme la marche des événements, et à vous abstenir de tous rassemblements propres à enflammer les passions.

« Nous avons confiance dans votre loyauté et dans l'excellent esprit qui vous anime.

« ***Le général commandant la subdivision,***
« **DUPLEIX.**

« ***Le procureur de la République,***
« **SAINT-LUC COURBORIEUX.**

« ***Le préfet du Gers,***
« **A. DE MAGNITOT.**

« ***Le maire d'Auch,***
« **SOULLIER. »**

L'émotion produite par l'apparition de ces deux pièces fut immense.

Le journal *l'Opinion*, organe du « parti de l'ordre, » publia immédiatement une vive protestation contre la nouvelle *catastrophe*, qu'il comparait à *celle* du 24 février (1).

On pense si l'émotion dut être profonde dans le parti républicain.

Deux journaux le représentaient à Auch : *le Démocrate*, organe des républicains modérés, anciens partisans du général Cavaignac, et *l'Ami du Peuple*, organe des démocrates socialistes.

Il n'est pas inutile d'ajouter qu'avec l'intelligence ordinaire aux partis, les hommes du *Démocrate* et ceux de *l'Ami du Peuple* n'avaient entre eux aucun rapport,

(1) Voir *l'Opinion du Gers* du 4 décembre.

et se sentaient plus d'éloignement pour ceux dont ne les séparait qu'une légère nuance que pour leurs adversaires déclarés. Aussi n'y eut-il aucun rapprochement entre ces deux groupes.

Le parti avancé avait seul, du reste, une influence sérieuse sur la population.

Une réunion nombreuse fut tenue, dans l'après-midi du 3, dans les bureaux de *l'Ami du Peuple.*

Parmi les assistants se trouvaient MM. Benjamin Gastineau, rédacteur en chef, et tout le personnel de la rédaction; Dansos, ex-commandant de la garde nationale d'Auch; Zeppenfeld; Violet, officier en non activité ; Victor Prieur, médecin; Canteloup, avocat, etc. M. Arexy, le véritable chef du parti démocratique socialiste, était en voyage (1).

Plusieurs des citoyens présents étaient accourus des petites villes voisines.

La réunion fut unanime pour décider qu'il fallait résister au Coup d'État. Mais quand il s'agit de déterminer le mode de résistance, il paraît que l'accord cessa.

Les plus ardents voulaient une insurrection immédiate : soulever Auch, barricader les rues et app er les républicains des campagnes.

D'autres repoussaient cette résolution comme intempestive et inutile.

Une lutte à Auch, lorsque le reste de la France restait calme, ne pouvait aboutir qu'à une protestation impuissante. M. Victor Prieur fit ressortir vivement

(1) Voir *l'Opinion du Gers* du 22 décembre, article intitulé : *Troubles du Gers.*

cette considération et finit par entraîner la majorité de la réunion à son avis.

On se décida à rédiger et à signer, séance tenante, une protestation, à préparer tout pour le combat, et à envoyer aux cantons l'ordre de se tenir prêts à marcher au premier signal.

La protestation fut rédigée et signée de soixante-quatre noms. Quoique fort vive, ce n'était pas un appel aux armes.

Il paraît qu'au moment où cette résolution venait d'être prise, les plus ardents revinrent à la charge, soutenant, qu'en temps de révolution, hésiter c'est tout perdre, et insistant pour l'insurrection. Un violent débat s'engagea. M. Gastineau se rangea à cet avis. M. Prieur et plusieurs autres membres quittèrent la réunion. Après leur départ, les membres restant décidèrent qu'on enverrait aux affiliés des cantons le mot d'ordre de prendre les armes et de marcher sur Auch.

L'autorité se trouvait dans une position réellement critique. Elle ne disposait, pour toute force armée à opposer à une insurrection qui pouvait amener dix mille hommes sur la ville, que de quatre escadrons du 6e hussards. La topographie de la ville suffisait, d'ailleurs, pour rendre ces forces complétement insuffisantes.

Auch est bâtie sur les flancs d'un coteau élevé, perpendiculaire à la vallée du Gers et se rattachant par une étroite arête à la ligne de collines qui court parallèlement à la rivière. L'Hôtel-de-Ville, la cathédrale, et une place assez spacieuse, occupent le sommet du coteau. Une rue longue et droite, mène

de l'Hôtel-de-Ville, au faubourg de l'Oratoire et à la route de Condom. Cette rue suit l'arête du coteau jusqu'à l'issue du faubourg. Le reste de la ville est composé de rues étroites, tortueuses, à pentes rapides, tout à fait impraticables à la cavalerie. Il aurait suffi de quelques barricades pour réduire la garnison à l'impuissance.

La garde nationale avait été dissoute, et l'autorité ne pouvait guère compter sur des défenseurs volontaires du « parti de l'ordre. »

Le préfet et les autres hauts fonctionnaires, faisant une subtile distinction entre l'adhésion ouverte au Coup d'État et des mesures répressives prises dans le but de maintenir l'ordre matériel, se disposèrent malgré toutes ces difficultés, à empêcher toute manifestation hostile aux décrets présidentiels. Le procureur de la République, M. Saint-Luc-Courborieux, paraît avoir été le principal promoteur de l'attitude ainsi prise par l'autorité. Le commissaire de police se présenta par son ordre aux bureaux de *l'Ami du Peuple*. C'était quelques heures après la réunion de l'après-midi. Il y fut reçu par les plus vives protestations. M. Prieur, qui avait fait tant d'efforts pour dissuader ses amis d'une insurrection immédiate, se faisait remarquer parmi les protestants les plus énergiques. Il suivit le commissaire de police à la Mairie où toutes les autorités se trouvaient réunies. Là s'engagea entre lui et M. Saint-Luc Courborieux une vive altercation. Le procureur de la République, ayant voulu se prévaloir de sa qualité de magistrat, s'attira cette verte réplique :

« Vous n'êtes plus que le magistrat d'un magistrat déchu ! »

Cependant la nuit fut calme.

Le lendemain, le journal du « parti de l'ordre, » *l'Opinion*, parut ayant en tête de ses colonnes une protestation conçue dans des termes d'une rare violence. Ce numéro ne fut pas saisi, mais le journal dut, par un coup d'État préfectoral au petit pied, changer immédiatement de rédacteurs.

Dans la matinée, l'autorité fut avertie que les principaux membres du parti républicain modéré, MM. Reynal, Boubée, Alem-Rousseau, ex-constituant, Dupetit, Sentoux, Faure et Caubet, s'étaient réunis dans les bureaux du *Démocrate* et y avaient rédigé une protestation.

Presque en même temps, un certain nombre de démocrates réunis à *l'Ami du Peuple* y faisaient imprimer un appel aux armes qui était immédiatement affiché (1).

Des groupes tumultueux formés sur une foule de points discutaient avec chaleur les événements.

Cependant l'attitude du peuple n'avait rien de menaçant. Les divisions survenues parmi les chefs du mouvement avaient eu leur contre-coup dans la population, et rien ne faisait prévoir une insurrection immédiate.

Les quatre escadrons du 6e hussards avaient pris les armes. Un détachement avait été dirigé sur Fleurance, petite ville à trente-quatre kilomètres, au nord

(1) Voir *l'Opinion du Gers* du 22 décembre. — *Troubles du Gers.*

d'Auch, pour y protéger l'arrivée de la malle-poste et du nouveau préfet du Gers, qui était attendu.

Un autre détachement avait pris la route de Mirande, où de graves événements venaient de se passer.

Les trois escadrons restant avaient été disposés en majeure partie sur la place de l'Hôtel-de-Ville (1).

A onze heures, le commissaire de police se rendit, par ordre du procureur de la République, aux bureaux du *Démocrate*, rue Balguerie, afin d'y opérer la saisie de la protestation qu'on venait d'imprimer. Il trouva la rue encombrée d'une foule de citoyens. M. Alem-Rousseau se tenait sur la porte de l'imprimerie. Il s'opposa à l'entrée du commissaire de police. Sommé de laisser opérer la saisie, il répondit que la Constitution étant violée, tout magistrat qui ne protesterait pas sur-le-champ se rendrait complice du crime de haute trahison, serait par ce seul fait déchu de ses fonctions, que quant à lui, simple citoyen, il ferait son devoir en repoussant la force par la force.

Le commissaire de police n'insista pas davantage. Il revint auprès du procureur de la République, et lui rendit compte de ce qui se passait.

M. Saint-Luc Courborieux n'hésita pas.

Il se fit accompagner d'un escadron de hussards commandé par le capitaine Michel, et se dirigea vers les bureaux du *Démocrate*. Le capitaine de gendarmerie et le juge de paix Tarbouriech se joignirent à lui.

La colonne traversa la place de l'Hôtel-de-Ville au

(1) Rapport officiel du général de Géraudon.

milieu des groupes nombreux et animés, criant : Vive la Constitution! vivent les hussards! (1).

Les soldats restaient silencieux.

Un instant, le capitaine de gendarmerie demeura en arrière. Un groupe l'entoura; on mit la main sur la poignée de son sabre. L'arrière-garde des hussards le dégagea.

La colonne arriva rue Balguerie. Un rassemblement nombreux stationnait devant les bureaux du *Démocrate*. M. Alem-Rousseau haranguait le peuple. Sommé de se retirer, il répondit qu'il n'en ferait rien.

— Je proteste au nom de la loi! s'écriait-il.

M. Saint-Luc Courborieux lui rappelle l'obéissance qu'il doit aux magistrats.

— Si vous êtes magistrat, votre devoir est de faire respecter la loi fondamentale du pays, la Constitution, réplique M. Alem-Rousseau; si vous trahissez ce devoir, vous n'êtes plus rien, vous êtes déchu de vos fonctions!

Des agents s'élancent pour le saisir. Il lutte; un coup de sabre perce son habit; il se dégage en protestant toujours.

— Citoyens, soldats, magistrats, officiers, peuple, je vous rappelle tous au respect de la loi, s'écriait l'ancien représentant!

Il fallut faire une charge de cavalerie contre l'énergique républicain. M. Saint-Luc Courborieux fit les sommations. L'escadron s'ébranla, la foule fuit en désordre; quelques pierres furent lancées sur la

(1) Rapport du général de Géraudon.

troupe; un hussard fit feu, et M. Alem-Rousseau tomba renversé sous les pieds des chevaux.

La saisie des numéros du *Démocrate* fut opérée (1).

De retour sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le procureur fut entouré de groupes nombreux criant : Vive la République ! Il les harangua. Quelques-uns se dispersèrent pour se reformer plus loin.

Cependant le commissaire de police, suivi d'un détachement de hussards, se dirigea vers les bureaux de *l'Ami du Peuple* pour saisir l'appel aux armes dont nous avons parlé. Arrivé à quelques pas des bureaux, un coup de feu retentit. Il était tiré d'une fenêtre voisine sur la sentinelle du général qui fut heureusement manquée. Un gendarme riposta. Un officier en congé, M. Louis Solon, qui s'était joint à la troupe, fit voler en éclats la fenêtre et s'élança à l'intérieur. On le suivit. Mais l'homme qui avait fait feu ne put être saisi. On ne trouva qu'un fusil déchargé (2).

Le commissaire de police pénétra sans obstacle dans les bureaux de *l'Ami du Peuple*, mais il ne put saisir que peu d'exemplaires de la proclamation. La majeure partie avait été distribuée.

A la suite des incidents que nous venons de rapporter, l'agitation avait grandi. La foule qui couvrait la place de l'Hôtel-de-Ville et les rues avoisinantes, pre-

(1) Cet incident est raconté avec quelques variantes par *l'Opinion du Gers, le Midi de Toulouse, le Journal de Lot-et-Garonne*. (Voir à ce sujet la note B à l'appendice contenant une lettre de M. Alem-Rousseau fils, qui rectifie certains détails.)

(2) *Opinion* du 22 décembre. La condamnation prononcée plus tard pour ce fait donna lieu au plus extraordinaire trait d'abnégation. (Voir la note C à l'appendice.)

nait une attitude hostile. Les cris de : Vive la République! à bas les hussards! retentissaient avec force (1).

Les chefs du parti avancé qui s'étaient prononcés pour l'insurrection immédiate crurent le moment favorable pour passer à l'exécution. Malgré l'abstention de la majeure partie des leurs, quelques-uns descendirent en armes sur la place.

L'ancien commandant de la garde nationale parut, le sabre à la main, criant : Aux armes! Quelques hommes se groupèrent autour de lui. M. Arexy, qui venait d'arriver des Hautes-Pyrénées, voulut se joindre à eux. Il paraît cependant qu'il ne se faisait pas d'illusions sur le résultat probable de leur tentative. On raconte, en effet, qu'en prenant son fusil, il disait à Benjamin Gastineau :

— Allons, mon cher Gastineau, partons pour Nouka-Hiva!

Le rassemblement traversa quelques rues de la ville en criant : Aux armes! Cet appel eut peu d'échos, et les hommes qui s'étaient armés durent se disperser après cette vaine tentative.

Pendant ce temps, quelques évolutions de cavalerie contenaient sur la place de l'Hôtel-de-Ville une foule plus bruyante que résolue (2).

Le préfet, le procureur de la République, le maire et le général Dupleix n'avaient pas quitté l'Hôtel-de-Ville, devenu le quartier-général de l'autorité.

(1) Rapport du général de Géraudon.
(2) *Opinion* du 22 décembre et rapport du général de Géraudon.

Dans l'après-midi, une députation s'y présenta, au nom du peuple.

Elle se composait de quelques citoyens, parmi lesquels MM. Prieur et Violet. Le maire les reçut. Ces citoyens demandèrent l'armement de la garde nationale et le partage des postes avec la troupe. Le maire repoussa ces deux propositions, en se fondant surtout sur leur inutilité. M. Soullier avait été élu sous l'influence du parti républicain modéré, il n'avait pas encore accepté formellement les décrets présidentiels, et il croyait peu à la réussite du Coup d'État. Il ne le dissimula pas à ses interlocuteurs : « A cette heure, disait-il, Louis-Napoléon est sans doute déjà pris et écroué à Vincennes. » Les délégués du peuple se retirèrent donc sans résultat.

Cependant, la lassitude de la foule amena un calme relatif. On put faire manger les chevaux de la cavalerie.

A quatre heures la malle-poste arriva, amenant le préfet, M. de Lagarde, arrêté, puis relâché à Fleurance, comme nous le raconterons plus loin. Il prit aussitôt la direction de l'administration supérieure du département.

Ceux des membres du parti démocratique qui s'étaient abstenus dans la tentative de la journée se réunissaient en ce moment chez M. Canteloup, avocat, et délibéraient sur la conduite à tenir, lorsqu'un bruit grave vint mettre l'émoi dans la réunion. Les insurgés des campagnes étaient aux portes d'Auch.

En effet, l'autorité prévenue, vers cinq heures, de l'approche de bandes nombreuses, avait envoyé en

reconnaissance le capitaine Michel et un détachement de hussards. Celui-ci s'était trouvé bientôt en présence d'une épaisse colonne de gens armés (1). Un homme d'une soixantaine d'années, monté sur un bidet du pays, était en tête.

Interpellé par le capitaine Michel, il avait répondu :

— Nous sommes de bons citoyens qui nous rendons à Auch pour concourir à la défense de la République et de la Constitution.

Après quelques pourparlers, il avait consenti à arrêter sa colonne, et le capitaine Michel avait envoyé prévenir l'autorité.

On se souvient que le 3 au soir, à l'issue de la réunion dans les bureaux de *l'Ami du Peuple*, l'avis avait été expédié aux affiliés des cantons de prendre les armes et de marcher sur Auch.

Ce mot d'ordre avait été suivi avec un ensemble extraordinaire. Dès quatre heures du matin, le tocsin sonnait dans près de cinquante villages. Vic-Fezensac, petite ville à trente kilomètres nord-ouest d'Auch, se soulevait. Un ancien officier de l'Empire, *brigand de la Loire* de 1815, nommé Jean-Baptiste Cassaet, vieux bonhomme sans grande portée politique, mais dévoué aux idées républicaines, appelait le peuple aux armes. Les populations des villages voisins accouraient au son du tocsin; une nombreuse colonne se formait et prenait la route d'Auch.

A Jégun, dix kilomètres à l'est de Vic, l'insurrection éclatait à la même heure; et, malgré les conseils et la

(1) Rapport du général de Géraudon.

résistance du maire, la bande qui s'y formait faisait bientôt sa jonction avec celle de Vic.

Un notaire, M. Lagrave, de l'Ile-de-Noé, à dix kilomètres nord de Mirande, partait de son village à la tête de cent hommes et ralliant en route une foule de paysans, marchait sur Auch par Barran.

A Bassoues, nord-ouest de Mirande, le soulèvement était l'œuvre exclusive des paysans. Tandis que partout ailleurs, ils avaient attendu le signal de quelques membres de la bourgeoisie, ils se soulevaient spontanément, et conduits par quelques-uns d'entre eux, ils prenaient à leur tour le chemin d'Auch.

Toutes ces bandes marchaient d'entraînement, tambour battant, drapeau en tête. La plupart des paysans, croyant trouver Auch entre les mains du peuple, pensaient n'aller qu'à une sorte de promenade militaire. Ils étaient armés de fusils de chasse, de fourches, de faux. Les munitions étaient rares. La plupart chargeaient leurs fusils à plomb, faute de balles.

Il ne fallait pas que ces *Jacques* fussent animés de passions bien mauvaises, car dans cette longue marche, on n'a pas relevé la moindre tentative de violence ni contre les personnes, ni contre les propriétés. Les quelques vivres pris en route furent scrupuleusement payés.

Quand la colonne de Barran, commandée par Lagrave, rencontra celle de Vic que conduisait Cassaet, les deux chefs s'embrassèrent en tête de leurs bandes qui saluèrent cette accolade par un grand cri de : Vive la République!

Cassaet prit la tête avec les gens de Vic mieux armés que ceux de Barran.

Les bandes réunies montaient bien à trois mille hommes (1).

Elles marchaient sans organisation et sans plan préconçu.

Aussi, lorsqu'elles arrivèrent sur les hauteurs qui dominent Auch, elles ne firent nulle disposition d'attaque, et continuèrent à s'avancer formant une colonne profonde et encombrée sur la route de Condom et le faubourg de l'Oratoire.

Nous avons vu comment elles s'étaient arrêtées devant le détachement du capitaine Michel.

Cependant l'autorité s'empressait de prendre des mesures de défense. Le colonel Courby de Cognord se portait avec un escadron à l'entrée du faubourg et parlementait à son tour avec les paysans. Ceux-ci insistaient pour entrer en ville, protestant de leurs bonnes intentions et promettant sur leur tête qu'aucun désordre n'aurait lieu (2).

Il était évident, du reste, qu'ils n'avaient nulle intention d'engager la lutte. La route du faubourg de l'Oratoire où l'on se trouvait en présence suit la crête du coteau. Elle est bordée des deux côtés par des terrains en pente excessivement rapide, inabordables à la cava-

(1) Le général de Géraudon les estime encore plus nombreuses.

(2) A partir de ce moment, tous les récits donnés par les journaux sont contradictoires et présentent des lacunes évidentes. Le rapport du général de Géraudon est trop succinct et ne fournit aucune lumière. Nous avons interrogé plusieurs témoins oculaires; leurs relations comparées aux récits déjà donnés nous ont permis d'approcher de bien près de la vérité sur cet épisode.

lerie. Deux charrettes mises en travers de la route, un obstacle quelconque, auraient pu rendre la position des insurgés inexpugnable. La situation de l'autorité fût alors devenue critique. Les insurgés, inattaquables de front, auraient pu en se prolongeant sur les flancs du coteau, entrer de plain-pied dans la ville. On assure que quelques-uns y avaient songé, mais la plupart, croyant à une solution pacifique, jugèrent la chose inutile.

Les membres de l'autorité, de leur côté, hésitaient à ordonner l'attaque. Une charge de cavalerie poussée, de nuit, sur des masses dont on s'exagérait le nombre et la résolution, pouvait être fatale. Cinquante gardes nationaux à peine s'étaient rendus à la Mairie. La perplexité y était grande, lorsque M. Prieur se présenta pour parlementer au nom des insurgés.

Les démocrates réunis chez M. Canteloup avaient résolu de faire des efforts pour éviter l'effusion du sang. Les nouvelles reçues dans la journée de Paris et de Bordeaux n'annonçaient rien de favorable à la cause républicaine. Les dépêches du gouvernement arrivaient librement, preuve évidente qu'aucune insurrection n'existait entre Paris et Auch. Le combat dans ces conditions leur paraissait inutile.

Il fut heureux pour le Coup d'État qu'il ne se trouvât à Auch aucun homme capable de devenir le chef d'une Vendée républicaine. Si le mouvement eût été dirigé, il est certain que le nombre des insurgés et la nature du terrain auraient rendu la résistance très-difficile. La journée du lendemain eût groupé à Auch

plus de dix mille hommes que deux marches auraient suffi pour porter sur Toulouse ou sur Agen.

M. Prieur arriva donc à l'Hôtel-de-Ville et rencontra le général Dupleix sur les marches de cet édifice. Il lui exposa ses idées, les intentions pacifiques de ses amis, et le pressa d'empêcher un combat de nuit qui pouvait être fatal aux deux partis. Le général lui dit de formuler une proposition.

M. Prieur demanda le partage des postes entre la troupe et les insurgés. Le général repoussa cette proposition. L'idée d'une sorte de suspension d'armes jusqu'au jour lui parut plus acceptable. Il rentra accompagné de M. Prieur dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville.

La discussion recommença. Les deux préfets refusèrent même de parlementer avec M. Prieur; mais M. Saint-Luc Courborieux, qui était devenu le chef réel de l'administration, prit sur lui d'accepter la suspension d'armes.

M. Prieur et le procureur de la République sortant alors sur le péristyle de la Mairie, déclarèrent, l'un au nom du peuple, l'autre au nom de l'autorité, que pas un coup de feu ne serait tiré de la nuit.

De là, ils se rendirent aussitôt au faubourg de l'Oratoire pour faire accepter ces conditions par les insurgés. M. Prieur qui avait parlé en leur nom, ne connaissait aucun d'eux, mais il comptait sur cet ascendant de la force morale qui, en temps de révolution, donne le commandement à qui sait le prendre.

D'ailleurs, un républicain influent, très-connu des

paysans, M. Zeppenfeld, était parmi eux, et les dissuadait de toute attaque immédiate.

On fut bientôt en présence des insurgés. Quelques pas à peine les séparaient des hussards.

Tous approuvèrent avec empressement l'engagement pris en leur nom, et il fut renouvelé en tête de la colonne. La nouvelle s'en répandit dans la ville et y excita une vive satisfaction. C'est en ce moment que les chefs d'insurgés demandèrent des vivres pour leurs hommes. La plupart marchaient depuis le matin sans avoir pris aucune nourriture. Ils étaient exténués.

M. Prieur revint aussitôt à l'Hôtel-de-Ville et demanda que des vivres fussent envoyés aux insurgés. La Mairie fit délivrer aussitôt une grande quantité de pain qui fut chargée sur des charrettes appartenant à l'hôtel Alexandre et conduit au faubourg (1).

La distribution se fit en commençant par les gens de Vic. Ils déposèrent leurs fusils et s'assirent sur la route pour manger. Les charrettes remontèrent jusqu'au deuxième kilomètre, à l'embranchement de deux chemins, et la distribution fut continuée à la colonne de Barran. Tous ces hommes s'assirent également et mangèrent, fort heureux de voir se terminer ainsi leur expédition.

M. Prieur, qui avait présidé à la distribution, voulait, d'accord avec ses amis d'Auch, éviter à tout prix une collision qu'ils jugeaient intempestive, mais il

(1) L'existence d'une véritable suspension d'armes explique seule cette distribution de vivres que tous les journaux ont racontée. On ne saurait comprendre sans cela l'autorité envoyant du pain à des bandes qui vont l'attaquer à main armée.

aurait voulu conserver ses bandes pour agir le lendemain, selon la nature des nouvelles attendues de Paris. Il réfléchit combien il était difficile que les hommes des deux camps, séparés à peine par quelques pas, pussent passer la nuit en présence sans qu'un accident ne vînt engager la lutte. Il résolut de faire reculer les insurgés jusqu'à l'embranchement des deux chemins, à cinq ou six cents mètres de leur position actuelle. Ils auraient ainsi bivouaqué dans une position plus sûre et assez éloignée de la troupe. Des fagots furent achetés, et on commençait à les disposer pour allumer des feux de bivouac, lorsque, tout à coup, la fusillade retentit à la tête de la colonne.

Les récits des causes de cette collision sont tous contradictoires. Voici la version qui nous paraît se rapprocher le plus de la vérité.

Les chefs de l'insurrection avaient accepté de très-bonne foi la suspension d'armes. Le vieux Cassaet et les autres chefs de Vic étaient entrés dans une auberge du faubourg, croyant pouvoir souper en paix. Le procureur de la République était, de son côté, revenu à l'Hôtel-de-Ville. M. Zeppenfeld, qui était demeuré à la tête de la colonne, s'occupait, de son côté, à prévenir une collision. Il avait déjà donné l'ordre de scier deux des arbres plantés au bord de la route pour interposer un obstacle matériel qui rendît toute communication impossible entre les paysans et les hussards.

Mais il paraît que vers les neuf heures, après la distribution du pain, les groupes placés en face de la troupe prirent une attitude menaçante. Un agent déguisé qui s'était mêlé à eux revint auprès du colonel

Courby de Cognord, lui assurant que les insurgés se disposaient à attaquer.

Le colonel, disent tous les témoins que nous avons consultés, brûlait d'engager le combat. Le procureur de la République, averti, se rendit sur les lieux avec l'ancien et le nouveau préfet.

Le procureur s'avança vers les insurgés et les engagea à se retirer. Il n'obtint aucune réponse favorable. Il fit alors les sommations, mais d'une voix faible, assure-t-on, de telle sorte qu'elles ne furent entendues que d'un petit nombre de personnes.

Pendant ce temps, le colonel Courby de Cognord avait disposé ses hussards en pelotons à vingt-cinq pas de distance.

Les sommations restant sans effet, le procureur se retira. Une sonnerie eut lieu. Les paysans n'en comprirent pas la signification. Ceux de la tête de colonne paraissent seuls avoir eu connaissance des incidents. Les autres mangeant encore, assis pour la plupart, ne se doutaient de rien.

Il était près de neuf heures et demie, lorsque, après la sonnerie, l'escadron fit une décharge de carabines, puis s'élança au galop, son colonel en tête.

Les paysans ripostèrent, se jetèrent sur les côtés de la route, et abrités par les talus, dirigèrent sur les hussards une fusillade meurtrière. Le colonel Courby de Cognord fut blessé ; le chef d'escadron Delaloge, grièvement atteint d'une balle ; le major Dufau, frappé d'un coup de feu au visage. Mais rien ne put arrêter l'élan des hussards. La charge fut poussée jusqu'à une distance de cinq cents mètres.

La masse des paysans qui couvrait la route jusqu'à la bifurcation fut surprise à l'improviste par cette brusque attaque. Saisis d'une terreur panique, les paysans s'enfuirent dans toutes les directions. Quelques-uns des chefs firent de vains efforts pour les retenir. En quelques minutes, la route fut vide. L'escadron se replia et essuya encore la fusillade des républicains de la tête de colonne, gens de Vic pour la plupart, qui ne quittèrent le terrain qu'après la disparition de la majeure partie de leurs compagnons.

Les hussards étaient maîtres du champ de bataille, mais ce n'était pas sans des pertes sérieuses. Vingt-quatre hommes et douze chevaux tués ou blessés dénotaient l'énergie déployée par la tête de la colonne des insurgés. Un sous-officier emporté par son cheval tomba dans un groupe de fuyards; il fut tué (1).

Les pertes des insurgés furent faibles. Dans un décret inséré au *Moniteur*, on mentionne un chef d'insurgés qui aurait lutté avec le brigadier Édouard Martin et aurait été tué par lui après une vigoureuse défense. Le fait est singulièrement exagéré. Cet insurgé était un citoyen nommé Rizou, forgeron à Riguepeu, âgé de près de soixante ans. Il reçut en effet quelques coups de sabre. Il ne mourut pas de ses blessures, et c'était si peu un chef d'insurgés qu'à sa sortie de l'hôpital d'Auch, il fut renvoyé dans son village, sans avoir comme tant d'autres les honneurs de la transportation.

Un autre citoyen, un perruquier d'Auch, nommé

(1) Un forgeron de Vic, nommé Pujos, a été condamné à mort, par contumace, pour avoir tué ce militaire.

Virginal, croyons-nous, fut blessé dans des circonstances qu'il est bon de noter. Ramené prisonnier en ville, il fut assailli par des hussards, et l'un de ces furieux lui porta un coup de sabre à la cuisse, au moment où prisonnier et sans défense, il aurait dû être sacré pour ses ennemis.

Cette collision sanglante eut un résultat inespéré. Elle dénoua la crise. Les insurgés de la campagne démoralisés ne se rallièrent pas, et les démocrates de la ville furent profondément abattus. L'autorité profita avec énergie de l'ascendant acquis. Des visites domiciliaires eurent lieu, toute la nuit, et amenèrent un grand nombre d'arrestations importantes. MM. Gastineau et Violet furent arrêtés cette nuit-là (1).

Nous avons déjà dit deux mots d'un incident survenu dans la matinée à Fleurance. Le fait mérite de plus amples détails.

Fleurance est une petite ville de la vallée du Gers, située à 30 kilomètres, nord d'Auch, et à peu de distance de Lectoure, chef-lieu de l'arrondissement.

Dès le jeudi matin, toute la population valide prenait les armes. La Mairie était envahie par le peuple armé, la caserne de gendarmerie gardée à vue par une bande, et une barricade élevée à l'entrée de la route d'Auch.

Sur ces entrefaites, survint la malle-poste. Elle portait le nouveau préfet du Gers, M. de Lagarde, et le sous-préfet de Bayonne, qui se rendaient à leur poste.

(1) Voir, pour le récit de la collision, le rapport du général de Géraudon, contenant la liste nominative des militaires tués et blessés. (*Moniteur.*)

Ces deux fonctionnaires furent arrêtés et conduits à la Mairie. Toutefois, ils ne furent nullement décontenancés. Ils haranguèrent la population, et sans avouer qu'ils approuvaient le Coup d'État, ils firent ressortir l'inutilité et les dangers de la résistance tentée par une aussi petite ville. Leurs paroles firent quelque impression; ils furent traités avec égards, relâchés même, sans toutefois obtenir de continuer leur route.

En ce moment, arrivèrent de Lectoure le sous-préfet Lacoste, le procureur de la République et le juge d'instruction. Ils trouvèrent les insurgés rangés sous les arceaux qui bordent la place. M. Lacoste était un homme d'énergie. Seul, en présence de cette foule armée, il marcha droit au tambour, le saisit au collet et lui ordonna de faire le roulement qui doit précéder les sommations. Le tambour stupéfait obéit. M. Lacoste somma les insurgés de mettre bas les armes et de rentrer dans l'ordre.

Il est rare qu'une audace de ce genre n'impose pas au peuple.

La voix de M. Lacoste fut écoutée, et, après quelques hésitations, les insurgés obéirent. La barricade fut démolie, la gendarmerie délivrée, et la malle-poste put reprendre la route d'Auch. Un détachement de hussards survenu vers midi, donna au sous-préfet l'appui de la force armée. Quelques arrestations furent opérées, et Fleurance rentra dans l'ordre (1).

L'autorité victorieuse ne tint pas grand compte, il faut le dire, de la mansuétude des bons habitants de

(1) *Opinion du Gers* du 22 décembre.

Fleurance. Cette petite ville fut décimée par les proscriptions à l'égal de la plupart des villes et des bourgs du département.

Cette journée du 4 si féconde en incidents avait vu s'accomplir à Mirande des événements graves.

Cette petite ville, siége d'une Sous-Préfecture, est située à 24 kilomètres sud-ouest d'Auch, sur la rive gauche de la Baïse.

L'opinion républicaine la plus avancée y comptait bon nombre de partisans dévoués et pleins d'ardeur.

L'arrondissement était alors administré par un sous-préfet nommé M. Grabias. C'était un homme jeune encore, courageux, très-hostile aux républicains. Le zèle excessif qu'il avait déployé au service de la réaction lui avait attiré de violents ressentiments.

Dans cette année 1851, en particulier, les persécutions dirigées contre les républicains avaient été vives. Plusieurs citoyens honorables avaient été arrêtés et traînés en Cour d'assises sous de futiles prétextes. Le jury les avait acquittés.

La nouvelle du Coup d'État plaçait donc M. Grabias dans une situation difficile. La gendarmerie était la seule force organisée existant dans l'arrondissement, et l'on ne pouvait faire aucun fond sur la partie de la bourgeoisie appartenant au « parti de l'ordre. »

M. Grabias fit afficher les proclamations, le mercredi vers midi, et, dans la prévision de quelque mouvement, convoqua pour le lendemain toutes les brigades de gendarmerie de l'arrondissement.

Dans la soirée du même jour, une réunion de cinquante à soixante personnes se tenait au café Pech.

lieu de réunion ordinaire des démocrates. Aucun des chefs influents du parti n'y avait manqué. On résolut, sans attendre aucun mot d'ordre d'Auch, de s'emparer immédiatement des autorités, et l'exécution fut fixée au lendemain matin (1).

Il paraît que le sous-préfet fut mal renseigné sur le résultat de cette délibération, car le soulèvement le surprit à l'improviste. Le jeudi matin, dès sept heures, le tocsin sonnait à l'église et deux tambours parcouraient les rues en battant la générale.

Cet appel ne produisit d'abord que peu d'effet. Les chefs durent payer de leur personne.

Trois avocats, MM. Boussès, Pascau et Passama, un négociant, M. B. Lasserre, se trouvèrent seuls en armes sur la place. Leur premier soin fut de s'emparer de la Mairie. Cet édifice, aujourd'hui démoli, occupait le centre de la place. Il se composait d'un étage élevé sur quatre arceaux formant un hangar ouvert. Ils entrèrent sans obstacle; la Mairie était vide. A peine étaient-ils redescendus que le maire de Mirande, M. Burot, se présenta accompagné du commissaire de police, Dupuy, et du secrétaire de la Mairie, Boubée. Couché en joue par B. Lasserre, le maire se retira ainsi que le commissaire de police (2).

Cependant le bruit du tocsin et de la générale avait fait accourir auprès du sous-préfet quelques-uns de ses amis, résolus de partager ses dangers dans ce moment

(1) *Mémorial des Pyrénées* du 10 décembre; *Opinion du Gers* du 22.

(2) L'exactitude de ces détails, sur le début de l'insurrection mirandaise, nous a été confirmée par M. Boussès.

critique. Entre autres se trouvaient MM. Devèze, adjoint, et Labadens, secrétaire de la Sous-Préfecture.

Une première bande d'insurgés ne tarda pas à s'y présenter. Elle était peu nombreuse et composée en partie de très-jeunes gens. Un jeune homme à la mise élégante, à la tournure distinguée, la conduisait. C'était M. Eugène Terrail.

Il frappa à la porte de la Sous-Préfecture. Le sous-préfet, ceint de son écharpe, parut. Quelques personnes se tenaient derrière lui.

Voici le sens, sinon le texte exact, des paroles qui furent échangées :

— Au nom du peuple, je vous somme de vous joindre à nous pour défendre la Constitution, dit Terrail.

— Je n'ai pas de sommation à recevoir de vous, vous êtes en rébellion, et mon devoir est de réprimer l'émeute, répondit le sous-préfet.

— Bien ! vous vous rendez complice du Président ; je vous arrête, au nom du peuple ; suivez-moi à la Mairie ! s'écria Terrail en le saisissant par son écharpe.

Il n'avait pas achevé ces paroles qu'un coup de pistolet, tiré par un fanatique, se faisait entendre, et M. Grabias s'affaissait entre les bras des citoyens qui l'accompagnaient (1).

M. Terrail se retourna indigné, demandant qui

(1) M. Cantaloup, vétérinaire, a été condamné à mort, contumace, par le Conseil de guerre de Bayonne comme auteur de cette téntative de meurtre. (Voir à ce sujet la note D à l'appendice.)

avait fait feu. Un grand désordre se fit dans le groupe d'insurgés fort grossi en cet instant. Les citoyens qui soutenaient le sous-préfet l'entraînèrent à l'intérieur en refermant vivement la porte derrière eux. La blessure de M. Grabias était heureusement fort légère. Une seule chevrotine l'avait atteint dans le cou. Quelques minutes après, le docteur Siam entra à la Sous-Préfecture, et donna les premiers soins à M. Grabias.

Cependant on entendait au dehors le bruit de la foule qui était devenue nombreuse. Toute résistance était inutile. Il fallut que chacun s'occupât de pourvoir à sa sûreté. Le sous-préfet trouva asile dans une maison voisine. Le propriétaire le fit réfugier dans une cachette où l'on pouvait croire qu'il serait difficilement découvert.

Pendant ce temps, un faux bruit du plus fâcheux caractère enflammait la foule de colère. Lorsque Terrail s'était retourné vers les insurgés, demandant qui venait de faire feu, plusieurs avaient répondu qu'aucun d'eux n'avait tiré, que c'était le sous-préfet lui-même qui avait tiré le coup de pistolet sur lui, Terrail. Malgré les dénégations de celui-ci, le bruit s'en était répandu en un clin-d'œil, et l'on peut juger de l'effet produit sur une foule exaltée et peu sympathique au sous-préfet (1).

Bientôt une croisée enfoncée donna passage au peuple qui se précipita dans l'intérieur de la Sous-Préfecture. Il est à remarquer que tous ces hommes, qui se seraient peut-être portés aux derniers excès

(1) Ce faux bruit s'est si bien répandu que beaucoup de gens le racontent encore ainsi dans le pays, et de très-bonne foi.

sur la personne du sous-préfet, respectèrent ce qui lui appartenait. Dans cette invasion tumultueuse rien ne fut dérobé. M. Boussès, entré des premiers, voyant l'exaltation du peuple, craignit non pas le pillage, mais une scène de dévastation. Il crut urgent d'improviser une autorité. C'était un homme très-énergique. Il se proclama sous-préfet. Reconnu, séance tenante, et acclamé par le peuple, il commença à donner des ordres avec le plus grand sang-froid, et commanda l'évacuation de la Sous-Préfecture. La foule qui, même en temps de révolution, aime à se sentir commandée, obéit. Un corps-de-garde fut placé à l'entrée.

Les rues voisines étaient encombrées d'hommes armés. On fouillait minutieusement les maisons, cherchant le sous-préfet. Celle où il avait trouvé asile, avait été plusieurs fois visitée sans qu'on eût découvert sa retraite. La foule s'impatientait, s'irritait de cette recherche infructueuse. Des cris peu rassurants se faisaient entendre, lorsqu'une immense clameur retentit, M. Grabias était pris.

Un charpentier, le sieur L..., dit T..., avait fini par découvrir la cachette du sous-préfet. L..., quoique très-chaud démocrate, n'était pas un méchant homme. Il rassura le sous-préfet et lui conseilla de crier : Vive la Constitution. M. Grabias, assure-t-on, parut à la lucarne du grenier et s'exécuta.

La situation était critique. On peut tout craindre dans les moments d'exaltation de la foule. Un crime allait, peut-être, être commis; les chefs du mouvement comprirent qu'il était de leur devoir de protéger, à tout prix, la vie du sous-préfet. Plusieurs

d'entre eux se placèrent à la porte de la maison pour le recevoir à sa sortie. Ils le mirent au milieu d'eux, et se dirigèrent vers la Maison d'arrêt. La foule poussait des cris de mort. M. Passama jeune menaça de tuer le premier qui porterait la main sur M. Grabias. On avança lentement et non sans peine. De l'aveu de tous les témoins de cette scène, le sous-préfet montrait une fermeté rare. Il regardait en face les plus furieux et répondait hautement à leurs interpellations. Cependant, la voix de ses défenseurs parvint à se faire entendre; la foule se calma un peu, et l'on arriva sans violences à la porte de la prison.

Là, un nouvel incident faillit devenir funeste. Le geôlier refusa d'ouvrir. La foule s'irrita. Les cris de mort retentirent de nouveau. M. Boussès fit placer le sous-préfet, qui était de fort petite taille, à l'angle de la porte et le couvrit de son corps. Le geôlier épouvanté se décida enfin à ouvrir. On entra; le sous-préfet était sauvé. Il fut installé dans une des chambres de la prison; le médecin vint de nouveau le visiter, et son domestique fut admis à lui donner ses soins.

Quant au geôlier qui avait refusé d'ouvrir, M. Boussès le destitua et le fit incarcérer sur-le-champ.

Quelques instants après, M. Daste, juge d'instruction, M. Chevert, procureur de la République, et M. Laurent, substitut, furent arrêtés et allèrent partager la captivité du sous-préfet.

Maîtres de la ville, les républicains songèrent à s'organiser. M. Boussès s'étant nommé sous-préfet, M. Passama fut installé maire. On nomma également

un commandant de place et un commissaire de police.

Un ordre, signé Boussès, et conçu à peu près en ces termes, fut envoyé dans les campagnes :

« Au nom du peuple souverain, le sous-préfet provisoire de Mirande ordonne aux habitants de la commune de N..., de se lever en masse et de se rendre à Mirande, pour y défendre la République et la Constitution. ».

Comme on craignait l'arrivée de quelque détachement de la garnison d'Auch, des barricades furent élevées à toutes les issues de la ville, une entre autres au pont de la Baïse.

La précaution n'était pas superflue. Dans l'après-midi, un détachement de hussards fut aperçu sur la route d'Auch. Le juge de paix de Mirande, M. Comte, l'accompagnait. Le cri aux armes! fit accourir une foule assez nombreuse aux barricades. B. Lasserre avec un détaclement d'insurgés occupa celle du pont de la Baïse, pendant que M. Pascau se plaçait, avec une autre bande, un peu au-dessus, à un gué de la rivière.

L'officier qui commandait la troupe s'avança pour parlementer. Lasserre franchit la barricade et s'avança de son côté. L'officier déçlara que son unique mission était la protection de l'ordre et la défense de la République. Lasserre répondit fièrement que l'on n'avait besoin de personne, à Mirande, pour protéger l'un et pour défendre l'autre (1).

(1) Ce sont, du moins, les paroles que lui attribue *le Mémorial des Pyrénées*. Ce journal place la scène dans l'après-midi du 5. Nous sommes certain que c'était bien le 4.

L'officier qui ne pouvait, d'ailleurs, songer à enlever des barricades avec un demi-escadron de cavalerie, resta quelques instants en observation, battit en retraite et revint à Auch.

Cet incident n'en contribua pas moins à augmenter la confiance des Mirandais.

Une collision eut malheureusement lieu dans cette journée à peu de distance de la ville.

Deux brigades de gendarmerie qui se rendaient à Mirande, sur l'ordre reçu la veille, étaient arrivées non loin de la ville, lorsqu'elles rencontrèrent une bande de paysans qui arrivaient au son du tocsin des communes de Pouy-le-Bon, Saint-Christau, etc. Un engagement eut lieu. Quelques gendarmes furent blessés, dont un assez grièvement; les autres enveloppés par les paysans furent pris. Ceux-ci, glorieux et effarés de leur victoire, entrèrent à Mirande montés sur les chevaux des gendarmes et conduisant leurs prisonniers la corde au cou.

A la tombée de la nuit, la malle-poste qui avait été arrêtée à Fleurance, le fut de nouveau par le poste mirandais du pont de la Baïse. Elle portait encore le sous-préfet de Bayonne. Ce fonctionnaire essaya de faire aux Mirandais les représentations qui avaient si bien réussi à Fleurance. Il n'eut pas le même succès. L'un des chefs lui imposa brusquement silence, et le conduisit près du sous-préfet provisoire, M. Boussès. Celui-ci prit connaissance des papiers du voyageur, et, quand il se fut assuré de sa qualité, lui déclara qu'il était prisonnier. Il eut, toutefois, la courtoisie de consentir à ce qu'il resta consigné dans un hôtel.

La poudrière du département était depuis quelque temps dans un vieux château près de la ville. Un détachement alla s'en emparer. Les poudres furent transportées à la Mairie. Chaque insurgé voulait en avoir sa part, il y eut un peu de gaspillage. La fabrication des cartouches fut aussitôt organisée.

Pendant cette journée du 4, soit spontanément, soit sur mot d'ordre, l'insurrection éclata dans la majeure partie des campagnes de l'arrondissement.

A Masseube, chef-lieu de canton, au sud de Mirande, MM. Breuil et Laporte soulevèrent la population, s'emparèrent de la Mairie et des gendarmes. Le tocsin amena le contingent de tous les villages du canton, et une forte bande s'y organisa pour marcher sur Auch.

Toutes les communes des cantons de Mirande, Montesquiou, Miélan se levèrent en masse et se portèrent sur Mirande.

A Marciac, chef-lieu d'un canton limitrophe des Hautes-Pyrénées, l'insurrection éclata dans l'après-midi de la même journée. Le conseiller général du canton, M. Nabos, décoré de juillet, homme de cœur et républicain éprouvé, retenu au lit par une grave maladie, n'en contribua pas moins au mouvement (1). Le peuple armé se réunit sur la place. Un gendarme revenant de tournée fut entouré par la foule et sommé de rendre ses armes. Le gendarme répondit :

— Si je rends mon sabre, je suis déshonoré ; vous ne l'aurez qu'avec ma vie !

Ce peuple, qu'on a représenté comme animé par de

(1) M. Nabos est mort à l'hôpital avant l'embarquement des déportés.

si viles passions, applaudit aux paroles de ce brave homme et le respecta (1).

Le lendemain, une nombreuse colonne se forma et partit pour Mirande, dirigée par l'ancien maire de Marciac, Soumabielle, et par M. Delsol, de Mirande (2).

Toute la journée du jeudi et la matinée du vendredi, des bandes de paysans armés ne cessèrent d'arriver à Mirande. Le nombre des insurgés, d'après les relations officielles, atteignit six mille hommes.

Le caractère dominant de cette levée en masse de l'arrondissement de Mirande, fut l'absence absolue de tout excès. Le coup de pistolet tiré sur le sous-préfet est un fait isolé. La petite ville de Mirande est demeurée trois jours au pouvoir de cette foule armée, et il ne s'est pas produit la moindre attaque contre les personnes ni contre les propriétés. La majeure partie de la bourgeoisie riche de Mirande, qui était très-hostile aux idées démocratiques, est restée livrée à la discrétion de ces *Jacques* si avides de pillage, de meurtre, de viol, au dire des apologistes du Coup d'État, et après le rétablissement de l'ordre, elle n'a pas trouvé de plaintes à formuler.

Les autorités insurrectionnelles avaient pris des mesures vigoureuses pour obtenir le maintien d'un ordre relatif. Des réquisitions de vivres furent faites, et les distributions avaient lieu très-régulièrement de manière à éviter tout prétexte à désordre.

Cependant, les chefs du mouvement sentaient que leur insurrection risquait fort de n'être qu'une vaine

(1) Ce fait est rapporté dans *l'Almanach de la Gendarmerie* pour 1853.

(2) M. Delsol est mort en exil.

protestation, s'ils se bornaient à se barricader dans leur petite ville. Le vendredi matin, 5 décembre, ils tinrent une espèce de conseil de guerre, et y délibérèrent une marche sur Auch. La nouvelle des événements de la veille leur avait enlevé toute illusion sur l'attitude de l'autorité. Il s'agissait donc d'une attaque de vive force. La tâche n'était pas facile. Les milliers de paysans accourus à Mirande, étaient assez mal armés et tout à fait sans organisation. Il fallait donc leur donner des chefs, les organiser militairement, les armer d'une façon passable. Rien de tout cela n'était impossible. Mais il n'y avait parmi les chefs du mouvement aucun homme ayant les connaissances militaires, ni même l'instinct militaire qui souvent y supplée. Aucun de ces hommes, individuellement fort braves, ne se sentait capable de diriger ces milliers de paysans et de les conduire au combat.

Ils voulurent cependant tenter quelque chose. B. Lasserre partit pour Auch avec six cents hommes assez bien armés. M. Boussès devait, selon les circonstances, suivre avec le gros de l'insurrection.

Les insurgés de Masseube descendaient, à la même heure, la vallée du Gers, se dirigeant aussi vers le chef-lieu.

Le préfet, averti de leur approche, avait fait prendre des mesures de défense vigoureuses. Le régiment était monté à cheval et occupait les principales avenues. Le succès de la veille au soir avait relevé le moral du parti réactionnaire. Au moment critique, il y avait eu cinquante gardes nationaux volontaires à la Mairie, ce jour-là il y en eut cinq cents.

B. Lasserre arriva avec ses Mirandais jusqu'à Roches, à une lieue d'Auch. Prévenu par un ami des dispositions prises pour le recevoir, il battit en retraite et rentra à Mirande.

Les insurgés de Masseube arrivaient sur le soir à Pavie, tout près d'Auch, et rebroussaient chemin pour les mêmes motifs.

Le lendemain au soir, l'arrivée de Toulouse d'une colonne de chasseurs à pied et d'artilleurs avec deux pièces de canon, vint rassurer complétement l'autorité.

Dans la journée du samedi, les nouvelles défavorables à l'insurrection qui arrivaient de tous côtés, et surtout le bruit, exact du reste, de la marche d'une colonne amenant de l'artillerie de Toulouse, et d'une autre arrivant de Pau par Tarbes pour prendre Mirande à revers, jetèrent le découragement dans cette ville. Le contingent de Marciac, fort de plus de huit cents hommes, repartit dans la journée. D'autres l'imitèrent.

Un dernier conseil fut tenu pendant la nuit. Les propositions les plus diverses se firent jour. Les uns voulaient résister à outrance ; la plupart combattaient ce projet. Une lettre venue d'Auch avait informé les chefs de l'insurrection du désastre de la République à Paris. M. Boussès proposa aux plus compromis de quitter la ville en armes et de gagner ainsi la frontière d'Espagne. Après de longues discussions, on s'arrêta à une résolution qui ne manquait ni de caractère, ni de dignité.

MM. Boussès, Pascau, Passama et B. Lasserre résolurent d'assumer sur leur tête toute la responsabilité de la résistance armée ; de ne pas fuir; de demander

des juges, un tribunal régulier, pour répondre de leurs actes. Ils espéraient ainsi protéger la foule de ceux qui n'avaient agi qu'à leur instigation et à leur exemple. Ces trop confiants et trop honnêtes républicains avaient compté sans les commissions mixtes.

A minuit, ils annoncèrent au peuple leur résolution. Ils firent démolir les barricades et mettre en liberté toutes les personnes incarcérées. Le lendemain, ils allèrent se constituer prisonniers (1).

Ce même jour une colonne d'infanterie, artillerie et cavalerie, fit son entrée dans Mirande, réinstalla les autorités et opéra bon nombre d'arrestations.

Beaucoup de citoyens prirent la fuite ; quelques-uns rôdèrent encore, les armes à la main, autour de la ville. Des coups de feu furent tirés souvent sur les patrouilles pendant les premières nuits ; mais les colonnes mobiles en désarmant le pays et en opérant des milliers d'arrestations, ne tardèrent pas à rétablir l'ordre matériel.

L'arrondissement de Condom avait eu aussi son insurrection que nous allons raconter rapidement.

La nouvelle des événements de Paris y avait excité une fermentation qui se traduisit pendant deux jours, le mercredi et le jeudi, par des promenades tumultueuses, des chants révolutionnaires.

La Sous-Préfecture n'avait pas, en ce moment, de titulaire, et l'intérim en était fait par M. de Campaigno. Le maire avait convoqué le Conseil municipal qui se déclara en permanence. La majorité de ce Conseil

(1) Voir les récits donnés par *l'Opinion du Gers* et *le Mémorial des Pyrénées*.

tenait pour le « parti de l'ordre. » On convoqua, à la Mairie, les gardes nationaux de cette opinion. Il en vint une vingtaine.

Pendant ce temps, les démocrates prenaient la résolution de s'emparer de l'autorité. Une colonne de cinq à six cents hommes armés se forma, sous la direction de MM. Lamarque et Daulhième, avocats, Delair, professeur, etc. Ces messieurs firent sommer le Conseil municipal de céder la place, garantissant, du reste, le respect des personnes et des propriétés. Le Conseil se retira. A neuf heures et demie, les républicains débouchèrent en bon ordre sur la place de la Mairie, et s'emparèrent de l'Hôtel-de-Ville. Un procès-verbal constatant, en vertu de l'article 68 de la Constitution, la déchéance des autorités, fut rédigé et signé de vingt-cinq noms. Un citoyen fut délégué pour prendre possession de la Sous-Préfecture, ce qu'il fit sans résistance. Pendant la nuit, des groupes armés se présentèrent au domicile du procureur de la République et de son substitut, avec mission de les arrêter. Ces deux magistrats, prévenus à temps, s'étaient mis en lieu de sûreté.

La journée du lendemain se passa sans désordre. Aucun excès ne fut commis. Sur le soir, les insurgés, apprenant les événements de Paris ultérieurs au 2 décembre ainsi que ceux de la veille à Auch, résolurent de cesser leur essai de résistance. Un nouveau procès-verbal constatant le fait fut rédigé, et tout rentra dans le calme.

Le département avait été mis en état de siége par décret du 8 décembre. Peu après, le général Dupleix

était mis en disponibilité et remplacé par le général de Géraudon. Un arrêté ordonna le désarmement général du pays : un très-grand nombre de mandats d'arrêt furent lancés contre les citoyens soupçonnés de participation aux troubles. Des colonnes mobiles parcoururent tous les points qui avaient pris part à l'insurrection. Comme partout des ordres impitoyables étaient donnés aux chefs de colonne mobile. A Marciac, l'ancien maire Soumabielle, essayant de fuir par le toit de sa maison, fut abattu d'un coup de fusil. Il survécut à sa blessure et fut déporté (1).

L'arrêté sur les *recéleurs*, publié comme dans les autres départements en état de siége, produisit peu d'effet, si nous en croyons l'article suivant du *Mémorial des Pyrénées*, que nous reproduisons textuellement, et que nous recommandons aux réflexions de nos lecteurs.

« Les principaux chefs de l'insurrection sont en fuite ; mais on les arrêtera tôt ou tard. Une chose digne de remarque, c'est qu'on n'a pas entendu dire que, malgré l'intimidation qu'exerce sur la population la présence de la force armée, aucun des fuyards ait été livré. Cette circonstance dénote *un fond de perversité* chez les habitants des campagnes. On ne peut insinuer qu'il y ait là lien de parti, ardeur politique, c'est plutôt *le fanatisme du pillage et de la rapine qui domine tous ces cœurs abrutis* (2). La religion seule qui exerce un empire souverain sur les mœurs, pourra relever l'humanité de cet état de dégradation ; mais que de temps ne lui faudra-t-il pas encore ! (3)

« *Signé*, pour copie : PATRICK O'QUIN. »

(1) *Mémorial des Pyrénées* du 21 décembre 1851.
(2) Le souligné est de nous.
(3) *Mémorial des Pyrénées* du 21 décembre 1851.

L'ordre se rétablit promptement dans le département du Gers.

Le vote du 20 décembre s'opéra dans le calme, et le résultat en fut on ne peut plus favorable aux décrets présidentiels. Les chiffres furent environ soixante mille oui contre six mille non.

Il faut dire aussi que le nombre des citoyens arrêtés dépassa deux mille, selon les plus faibles estimations. Le chiffre des républicains déportés, exilés ou internés fut énorme. On ne peut le préciser, les commissions mixtes ayant rendu leurs décisions sans publicité, dans l'ombre. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que certaines communes furent comme dépeuplées, et que la persécution frappa indistinctement bourgeois et ouvriers, citadins et paysans.

CHAPITRE V

DÉPARTEMENTS DU MIDI

PYRÉNÉES-ORIENTALES — HÉRAULT — GARD

Les partis en présence dans le Midi. — Grave revirement d'opinion. — Les sociétés secrètes. — Serment d'affiliation. — Troubles d'Estagel (Pyrénées-Orientales). — La ville de Béziers. — Délibération chez M. Peret. — Réunion au cimetière Vieux. — Soulèvement. — Les délégués du peuple. — Le sous-préfet Collet-Meygret. — Curieux colloque. — Arrivée du peuple. — Combat. — Victoire de l'autorité. — Assassinat de MM. Vernhes et Bernard Maury. — Troubles de Pezénas. — Capestang. — Insurrection de ce bourg. — Collision. — La Jacquerie de l'Hérault. — La ville de Bédarieux. — Début de l'insurrection. — Occupation de la Mairie. — La gendarmerie gardée à vue. — Le maréchal-des-logis Léotard tue Cabrol. — Soulèvement furieux. — Intrépide défense des gendarmes. — Le feu à la caserne. — Le gendarme Flacon. — Le gendarme Sellère au milieu du peuple. — Mort d'Eugène Combes. — Fuite des gendarmes. — Bruguière tué. — La maison Mical. — Dévouement de Rose Mical. — Lamm massacré. — Le gendarme Circq et Malaterre. — Mort du maréchal-des-logis. — Bédarieux entre les mains des insurgés. — Rétablissement de l'ordre. — Insurrection près de Nîmes. — Tentative sur Uzès. — Pacification.

De Perpignan à Toulon, et de Marseille à Lyon, dans le Midi proprement dit, l'état des esprits et l'attitude des partis différaient sensiblement de ce qu'ils étaient dans le reste de la France.

En exceptant les départements dauphinois, auxquels leurs vieilles traditions révolutionnaires faisaient une situation à part, dans toute cette contrée, il n'y avait que deux ennemis en présence, deux

ennemis venant de loin : le parti légitimiste-clérical et le parti révolutionnaire.

De 1789 à 1816, leur lutte avait été une alternative d'épouvantables réactions. Frappé le dernier, — et avec quelle fureur! — le parti révolutionnaire semblait avoir oublié ses trop excusables rancunes, dans les paisibles années qui s'écoulèrent de 1835 à 1848. Mais les haines sommeillent dans ces pays-là, elles ne s'éteignent pas. Elles s'étaient réveillées, ardentes et terribles, dès 1849.

L'expédition de Rome, la réaction cléricale qui suivit, le ministère Falloux, l'attitude de la majorité de l'Assemblée législative, exaltèrent au plus haut degré les espérances des royalistes. Ils se crurent à la veille de l'avénement de Henri V. Leur jactance, leurs folles menaces, jointes à des persécutions journalières, poussèrent jusqu'au paroxysme la colère du parti révolutionnaire.

Le Midi semblait revenu à ses plus mauvais jours. La guerre était ardente, acharnée des deux côtés, avec plus d'exaltation en Provence, plus de violence en Languedoc. Dans ces tragiques cités de Nîmes, d'Uzès, d'Avignon, d'Orange, de Béziers, etc., le fanatisme religieux envenimait les luttes de la politique.

Un seul changement s'était opéré depuis 1815, dans ces contrées, mais celui-là immense.

Ouvriers et paysans, royalistes en 1815, même en 1830, blancs, fils de blancs, comme ils disaient avec fierté, étaient passés en immense majorité au parti révolutionnaire. Malheureusement pour certains d'en-

tre eux, si le fanatisme avait changé d'objet, c'était encore du fanatisme.

Plus d'un, parmi les fils des verdets de 1815, poursuivaient le bourgeois, le prêtre, l'aristocrate, d'une haine aussi aveugle que celle dont leurs pères avaient poursuivi les jacobins et les buonapartistes. Ajoutons cependant, car les faits le démontrent, que ce n'était là que l'exception. Si la masse était plus ardente, plus violente dans ses menaces, elle n'était pas, au fond, moins honnête et moins loyale que dans le reste de la France.

La société secrète des Montagnards couvrait toute cette partie de la France. Le complot de Lyon en avait révélé l'existence, et tout portait à croire que l'ancien constituant Gent avait été l'organisateur de cette redoutable société. On sait qu'elle avait été formée dans le but spécial de résister à un Coup d'État, prévu dès 1850.

Il serait encore difficile de pouvoir donner des détails précis sur la manière dont elle s'était formée. Une chose est positive, c'est que la condamnation de Gent et de ses coaccusés n'en arrêta nullement les progrès. Eut-elle, depuis cette époque, une direction supérieure réelle et obéie? On ne saurait l'affirmer. Il semble que vers la fin de 1851, elle se fût décentralisée, pour ainsi dire, et devenue départementale. Les différences notables dans l'organisation, la hiérarchie, la formule du serment qu'on remarque entre divers points, confirment cette manière de voir.

Dans beaucoup de lieux, la société se cachait sous la forme d'association de secours mutuels. Le prétexte

d'affiliation auprès des paysans ignorants était la plupart du temps celui-là. La conquête du droit au travail, formule que chacun interprétait à sa guise, a joué un grand rôle dans l'arrondissement de Béziers.

Les débats des procès jugés par le Conseil de guerre de Montpellier ont révélé quelques détails qui ne manquent pas d'intérêt.

Le groupe primitif était la décurie, composée de dix affiliés, nommant un décurion. Dix décurions nommaient un centurion et un sous-centurion. D'ordinaire, les centurions correspondaient directement avec un Comité directeur institué dans chaque petite ville.

Les affiliés versaient une faible cotisation mensuelle qui servait à distribuer des secours, et aussi à soutenir les publications démocratiques, à payer les amendes, secourir les condamnés politiques, etc.

Lorsque le simple sociétaire de la société de secours mutuels paraissait assez bien endoctriné pour devenir Montagnard, on l'instruisait de ses obligations : défendre la République, se munir d'armes et de munitions, obéir aux chefs, s'armer ou voter sur leur ordre, garder le secret, etc. Puis, la réception se faisait avec un cérémonial emprunté aux anciennes sociétés secrètes et tout à fait approprié à l'esprit religieux, à l'imagination vive, à l'attrait du mystérieux qui caractérise ces populations.

Le néophyte, les yeux bandés, répondait à quelques questions du chef, puis étendait la main sur une arme quelconque. Le dialogue suivant s'établissait.

— Tu jures de défendre la République, démocratique et sociale?

— Je le jure par le Christ.

— Tu jures de ne jamais révéler les secrets de la société et de punir de mort les traîtres?

— Je le jure par le Christ,

— Tu jures de prendre les armes au premier signal de tes chefs, de quitter père, mère, femme et enfants, pour voler à la défense de la liberté?

— Je le jure trois fois par le Christ.

Le chef alors lui débandait les yeux, lui donnait l'accolade fraternelle et le proclamait Montagnard.

Dans les Cévennes, le cérémonial était plus simple. Le néophyte, les yeux bandés, étendait la main sur un sabre et disait :

— Par ce fer, symbole de l'honneur, je jure d'armer mon bras contre toutes les tyrannies politiques et religieuses.

Le chef lui étendait les mains sur la tête, disant :

— Je te baptise enfant de la Montagne.

Des rapports officiels, sans doute exagérés, évaluaient à soixante mille le nombre des affiliés dans le département de l'Hérault (1).

Il est vrai que la société n'avait plus de secret que le nom: L'autorité y avait des agents dans tous les lieux importants. Il semble même que vers la fin de 1851, l'anarchie se glissât dans l'organisation. Sauf

(1) Voir pour ces détails les pièces des procès jugés en Conseil de guerre à Montpellier. (*Gazette des Tribunaux* des mois d'avril, mai et juin 1852.)

dans le département des Basses-Alpes, la direction n'était pas vigoureuse, et chaque groupe agissait pour son propre compte. L'extrême diffusion de la société rendait cela inévitable. Toutefois, telle qu'elle était, cette société des Montagnards était une formidable machine de guerre pour 1852, qu'il s'agît du vote ou du combat.

Après ces quelques détails, indispensables pour comprendre les événements du Midi, nous allons aborder le récit de ces curieux épisodes des journées de décembre.

Le département des Pyrénées-Orientales, que l'influence d'Arago avait rattaché dès longtemps à la cause démocratique, ressentit une émotion profonde, mais qui ne se traduisit nulle part en résistance armée.

A Perpignan, le préfet, Pougeard-Dulimbert, et le maire, Auguste Lloubes, donnèrent leur adhésion aux décrets du Président de la République. Il n'en fut pas de même de tous les fonctionnaires. L'ingénieur en chef des ponts et chaussées, Cammès, et l'ingénieur ordinaire, Cartène, furent suspendus de leurs fonctions pour refus d'adhésion (1).

Le jeudi 4, un rassemblement considérable se forma sur la place de la Loge. Le maire, le préfet et le général prirent conjointement des mesures de répression. Un déploiement de troupes eut lieu. La foule ne paraissant pas disposée à céder sans contrainte, l'infanterie chargea ostensiblement ses armes devant le

(1) *Journal des Pyrénées-Orientales*

peuple, et l'on fit les sommations. Le rassemblement se dissipa sans effusion de sang.

Le bourg d'Estagel, à quelque distance de Perpignan, fut le théâtre d'une vive agitation. Patrie d'Arago, Estagel partageait les opinions du grand homme auquel il avait donné le jour. Le Conseil municipal s'était réuni et avait protesté, au nom de la loi, contre les décrets du 2 décembre. Le dimanche 7, le préfet apprit que des rassemblements avaient parcouru les rues de la petite ville au chant de *la Marseillaise*.

M. Pougeard-Dulimbert partit aussitôt de Perpignan avec quelques compagnies du 20e de ligne et des hussards, et arriva bientôt à Estagel.

Une douzaine de personnes furent arrêtées et placées sur des charrettes pour être transférées à Perpignan. A l'issue de la ville, la route s'engage dans un terrain fort accidenté; des groupes nombreux s'y montrèrent, poussant le cri de vive la République! vive la Constitution! Un coup de feu fut, dit-on, tiré sur la troupe. Celle-ci fit une décharge, deux hommes furent tués et quelques autres blessés. M. Pougeard-Dulimbert fit aussitôt rentrer la colonne en ville. Ordre fut donné aux habitants de fermer toutes les fenêtres, et menace faite de fusiller quiconque paraîtrait armé ou serait surpris porteur d'armes cachées.

Les rues se vidèrent en un instant, et le préfet reprit sa marche qui ne fut plus inquiétée (1).

(1) *Journal des Pyrénées-Orientales*. Nous avons adopté le récit de ce

Une vive agitation se produisit également à Collioure, à Elne, à Argelès, à Prades, mais elle se calma d'elle-même et sans avoir jamais eu un caractère insurrectionnel.

La répression n'en fut pas moins très-rigoureuse. Le nombre des arrestations fut très-considérable, celui des déportations énorme. On parla beaucoup de l'arrestation d'une dame Battle, dont le mari était en fuite, et qui avait été arrêtée, disait-on, pour avoir refusé de révéler la retraite de son époux. Cependant le « parti de l'ordre » dans les Pyrénées-Orientales était tellement certain d'avoir échappé à de graves dangers, qu'une épée d'honneur fut décernée à M. le préfet Pougeard-Dulimbert, par souscription publique, comme un hommage à l'énergie, déployée par lui contre les anarchistes. Le choix de la récompense paraîtra sans doute un peu bizarre au lecteur, car l'affaire d'Estagel ne fut pas précisément une bataille (1).

Le département de l'Aude, voisin de celui des Pyrénées-Orientales, éprouva sur quelques points une très-vive agitation, mais qui ne se manifesta par aucun fait notable.

Il n'en est pas de même du département de l'Hérault. Nous avons déjà dit combien y était puissante l'orga-

journal, mais nous devons ajouter que les habitants d'Estagel ont toujours prétendu qu'aucun coup de feu n'était parti de leur côté.

(1) S'il faut en croire certaines rumeurs, la souscription pour l'épée d'honneur de M. Pougeard-Dulimbert n'aurait été rien moins que spontanée. On aurait usé de singuliers moyens pour trouver des souscripteurs.

nisation des sociétés secrètes. La résistance ne pouvait manquer d'essayer de se produire.

A Montpellier, l'opinion était peu favorable au Coup d'État, puisque Montpellier fut la seule des villes importantes où le vote du 20 décembre ait donné un résultat négatif. Cependant, la présence d'une garnison nombreuse et l'arrestation des hommes les plus influents du parti démocratique, y maintinrent le calme matériel. Dès le 3 décembre, en effet, MM. Digeon père et fils, Oscar Gervais, Auriol, Lisbonne, Atger, Guiter, Rouzier-Joly, etc., étaient arrêtés au Jeu de Paume et conduits à la Maison d'arrêt. La tranquillité de Montpellier influa beaucoup sur celle de l'arrondissement.

La ville de Béziers, chef-lieu d'un arrondissement important, avait une société de secours mutuels, sous laquelle se cachaient les centuries de Montagnards. Elle était présidée par un riche négociant, M. Péret. C'était un homme d'un âge assez avancé et qui avait été maire de Béziers en 1848. Il avait déployé une rare énergie pour le maintien de l'ordre, au moment de la dissolution des ateliers nationaux de Béziers, et sa conduite, dans ces difficiles circonstances, lui avait mérité la reconnaissance des hommes de bien de tous les partis (1).

L'ardeur de la lutte entre le parti légitimiste et le parti révolutionnaire avait pris à Béziers un caractère de violence des plus menaçants. Un sinistre événement allait révéler quels dangers recélaient l'igno-

(1) M. Péret est mort en s'évadant de Cayenne.

rance et le fanatisme révolutionnaire de certaines fractions du peuple.

Comme M. Péret, la plupart des hommes influents du parti démocratique étaient des gens de cœur qui ne cherchaient que le triomphe de leurs convictions politiques, et qui, au 4 décembre, ne s'armaient que pour la défense de la loi. Mais seraient-ils assez forts pour arrêter les forcenés qui s'étaient glissés parmi eux?

C'est le 3 décembre que M. Collet-Meygret, sous-préfet de Béziers, reçut de son collègue de Narbonne communication de la dépêche télégraphique annonçant la dissolution de l'Assemblée nationale. Il la communiqua aussitôt au maire de Béziers, M. Lognos. Ils la firent afficher en y donnant tous deux leur adhésion.

Une agitation extraordinaire se produisit à la lecture de cette pièce. M. Péret a raconté plus tard qu'il sortait du bureau des contributions indirectes lorsqu'il aperçut les groupes qui lisaient. Il s'approcha, et quand il en eut pris connaissance, il se sentit saisi d'une profonde émotion.

Engagé comme il l'était, il ne pouvait reculer, et il frémissait à l'idée d'assumer la lourde responsabilité du commencement de la lutte.

En rentrant chez lui, il trouva sa maison déjà pleine de centurions des sociétés secrètes venant chercher le mot d'ordre.

Après une délibération presque publique, et qui dura longtemps, on décida la résistance armée. Tous les affiliés furent convoqués pour le lendemain matin. On devait sommer le sous-préfet de protester contre le

Coup d'État ou de se démettre de ses fonctions, et, en cas de refus, appuyer la sommation les armes à la main.

Les billets de convocation furent adressés à tous les centurions. On en trouva, plus tard, plusieurs exemplaires. Ils étaient signés de Péret, Coutelou, Marme, Sallèles, Rédon, etc. On devait se réunir au cimetière Vieux, sur la route de Bédarieux.

L'autorité était fort mal renseignée sur ce qui se passait. Les débats du Conseil de guerre ont révélé de curieux détails. Les nombreux agents que le sous-préfet et la municipalité entretenaient dans les sociétés secrètes jouaient souvent double jeu. Ils envoyaient ou faisaient des rapports insignifiants, pour toucher leur salaire, et espionnaient l'autorité pour le compte du Comité directeur des Montagnards.

Le commissaire de police, Mestre, qui déployait contre le parti révolutionnaire une ardeur extrême et disait souvent : « qu'ils se montrent une bonne fois pour en finir (1)! » M. Mestre, malgré tout son zèle, n'avait pu organiser une vraie surveillance. — « J'avais un excellent agent, disait-il dans sa déposition ; Péret me l'enleva en lui donnant trois cents francs d'augmentation ; depuis lors, il m'espionna pour le compte des démagogues. »

Ni commissaire de police, ni chefs militaires, ni sous-préfet, ni maire ne furent prévenus d'une prise d'armes qui était le secret de quatre mille personnes. La sécurité des autorités fut telle que, selon l'observa-

(1) Déposition de M. Sabatier, secrétaire de la Mairie, au procès des insurgés de Béziers, devant le Conseil de guerre de Montpellier. *azette des T ribunaux*, avril et mai 1852.)

tion du président du Conseil de guerre, si les insurgés n'eussent eu la naïveté d'envoyer leurs délégués à l'avance, les autorités étaient comme prises au piége.

La garnison de Béziers était assez considérable : un fort bataillon d'infanterie, deux pièces de canon et deux escadrons de hussards. Mais, comme nous l'avons dit, le 4 au matin, l'autorité sans méfiance se réveilla au bruit de l'insurrection.

De minuit à six heures du matin, tous les villages des environs de Béziers se levèrent en masse. Les décurions allaient avertir leurs hommes, et tous ensemble se groupaient sans bruit sur quelque point du village. Ni tambour ni tocsin qui pussent porter l'alarme. Les paysans se réunissaient en silence et prenaient silencieux le chemin de Béziers. Dans la ville, même caractère. Les hommes sortaient isolément ou par petits groupes, sans bruit, sans désordre et se glissaient à la hâte vers le cimetière Vieux.

A six heures, le jour commençant à poindre, la foule était déjà grande, bien près de trois mille hommes, sans compter ceux qui arrivaient encore. On remarquait quelques vêtements bourgeois au milieu de la foule des blouses et des vestes.

Les hommes les plus influents semblaient être, après Péret, Rédon, ancien condamné politique ; Coutelou, Marme, Sallèles, artisans ou petits commerçants ; le tonnelier Jean-Jean, très-influent dans la classe ouvrière ; un jeune homme ardent et enthousiaste, Salvan ; Cœurdacier, tailleur de pierres de la Lorraine, devenu, à force de travail et d'intelligence, entrepreneur capable et estimé, vrai démocrate,

prêt à se faire tuer pour sa cause ; Farret, cordonnier, homme d'intelligence et de courage, qui, apprenant que l'on allait se battre, avait pris un fusil pour marcher au premier rang.

La police n'y manquait pas, pour marcher avec l'insurrection, sauf à la trahir, si le vent tournait. On remarquait surtout un douteux personnage, un bourgeois, nommé Brassous, ancien centurion des Montagnards, soupçonné de trahison par eux, et qui était là, peut-être, pour tirer profit de son double rôle (1).

La sommation au sous-préfet avait été écrite à l'avance. On en donna lecture au peuple qui l'approuva.

Cette sommation était ainsi conçue :

« Au nom du peuple français,

« Le Président de la République ayant violé la Constitution, le peuple rentre dans ses droits. En conséquence, vos fonctions doivent cesser. En qualité de délégués du peuple, nous venons vous remplacer.

« Délibéré en place publique, le 4 décembre 1851.

« LE PEUPLE. »

Les citoyens Rédon et Pujol, désignés pour être délégués du peuple, partirent munis de cette pièce, et se dirigèrent aussitôt vers la Sous-Préfecture.

Les républicains étaient pleins de confiance dans le succès. Des intelligences entretenues avec plusieurs des militaires de la garnison leur faisaient croire que la troupe ferait cause commune avec eux. Aussi ne préparèrent-ils aucun plan d'attaque. Les vieilles rues

(1) Brassous, jugé en Conseil de guerre avec Péret et autres, ne s'est pas trop défendu d'avoir rendu quelques services à la police.

de Béziers, tortueuses et étroites, barricadées et occupées par plusieurs milliers d'hommes armés, auraient bloqué la garnison dans un réseau infranchissable. Les insurgés crurent tant de précautions superflues. Leur excessive confiance fit leur désastre.

Le maire et le commissaire de police, avertis par la rumeur publique, venaient d'arriver à la Sous-Préfecture au moment où les deux délégués du peuple s'y présentèrent.

Ils entrèrent sans difficultés, et firent remettre la sommation au sous-préfet. M. Collet-Meygret a, lui-même, raconté la scène qui suivit (1).

Il crut que la pièce provenait de quelque saisie de police ; il sortit de son cabinet et se trouva en face des délégués du peuple.

— Qui êtes-vous ? Que voulez-vous ? leur dit le sous-préfet.

— Nous sommes les délégués du peuple, répondit Rédon ; il faut résigner, à l'instant même, vos pouvoirs entre nos mains et vous retirer.

— Je tiens mes pouvoirs d'un gouvernement régulier, répliqua M. Collet-Meygret, d'une voix ferme et calme, et je ne les céderai pas à une députation de l'émeute.

— Vous comptez sur vos soldats, reprit Rédon. Eh bien ! ils ne feront pas feu. Ils savent comme nous que la Constitution est violée, que le peuple est rentré

(1) Cette conversation est empruntée au *Moniteur* du 24 décembre 1851. La déposition de M. Collet-Meygret au Conseil de guerre l'a pleinement confirmée. C'est dire que nous laissons à celui-ci la responsabilité d'un récit qu'il ne nous a pas été possible de contrôler.

dans ses droits. Toute résistance est d'ailleurs impossible. Nous sommes en nombre; plus de dix mille hommes se lèvent et sont prêts à marcher.

— N'aurais-je que deux hommes avec moi, répondit le sous-préfet, que je n'hésiterais pas à me faire tuer avec eux. Je m'adresse à votre conscience. A ma place, agiriez-vous autrement?

Rédon ému resta quelques instants silencieux. Puis, reprenant la parole :

— Monsieur, le peuple va se présenter. Mais avant, je veux vous dire une chose : vous êtes un homme d'honneur que nous estimons tous, et dans un moment, je voudrais pouvoir mettre mon corps entre une balle et vous (1).

Les délégués sortirent et revinrent au cimetière Vieux.

Les insurgés, informés de la réponse de M. Collet-Meygret, se mirent en marche au chant de *la Marseillaise.* Ils formaient une longue et épaisse colonne.

L'autorité militaire avait à peine eu le temps d'expédier un piquet de cent hommes, commandés par le capitaine Lehongre. Ce piquet venait d'arriver devant la Sous-Préfecture.

Au devant se trouve une petite place irrégulière. Le mur et la grille de la Sous-Préfecture forment un des côtés; de l'autre est la vieille cathédrale; en face, des maisons; de l'autre côté, un carrefour, une petite place avec une fontaine.

(1) Ceci, nous le répétons, est la version de M. Collet-Meygret.

Le capitaine Lehongre avait disposé ses soldats en deux sections : la première, en bataille le long du mur de la Sous-Préfecture, l'autre perpendiculairement, appuyée à la cathédrale.

Les insurgés débouchèrent par le carrefour, pleins de confiance, les chefs en tête. Ils tenaient leurs fusils, la crosse en l'air et criaient : Vive la ligne! vivent nos frères ! vive la République!

Le détachement, composé de jeunes soldats, était singulièrement ému de ce spectacle.

Les insurgés continuèrent d'avancer, couvrant la petite place, s'approchant de plus en plus des soldats, les engageant par leur cris, leurs gestes, à se ranger du côté du peuple.

Le sous-préfet, le commissaire de police, le capitaine Lehongre, parcouraient les rangs, exhortaient leurs hommes, les raffermissaient.

Les insurgés avançaient toujours. Les soldats refoulés contre les murailles, livrés à une perplexité sans égale, n'allaient plus pouvoir faire usage de leurs armes.

— Commandez un feu de peloton, ou nous sommes perdus! dit le commissaire de police au capitaine Lehongre.

Celui-ci fit faire deux pas en arrière et cria : Joue! feu!

L'empire de la discipline l'emporta sur l'émotion. Les soldats abaissèrent leurs armes; la décharge éclata, foudroyante (1).

(1) On a dit, dans la plupart des récits, que les soldats n'avaient fait

Près de soixante-dix hommes tombèrent morts ou blessés. C'étaient les plus énergiques de la colonne populaire. Jean-Jean était tué. Cœurdacier était blessé, Farret était tombé à côté de lui.

L'effet de cette décharge fut terrible. La foule frappée d'une sorte de terreur panique, reflua dans les rues voisines au milieu d'un affreux désordre.

Cependant les plus braves se rallièrent et revinrent à la charge groupés dans le carrefour autour de la fontaine. Une vive fusillade s'engagea. Elle dura une demi-heure et coûta quelques hommes à la troupe.

Bon nombre d'autres républicains, songeant trop tard aux barricades, dépavaient les rues. Le colonel de Montfort accourut avec le reste de la garnison. Les insurgés pris en flanc se dispersèrent. La cavalerie balaya au galop les rues non encore barricadées. Une heure après, tout était fini.

En ce moment venait de se passer une épouvantable scène d'assassinat. Pendant que les vrais républicains tombaient devant la Sous-Préfecture, des misérables assassinaient place Saint-Félix.

Un avocat, appartenant à l'opinion républicaine, M. Bernard Maury, allait au collége accompagné de son beau-père, M. Vernhes, greffier du tribunal; M. Bernard Maury allait chercher son enfant.

feu que pour riposter à une décharge de quelques insurgés; ceux-ci, de leur côté, ont cru que des coups de fusil avaient été tirés d'une maison voisine par des légitimistes voulant amener ainsi la collision. La déposition du capitaine Lehongre contredit ces deux allégations. « Quand j'ai commandé le feu, je n'avais entendu encore aucun coup de fusil, » a dit cet officier au Conseil de guerre. (Voir *la Gazette des Tribunaux* d'avril 1852, *procès des accusés de Béziers*.)

Au moment où il arrivait sur la place Saint-Félix, une affreuse clameur s'éleva du milieu d'un groupe de traînards de l'insurrection.

Aoussou-lo! Aoussou-lo! s'écrient ces furibonds. M. Bernard Maury est couché en joue; il lève les bras en s'écriant : Mais je suis des vôtres! je suis républicain! Les forcenés n'écoutent rien, ils font feu sur lui. Il tombe percé de balles. Un misérable, le vieux Cadelard, s'approche, tremblant, au dire de plusieurs témoins, et lui tire un dernier coup à bout portant (1).

Au même instant, M. Vernhes est assailli. Un coup de faux ouvre son crâne, un coup de fourche lui laboure les reins, il essuie dix coups de fusil.

L'arrivée des hussards mit fin à cette scène de barbarie.

M. Bernard Maury succomba, le lendemain, à ses blessures; M. Vernhes se rétablit après une longue et douloureuse maladie.

Les assassins, du moins ceux qu'on a connus, appartenaient à la portion la plus ignorante et la plus pauvre du peuple de Béziers. Aucun n'avait de mobile personnel de haine pour ses victimes.

Cet odieux assassinat ne contribua pas médiocrement à pacifier Béziers. La masse du peuple fut atterrée, et rentra désespérée d'avoir donné l'occasion d'un semblable forfait.

1) Quatre des accusés de ce crime ont été condamnés à mort. Deux ont été exécutés à Béziers, Laurent *dit* Choumac et Cadelard.

Cependant, tout danger n'était pas passé pour l'autorité. L'insurrection, maîtresse de toutes les campagnes, entourait Béziers d'un cercle menaçant. La ville était, pour ainsi dire, bloquée, et cette situation se prolongea jusqu'au lundi.

Pezénas, Servian, Florensac, Vias, Bessan, Capestang, Marseillan, étaient en pleine insurrection, sans compter une foule de villages. L'autorité se contenta provisoirement de veiller à la sûreté du chef-lieu.

L'insurrection avait éclaté dans ces campagnes avec une unanimité formidable. Remarquons ce fait caractéristique. Dans cette *Jacquerie*, les paysans ne commirent aucun excès. Ni pillage, ni meurtre ne souillèrent les villages.

L'assassinat de Béziers ne fut pas leur œuvre et n'eut pas d'imitateurs.

On a souvent dépeint les paysans marchant sur cette ville, munis de sacs de cuir pour emporter le butin. Le fait des sacs est exact, mais l'accusation ridicule. Quiconque a mis les pieds dans le bas Languedoc a dû le remarquer, le paysan de ce pays ne va nulle part, en voyage, au travail, aux champs, au marché, sans le sac de cuir en bandoulière, semblable à l'havre-sac de chasse; à plus forte raison devait-il le porter, alors qu'il lui servait de cartouchière.

Plus nous avançons dans ce récit, plus la légende de la Jacquerie de décembre s'évanouit.

La petite et assez célèbre ville de Pezénas fut gravement troublée. La bourgeoisie y était fort légitimiste et le peuple tout affilié à la Montagne. Dès le 3, l'agitation y fut extrême. Le village de Caux menaçant de

s'insurger, la gendarmerie y arrêta huit hommes qui furent conduits à Pezénas.

Le lendemain, les ouvriers de la ville, renforcés de plusieurs centaines de paysans, se portèrent en armes sur la place de la Mairie. Le maire avait convoqué les gardes nationaux légitimistes; une centaine s'étaient rendus à l'appel et gardaient la Mairie conjointement avec une compagnie du 12e de ligne, capitaine Chambert.

Quelques citoyens délégués par le peuple se présentèrent à la Mairie, et imposèrent, comme conditions de tranquillité, la délivrance des prisonniers, la consignation de la troupe et de la gendarmerie dans leurs casernes et le renvoi des gardes nationaux armés.

Le maire et le juge de paix, M. de Saint-Christol, acceptèrent presque toutes ces propositions. L'ordre se rétablit aussitôt. Quelques jours après, des renforts de troupes arrivèrent, et cette fois l'autorité fit faire de nouvelles et beaucoup plus nombreuses arrestations.

C'est pendant cette journée du 4 qu'un citoyen du « parti de l'ordre, » M. Billière, fut assailli pendant qu'il se rendait en armes à la Mairie. Il fut désarmé, insulté et assez rudement maltraité, mais non blessé grièvement et encore moins assassiné, comme on s'empressa de le publier.

Capestang, chef-lieu de canton, au sud de Béziers, fut le théâtre d'événements assez graves.

Un citoyen d'un certain âge, honnête et fort intelligent, nommé Maxime Chambert, et deux jeunes gens, André Raux et Jean Pech, dit Grimal, y formaient le

Comité directeur des Montagnards. Ils avaient affilié à peu près toute la population ouvrière du pays. Le bourg renfermait bon nombre de légitimistes, presque tous riches propriétaires. La lutte politique y était fort vive. Des manifestations menaçantes avaient eu lieu à plusieurs reprises. Toutefois, si l'on en juge par l'événement, il y avait de part et d'autre, à Capestang, plus de forfanterie et de bravades que de haine bien envenimée.

C'est là qu'un perruquier montagnard avait fait graver en légende autour de son plat à barbe : *Citoyens, préparez-vous pour* 1852! Au moment même où le barbier savonnait leur menton, les affiliés avaient ainsi sous leurs yeux le belliqueux avertissement. On ne dit pas si le même engin servait pour les clients légitimistes (1).

Le 3, au soir, le mot d'ordre d'insurrection arriva de Béziers, et fut aussitôt transmis au Comité. Chambert fit décider qu'on n'irait pas à Béziers, qu'on se bornerait à une insurrection locale.

Le jeudi, tous les affiliés se réunirent hors du bourg et y rentrèrent bientôt armés et nombreux. Le maire, M. Saisset, essaya de s'opposer à leur entrée à la Mairie; il ne put y réussir. Le brigadier de gendarmerie Duval, qui était en ce moment à la Mairie, en sortit par les derrières et courut à la caserne faire monter ses gendarmes à cheval, pour marcher contre les insurgés. A peine fut-il arrivé sur la place, que le peuple le coucha en joue. Le maire s'interposa pour

(1) Ce plat à barbe figurait parmi les pièces de conviction au procès des insurgés de Capestang devant le Conseil de guerre de Montpellier.

éviter une collision. Le brigadier allait céder à ses instances, lorsqu'un insurgé fit feu; quinze ou vingt autres l'imitèrent. Le gendarme Cassan fut assez grièvement blessé; le brigadier et les autres furent légèrement atteints de quelques grains de plomb. Ils s'empressèrent de rentrer à la caserne, où ils ne furent, du reste, l'objet d'aucune insulte.

La petite ville resta six jours à la discrétion des républicains. Ils montèrent la garde et veillèrent au bon ordre pendant tout ce temps, si bien qu'il ne se produisit pas le moindre excès. Tous les témoignages entendus dans le procès des insurgés de Capestang sont unanimes sur ce point.

Ceci n'empêcha pas quelqu'un d'écrire à Paris que les insurgés, maîtres de Capestang, s'étaient portés sur les maisons des principaux légitimistes, avaient assassiné les propriétaires et pillé leurs demeures. Le grave *Moniteur* lui-même enregistra la nouvelle, qui servit, avec tant d'autres aussi véridiques, à grossir la légende de la *Jacquerie* de 1851.

Le 10 décembre au matin une colonne mobile, forte de deux cents hommes d'infanterie et de cinquante chevaux, se présenta devant Capestang. Arrivé au pont de Trezille, le colonel de Montfort, qui commandait, divisa sa troupe en deux détachements, qui cernèrent le bourg à la faveur du brouillard. Les habitants ne firent aucune résistance. Quelques-uns, qui essayaient de fuir vers la campagne, furent poursuivis à coups de fusil. Le citoyen Raucoul fut tué et deux autres blessés (1).

(1) Voir, pour tous ces détails, le procès des insurgés de Capestang

Plus tard, le Conseil de guerre et la Commission mixte firent leur œuvre. La malheureuse bourgade fut décimée par les déportations.

Quelques mouvements à Saint-Chinian, à Clermont-l'Hérault et sur quelques points de l'arrondissement de Lodève, n'eurent pas de suite et se calmèrent promptement.

La ville de Bédarieux, au contraire, était appelée à partager la sinistre renommée de Clamecy.

Un procès solennel qui a jugé trente accusés et n'a pas tenu moins de vingt-cinq audiences, nous a permis d'étudier dans tous ses détails cette triste et dramatique affaire.

Simple chef-lieu de canton de l'arrondissement de Béziers, Bédarieux n'en était pas moins une ville de dix mille habitants, et la plus industrielle du pays. Des filatures et de nombreuses fabriques de draps y entretenaient une population ouvrière considérable. Cependant les ouvriers de Bédarieux, gens du pays pour la plupart, étaient plutôt paysans que citadins. La récréation favorite d'un bon nombre consistait à aller, le dimanche, braconner dans la montagne.

Les sociétés secrètes avaient englobé toute cette population. Un grand propriétaire, M. Bélugou, membre du Conseil général, avait été le propagateur principal, sinon des sociétés secrètes, du moins des idées démocratiques. L'horloger Bonnal, plus directement mêlé au peuple, était l'homme le plus influent de Bédarieux.

devant le Conseil de guerre de Montpellier. (*Gazette des Tribunaux* de mai et juin 1852.)

Le maire, M. Vernazobres, était du « parti de l'ordre, » comme la grande majorité des fabricants. Il avait fait des démarches pour obtenir une garnison, mais il n'avait pu réussir par suite du défaut de concours de ses collègues, qui craignaient de se signaler aux ressentiments de leurs ouvriers.

Au 2 décembre, la force publique n'était représentée que par le commissaire de police et six gendarmes. Le maréchal-des-logis Léotard, qui les commandait, était un vigoureux soldat. Malheureusement sa position, l'obligeant de se mêler depuis trois ans aux luttes de la politique, il était plus d'une fois sorti des limites de la modération. Son aversion décidée pour le parti démocratique, jointe aux persécutions dont il avait été l'instrument pendant les deux dernières années de réaction, le désignaient aux haines de la population ouvrière. Il en était de même, et à un plus haut degré, du commissaire de police Nougaret. Toujours désigné sous le surnom grotesque de *la Ficelle*, il était l'objet de ressentiments furieux expliqués, sinon justifiés, par son caractère et par la violence qu'il avait déployée en diverses circonstances.

Les procès-verbaux pour braconnages, très-fréquents à Bédarieux, amenaient sans cesse de nouveaux conflits entre la gendarmerie et les ouvriers. Le gendarme Lamm surtout était en haine aux braconniers. Son caractère qui était, selon l'expression du commissaire de police, plus résolu, plus militaire que celui des autres gendarmes, lui avait fait des ennemis (1).

(1) Déposition de M. Nougaret au Conseil de guerre.

La nouvelle des décrets du 2 décembre parvint à Bédarieux le mercredi soir. Malgré l'émotion produite, la ville resta calme. On attendait le mot d'ordre de Béziers. Un nommé Bompayre s'y rendit aussitôt en cabriolet; il vit M. Péret dans la nuit, et revint à Bédarieux avec le signal convenu pour l'insurrection.

Les ateliers furent aussitôt déserts; une foule nombreuse se réunit au café Villebrun, et l'on y décida que le peuple se rendrait à la Mairie, déposerait le maire et nommerait une Commission municipale pour diriger la résistance.

Le maire Vernazobres venait de recevoir la nouvelle du rétablissement de l'ordre à Béziers. Il se rendit à la Mairie et y convoqua tous les fabricants qu'il supposait disposés à résister à une insurrection. Il en vint une trentaine, mais bien peu résolus. « — Les intentions des ouvriers ne sont peut-être pas aussi mauvaises qu'on le croit, disaient les uns. — Quand ils auront occupé la Mairie, ils se calmeront, disaient les autres. » — Le commisaire et les gendarmes paraissaient seuls résolus (1).

Vers quatre heures du soir, la colonne populaire parut en bon ordre et sans armes. Bonnal, Caux, Bonnafous, les frères Combes, Rabaut, Malaterre, Lignon, etc., petits bourgeois ou ouvriers influents, semblaient diriger la manifestation.

Le maire, sommé de se démettre de ses fonctions, répondit par un refus catégorique, et déclara qu'il ne céderait qu'à la force. Le peuple ayant fait mine d'en-

(1) Déposition de M. Vernazobres au Conseil de guerre.

vahir la Mairie, les gendarmes armèrent leurs carabines et menacèrent de faire feu.

Les chefs du rassemblement se concertèrent quelques instants, puis la foule se sépara en criant : Aux armes !

Le maire qui avait voulu seulement qu'il fût constaté qu'il cédait à la force, enjoignit aux gendarmes de retourner à leur caserne et de se tenir prêts à partir pour demander des secours à Béziers et à Lodève. Il se retira aussitôt après lui-même, ainsi que le commissaire de police. Ce dernier, toutefois, entra chez l'horloger Bonnal qui était fort estimé même de ses ennemis politiques, et il l'engagea à user de son influence pour empêcher une insurrection dont il essaya de lui démontrer l'inutilité. Il ne put rien obtenir, et, sachant combien sa personne était menacée, il quitta immédiatement la ville (1).

Le peuple revint bientôt en armes et prit possession de la Mairie.

Une Commission municipale fut nommée par acclamation. Elle se composait de MM. Belugou, Bonnal et Caux.

M. Belugou étant absent en ce moment, Bonnal s'installa à la Mairie et fit les fonctions du maire. Il exigea que le secrétaire Théron restât en fonctions, voulant, disait-il, que tout marchât comme à l'ordinaire. Sa plus grande préoccupation semblait devoir être le maintien de l'ordre, et il y serait probablement parvenu, sans une provocation insensée du maréchal-

(1) Déposition de M. Nougaret.

des-logis Léotard, provocation qui entraîna d'affreux malheurs que M. Bonnal ne pouvait prévoir ni prévenir.

Vers les sept heures du soir, quelques sentinelles avaient été placées dans la rue du faubourg nommé le Barris, où se trouvait la caserne de gendarmerie. Il paraît que ces sentinelles avaient reçu l'ordre, très-naturel dans la circonstance, de veiller à ce que les gendarmes ne quittassent pas leur caserne. La circulation n'avait cependant pas été interdite sur la grande route; quelques groupes s'y montraient, et les débats ont prouvé qu'il n'existait en ce moment aucun projet d'attaque contre la gendarmerie.

Le maréchal-des-logis Léotard achevait d'écrire trois dépêches que les gendarmes Circq et Lamm devaient aller porter. Ceux-ci donnaient à manger à leurs chevaux. Un peu avant sept heures, le domestique du maire vint porter au maréchal-des-logis une dépêche que son maître le priait de joindre aux siennes.

Le maréchal-des-logis la prit, et dit au gendarme Bruguière de descendre pour accompagner le domestique. Le gendarme alla jusque dans la rue et rentra précipitamment en annonçant qu'un insurgé l'avait couché en joue. C'était probablement l'une des sentinelles (1).

Le maréchal-des-logis se lève furieux. Il était, sans doute, dans un de ces moments de surexcitation où l'homme n'a plus le libre exercice de ses facultés

(1) Déposition du gendarme Flacon.

mentales. La folie seule peut expliquer sa conduite. Il saisit ses armes et crie aux gendarmes de prendre leurs carabines. Il descend accompagné de Bruguière qui partageait sa fureur. Ils sortent : il n'y avait que peu de monde dans la rue. Un tout jeune homme passait. Bruguière l'ajuste et fait feu. Le malheureux, frappé d'une balle, chancelle en criant : « Au secours! mes amis, au secours! — Bruguière court à lui, le saisit rudement. — Tu es blessé, c....., lui dit-il, tu es blessé. » Une jeune femme sort d'une maison voisine et entraîne chez elle le malheureux jeune homme (1).

Presque simultanément, le maréchal-des-logis couchait en joue un vieillard de soixante-dix ans, nommé Cabrol (Étienne), et le tuait raide d'un coup de carabine.

Cabrol était-il armé? — Le juge de paix Bonnes, chargé de la première instruction, déclare que non. Cabrol, dit-il, dans son rapport, était inoffensif et venait d'acheter deux sous de fromage.

(1) Voici la déposition de cette femme :

Marie Raymond, femme Séral, fileuse. — Je fermai à demi les volets et j'aperçus sur la grande route un jeune homme qui passait. Un coup de fusil partit de la gendarmerie, puis un second qui l'atteignit. Le gendarme Bruguière sortit pour l'aborder, et, le colletant, il lui dit : « Tu es blessé, cochon, tu es blessé ! » Le jeune homme criait : « Mes amis, à mon secours ! » — Je m'avançai malgré les coups de feu, et je fis rentrer ce jeune homme à la maison.

M. le Président. — Vous n'aviez pas dit dans l'instruction que Bruguière se fût servi de l'expression cochon.

Le témoin. — Il a bien dit ainsi : « Tu es blessé, cochon!

(Extrait de *la Gazette des Tribunaux*. Voir la collection du mois do juin 1852, *procès de Bédarieux*).

Le président du Conseil de guerre déclare, de son côté, que l'instruction a démontré que Cabrol était armé d'un fusil. Toutefois, on n'a jamais dit qu'il eût aucunement provoqué le maréchal-des-logis.

Léotard et Bruguière, comprenant trop tard quelle serait la conséquence de ce début, que l'on aurait le droit de qualifier de double meurtre, rentrent en fermant solidement la porte. — « Montons au premier, dit le maréchal-des-logis, et défendons-nous. Dans cette position, tant que nous aurons des cartouches, nous pouvons braver tout Bédarieux. »

Il faut renoncer à peindre l'explosion de fureur qui ébranla la ville, lorsque le bruit de ce que nous venons de raconter se fut répandu. Tous les témoins s'accordent sur cet effrayant tableau.

Une foule exaspérée se rua vers la caserne, en criant: Vengeance! mort aux assassins! mort à ces brigands! Les femmes, surtout, étaient furieuses. Leurs cris, leurs injures, leurs menaces, exaltaient la colère des hommes jusqu'à la rage.

Une fusillade terrible est dirigée sur les fenêtres de la gendarmerie pendant qu'on essaie d'ébranler la porte. Les gendarmes ne songent pas à fuir. Ces six hommes se défendent avec l'énergie du désespoir. Ils ripostent de leurs fenêtres et tirent sans relâche. Un jeune homme de Bédarieux, Philibert Marconnié, reçoit six blessures. L'exaspération du peuple redouble. Les efforts pour enfoncer la porte, sont vains. Un cri s'élève: Le feu! il faut y mettre le feu! — Une foule d'ouvriers se précipite chez des boulangers voisins; ils emportent une masse de fagots et courent les

entasser contre la porte de la caserne. Bientôt la flamme brille, et la lueur rougeâtre de l'incendie vient éclairer cette scène sinistre.

Les gendarmes protégés par les murs étaient jusque-là sans blessures. Le maréchal-des-logis prie la femme de l'un d'eux, Mme Flacon, de regarder par une fenêtre s'il ne vient pas d'assaillants de ce côté. La pauvre femme fait quelques pas; une balle qui vient de frapper contre la muraille ricoche et lui traverse le crâne. Son mari court à elle; il la relève, la place sur son lit et retourne au feu (1).

Cependant la flamme gagnait; la fumée suffoquait les gendarmes; les munitions commençaient à s'épuiser et la porte cédait sous les coups des assaillants.

— Il n'y a plus moyen de résister; faisons la paix, dit Léotard. Flacon, paraissez, et dites que nous nous rendons.

Flacon paraît ; il essaie de parler : A mort! à mort! crie la foule, et il essuie plus de vingt coups de fusil. Il recule blessé, puis essaie de reparaître à une autre croisée et reçoit une nouvelle blessure. Il veut alors sortir avec ses enfants. Impossible : la foule les repousse.

La femme du gendarme Sellère sort alors avec quelques enfants de ses compagnes. Ils crient grâce ! pour eux et pour les gendarmes.

— Sortez, vous autres, répondent les ouvriers, mais pas de grâce pour les hommes!

(1) Déposition de M. Flacon au Conseil de guerre.

La femme Sellère sort alors avec les enfants (1).

Malgré les cris de fureur de la foule, le gendarme Sellère essaie de suivre sa femme. Vingt fusils étaient déjà braqués sur sa poitrine, lorsqu'un homme de haute taille, l'un des chefs du mouvement, un républicain convaincu, Eugène Combes, se jette devant les fusils.

— Je croyais que c'était Circq ou Flacon, dit-il au gendarme; c'est égal, je ferai pour vous ce que j'aurais fait pour eux.

Il lui fait un rempart de son corps et le conduit en sûreté. Sellère lui dit alors : Si vous pouviez sauver mon cheval. — Le généreux jeune homme s'élance vers l'écurie, prend le cheval du gendarme, monte dessus et sort pour le lui ramener. Il était au milieu de la cour, lorsqu'une balle le frappe au cœur. Il tombe foudroyé.

Cependant les gendarmes, Circq, Lamm, Flacon et Bruguières, s'étaient jetés dans une cour qui n'est séparée que par un mur de celle de la maison Contezat. Le temps pressait : la porte de la cour vacillait sous les coups de hache.

Circq attache une corde à une poutre au-dessus du puits, et la rejette de l'autre côté du mur qu'il s'agissait de franchir. Lamm saisit une échelle et l'applique contre la muraille. Il importait de ne pas stationner

(1) Déposition de la femme Sellère. — Une foule de journaux ont raconté qu'un enfant de gendarme aurait été saisi par les insurgés et rejeté dans les flammes où il aurait péri. C'est une indigne calomnie. Les femmes ni les enfants n'ont pas même été menacés. Voir la preuve aux débats du Conseil de guerre de Montpellier. (Affaire de Bédarieux.)

sur le mur, les insurgés pouvant en apercevoir le faîte. Circq passe le premier sans accident. Lamm vient après : une balle l'atteint.

— Ah ! mon Dieu ! je suis mort ! s'écrie-t-il.

Circq le rassure et l'aide à descendre. La blessure n'était pas grave. Flacon passe à son tour. Bruguière allait monter ; la porte vole en éclats, le gendarme est reconnu ; une décharge éclate et il tombe, le crâne fracassé par une balle (1).

Léotard n'avait pas suivi ses camarades ; il se tenait caché dans la chambre de Bruguière.

Cependant l'incendie gagnait et devenait menaçant. On courut chercher les pompes, on organisa les secours, et la majeure partie des ouvriers ne songèrent plus qu'à travailler pour éteindre le feu. Bon nombre d'entre eux parcoururent la caserne et aidèrent les malheureuses femmes des gendarmes à sauver leur mobilier. Un ou deux furieux injurièrent ces pauvres femmes, mais la masse les protégea.

Dans cette nuit terrible, où plus de mille individus parcoururent la caserne, un seul vol fut commis. Nous dirons plus loin comment et par qui. Les bijoux de Mme Lamm étaient restés en évidence, un insurgé les prit et les lui remit fidèlement le lendemain (2).

Pendant que la foule travaillait aux pompes, une trentaine d'hommes altérés de vengeance cherchaient les gendarmes en poussant des cris de mort. C'étaient, surtout, des braconniers récidivistes, d'anciens cons-

(1) Dépositions de Circq et de Flacon.
(2) Déposition de Mme Lamm au Conseil de guerre.

crits réfractaires, des parents de citoyens tués ou blessés.

La corde attachée par Circq leur indiqua la direction qu'ils avaient prise. Ils fouillèrent la maison Contezat, et, n'y trouvant personne, ils entrèrent dans la maison Mical qui touche à celle-là.

Les gendarmes y étaient. Ils avaient trouvé asile dans une honnête et généreuse famille d'artisans, qui n'hésitèrent devant aucun danger pour accomplir ce devoir d'humanité.

Charles Mical les avait aidés à franchir le mur de la maison Contezat, et, de concert avec ses frères, il s'empressait pour leur trouver un asile. Pierre Roquairol, le gendre de Mical, fit cacher Flacon sous le lit où lui-même était couché avec sa femme et ses enfants.

Rose, la sœur de Mical, essaya de sauver Lamm. Laissons parler cette noble fille :

« Monsieur Lamm vint à moi et me dit : Mon enfant,
« je suis blessé à mort. Il était tout ensanglanté. Il
« m'embrassa comme pour implorer ma pitié, mais il
« n'en avait pas besoin. Je le fis entrer dans ma
« chambre que je fermai à clé ; je le fis mettre dans
« mon lit. Je voyais bien que ce pauvre militaire cou-
« rait les plus grands dangers ; j'entendais les cris
« des insurgés qui venaient d'entrer et qui poussaient
« des cris de mort. On menaçait de mettre le feu à la
« maison, si les gendarmes et le commissaire de
« police, qu'on disait cachés dans la maison, ne se
« trouvaient pas.

« Je dois le dire, j'eus même l'idée, pour le sauver,

« de me coucher avec lui dans mon lit. (Le témoin « verse d'abondantes larmes). Je l'aurais fait si je « n'avais pas craint le scandale de mes parents. »

. . . .

Le malheureux Lamm ne se crut pas en sûreté dans la chambre de Rose Mical ; il en sortit pour aller se cacher dans la cave derrière des tonneaux. Circq était au grenier à foin dans la trappe à fourrage.

Une vingtaine d'insurgés entrent tout à coup dans la cave. Lamm est découvert. On le saisit. Le cafetier Malaterre ordonne de l'attacher avec une corde. Peut-être voulait-il le sauver en l'emmenant prisonnier à la Mairie. On le garrotte. Mais la plupart des ouvriers qui l'entourent poussent des cris de mort.

— Que voulez-vous faire de moi? s'écrie Lamm d'une voix déchirante.

— Nous voulons te tuer, gros c....., répondent plusieurs ouvriers.

— Je vous demande grâce.

— Nous en as-tu fait avec tes procès-verbaux? Tu nous as réduits à vingt sous par mois, disaient les uns. Il faut que tu y passes, il y a trop longtemps que tu achètes des vignes avec notre argent, ajoutaient d'autres.

Lamm, désespéré, s'adresse à l'un d'eux. C'était un ennemi personnel.

— Jacquéou, fais-moi grâce!

— Non.

Les Mical, éplorés, demandaient grâce aussi. Tout ce qu'ils purent obtenir, c'est qu'on ne le tuerait pas sur place.

Ces forcenés sortirent et entraînèrent Lamm vers la cour.

Sur la porte, l'un d'eux le renversa d'un coup de poing sur la tête. Plusieurs firent feu sur lui. Deux balles le percèrent, l'une au sein droit, l'autre au crâne, traversant le cerveau. La mort fut instantanée (1).

Et retournant dans la maison, ces furieux recommencèrent à chercher Flacon et Circq. Celui-ci, nous l'avons dit, était dans la trappe à fourrage. Il se soutenait difficilement, ses forces s'épuisaient, et sa situation devenait intolérable, lorsqu'il entendit une voix crier :

— Descends, ou je te descends.

Il ne bougea pas d'abord, croyant que ces paroles ne s'adressaient pas à lui ; mais bientôt, sentant le canon d'un fusil contre sa jambe gauche, il se laissa tomber.

Vingt fusils le couchèrent en joue. Le malheureux cria :

— Grâce, laissez-moi voir ma femme et mon enfant avant de me fusiller !

Il était perdu, lorsque Malaterre s'élança entre lui et les fusils braqués contre sa poitrine.

— Tu m'as rendu un service, lui dit-il ; à mon tour.

(1) Cette terrible scène a été ainsi racontée par les Mical, par Circq et par Mme Lamm, qui entendait d'une maison voisine les meurtriers de son mari.

Quant aux blessures, nous suivons le rapport médical du médecin qui visita les cadavres dès le lendemain.

Puis se tournant vers les ouvriers :

— Vous me tuerez plutôt que de lui faire le moindre mal, dit-il d'un ton résolu.

Malaterre était influent. Les insurgés relevèrent leurs fusils, et Circq fut conduit à la Mairie. Il était sauvé (1).

Flacon que l'on chercha encore quelques instants ne fut pas trouvé.

Plusieurs heures s'écoulèrent, pendant lesquelles la foule continuait de travailler aux pompes.

L'obscurité avait jusqu'alors dérobé le maréchal-des-logis aux recherches de ses ennemis.

Vers deux heures et demie du matin, un ouvrier nommé Salasc entra dans la chambre de Bruguière, une lumière à la main. Quelques hommes le suivaient. Léotard se voit perdu. Il bondit sur Salasc et le frappe violemment sur le bras pour éteindre la lumière. Un ouvrier, Prosper Michel, se jette sur le maréchal-des-logis. Ils luttent avec fureur dans l'obscurité. Léotard, homme robuste et dont le désespoir doublait les forces, terrasse Michel et lui serre le cou comme dans un étau. Mais les autres l'entourent. La lumière est rallumée ; ils font feu à bout portant. Le maréchal-des-logis tombe mort frappé de six balles (2).

Que se passa-t-il alors ?

(1) Déposition de Circq au Conseil de guerre. — Malaterre a été condamné à mort par contumace.

(2) Il y a eu quelque incertitude pour savoir si l'homme qui lutta avec Léotard est Prosper Michel ou bien son frère Hercule. Le premier est désigné par le plus grand nombre de témoins.

Salasc a nié avoir porté la lumière; mais le fait paraît certain.

On a raconté d'affreux détails : mutilations obscènes, outrages au cadavre, scènes d'horreur.

Voici ce qui paraît incontestable.

Les coups de fusil avaient été tirés de si près sur le maréchal-des-logis que le feu avait pris à ses habits. Il n'y avait pas d'eau dans la chambre. Quelques-uns de ces hommes eurent la triste idée d'éteindre le feu en urinant dessus, et ils le firent.

Quant à la mutilation obscène pratiquée sur le cadavre, il y a doute. Le docteur Touzain qui l'examina et qui fournit un rapport médical, dans lequel chaque blessure est minutieusement décrite, n'en parle pas. Interrogé sur ce fait au Conseil de guerre, il déclara n'avoir rien vu de semblable. D'un autre côté, le commissaire de police, Nougaret, qui fit exhumer les cadavres huit jours après, déclare avoir constaté la mutilation.

Tous les autres détails sont le récit d'un nommé Cazals, que nous allons faire connaître à nos lecteurs.

Une heure à peine après la mort de Léotard, Charles Mical, le frère de la généreuse Rose Mical, monta dans la caserne et entra dans la chambre de Bruguière, où était étendu le corps de la victime. Il vit un homme que son émotion l'empêcha d'abord de reconnaître. Cet homme achevait de mettre un caleçon qu'il venait de voler.

— Veux-tu le voir? dit cet homme à Mical; regarde le *espatat* (étendu d'une manière ignoble).

Et comme Mical remarquait le caleçon, il le coucha en joue avec la carabine du maréchal-des-logis, en disant :

— Si tu dis un mot de ceci, je te tue (1).

Ce misérable se nommait Cazals dit le Caboussut. C'était un ouvrier de la plus détestable réputation. Il vendit le lendemain, a-t-on dit au procès, pour dix francs, à un nommé Jacques Séguy, divers objets provenant de la gendarmerie, et, le jour de son arrestation, il fut trouvé muni d'un pistolet de gendarme. Il s'était vanté, a-t-on dit aussi au procès, d'avoir pris part au meurtre. — J'ai fait mon homme, aurait-il dit à plusieurs personnes.

Cet homme est à peu près le seul qui ait désigné les auteurs du meurtre de Léotard et le seul qui ait raconté les scènes d'horreur qui auraient suivi. Ce triste personnage, le seul voleur de l'insurrection, peut-être assassin, certainement faux témoin, fut arrêté et emprisonné pendant quelques jours, dénonça une multitude de ses camarades, fut mis en liberté, et obtint, non-seulement la plus complète impunité, mais jusqu'à un certain point les faveurs de l'administration.

Reprenons notre récit.

Cette nuit terrible s'acheva sans de nouveaux malheurs; l'incendie s'éteignit, et, l'exaltation des esprits s'étant calmée, toute la population rentra consternée de la sanglante catastrophe.

Bonnal s'empressa de faire publier la proclamation suivante que Victor Caux lut, à haute voix, escorté de quelques hommes armés, sur les principaux points de la ville. Cette proclamation se trouve dans les pièces du procès de Bédarieux.

(1) Voir à ce sujet la note E à l'appendice.

« Habitants de Bédarieux!

« Des malheurs regrettables ont eu lieu et ne peuvent être imputés qu'à ceux-là qui les ont provoqués par le meurtre de quelques citoyens.

« Les républicains gémissent d'un pareil désastre; mais ne craignez pas : une garde veille, et tout le monde doit être rassuré.

« Les personnes et les propriétés seront respectées.

« *Mort aux voleurs!*

« Citoyens,

« Soyez sans inquiétude; sous le gouvernement du peuple souverain chacun trouve la sauvegarde de tous les intérêts, de tous les droits, de toutes les libertés.

« Le peuple, sur qui reposent tous les pouvoirs, sera digne de sa responsabilité et de sa mission, et ses efforts feront qu'aucun autre accident ne se renouvellera.

« Citoyens, une ère, l'ère nouvelle commence.

« *Vive la République!*

« LE PEUPLE. »

Un certain Théollier, qui s'était installé à la Mairie, prit sur lui de publier deux autres proclamations qui, si elles prouvent que leur auteur n'était pas fort lettré, n'indiquent pas, du moins, de mauvais sentiments.

Nous les empruntons également aux pièces du procès reproduites par *la Gazette des Tribunaux.*

« Citoyens,

« Le peuple, victorieux aujourd'hui après la lutte, est obligé de veiller activement à la défense de l'ordre, de la famille et de la propriété.

« A cet effet, beaucoup d'ouvriers ont dû quitter leurs ateliers, leurs épouses et leurs enfants pour prouver que la Révolution ne veut pas le pillage ni la ruine de la Mère-Patrie!!!

« Aujourd'hui beaucoup de ces ouvriers souffrent, et le seul remède à leurs souffrances, c'est du pain!!!

« Il est donc nécessaire que les boulangers de Bédarieux qui ont les farines convenables, cuisent immédiatement et *fasse* porter à la Mairie tout le pain qu'ils auront cuit.

« LE PEUPLE SOUVERAIN.

« *Vive la République!* »

Voici la deuxième proclamation :

« Citoyens,

« Dans les révolutions, les uns viennent pour le bien, d'autres pour le mal : tous les honnêtes gens qui verront commettre le vol et l'attentat à la pudeur *sont priés* de punir de mort les coupables.

« LE PEUPLE SOUVERAIN. »

Le résultat cherché par ces proclamations fut atteint. Depuis le vendredi matin jusqu'au mercredi suivant, Bédarieux, sous la garde du peuple armé, n'eut aucune espèce d'excès à déplorer. Ce fait remarquable et qui prouve les sentiments honnêtes de l'immense majorité de la population ouvrière de cette ville, démontre combien est petit le nombre de ceux sur lesquels doit peser la responsabilité des actes de vengeance et de représailles, commis dans la nuit du 4 au 5.

Le gendarme Flacon était, si l'on s'en souvient, resté caché chez les Mical. Un citoyen de Bédarieux, M. Mouton, l'apprit et en informa Bonnal en l'engageant à sauver le gendarme. Bonnal s'empressa d'envoyer avec M. Mouton un chef d'insurgés, nommé Pradal, dit Jean-de-Rose, et un peloton d'homme

armés. Flacon sortit, Pradal lui donnant un bras, M. Mouton l'autre, et il arriva sans encombre à la Mairie (1).

On enterra ce jour-là les victimes. Cabrol et Eugène Combes furent ensevelis au milieu d'un immense concours de population. On y remarquait presque tous les fabricants.

Les gendarmes, au contraire, furent enterrés presque furtivement.

Le 6, les ouvriers se réunirent pour discuter quelques questions de salaire. Il est bon de constater que ces hommes, qui se croyaient vainqueurs, ne se montrèrent pas bien exigeants dans leurs prétentions. Les tanneurs voulaient gagner dix ou onze francs par semaine, les autres à proportion.

Enfin, le 10 décembre, le général Rostolan fit son entrée à Bédarieux avec une imposante colonne d'infanterie, cavalerie, artillerie.

La majeure partie des ouvriers avaient quitté la ville et avaient cherché un refuge dans les forêts qui couvrent les sommets des Cévennes.

Le département de l'Hérault avait été mis en état de siége, par décret du 8 décembre : il y fut appliqué dans toute sa rigueur. Le nombre des arrestations fut supérieur à trois mille. Les colonnes mobiles battirent le pays sans relâche. L'ordre de tuer quiconque essaierait de fuir fut souvent appliqué. Un détachement du 35e de ligne fouillait, le 17, les carrières de Roujan; un républicain, nommé Jules Cayrol, y fut tué en cher-

(1) Déposition de M. Mouton.

chant à échapper à la troupe (1). Le 22 du même mois une colonne mobile arriva, sur le soir, à Servian, et cerna la maison d'un propriétaire connu pour ses opinions républicaines, M. Cambon. Il sauta d'une fenêtre pour fuir vers le jardin. Il tomba mort sous les coups de fusil (2). A Saint-Thibéry, près de Pezénas, un détachement, commandé par le lieutenant Sardan, surprit quelques fugitifs cachés dans une ferme. Ils s'enfuirent en chemise et traversèrent la rivière l'Hérault par un froid glacial, sous une grêle de balles (3).

Plusieurs aussi tombèrent dans des rencontres ignorées au milieu des Cévennes.

Le général Rostolan le disait, le 28 décembre, dans une proclamation adressée aux ouvriers de Bédarieux :

« En prolongeant leur fuite, vos anciens compagnons aggravent encore leur position ; déjà quelques-uns ont été frappés de mort pour avoir désobéi aux sommations qui leur étaient faites de se rendre..... »

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les violences de la répression. Il nous suffira de dire que le département de l'Hérault eut le privilége de fournir le plus fort contingent à la déportation. Le chiffre exact est inconnu, mais à coup sûr il dépasse deux mille proscrits.

Nous terminerons ce chapitre en mentionnant les mouvements de résistance qui se produisirent dans le département du Gard.

(1) *Journal des Débats* du 26 décembre 1851.
(2) *Écho du Midi* du 27 décembre 1851.
(3) *Moniteur*, extrait du *Journal de Pezenas*.

Ces mouvements, qui paraissaient sérieux à leur début, s'apaisèrent cependant sans effusion de sang.

N'ayant pu nous procurer des renseignements particuliers sur les événements du Gard, nous nous bornons à résumer les relations fournies par les journaux du temps.

Les sociétés secrètes de Nîmes essayèrent un mouvement sur la ville même. On sait que dans ce pays, les questions religieuses se sont presque toujours mêlées aux questions politiques. De même que le parti légitimiste avait presque tous ses adhérents dans les populations catholiques, de même le parti démocratique recrutait la majorité des siens parmi les protestants. L'insurrection éclata donc, surtout dans les localités où dominaient ces derniers. Le 4, le mouvement insurrectionnel commença à Vauvert, Codognan, Langlade, etc., dans la Vaunage, à Boucoiran, Ners, Parignargues, Fons, etc., dans la Gardonnenque. Toutes ces communes fournirent des contingents qui marchèrent sur Nîmes dans la nuit du 4 au 5.

Quelques groupes se montrèrent en même temps sur divers points de la ville. Mais l'autorité avait pris ses mesures. Le 25e de ligne et la majeure partie de la garde nationale étaient sous les armes occupant tous les points stratégiques. Deux escadrons de hussards partis de Lunel arrivaient pour prendre les insurgés à dos. Des reconnaissances poussées aux environs de la ville constatèrent la présence des insurgés à peu de distance. Cependant ceux-ci, informés des préparatifs sérieux de défense qui venaient d'être faits, se

replièrent et regagnèrent leurs communes sans combat.

Le lendemain au soir, une tentative d'attaque sur la ville d'Uzès se termina d'une façon analogue.

M. de Dampmartin, maire d'Uzès, averti de la marche des insurgés, organisa la défense, de concert avec MM. Orilhaud, sous-préfet, Laurens, procureur de la République, de la Bruguière, colonel de la garde nationale, et le major Espitalier, commandant le bataillon de dépôt du 8e léger. Une bonne partie de la garde nationale se réunit à la Mairie et la garnison se tint prête à marcher.

Les bandes insurgées venues de deux points principaux du canton de Saint-Chaptes, Lussan et Saint-Laurant-la-Varnède, avaient fait leur jonction à Larnac, à une lieue d'Uzès.

Apprenant par leurs émissaires les dispositions de défense de l'autorité, elles se retirèrent et ne tardèrent pas à se disperser.

Un mouvement très-considérable éclata également dans l'arrondissement d'Alais. Saint-Jean-du-Gard, Gaujac, Boisset, Miolet, Ribaute, Anduze, Lédignan, Bagard et d'autres communes, se mirent en insurrection. A Quissac, près du Vigan, la gendarmerie fut désarmée. Quelques mouvements de troupes suffirent au rétablissement de l'ordre.

Aucun excès ne signala cette grande *Jacquerie* du département du Gard. Le château d'Alayrac, près de Saint-Jean-du-Gard, avait été pillé, racontèrent tous les journaux. Le propriétaire écrivit au *Courrier du*

Gard pour dire qu'il n'avait pas même vu les insurgés (1).

Le département fut mis en état de siége par décret du 8 décembre; il eut à souffrir comme les autres de cette situation; il fournit aussi un contingent notable à la proscription.

(1) *Courrier du Gard* du 11 décembre.

CHAPITRE VI

DÉPARTEMENTS DU MIDI

MARSEILLE ET LE VAR

État des partis en Provence. — Importance politique de Marseille. — La journée du 4 à Marseille. — Le Var. — Insurrection de Cuers. — Meurtre du brigadier Lambert. — Répression de ce mouvement. — Le Luc, la Garde-Freynet et Vidauban. — L'insurrection au Luc. — Arrestations arbitraires. — La ville de Brignoles. — Insurrection. — Le chef-lieu. — Curieuse scène. — Le Comité directeur. — Marche des insurgés. — La déesse de la Liberté. — Le *général* Camille Duteil. — Incident à Draguignan. — Les insurgés à Lorgues. — — Les légitimistes de Lorgues. — Scène de la Mairie. — Départ de l'armée démocratique. — Les otages. — Arrivée à Salernes. — Marche du préfet Pastoureau. — Occupation de Brignoles par le colonel de Sercey. — Découragement des insurgés. — Marche sur Aups. — Position des insurgés. — Marche des troupes. — Rencontre de Tourtour. — La nuit du 9 au 10 à Aups. — Plan de retraite. — Surprise des insurgés. — Affreuse déroute. — Les otages délivrés. — M. Andéol de Laval. — Combat à la chapelle d'Aups. — Fuite de Camille Duteil. — L'estafette Martin. — Son exécution. — Giraud dit l'Espérance. — Étrange aventure. — La quadruple exécution de Lorgues. — Conclusion.

Nous allons aborder le récit des graves événements qui eurent pour théâtre les départements provençaux.

Comme à Béziers, à Montpellier, à Nîmes, nous trouvons ici une population ardente, mobile et prompte à tous les extrêmes. Singulièrement soumise à l'influence cléricale, la Provence avait été, jusqu'en 1830, une des terres classiques du royalisme et de l'ortho-

doxie catholique. C'est dans la période parlementaire de 1830 à 1848, que se fit, dans les villes et les bourgs de la Provence, ce travail intellectuel, sourd, inappréciable, inconscient, mais profond, qui allait déterminer un si prodigieux revirement d'opinion.

1848 arriva, et, presque subitement, les trois quarts du peuple et de la petite bourgeoisie se jetèrent dans le parti démocratique, avec toute la fougue et toute l'ardeur méridionales.

Là, non plus, on ne connut guère que deux partis : révolutionnaires et légitimistes. Ces derniers, répandus un peu partout, dominant dans quelques villes, envahirent, à la faveur de la réaction cléricale de 1849 et 1850, toutes les positions officielles. La défense de l'ordre et de la société ne furent pour eux que le prétexte d'une lutte à outrance contre leur ennemi traditionnel.

La lutte, entre les deux partis, prit un caractère d'exaltation et d'acharnement extrêmes.

Dans le Var et le Vaucluse, surtout, l'exaltation était grave. Dans les Bouches-du-Rhône, l'exaltation était un peu moindre; dans les Basses-Alpes, l'immense majorité acquise au parti révolutionnaire rendait la lutte moins acharnée.

La Société des Montagnards couvrait ces quatre départements de ses ramifications. Les affiliés en étaient innombrables.

Marseille était la vraie capitale de cette partie du Midi.

Le parti révolutionnaire, surtout, en recevait l'impulsion et la direction. Dans le plan des sociétés

secrètes pour la lutte éventuelle de 1852, Marseille devait être la base et le point d'appui de la levée en masse du Midi. Sa population, ses richesses, ses ressources de tout genre, sa belle position stratégique, en faisaient un centre admirablement choisi. Marseille insurgée, les autorités des départements voisins, privées de secours, eussent été impuissantes à se défendre contre un soulèvement dont l'influence de Marseille eût décuplé l'énergie. L'insurrection républicaine aurait vu accourir des masses de paysans du Var, des Basses-Alpes, de Vaucluse; se joignant par les ponts du Rhône aux insurgés du Gard et de l'Ardèche, et ayant en tête les rudes montagnards de la Drôme, ils auraient formé un formidable soulèvement (1).

Par contre, Marseille restant au pouvoir de l'autorité, les insurrections des départements voisins, n'ayant ni base, ni direction, ni centre, ni lien, devaient promptement succomber. C'est ce qui arriva en décembre.

Marseille était donc le vrai champ de bataille, le seul qui valût la peine d'être disputé. Le pouvoir le comprit et se prépara à le défendre à outrance. Le parti démocratique, ou ne comprit pas, ou ne put pas.

Les incidents de Bordeaux se reproduisirent presque exactement.

Dans aucune autre des grandes villes de France, la nouvelle des décrets présidentiels n'excita un trouble

(1) C'est ce que faisait remarquer très-justement le colonel de Sercey dans sa déposition devant le Conseil de guerre, au procès d'Aillaud (de Volx).

aussi profond qu'à Marseille. La population ouvrière abandonna ses travaux, et, dès le 3 au soir, sur une foule de points, se formaient ces rassemblements sombres et menaçants, qui sont le prélude ordinaire de l'insurrection. Ce peuple ne semblait attendre pour commencer les barricades que le signal et l'exemple de ceux qu'il était habitué à considérer comme ses chefs.

Pendant que les ouvriers exhalaient leur irritation en cris et chants inutiles, tous les hommes influents du parti démocratique délibéraient. D'après ce qu'on a pu savoir de ces réunions, quelques-uns voulaient l'action immédiate, mais la grande majorité était d'avis d'attendre la marche des événements à Paris. On décida que l'on attendrait.

On sait ce qui arrive à ceux qui attendent en temps de révolution. Lorsqu'ils appellent après avoir attendu, on leur répond le mot fatidique : *Il est trop tard.*

Nous dirons toutefois que le secret de l'inaction du parti républicain à Marseille, nous est encore inconnu. N'ayant eu les confidences d'aucun des citoyens influents alors dans cette ville, nous ne voyons que la surface des choses. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'en présence de l'attitude du peuple d'une part, et la faiblesse de la garnison de l'autre, cette inaction nous semble injustifiable.

Cependant, la journée du 4 fut une journée difficile pour l'autorité. Le général Hecquet avait déployé le peu de troupes qu'il avait à sa disposition. Des pièces de canon étaient braquées sur le cours Saint-Louis et des détachements d'infanterie occupaient les points

stratégiques. Des masses menaçantes d'hommes du peuple se montrèrent, rue Saint-Ferréol, sur la Cannebière, aux abords de la Préfecture. La foule chantait *la Marseillaise* et criait : *Vive la République!* On pouvait se croire au début d'une insurrection formidable (1).

L'abstention des chefs du parti démocratique, combinée avec les mesures de l'autorité, arrêtèrent, semble-t-il, le mouvement prêt à éclater.

De nombreuses arrestations furent opérées dans la nuit du 4 au 5, et bon nombre de démocrates allèrent méditer, sous les verrous, sur la sagesse de l'expectative dans les moments de crise.

Un journaliste, du parti le plus avancé, s'enfuit dans le Var, où nous le retrouverons.

Les journées du 5 et du 6 furent moins agitées, et le 7, après la nouvelle de la victoire définitive du Président dans la capitale, l'autorité put détacher des forces contre le Var et les Basses-Alpes. Pour Marseille tout était fini.

Bien que rendues impuissantes par la tranquillité de Marseille, les insurrections de ces départements présentaient des incidents curieux et dramatiques que nous allons raconter.

Les sociétés secrètes couvraient le département du Var. Organisées de longue date, elles avaient eu le temps d'enrôler la majeure partie des habitants des campagnes. Le parti démocratique le plus avancé dominait, à peu près sans conteste, dans les trois arrondisse-

(1) Voir tous les journaux de Marseille sur cette journée du 4.

ments de Toulon, de Brignoles et de Draguignan ; très-puissant aussi dans celui de Grasse, il n'y avait pas, cependant, une supériorité aussi marquée. Tout se préparait pour la lutte attendue de 1852.

La grande ville de Toulon, malgré les opinions démocratiques de sa population, ne pouvait inspirer des craintes bien sérieuses, en présence des forces militaires considérables qui y tiennent toujours garnison. Cependant, l'agitation y fut vive ; des rassemblements se formèrent ; il fallut que la troupe chargeât ses armes en présence du peuple et fît les sommations d'usage pour dissiper les groupes.

Nous allons décrire rapidement les mouvements qui se produisirent aux environs de Toulon, avant de passer à ce que l'on pourrait appeler la grande insurrection du Var.

Nous avons trouvé de nombreux renseignements dans un livre intitulé : *Insurrection de décembre* **1851** *dans le Var*, publié à Draguignan en 1853. L'auteur est un légitimiste-clérical exalté, M. H. Maquan, ex-rédacteur de *l'Union du Var*. Ce livre, qui ne se ressent que trop des haines et des préjugés de l'auteur, n'en est pas moins un document précieux. Nous y renverrons souvent nos lecteurs.

La ville d'Hyères s'insurgea le 5. Un vaisseau de guerre croisait sur le littoral pour maintenir les localités de la côte. Il débarqua à Hyères une compagnie d'infanterie de marine qui rétablit l'ordre sans difficulté. La croisière de ce navire produisit un effet considérable, et prévint l'insurrection imminente de bon nombre de communes fort agitées.

La petite ville de Cuers, chef-lieu de canton, située à quelques lieues de Toulon, comptait parmi les plus démocratiques du Var. L'insurrection y éclata le 4, avec une extrême violence. Le maire Barralier, soutenu par les gendarmes, voulut défendre l'entrée de la Mairie. Assaillis par la foule, ils furent terrassés et traînés en prison. Le brigadier Lambert, qui avait lutté pour défendre la Mairie, fut entouré par une bande furieuse. Dans le trajet vers la prison, un jeune homme le tua d'un coup de fusil. Le meurtrier, dit M. Maquan, appartenait à une famille jusque-là irréprochable. A ce fait, le même auteur ajoute le récit de scènes d'horreur qui auraient accompagné le meurtre. Une populace en délire aurait fracassé la tête du brigadier, et dansé autour de son corps une ignoble farandole. Elle se serait ensuite ruée sur diverses maisons et les aurait livrées au pillage.

La haine de M. Maquan pour ses adversaires politiques, haine qui se traduit dans son livre par des plaisanteries impies et des insultes odieuses, adressées à des milliers de ses compatriotes, en proie aux douleurs de la déportation et de l'exil, cette haine, disons-nous, fait de M. Maquan un narrateur suspect. Mais il existe encore une autre raison pour mettre en doute ses allégations. Le meurtrier seul de Lambert a été traduit en Conseil de guerre, et si l'on se souvient de l'arrêté déjà cité, renvoyant devant les Conseils de guerre les accusés de crimes ou délits de droit commun commis pendant l'insurrection, on verra que c'est là une preuve que ce fait fut le seul de cette nature. Il est à regretter que le procès du meurtrier de Lambert

n'ait été reproduit par aucun journal judiciaire. Le doute qui peut subsister encòre sur les événements de Cuers se serait dissipé, et il est probable que le récit de la farandole de Cuers se serait trouvé aussi véridique que celui de la ronde dansée à Clamecy autour du corps de Bidan.

Les registres et les bureaux des agents des contributions indirectes furent dévastés, entassés dans la rue et brûlés ainsi qu'une partie des effets de la caserne de gendarmerie.

Cependant, le gendarme Cauvin, échappé des mains des insurgés, était arrivé à Toulon, et avait prévenu l'autorité de ce qui se passait.

Le nouveau préfet du Var, M. Pastoureau, arrivé le jour même, pour prendre possession de son poste, voulut marcher immédiatement sur Cuers, L'autorité militaire mit à sa disposition un bataillon du 50e de ligne, commandé par le colonel Trauers. L'expédition partit à l'entrée de la nuit. La ville insurgée fut complétement surprise. Une sentinelle fut enlevée et fusillée de sang-froid, l'Hôtel-de-Ville entouré et la Commission municipale arrêtée en séance. Quelques coups de feu furent échangés dans les rues et un grand nombre d'arrestations opérées.

Le lendemain tout était fini. Cet incident resta sans lien avec les événements du reste du département. Le seul résultat de cette prompte répression fut d'intimider les communes des montagnes voisines, Collobrières, Pierrefeu, etc., qui commençaient à s'agiter.

A l'endroit où se croisent la grande route de Marseille à Nice et celle de Draguignan à Toulon, se

trouve la petite ville du Luc. Elle avait embrassé avec une ardeur extrême le parti démocratique. Les légitimistes n'y comptaient que quelques individualités. Sa position centrale avait fait choisir le Luc pour des réunions électorales, des sortes de congrès du parti démocratique, qui lui avaient donné une importance et une animation inaccoutumées.

La Garde-Freynet, gros bourg, situé dans les monts des Maures, non loin de la mer, était dans de semblables dispositions. Centre de l'exploitation des forêts de chênes-liéges, la Garde-Freynet renfermait une nombreuse population ouvrière. Un maire, combattant de Février, récemment condamné pour cause politique, y avait été l'ardent propagateur des idées républicaines.

Vidauban, autre bourg, sur la route de Toulon à Draguignan, plus rapproché que le Luc de ce chef-lieu, rivalisait d'ardeur républicaine avec les deux autres communes.

Dès le 3, l'agitation fut extrême dans ces localités. On n'y attendit aucun avis du Comité directeur de Draguignan, et l'insurrection y éclata presque simultanément.

Au Luc, on discuta toute la nuit sur l'opportunité d'une prise d'armes. L'ardeur de la population, qu'il devenait impossible de retenir, entraîna les plus modérés. Une Commission révolutionnaire fut nommée; elle s'installa à la Mairie et se déclara, au nom de la loi, en état de résistance contre le Président de la République. Curieux détail à noter : la Commission dressa procès-verbal de son installation et de sa réso-

lution, et en fit faire une copie qui fut adressée à M. de Romand, préfet du Var, dans la forme ordinaire des communications officielles (1).

Des émissaires partirent de toutes parts pour hâter l'insurrection.

Elle avait éclaté à la Garde-Freynet et à Vidauban dans cette même journée du 4. Le jeudi et le vendredi, une foule de villages se levèrent en masse. Mayons, le Canet, Pignans, Gonfaron, Flassans, etc., envoyèrent au Luc tous leurs hommes valides.

Ces populations provençales, si vives, si théâtrales, préludaient à la guerre civile avec une étrange gaîté.

« Des femmes excitent leurs maris et leurs pères, dit M. Maquan ; il en est, parmi elles, qui se parent comme pour un jour de fête. Leur jeunesse ne semble trouver des sourires que pour réveiller les plus odieuses passions. »

Le désordre était grand. Chacun commandait ; ce mouvement, par sa spontanéité même, semblait défier toute direction.

La gendarmerie fut désarmée le 5 au matin, et les gendarmes conduits en prison. Le maire, Gilly, et le directeur de la poste, Amalric, furent arrêtés peu après. La plupart des fonctionnaires ne tardèrent pas à partager leur captivité, le percepteur Caors, le receveur de l'enregistrement Porre, etc.

A ces arrestations plus ou moins justifiables, s'en ajoutèrent d'autres que l'on ne saurait s'empêcher de blâmer. Plusieurs particuliers, légitimistes pour la

(1) Maquan. — *Insurrection du Var*, page 79.

plupart, le vieux comte de Colbert, son neveu et ses domestiques, MM. Einesy, médecin, Blanc, huissier, Giraud, Martel, Désiré, propriétaires, etc., furent saisis et emprisonnés.

C'était mal préluder à la défense légale de la Constitution que de se livrer à des arrestations arbitraires, d'autant plus inexcusables que les citoyens incarcérés n'avaient fait aucun acte formel d'adhésion au Coup d'État.

De semblables excès se produisirent à la Garde-Freynet.

Une émeute récente y avait fait détacher une brigade de gendarmerie supplémentaire. Onze gendarmes y furent arrêtés le 4 au soir. Le lendemain, MM. Courchet (Charles), ancien juge de paix, Courchet (Désiré), directeur de la poste, et son fils, Tournel, percepteur, Guillabert, négociant, Dubois, id., Pannescorce, Voiron, propriétaires, le garde champêtre, le facteur, étaient également arrêtés et emprisonnés.

Les paysans de Mayons avaient arrêté leur curé.

Ceux de Vidauban se bornèrent à désarmer la gendarmerie.

Le 4, le 5 et le 6, tous les courriers furent interceptés, les dépêches saisies et ouvertes. Les diligences ne purent continuer leur marche, qu'en se munissant de laissez-passer de la Commission révolutionnaire. Il arriva, à la poste de Marseille, des feuilles régulières du bureau du Luc, signées Boucher, gérant provisoire, au nom du peuple souverain.

Ajoutons que les arrestations racontées plus haut furent les seuls excès qu'on eût à reprocher aux insur-

gés. Aucun meurtre, ni aucun vol ne souillèrent cette *Jacquerie*.

Brignolles, chef-lieu d'arrondissement, renfermait une population moins prononcée que celle dont nous venons de parler, mais en majorité républicaine. Les hommes influents du parti démocratique de cette ville n'avaient voulu, dit-on, avoir aucun rapport avec les sociétés secrètes, et ne paraissaient pas disposés à prendre l'initiative d'une résistance armée.

Le 3, on avait décidé que le parti prendrait une attitude expectante et attendrait l'exemple de Marseille. La soirée et la journée du jeudi avaient été assez calmes, lorsqu'arriva, de Marseille, le journaliste dont nous avons dit un mot.

C'était un rédacteur du *Peuple,* jouissant d'une certaine popularité. Il s'appelait Camille Duteil.

Une nouvelle réunion démocratique, présidée par lui, eut lieu dans la nuit du 4 au 5, au café du Cours. Il proposa avec chaleur l'insurrection immédiate. Un démocrate brignolais très-distingué, M. Constant, combattit vivement sa proposition. Duteil entraîna la majorité, et la prise d'armes fut résolue. Il est à noter, qu'aussitôt la résolution prise par la majorité de ses amis, M. Constant n'hésita pas à soutenir le mouvement aussi énergiquement que possible.

A sept heures du matin, un rassemblement de sept à huit cents hommes se forma sur le cours et se rendit à la Mairie, au chant de *la Marseillaise.* Les gardes nationaux réactionnaires, auxquels divers journaux ont fait l'honneur d'attribuer la répression du mouvement, ne brillèrent que par leur absence. Les insurgés nommè-

rent une Commission municipale composée de républicains modérés. La commission déclara l'arrondissement de Brignoles en état de résistance, et ne prit, du reste, aucune mesure importante. Elle se borna, jusqu'au 8, à maintenir l'ordre qui ne fut troublé par aucun excès.

Presque tout l'arrondissement imita l'exemple du chef-lieu. Besses et Saint-Zacharie s'armèrent le 5. Saint-Maximin fut envahi par plus de cinq cents hommes armés, venus des communes de Brue, Seillon, Ollières; le maire Honorat fut obligé de se démettre de ses fonctions. Tourvès et Barjols s'insurgèrent aussi. Une colonne venue de Barjols occupa Cotignac, petite ville, où le parti légitimiste, très-nombreux, fit quelques timides essais de résistance. Une foule de villages prirent part au mouvement.

Ce soulèvement de l'arrondissement de Brignoles aurait pu devenir grave. Un chef intelligent qui aurait réuni les quatre ou cinq mille hommes armés qui s'étaient levés, eût pu, en descendant sur Aubagne, par les gorges de Saint-Zacharie, menacer Marseille et retenir, dans les Bouches-du-Rhône, les troupes qui furent détachées contre les départements voisins. Il ne paraît pas que la Commission brignolaise y ait songé. Quant à Camille Duteil, qui devait prendre le titre pompeux de général, il ne possédait que peu d'autorité à Brignoles, et, en eût-il eu davantage, il est très-douteux qu'il eût su en user.

Pendant ces deux jours, il s'était passé, au chef-lieu du département, des événements qui devaient avoir une influence grave sur le mouvement.

Dès le 3, un ancien représentant à la Constituante,

très-influent dans le pays, se présentait au parquet et demandait le procureur de la république. Ce magistrat était absent et remplacé par le substitut, M. Niepce. Le représentant, pâle d'émotion, lui dit d'une voix émue :

« Vous savez, Monsieur, ce qui se passe ; la Constitution est violée... Je viens savoir si le parquet a donné des ordres pour que M. le préfet soit arrêté sur-le-champ, comme complice du crime de haute trahison, en faisant afficher les proclamations du Président. »

La réponse du substitut dissipa les illusions du trop confiant constituant qui sortit après quelques instants de conversation (1).

La journée du jeudi fut orageuse. L'agitation était devenue de plus en plus vive. La troupe menaça de faire feu, et la gendarmerie chargea au galop pour dissiper les groupes formés sur l'esplanade de la Préfecture.

M. de Romand venait de recevoir la dépêche du Luc, lui signifiant officiellement la résistance de cette ville au Coup d'État. Son irritation était extrême, et il pressa vivement le commandant de la garnison, Mougin, de marcher aussitôt sur l'insolente commune. Le chef militaire s'y refusa. Il fit comprendre l'imprudence qu'on commettrait, en laissant Draguignan dégarni se soulever en l'absence de la troupe, et mettre ainsi la colonne entre deux feux.

Il y avait à Draguignan un Comité directeur du parti

(1) Nous empruntons cette anecdote à M. Maquan. (Voir *Insurrection du Var*, page 73.)

démocratique, dont le chef était un jeune avocat, M. P... Il se montra très-opposé à l'insurrection. Il y eut à ce sujet de violentes discussions. Plusieurs de ceux qui n'auraient pas pris l'initiative du mouvement se croyaient obligés d'honneur de soutenir leurs amis déjà compromis. M. P... ne fut pas de cet avis. Il finit par se retirer en envoyant à l'arrondissement de Grasse et aux cantons nord du département l'avis de ne pas bouger (1).

Cette détermination influa beaucoup sur la marche de l'insurrection. Draguignan ne fut pas sérieusement menacé. L'arrondissement de Grasse ne fut troublé que par un appel aux armes du docteur Provençal, à Cagnes, sur la frontière sarde. Des cantons nord de Draguignan, celui de Fayence s'insurgea seul, malgré le mot d'ordre; mais ce mouvement ne fut pas sérieux.

Le vendredi, un Comité, composé de chefs subalternes, essaya de remplacer celui que l'abstention de M. P... avait désorganisé. Il ne put y réussir, les hommes qui le composaient étant tout à fait sans influence.

Ce jour-là, l'émeute devant la Préfecture fut encore plus violente que la veille. La foule prenait l'attitude la plus hostile; le clerc d'avoué Brunet (2) criait aux armes! et la gendarmerie avait beaucoup de peine à disperser les groupes.

C'est en ce moment que la Société de Saint-Martin,

(1) M. Maquan raconte aussi ce fait. — M. P... n'en fut pas moins exilé.

(2) M. Maquan s'amuse fort de ce Brunet dans son livre. Il lui a fait une sorte de renommée héroï-comique.

composée de cléricaux et de légitimistes, s'organisa en garde nationale et alla renforcer les défenseurs de la Préfecture.

Cependant, les colonnes du Luc et de la Garde-Freynet avaient décidé, après beaucoup d'hésitation et de temps perdu, qu'elles marcheraient sur Draguignan. Elles firent leur jonction à Vidauban, au milieu d'un enthousiasme et aussi d'un désordre extraordinaires.

La colonne de la Garde-Freynet avait un aspect redoutable. Elle était formée d'ouvriers en liége, de paysans, bûcherons, charbonniers et chasseurs des forêts des Maures. Ces hommes ignorants, rudes, intrépides, indépendants, avaient embrassé les idées républicaines sans trop les comprendre peut-être, mais avec une ardeur extrême. Ils formaient le plus solide noyau de l'insurrection.

Avec eux marchait une autre colonne venue de Saint-Tropez, Grimaud, Cogolin, Gassin, etc. Elle était commandée par M. Campdoras, chirurgien à bord du *Pingouin*, de la marine de l'État. Le docteur Campdoras avait quitté son navire, recueilli une quarantaine d'hommes à Saint-Tropez et enlevé les armes qui se trouvaient à la Mairie de Gassin. Là, il avait été rejoint par trois ou quatre cents hommes venus de Grimaud et Cogolin. Cette colonne était conduite par le citoyen Ferrier que les insurgés avaient nommé, la veille, maire de Grimaud. Mme Ferrier, belle jeune femme enthousiaste de la liberté, avait suivi son mari. Elle marchait en tête des insurgés portant le drapeau rouge, drapée dans un manteau bleu doublé d'écar-

late, le bonnet phrygien sur la tête. Lorsqu'elle entra, ainsi vêtue, à Vidauban, cette foule provençale, amoureuse de tout ce qui est excentrique, pompeux ou théâtral, applaudit à outrance la nouvelle déesse de la liberté (1).

Ces rassemblements, qui montaient à près de trois mille hommes, passèrent à Vidauban la nuit du 6 au 7. Cette foule bruyante, mais bien intentionnée, ne commit aucun excès.

Les chefs tinrent conseil et débattirent le projet d'attaque sur Draguignan. Il était un peu tard pour cette détermination. Le colonel Trauers et le préfet Pastoureau quittaient Toulon, cette nuit même, avec quinze compagnies du 50e et trente cavaliers. Ils pouvaient arriver à Draguignan le 8, et, les insurgés incapables d'enlever la Préfecture gardée par sept cents hommes de ligne et les gardes nationaux volontaires, auraient été pris entre deux feux et infailliblement écrasés. L'insurrection de l'arrondissement de Grasse et celle des cantons nord faisant défaut, les républicains étaient forcés de renoncer à tout projet d'attaque sur le chef-lieu.

Il ne leur restait guère que deux partis raisonnables à prendre.

Le premier eût été de revenir en masse au Luc, de s'y retrancher, et, grâce à la force de la position, d'y attendre l'attaque. La colonne de troupes, marchant sans artillerie, n'aurait pu emporter un pareil poste

(1) Les époux Ferrier se sont réfugiés aux États-Unis, où M. Ferrier était naguère officier dans l'armée fédérale.

pour peu qu'il eût été défendu courageusement. Un échec de la troupe aurait eu pour conséquence d'amener sur Draguignan bloqué toutes les populations insurgées du nord-ouest du département, et, en même temps, de doubler le nombre des insurgés par le soulèvement des alentours de Toulon.

Le deuxième parti était de quitter la route de Toulon à Draguignan et de se porter sur le nord-ouest, vers Salernes, pour y rallier les insurgés de cette contrée et tous ceux de l'arrondissement de Brignoles. On pouvait ainsi, avec un peu de résolution, prolonger la lutte dans ce pays de montagnes et donner la main aux démocrates des Basses-Alpes, département qu'on savait en pleine insurrection.

Cette détermination avait cependant de graves inconvénients. Les républicains abandonnaient les cantons foyers de l'insurrection, dégageaient Draguignan, et, par un mouvement oblique qui ressemblait fort à une fuite devant la troupe, risquaient d'ébranler le moral de leurs bandes.

On discutait cette seconde résolution, qui paraissait la plus praticable, lorsqu'arriva de Brignoles, M. Camille Duteil.

Il arrivait à franc étrier pour prendre le commandement de l'insurrection.

Il était assez connu dans le Var comme journaliste. En arrivant à Vidauban, il se donna comme envoyé par le Comité de Marseille, pour prendre le commandement en chef des forces insurgées.

— Il faut, dit-il, former une véritable armée démocratique.

Et il se proposa pour général.

Les premiers chefs de l'insurrection crurent avoir trouvé un homme capable et résolu. Ils abdiquèrent leurs prétentions personnelles, et Camille Duteil fut proclamé général en chef de l'armée démocratique du Var (1).

On raconte dans le pays que quelques heures après, arriva près de Vidauban, une bande d'insurgés venant de Saint-Raphaël, près de Fréjus.

Elle était commandée par un homme de beaucoup d'esprit, M. H...... On lui apprend que le citoyen Camille Duteil vient d'être nommé général de l'insurrection.

— Camille Duteil, général! s'écrie M. H......; je connais l'homme, mes amis; retournons chez nous, c'est tout ce qu'il nous reste à faire.

Et il fait faire demi-tour à sa bande, qui retourne à Saint-Raphaël.

M. H...... avait raison. Camille Duteil était bien l'homme du monde le moins propre à diriger une levée en masse. Il n'avait rien de ce qui séduit les masses et leur impose l'obéissance. Caractère indécis, passant en un instant de la colère à l'abattement, il était aussi incapable de se faire aimer que de se faire craindre. Il affectait les allures les plus rudes et ne savait pas faire

(1) Dans ma première édition j'ai été par trop sévère pour ce pauvre Camille Duteil, qui n'était pas, m'a-t-on assuré depuis, un homme sans mérite. J'avais peut-être trop facilement partagé l'impression de beaucoup de ses anciens compagnons de malheur du département du Var. Je supprime donc quelques lignes à son égard, qui sont inutiles au récit.

respecter un de ses ordres. Son incapacité, comme chef militaire, était absolue, s'il faut en juger par le résultat.

Effrayé, ahuri, à la vue des masses tumultueuses qu'il allait avoir à diriger, il n'essaya même pas de prendre sur elles l'ascendant que lui eussent promptement donné un peu de décision et d'énergie. Il suivit ses bandes et ne les dirigea pas. Les chefs qui l'avaient accepté l'eurent bientôt jugé. En moins de vingt-quatre heures, Camille Duteil était usé.

Son premier acte fut de décider la marche sur Salernes. La détermination était d'autant plus fâcheuse, que le nouveau général paraissait ainsi se soucier médiocrement d'une rencontre avec la troupe.

C'est le 7, au matin, qu'il passa en revue son armée. Les insurgés, enchantés de se voir un chef qu'ils croyaient intelligent et capable, saluèrent le général par les plus bruyantes et les plus sincères acclamations. Ce fut avec une régularité toute nouvelle que la petite armée déboucha sur la route de Draguignan, franchit l'Argens et arriva aux Arcs, le dimanche matin, à huit heures. Les prisonniers de Luc et de la Garde-Freynet étaient conduits à la suite de la colonne.

Dans cette même matinée, la Préfecture s'attendait à une attaque.

Tout le bataillon de ligne campait à l'intérieur; la Société de Saint-Martin était réunie en armes dans la salle du Conseil général. Un grand nombre de dames avaient cherché asile dans les salons du préfet.

Dans le milieu de la nuit du 6 au 7, une fausse alerte y avait causé le plus affreux tumulte.

— Les voilà! les voilà! aux armes! avait crié quelqu'un.

Les cris perçants des dames et l'émotion un peu trop vive de la Société de Saint-Martin, causèrent un désarroi général, et il fut fort heureux, pour le parti de l'ordre, que nul ennemi ne parût.

Les chefs militaires, avertis par cet incident, complétèrent leurs mesures de défense. Des barricades furent construites par la troupe au débouché de toutes les rues aboutissant à la Préfecture. On ne laissa ouverte que la large avenue de Trans, où la cavalerie pouvait se déployer.

La Préfecture elle-même fut transformée en une sorte de forteresse. La grille fut barricadée avec des madriers et des planches recouvertes de matelas. La terrasse et les fenêtres dominées par des maisons voisines furent aussi matelassées. Des munitions et des vivres furent entassées à l'intérieur, de manière à soutenir un siége de quelques jours.

Le dimanche, dans la journée, on apprit, non sans une vive satisfaction, le mouvement oblique des insurgés et leur marche sur Salernes.

Pendant cette journée, le préfet et le colonel Trauers étaient arrivés au Luc. Ils y avaient couché, et, après avoir laissé une compagnie sur ce point important, ils avaient repris leur marche vers Draguignan.

Une triste scène se passa dans cette ville, le lundi

matin. Nous en empruntons le récit à l'ouvrage de M. Maquan (1).

« Un gendarme avait arrêté, aux abords de la ville, dit un écrivain, un homme qui tenait un sabre caché sous sa blouse.

« C'est, ajoute M. Maquan, un vieillard, vêtu d'une méchante blouse bleue, aux traits ridés par le travail et l'âge, pâlis sous le hâle par un indicible effroi. »

Le procureur de la République, Bigorie, l'interroge. Il avoue avoir reçu l'ordre de partir pour Salernes. Le magistrat ordonne de le conduire en prison.

Sur le passage de ce vieillard, la foule se presse. Ce n'était pas une foule démagogique comme celle qui traînait le brigadier Lambert vers la prison de Cuers, c'était une foule honnête et modérée. Et cette foule pousse des cris de mort contre le vieillard. Le capitaine de gendarmerie survient. On s'empresse autour de lui :

— Il faut le fusiller ! il faut un exemple ! Fusillez-le ! s'écrie-t-on.

Le capitaine Hourlez ne trouve pas d'objection à faire. Cette fusillade sommaire lui paraît chose toute naturelle. On s'empare du malheureux vieillard à demi-mort de frayeur ; on le place au pied du vieux mur qui longe l'esplanade, et un peloton de gendarmes se dispose à le fusiller sur-le-champ.

Le substitut Niepce s'émeut à ce spectacle, et, songeant aux prisonniers qui sont entre les mains des insurgés, il s'élance vers le préfet, M. de Romand.

(1) Voir *Insurrection du Var*, page 96.

— Grâce, Monsieur le préfet, n'oublions pas les otages de l'insurrection!

— Merci pour votre bonne pensée, répond M. de Romand; et, se retournant vers le capitaine de gendarmerie, il ordonne de surseoir à l'exécution et de conduire le vieillard en prison.

Sans cette circonstance, le meurtre de ce malheureux s'accomplissait.

M. Maquan nous apprend que, quelques jours après, ce pauvre homme fut mis en liberté, ayant été reconnu « entièrement innocent. »

Revenons à la colonne insurrectionnelle que nous avons laissée aux Arcs.

Elle séjourna quelques heures dans cette petite ville. Duteil alla visiter les prisonniers de l'insurrection. Il leur adressa quelques bonnes paroles, et exprima l'espoir de les mettre prochainement en liberté.

M. Truc, maire des Arcs, et M. Regnier, maire de Taradeau, furent arrêtés, mais relâchés bientôt après.

La colonne se reforma bientôt, et, quittant décidément le chemin de Draguignan, s'achemina sur Salernes, en passant par Lorgues.

Cette dernière ville était, peut-être, la moins démocratique de la Provence. C'est une localité de cinq à six mille âmes, riche et bien située. Elle renfermait, dès cette époque, maison de jésuites, maison de capucins, couvents de religieuses, confréries de pénitents de toutes couleurs, et nombreux clergé. Les débris de l'ancienne noblesse y étaient aussi assez nombreux,

riches et influents. Lorgues, en 1851, était un échantillon fort bien conservé de la petite ville provençale de 1817.

Il va sans dire que nulle tentative de résistance au Coup d'État ne s'était produite dans un pareil milieu. Tout au contraire, les légitimistes de Lorgues, que la ruine des républicains consolait de la déception de leurs espérances de restauration, étaient très-bien disposés à soutenir l'autorité.

Ce jour-là, toute la population de Lorgues jouissait, au sortir d'un sermon de Jubilé, prêché par les capucins, d'une de ces belles journées d'hiver, comme on n'en voit qu'en Provence, et se pressait sur le Cours, lorsque des cris d'alarme retentirent.

Les insurgés commençaient à paraître, débouchant par le chemin du Plan.

Aux premiers mouvements d'émotion et de frayeur, succédèrent quelques velléités d'organiser la résistance. Le maire convoque le Conseil, les légitimistes s'agitent; on sonne le tocsin, on bat la générale. Des hommes armés accourent de tous côtés et se réunissent à la Mairie.

Un détachement, commandé par M. E. de Combaud, se dirigea vers l'entrée de la ville. M. Maquan, rédacteur de *l'Union du Var*, et futur chroniqueur de ces événements, était au nombre de ces gardes nationaux. La vue de la masse des insurgés, qui avançaient assez rapidement, les intimida promptement, et ils vinrent se ranger devant la Mairie.

Quelques minutes après, parut sur le Cours un jeune homme à cheval, en costume de spahis. Il

fendit la foule qui le regardait avec curiosité. M. Courdouan, maire de Lorgues, M. d'Agnel-Bourbon, conseiller général du canton, et M. Courdouan, juge de paix, s'avancèrent au devant de l'excentrique républicain.

Il déclara être l'aide de camp du général Camille Duteil, commandant l'armée démocratique du Var, et annonça qu'on eût à préparer des vivres pour sa troupe.

— Avez-vous un ordre de route? dit le maire.

— Non, répondit le spahis.

— En ce cas, je ne puis parlementer avec vous. Retirez-vous.

Ce langage était fier; mais pour ne pas devenir ridicule, il demandait à être soutenu.

M. Maquan ne tarit pas sur l'héroïsme des *volontaires lorguiens*. Il faut, cependant, avouer qu'il ne brilla pas en cette circonstance. Sur une population comptant plus de mille hommes valides, deux cents à peine restaient encore à la Mairie. Une demi-heure après, ils étaient réduits à trente.

Le conseiller général et le juge de paix, qui jugeaient mieux la situation, coururent au devant des insurgés et demandèrent à parlementer avec Duteil.

Celui-ci déclara qu'il avait l'intention de donner à ses hommes un peu de repos, et qu'il se bornait à exiger que des vivres leur fussent distribués aux frais de la commune. Il ne dissimula pas que si les habitants de Lorgues refusaient, ses hommes prendraient de force ce qu'on ne leur donnerait pas de bon gré. Il

promit, à ces conditions, le respect absolu des personnes et des propriétés.

Les deux parlementaires demandèrent quelques moments de délai, pour aller prendre l'avis du Conseil municipal.

Le maire engageait le Conseil à résister aux insurgés. La plupart des conseillers hésitaient.

MM. Courdouan et d'Agnel-Bourbon revinrent à la hâte vers Duteil, avant même d'avoir obtenu l'assentiment du maire. Il était temps qu'ils apportassent une réponse.

Les insurgés murmuraient de tant de délais. Déjà, Alix Gerffroy, le chef du contingent du Luc, ébranlait ses hommes, sans attendre l'ordre de Duteil, pour entrer à Lorgues, de gré ou de force.

— Je ne suis plus maître de mes hommes si vous tardez davantage, dit Duteil aux parlementaires. Entrons en ville, je vous donne ma parole d'honneur qu'aucun excès ne sera commis.

— Puisqu'il en est ainsi, dit le juge de paix, allons. Je prends sur moi la responsabilité de votre entrée dans la ville.

Les insurgés se mirent en marche sans tumulte ni désordre.

Les trente gardes nationaux restés en armes avaient fermé les portes de la Mairie et se tenaient aux fenêtres.

Les bandes défilèrent sur le Cours. Elles se montrèrent assez convenables, dit M. Maquan, ne se livrant à aucune provocation et ne poussant aucun cri hostile.

Les chefs avaient essayé de leur donner un commencement d'organisation.

Le contingent de chaque bourg formait un bataillon. Le fusil de chasse était l'arme ordinaire. Des détachements armés de haches figuraient les sapeurs en tête de chaque bande. Les mouvements se faisaient avec plus de régularité qu'on n'eût imaginé.

La petite armée se massa sur le Cours et fit halte. M. Courdouan, le juge de paix, et M. d'Agnel-Bourbon présidèrent à une grande distribution de pain, de vin et de fromage.

Cependant des émissaires s'introduisaient à chaque instant dans la Mairie, engageant les citoyens de Lorgues qui s'y trouvaient encore, à cesser ce semblant de résistance qui ne pouvait avoir d'autre résultat que d'irriter les plus exaltés des insurgés.

Tout à coup, vers quatre heures, le tambour retentit au bas du Cours, et une nouvelle bande de quatre à cinq cents hommes défila au chant de *la Marseillaise.* C'était le contingent des Arcs qui rejoignait le gros des insurgés. Les rivalités de commune à commune sont fréquentes dans le Var. Or, il en existait une fort ancienne entre Lorgues et les Arcs.

Les gens des Arcs s'indignent en apprenant qu'on n'a pas désarmé les gardes nationaux de Lorgues; ils se précipitent vers la Mairie, sans se soucier des ordres de Duteil, et se mettent en devoir d'enfoncer la porte. La masse des insurgés les imite et crie avec eux :

— Rendez-vous! bas les armes!

Les Lorguiens comprirent alors l'imprudence de leur manifestation.

Ils se disposaient à mettre bas les armes, lorsque la porte enfoncée livra passage à un flot d'assaillants qui les désarmèrent et les retinrent prisonniers.

Aucun des Lorguiens ne fut cependant maltraité. Les insurgés les conduisirent dans un café voisin où ils attendirent le départ, sous la garde de quelques hommes armés.

Ces prisonniers étaient : MM. Louis Courdouan, maire de Lorgues, Courdouan, son frère, juge de paix, de Commandaire, ancien garde-du-corps, Charles de Gasquet, Jules de Gasquet, de Combaud, Andéol de Laval, Crouet, Boyer, Layet, Perreymont, Gasquet, O. Ganzin, Vacquier, presque tous propriétaires ou conseillers municipaux, Peissel, instituteur, et Maquan, rédacteur de *l'Union du Var*.

La plupart de ces messieurs étaient d'ardents légitimistes.

La colonne insurrectionnelle stationna peu à Lorgues. Aucun désordre ne fut commis dans cette ville. Quelques insurgés qui voulaient entrer dans l'église pour suspendre l'exercice du culte, en furent empêchés par ordre de Duteil.

Une somme de 555 francs en pièces de cent sols, était restée étalée sur la table du secrétaire de la Mairie. Un groupe d'insurgés entré dans la salle semblait près de céder à la tentation de piller l'argent de la commune, lorsqu'un chef entra, et, mettant le sabre à la main, signifia qu'il tuerait le premier qui toucherait un écu. M. d'Agnel-Bourbon arriva sur ces

entrefaites. Le chef républicain lui remit cet argent en dépôt, le priant de compter. M. d'Agnel-Bourbon s'assura qu'il ne manquait pas un centime, et emporta cette somme, qui était destinée à l'éclairage de la ville (1).

Duteil aurait voulu camper à Lorgues, mais les autres chefs s'y opposèrent, craignant une attaque de nuit de la garnison de Draguignan. Il fut décidé que, malgré la distance et la fatigue des hommes, on pousserait jusqu'à Salernes.

Le départ eut lieu à la tombée de la nuit. Les prisonniers de Lorgues furent réunis à ceux du Luc, de la Garde-Freynet. Quelques-uns étaient en voiture. M. de Commandaire, prétextant des rhumatismes, obtint d'aller ainsi et en profita pour s'évader pendant la nuit.

Nous avons dit ce que nous pensions des arrestations de citoyens inoffensifs opérées par les insurgés. Ces réserves faites, nous devons déclarer que la position des prisonniers n'était nullement ce que l'on pourrait imaginer. Leur escorte était commandée par un républicain du Luc, homme convaincu et homme de cœur, M. P. David. Les prisonniers ont été unanimes dans leur reconnaissance pour les égards qu'il leur témoigna. Aucun d'eux n'était attaché; ils marchaient librement, causant entre eux et avec leurs gardiens et plus d'une fois avec gaîté.

A Salernes, ils furent conduits d'abord à la Mairie

(1) Voir *Insurrection du Var*, page 113. Le narrateur, légitimiste, désolé de raconter un fait honorable pour un de ses adversaires, s'efforce de tourner en comédie ridicule cet acte si simple de probité.

dans une salle bien chauffée et, bientôt après, transférés à l'hôtel Basset.

— Le lendemain, dit M. Maquan, on nous servit un repas somptueux pour la situation.

M. de Gasquet exprima le désir de se confesser; P. David fit aussitôt appeler un prêtre qui put librement communiquer avec tous les prisonniers.

— Ces messieurs du Luc, dit le même narrateur, paraissaient, pour le moins, aussi tranquilles que nous; M. Amalric, surtout, montrait une gaîté imprudente, peut-être.

Tous les prisonniers avaient pu écrire à leurs familles et les rassurer sur leur sort. Les lettres avaient été expédiées par les soins des insurgés.

Ces égards étaient certainement dus à des citoyens arrachés arbitrairement à leurs familles et à leurs travaux. Cependant, nous voudrions bien savoir si les verdets de 1815 traitaient ainsi leurs prisonniers, jacobins ou buonapartistes (1).

La colonne insurgée approchait donc de Salernes. M. Maquan fait un assez curieux tableau de cette ville.

« Un parfait accord régnait entre les pauvres et les riches, les patrons et les ouvriers, les bourgeois et les paysans de Salernes. »

Un grand propriétaire démocrate, un notaire voltairien et un mauvais instituteur, formaient, d'après le

(1) Ces détails sur la situation des otages de l'insurrection sont puisés dans la brochure de M. Maquan intitulée : *Trois Jours au pouvoir des insurgés.*

pieux écrivain, l'infernal trio qui avait corrompu Salernes.

Il paraît toutefois que « cette population conservait un fond d'honnêteté, d'autant plus remarquable, qu'il se faisait jour à travers une épaisse couche de préjugés démagogiques et révolutionnaires (1). »

La nouvelle du Coup d'État y avait été accueillie de la plus étrange façon.

Ces naïfs républicains crurent que cet événement allait être la cause infaillible de l'avénement de la République démocratique et sociale. Ils protestèrent donc par... une joyeuse farandole. Il est vrai que le tambourin et le galoubet traditionnels ne conduisaient pas la danse chère aux Provençaux ; on les avait remplacés par *la Marseillaise*.

Le dimanche soir, on annonça l'arrivée de l'armée démocratique. Le crieur public fit savoir qu'on eût à faire la soupe et à préparer des logements pour trois mille hommes.

L'enthousiasme qui s'empara de cette population est indescriptible.

Cabriolets, chars à bancs, charrettes, véhicules de toute espèce partirent pour recueillir les traînards. Les ménagères s'empressèrent de préparer le repas, tandis que les hommes couraient à la rencontre.

A onze heures du soir, les insurgés firent une entrée presque triomphale. Les sombres rues resplendissaient de lumières. Les acclamations, les poignées de main,

(1) *Insurrection du Var*, page 147. — Nous supprimons dans notre citation quelques qualifications diffamatoires que le pieux écrivain adresse au notaire voltairien, proscrit et impuissant à répondre.

les accolades n'en finissaient pas. Les habitants se disputaient les insurgés pour leur donner la plus cordiale hospitalité. Ce joyeux désordre était si grand que l'un des prisonniers put sortir et circuler sur la place sans que nul ne fît attention à lui.

Les gens du Luc et de la Garde racontent encore avec émotion la fraternelle réception de Salernes.

Cependant le préfet et le colonel Trauers quittaient le Luc, le lundi matin, et assez mal informés par les gens du pays, se portaient sur Lorgues où ils croyaient les insurgés en position. Après le départ de ceux-ci, une Commission révolutionnaire s'était installée à la Mairie, soutenue par les rares démocrates de la localité. Il faut bien le dire, cette héroïque population, comme l'appelle M. Maquan, n'avait pas eu le facile héroïsme de l'en empêcher. Il fallut les douze cents baïonnettes du colonel Trauers pour y rétablir l'autorité.

Le préfet nomma M. Roux maire de la ville, et M. de Commandaire, récemment évadé des mains des insurgés, commandant de la garde civique qui s'organisa aussitôt.

Apprenant à Lorgues la marche des insurgés sur Salernes, la colonne de troupes se porta sur Draguignan. A la hauteur du village de Flayosc, elle rencontra un détachement républicain, qui était resté en arrière-garde. Cette bande échangea quelques coups de fusil avec les tirailleurs. Un seul soldat fut blessé.

Le préfet Pastoureau prit aussitôt la direction du département des mains de M. de Romand et proclama l'état de siége.

La journée du mardi fut consacrée à s'informer de la position réelle des insurgés et à faire reposer les troupes.

Ajoutons que dans cette journée du mardi, la ville de Lorgues fut de nouveau en proie à la plus affreuse panique. Sur le bruit de la marche d'une bande d'insurgés revenant de Salernes, la garde civique s'évanouit; le nouveau maire et le nouveau commandant se trouvèrent presque seuls. Toute la population s'enfuit et se cacha dans la campagne (1).

Le lundi, Brignoles avait été occupée par la troupe. Le colonel de Sercey avait quitté Marseille le dimanche avec un bataillon d'infanterie, deux pièces de canon et quelques hussards. Il devait opérer dans la partie occidentale du Var et entrer dans les Basses-Alpes, après avoir occupé Brignoles et Barjols.

Les républicains brignolais, après avoir songé à barricader la ville et à la défendre, renoncèrent à leur projet et partirent emmenant avec eux quinze quintaux de poudre, et armés de fusils de la garde nationale, pris à la Sous-Préfecture. Ils se dirigèrent sur Salernes.

Cette journée du lundi fut celle où commença la démoralisation des insurgés. Les journaux interceptés leur apprirent, de manière à n'en pouvoir douter, la pacification de Paris et la tranquillité de toutes les grandes villes. Ils apprenaient en même temps la marche des troupes envoyées contre eux. Les chefs se méfiant déjà de Duteil, ne cachèrent pas assez ces nou-

(1) *Insurrection du Var*, page 118.

velles pour qu'il n'en transpirât quelque chose dans la masse.

Cependant, l'arrivée continuelle de nouveaux contingents de tous les points des cantons de Salernes, Cotignac, Barjols, etc., entretenait une animation factice et diminuait les inquiétudes qui commençaient à se faire jour.

A vrai dire, pour les chefs intelligents, tous ces renforts n'étaient guère un motif d'assurance. Les insurgés de ces contrées étaient loin d'avoir l'ardeur et les convictions qui animaient les contingents du Luc et de la Garde-Freynet. Pauvres paysans, ne comprenant guère ce qui leur mettait les armes à la main, ils allaient comme enivrés de bruit et de clameurs, peu résolus et sentant déjà le regret d'avoir quitté leurs villages.

P. David, dans un moment d'abandon, disait aux prisonniers :

— J'aimerais mieux n'avoir que mille hommes bien armés et résolus que toute cette cohue qui nous arrive.

Dans la nuit du lundi au mardi, une fausse alerte eut lieu, les insurgés ne se comportèrent pas trop mal. Le bataillon du Luc sortit avec ardeur et alla bivouaquer sur la montagne.

Le contingent des Arcs et celui de Salernes étaient partis à l'entrée de la nuit pour aller occuper Aups, gros bourg situé à quelques lieues à l'est.

Le mardi arrivèrent les insurgés brignolais. MM. Giraud et Constant, celui même qui s'était d'abord opposé à la prise d'armes, conduisaient cette

colonne. Leur arrivée ne contribua guère à relever le moral des insurgés. Il était évident qu'ils reculaient devant les troupes envoyées contre eux.

La démoralisation faisait des progrès. Beaucoup d'insurgés comprenaient qu'ils jouaient une partie déjà perdue. Tous, au reste, sentaient qu'ils n'avaient à leur tête qu'un chef sans force et sans talent. Duteil avait achevé d'user le peu d'autorité qui lui restait. Ses menaces continuelles de faire fusiller les insubordonnés, menaces jamais suivies d'effet, le discréditaient complétement. Il était évident qu'il n'avait aucun plan de conduite, et que sous sa direction, le mouvement était sans but. Comme il arrive toujours en pareil cas, des bruits de trahison circulaient dans cette foule soupçonneuse (1).

Parmi les chefs, il fut question de le déposer. On offrait le commandement au docteur Campdoras; mais celui-ci refusa en prétextant sa jeunesse.

Cependant Duteil prit ce jour-là quelques mesures raisonnables. Il fit occuper par Arambide et son bataillon les hauteurs de Tourtour, excellente position qui barre la route de Draguignan à Aups; un autre détachement occupa Villecrose, et le gros des insurgés reçut ordre de se porter sur Aups.

Cette position était meilleure que celle de Salernes. Elle éloignait les insurgés de la route suivie par le colonel de Sercey et permettait en cas d'échec une

(1) La plupart des anciens insurgés du Var sont encore persuadés que Duteil les a réellement trahis. Nous n'en croyons rien. Duteil était sincèrement républicain; il a été incapable, mais non traître.

(Note de la première édition.)

facile retraite sur les Basses-Alpes. Ajoutons que la route d'Aups à Draguignan abondait en excellentes positions défensives.

Le mardi soir, toutes les bandes se portèrent donc sur Aups, occupé déjà par les insurgés de Salernes et une foule de paysans des communes voisines. Le nombre des insurgés réunis autour de ce point dépassait six mille.

Au moment où Camille Duteil marchait sur Aups, le préfet et le colonel Trauers prenaient la résolution d'occuper cette ville, le lendemain. M. de Sercey devait atteindre Barjols ce jour-là. Les insurgés que l'on supposait toujours à Salernes allaient être serrés dans cette ville par le colonel Trauers à Aups, et le colonel de Sercey à Barjols. Un mouvement concentrique devait les mettre entre deux feux et les écraser infailliblement.

Le mercredi matin, 10 décembre, le préfet Pastoureau et le colonel Trauers se mirent en marche avec onze compagnies du 50e de ligne, cinquante gendarmes à cheval et vingt-cinq cavaliers du train. Le jeune comte de Colbert dont le père était au nombre des otages du Luc, s'était joint volontairement à la troupe. Les chefs de l'expédition ignoraient toujours la présence du gros des insurgés à Aups.

La route que suivit la colonne est l'une des plus difficiles de la Provence. Elle parcourt un pays de montagnes coupé de ravins et de défilés. Au pont de Floreyès surtout, la route, après avoir franchi un profond ravin, est dominée des deux côtés par des escarpements énormes. Une poignée d'hommes résolus

auraient suffi pour y arrêter un régiment. Camille Duteil ne s'était nullement mis en peine de cela. Arambide, qui campait à Tourtour avec cinq ou six cents hommes, ne s'était pas montré plus intelligent que son chef. Sa troupe campait précisément en arrière de l'escarpement et sur le point du plateau le plus facilement abordable.

La colonne expéditionnaire franchit la gorge de Floreyès sans trouver même un avant-poste. A Tourtour, même incurie. Gavalerie et infanterie furent sur le plateau avant d'avoir été signalées par les insurgés. La cavalerie prit le galop pour leur couper la retraite sur Aups. Elle y réussit parfaitement. Les hommes d'Arambide s'enfuirent sans avoir tiré un coup de fusil. Leur déroute fut si rapide que pas un homme ne put se détacher pour porter à Aups la nouvelle de l'arrivée des troupes (1).

La colonne, pleine d'ardeur, poursuivit son chemin et arriva vers dix heures du matin à 1 kilomètre d'Aups sans autre rencontre que celle d'un insurgé à cheval qui fut pris et fusillé. Nous reviendrons sur cet incident resté célèbre dans le Var.

A Aups, la nuit s'était passée parfaitement tranquille. Les prisonniers avaient trouvé à l'hôtel Crouzet une hospitalité empressée. L'arrivée des chefs brignolais, Constant et Giraud, amis personnels de l'un d'eux, avait encore contribué à adoucir leur position.

L'imagination des chroniqueurs s'est beaucoup exercée sur cette nuit du 9 au 10. Dans un conseil

(1) Voir le rapport du colonel Trauers et celui du général Levaillant.

tenu par les chefs, on aurait décidé le massacre des prisonniers. D'après plusieurs journaux, ils auraient comparu devant ce conseil, et l'on citait même les griefs reprochés à plusieurs d'entre eux.

Enfin, des poulies destinées à servir d'instruments de supplice étaient pendues aux arbres de l'esplanade. L'arrivée de la troupe aurait miraculeusement sauvé les otages de la pendaison.

Nous avons eu à cœur d'éclaircir cette question.

Disons d'abord que le fait des poulies est parfaitement exact. Le 8 décembre, il y a tous les ans à Aups une foire, dite la foire du massacre, en souvenir de quelque sanglant épisode des guerres de religion. Tous les ans, ce jour-là, les bouchers font pendre aux arbres de l'esplanade des poulies, auxquelles ils suspendent le bétail égorgé, qu'ils débitent ensuite sur place. Or, ces poulies étaient là lorsque les insurgés entrèrent à Aups, et personne n'avait songé à les enlever (1).

Quant au fait du conseil tenu dans la nuit et de l'ordre du massacre, le récit paraît provenir d'un fougueux chef d'insurgés des environs d'Aups, très-connu sous le surnom de Manchot. Le Manchot se vanta d'avoir forcé Duteil, le pistolet sur la gorge, à révoquer l'ordre de meurtre.

Le Manchot mentait. La famille de Gassier, appartenant au parti réactionnaire, dans la maison de laquelle Camille Duteil passa la nuit, a toujours

(1) Les prisonniers les remarquèrent le mardi soir en arrivant. (Voir *Trois Jours au pouvoir des insurgés.*)

affirmé qu'il dormit, cette nuit-là, d'un long et profond sommeil.

Ajoutons que tous les autres chefs, au témoignage de leurs hôtes, ne bougèrent de leurs chambres jusqu'au lendemain.

Quant aux prisonniers, ils ne comparurent devant aucun conseil. Ils passèrent très-bien la nuit à l'hôtel Crouzet, David dormant au milieu d'eux.

Le seul conseil tenu cette nuit-là fut une réunion de quelques individus d'Aups, auxquels le Manchot proposa d'envoyer un émissaire au préfet, pour le prévenir de ce qui se passait (1).

De l'aveu de M. Maquan, qui y était, et qui n'est pas suspect de partialité pour ses ennemis, la vie des prisonniers n'a pas été menacée. Un seul courait des dangers. C'était lui. Et encore! « — Si nous sommes « vainqueurs, aurait dit un chef, à son hôte, nous « ferons comparaître M. Maquan devant nous, et nous « lui dirons : Vous nous avez traités de pillards et « d'assassins. Eh bien! voyez si nous sommes tels « que vous nous représentez. Nous vous laissons « aller libre, sain et sauf. — Mais si nous som- « mes vaincus, aurait ajouté ce chef, il faut qu'il « meure (2). »

Le mercredi matin, Duteil, averti par un émissaire de la marche du colonel de Sercey, et ne doutant pas qu'il ne s'avançât contre lui, réunit quelques chefs en

(1) Cette proposition de trahison à ses camarades faite par le Manchot, est affirmée par M. Maquan dans son livre, *Insurrection du Var*, pages 166-167.

2() Voir *Insurrection du Var*, page 176.

conseil, et proposa d'aller prendre position dans les Basses-Alpes, derrière le Verdon, qui forme la limite des deux départements. Personne ne fit d'objections; cette nouvelle retraite fut décidée.

Dans une grande revue passée à huit heures, le départ fut annoncé aux insurgés et appris avec tristesse par la majeure partie des paysans, qui regrettaient déjà d'être si loin de leurs foyers.

Le départ devait avoir lieu à midi. Les insurgés se répandirent par la ville, se munissant de tout ce qui paraissait nécessaire pour une campagne d'hiver. Un chef faisait réunir des pelles, des pioches et autres outils pour se retrancher sur le Verdon. Des ouvrières rassemblées au couvent travaillaient à confectionner des blouses.

Pendant ce temps, Duteil avait, à ce qu'il paraît, décidé que la ville d'Aups serait frappée d'un emprunt forcé. Une commission, dans laquelle on remarquait Brunet, le clerc d'avoué de Draguignan, s'occupa sur-le-champ de taxer les principaux propriétaires.

Il fallait toutefois veiller à ce que la retraite se fît sans surprise. Duteil, ne songeant qu'à la colonne de Sercey, fit observer la route de Brignoles par le contingent des Arcs postés à Fox-Ampoux et celui de Salernes à Banduers. Il poussa lui-même une reconnaissance jusqu'à Sillans, et une avant-garde partit pour occuper le pont du Verdon. Pendant qu'en général expérimenté, il prenait toutes ces précautions pour s'éclairer du côté par lequel l'ennemi ne pouvait venir, il laissait sans un avant-poste la route de Draguignan.

Tranquillisé sans doute par la présence d'Arambide à Tourtour, il n'avait nullement songé à assurer ses communications avec lui.

Il y a plus, bien que le fait puisse paraître singulier dans un pays où les habitudes militaires sont aussi répandues qu'en France, il n'avait pas une sentinelle placée aux abords d'Aups. Il se borna à expédier à Arambide une seule estafette avec ordre de se replier sur Aups.

A dix heures, lorsque la troupe était à peine à une demi-lieue de distance, les insurgés restés à Aups, et dont le nombre dépassait quatre mille hommes, se massèrent sur l'esplanade pour la revue qui devait précéder le départ. La lassitude, les méfiances, les appréhensions, le regret d'aller s'enfoncer dans les montagnes, rendaient sombre et silencieuse cette foule d'ordinaire si bruyante.

L'esplanade d'Aups est une vaste promenade plantée d'arbres, située un peu en avant de la ville. Un parapet la borde et domine les prairies au pied desquelles passe la route de Draguignan. Elle s'ouvre à l'ouest du côté de Barjols; à l'est on y pénètre par une vieille porte, le portail Saint-Sébastien; en arrière, au nord, est la ville, la Mairie et l'hôtel Crouzet, un peu vers l'ouest. La rue Saint-Pancrace traverse la ville et donne issue sur les montagnes par le portail des Aires.

Il n'eût pas été difficile de défendre cette position; si même l'esplanade avait paru trop accessible, les montagnes qui dominent la ville au nord offraient une autre position très-forte avec la retraite assurée sur les Basses-Alpes.

Mais Duteil sans méfiance s'était bien gardé de faire les moindres dispositions. Il haranguait ses hommes qui, le dos tourné au parapet, l'écoutaient avec distraction, lorsqu'un cri s'éleva : Voilà les soldats!

La troupe débouchait à quatre cents pas de l'esplanade par le chemin de Draguignan.

Le colonel Trauers avait eu bientôt pris ses dispositions. La rencontre de Tourtour lui avait appris à ne pas redouter de semblables ennemis.

Quelques compagnies déployées en tirailleurs s'élancèrent de front, remontant les prairies pour entrer sur l'esplanade en escaladant le parapet. Tout le reste de la colonne s'avança rapidement, la cavalerie en tête, pour déboucher par la porte Saint-Sébastien sur la gauche des insurgés.

Cette foule si diverse de dispositions et de courage, surprise à l'improviste par une attaque si peu attendue, se troubla. Les rangs vacillèrent; la confusion commença. Beaucoup d'hommes étaient sans munitions. Un chef s'élança, un panier de cartouches à la main; il les distribua en exhortant les insurgés à tenir bon par quelques paroles rapides. Ces exhortations produisirent peu d'effet.

Camille Duteil, effaré, descendit de cheval, s'entoura de quelques chefs, et courut au contingent de la Garde-Freynet, le plus solide de tous. Il donna l'ordre de prendre par la rue Saint-Pancrace pour gagner les hauteurs. Il était trop tard pour cette résolution. Le contingent de la Garde-Freynet s'ébranla cependant, en bon ordre, et se dirigea tambour battant vers le portail des Aires.

Ce mouvement de recul produisit un effet désastreux sur les insurgés. Le bruit se répandit comme l'éclair parmi la foule encore rangée sur l'esplanade, que Duteil venait de s'enfuir en criant : *Sauve qui peut!*

Les tirailleurs commençant le feu du milieu des prairies augmentaient la confusion, lorsque tout à coup, la cavalerie débouchant au galop, par la porte Saint-Sébastien, se rue sur les insurgés. Le contingent du Luc veut tenir bon. Il est sabré. La déroute la plus épouvantable commence. Les paysans éperdus s'enfuient en masse, par la droite, comme un torrent qui s'écoule, vers les chemins de Sillans, Fox, Uchane. La cavalerie s'acharne à leur poursuite.

L'infanterie débouche sur l'esplanade déjà vide et dirige une vive fusillade sur les maisons qu'elle croit garnies de combattants. Quelques fuyards du Luc se rallient aux abords de l'hôtel Crouzet, font volte-face et ripostent. Leur décharge attire sur ce point le gros de l'infanterie qui crible les fenêtres d'une grêle de balles.

C'était là qu'étaient les malheureux otages. Au comble de la joie en voyant la victoire de leurs libérateurs, ils essaient de se faire connaître. Les soldats furieux n'écoutent rien; ils les prennent pour des insurgés et continuent de fusiller les fenêtres de l'hôtel. La situation était horrible. M. Pannescorce, l'un des prisonniers de la Garde-Freynet, veut descendre dans la cour. Une balle frappe l'espagnolette de la croisée, ricoche, le frappe dans le flanc et lui fait une blessure mortelle.

MM. de Gasquet et Andéol de Laval s'élancent au

devant des soldats pour les désabuser. Ceux-ci les criblent de coups de fusil. M. de Gasquet échappe à cette décharge. Mais Andéol de Laval, pris pour un chef d'insurgés, est frappé à bout portant de coups de feu, de coups de baïonnette, avec un acharnement barbare. Le malheureux se débat aux pieds des soldats qui ne s'arrêtent que las de le cribler de balles (1).

Ce jeune homme ne succomba pas à ses blessures. Par un bonheur providentiel, la fureur des soldats ne leur avait pas laissé assurer leurs coups. Sa casquette était percée à jour, ses vêtements lacérés en tous sens par les balles, sa cravate déchirée par les coups de baïonnette, sans qu'il eût cependant reçu de blessures mortelles.

Son action ne fut pas inutile; on se reconnut, et les otages échappèrent au danger cruel et inattendu, d'être massacrés par leurs libérateurs.

Ces événements s'étaient passés en moins de temps qu'il n'en faut pour les raconter. Au même instant quelques compagnies s'élançaient vers ce portail des Aires, par où venait de sortir le contingent de la Garde-Freynet.

Immédiatement au-dessus, et dominant la ville, s'élevait un mamelon planté d'oliviers et surmonté d'une chapelle. Duteil, Campdoras, Ferrier et quelques autres chefs s'y étaient arrêtés et faisaient battre le rappel, espérant y rallier les fuyards.

La troupe déboucha au pas de course par le portail des Aires et fut arrêtée subitement par une vigou-

(1) Cette expression est de M. Maquan page 197.

reuse fusillade. Surprise d'abord de cette résistance inattendue, elle riposta vivement. Le combat, très-vif pendant un quart d'heure, ne dura pas. Les insurgés gagnèrent la route des Basses-Alpes et battirent en retraite sans être poursuivis. Ils étaient à peine cinq à six cents, presque tous de la Garde-Freynet. Dans ce court engagement, la troupe avait eu deux officiers et quelques soldats blessés; un seul grenadier avait été tué.

Pendant qu'un peu de résolution permettait aux gens de la Garde-Freynet de battre en retraite sans pertes, les fuyards qui couvraient la plaine d'Uchane, étaient impitoyablement sabrés par la cavalerie. Les gendarmes, exaspérés par le désarmement de tant de leurs camarades, ne faisaient pas de quartier. Le contingent du Luc, qui avait déjà laissé bon nombre de morts ou de blessés sur l'esplanade d'Aups, perdit encore quelques hommes. Nous pouvons nommer quelques-uns de ces braves gens, qui tombèrent pour la République et qui étaient dignes de mourir pour une noble cause : Hippolyte Maurel, Aymard, Laborde, Étienne Villeclaire, etc. Un pauvre journalier du Luc, nommé Pascal Brun, abandonna son fusil à la vue des gendarmes, et n'en reçut pas moins neuf blessures, auxquelles il a échappé par miracle.

Le nombre des insurgés tués fut, au moins, de cinquante, et celui des blessés beaucoup plus considérable. On fit à peu près quatre-vingts prisonniers.

La déroute d'Aups fut le coup de mort de l'insurrection. Toutes les bandes qui tenaient encore la campagne se dispersèrent frappées d'une indicible terreur.

La seule bande qui entourait Duteil resta quelques jours en armes. Elle traversa Riez, Estoublon dans les Basses-Alpes, et gagna la frontière du Piémont, non loin d'Entrevaux.

Le préfet et le colonel Trauers résolurent de compléter leur victoire en marchant sur Salernes qu'ils croyaient encore occupée par d'autres bandes.

La troupe se mit en marche après quelques heures de repos. Les otages délivrés la suivaient, et quatre-vingts insurgés marchaient derrière, enchaînés, la corde au cou.

Malgré la joie de leur délivrance, les otages ne purent se défendre d'une pénible émotion en voyant ainsi attachés, deux à deux, ces hommes qui n'avaient pas été sans égards pour leur malheur.

— Pourquoi les enchaîner? disaient plusieurs d'entre eux, puisqu'ils ne nous ont pas enchaînés nous-mêmes (1)!

Il nous reste à remplir la partie la plus pénible de notre tâche. Nous arrivons aux excès de la répression, aux fusillades sommaires, aux massacres de sang-froid.

On se souvient de cet insurgé arrêté par la troupe à une lieue d'Aups, dans cette matinée du 10. C'était un homme de Barjols nommé Martin, dit Bidouré. Duteil l'avait envoyé vers Arambide, porteur d'une dépêche ainsi conçue :

(1) Maquan. *Insurrection du Var*, page 127. (Voir, pour le récit de la déroute d'Aups, le rapport du colonel Trauers, celui du général Levaillant et le livre de M. Maquan.)

« Ordre au colonel Arambide de se porter immédiatement sur Aups avec toute sa troupe.

« *Le général*,
« CAMILLE DUTEIL. »

Martin fut pris par la cavalerie d'avant-garde et conduit devant le préfet. On le fouilla et on le trouva porteur de la dépêche. L'ordre du ministre de la guerre était formel : fusiller tout individu pris les armes à la main. On l'exécuta, et Martin fut laissé pour mort sur la place (1).

A peine la troupe avait-elle achevé de défiler, que Martin, dont les balles n'avaient fait que labourer la peau du crâne, se releva. Il parvint à se traîner vers le château de la Baume qui n'était pas loin de là. Le fermier le recueillit et le soigna. Mais le soir du même jour, le bruit de la défaite d'Aups épouvanta ce paysan, qui courut chez le maire du village, et lui dit quel était l'homme auquel il venait de donner asile. Il est de notre devoir de dire ici que l'honorable M. de la Baume, auquel le peuple attribue, dans le Var, cette dénonciation, était absent du château et n'y rentra que trois jours après.

Le maire s'empressa d'écrire au préfet pour l'informer que le fusillé était vivant et caché chez le fermier de M. de la Baume.

Martin n'était ni plus ni moins coupable que les

(1) Nous adoptons ici le récit donné par un grand nombre de journaux qui ont brièvement mentionné l'arrestation et l'exécution de l'estafette. Nous n'ignorons pas qu'il existe de ce fait un récit plus circonstancié et qui lui donne un caractère tout particulier. Ce récit, très-connu dans le Var et même ailleurs, peut être vrai, mais le défaut absolu de preuves nous oblige à le taire.

milliers d'insurgés qui avaient pris les armes comme lui. Il semblait que la mort même n'avait pas voulu de cet homme.

Par ordre de l'autorité, il fut saisi, le vendredi 12 décembre, et conduit à l'hôpital d'Aups pour être fusillé de nouveau, le dimanche suivant.

Le 14 décembre, dit M. Maquan, Martin, après s'être confessé à M. Bonnet, curé de Vérignon, marcha à la mort avec calme, fermeté et résignation.

Martin était un honnête homme, et un homme de cœur. M. Maquan lui-même laisse échapper ces paroles qui, dans une telle bouche, sont le plus bel éloge du malheureux républicain :

« Quel dommage qu'un pareil homme n'ait pas fait le sacrifice de sa vie pour une meilleure cause (1)! »

Nous avons laissé la colonne en marche sur Salernes. Parmi les quatre-vingts prisonniers qui la sui-

(1) M. Maquan est le seul écrivain qui ait raconté la seconde exécution de Martin. Aucun journal de l'époque n'en fait mention. Nous nous bornons à résumer son récit, beaucoup plus détaillé, et nous n'y ajoutons aucun fait nouveau. (Voir *Insurrection du Var*, pages 189-190.)

— Depuis la publication de notre première édition, cet incident a eu un immense retentissement. C'est pour cela même que nous avons tenu à reproduire, sans modifications, notre premier récit de la mort de ce héros modeste, de cet obscur martyr de la République, Ferdinand Martin.

Le temps n'est pas venu où il sera possible de rechercher la vérité vraie, toute la vérité sur ce sanglant épisode. Bornons-nous donc à donner acte à M. le préfet, M. Pastoureau, de ses déclarations publiques. Selon ce fonctionnaire, Martin aurait été, dans la première rencontre, à demi massacré par les gendarmes, agissant sans ordre supérieur. Quant à la dernière série du drame, à l'horrible exécution à Aups, du malheureux blessé, M. Pastoureau proteste qu'il y fut com-

vaient se trouvait un tisserand du Luc, nommé Giraud dit l'Espérance. Interrogé au moment de son arrestation par le colonel Trauers, cet homme avait répondu :

— Demandez à M. de Colbert si je n'ai pas été plein d'égards pour lui lorsque nous l'avons arrêté dans son château.

Lorsqu'on décida l'exécution sommaire de deux prisonniers à Salernes, Giraud fut désigné avec son compagnon de chaîne, Antoine N...., de Vernon (1). Ce dernier était un pauvre homme qui devait ce choix au hasard, qui l'avait fait attacher à la même corde que Giraud.

Le jeudi matin, lorsque la troupe quitta Salernes pour continuer son chemin vers Lorgues, les deux prisonniers séparés de leurs compagnons demeurèrent à la Mairie.

Peu après, un peloton de gendarmerie les prit et les mena hors ville. Le capitaine de gendarmerie, Hourlez, était le seul officier présent. A quelques centaines de pas, sur le chemin de Lorgues, la petite troupe s'arrêta près de la chapelle de Saint-Clair. Un gendarme de la brigade du Luc, délivré la veille, le

plétement étranger. Il était près de Toulon en ce moment; l'autorité militaire d'ailleurs avait pris la direction du département; la responsabilité de l'exécution retomberait sur elle. Telle est la version de M. Pastoureau.

(1) Qui ordonna de sang-froid la mort de ces deux citoyens? M. Pastoureau, qui était présent, serait bien inspiré en donnant au public quelques explications à cet égard. Il est impossible qu'il ne sache pas la vérité.

sieur M... (1), reçut ordre d'exécuter lui seul les deux insurgés.

Le gendarme habitait le Luc depuis longtemps, et connaissait bien Giraud. Il s'approcha plus tremblant que le patient :

— Giraud, lui dit-il, pardonne-moi ce que je vais faire. Je suis soldat, je dois obéir.

— Je ne t'en veux pas, répondit Giraud ; seulement, fais vite ; ne me fais pas souffrir longtemps.

Ils échangèrent quelques paroles, et s'embrassèrent même.

M... posa le canon de son pistolet sur l'oreille de Giraud, et lâcha la détente. Il tomba.

Une seconde après, un nouveau coup de feu retentit, et Antoine N..., toujours enchaîné, tombait à côté de son compagnon.

Les gendarmes remontèrent à cheval, et regagnèrent au galop la colonne qui les avait devancés sur la route de Lorgues.

Par un bonheur inattendu, l'émotion avait mal assuré la main du gendarme. La balle qui avait frappé Giraud n'avait fait que traverser le haut du cou sans léser aucun organe essentiel à la vie ; celle qui avait frappé son compagnon avait déchiré la membrane du tympan et s'était logée dans la mâchoire.

Giraud n'avait pas même perdu connaissance. Il revint à lui le premier, se détacha, et eut la force de revenir, la nuit suivante, à pied, jusqu'au Luc. Sa

(1) Un sentiment de réserve, que l'on comprendra sans peine, nous a déterminé à ne pas nommer ce gendarme encore vivant et habitant toujours le Var.

femme le soigna, prit le deuil, fit dire des messes pour le repos de son âme. Elle simula une maladie pour donner à un médecin un prétexte de visites sans éveiller les soupçons de l'autorité.

Giraud, promptement rétabli, se réfugia en Piémont, et la part qu'il avait prise à l'insurrection fut jugée si peu grave, qu'il put rentrer amnistié après moins d'un an d'exil.

Antoine N... guérit aussi, mais resta sourd. Il est mort depuis quelques années (1).

C'est de la bouche même de Giraud, aujourd'hui boulanger aux Arcs, que nous tenons les détails circonstanciés que nous venons de donner de cet épisode.

(1) M. Maquan est encore le seul écrivain qui ait raconté cette exécution étrange entre toutes. (Voir *Insurrection du Var*, page 205.) Il est vrai de dire que le chroniqueur honnête et modéré trouve fort plaisant ce triste incident de guerre civile. Il ne tarit pas en agréables plaisanteries. Il fait une peinture tragi-comique du pauvre Antoine N... courant à travers champs.

— Écoutant toujours et n'entendant jamais rien... Est-il fou? Non, il est sourd.

C'est assez pour l'empêcher d'être encore séduit par les prédications anarchiques, etc.

Voici pour Giraud :

— La balle s'était montrée intelligente en se logeant, sans trop l'endommager, dans le larynx, disent les uns, dans l'œsophage, disent les autres. C'est pourtant un peu dur à avaler! Et ainsi de suite, pendant une page et demie.

O charité de dévots et modération des modérés!!!

Ajoutons que le récit de M. Maquan ne diffère du nôtre, pour le fond, qu'en un seul point. Cet écrivain dit que les deux prisonniers auraient été jugés par une commission d'officiers. Giraud nous a déclaré de la façon la plus formelle qu'il n'avait comparu devant aucune commission.

La colonne de troupes arriva bientôt dans la bonne ville de Lorgues.

Les légitimistes de l'endroit avaient retrouvé tout leur héroïsme, après la défaite des insurgés à Aups. La garde civique ne songea plus à fuir comme elle avait fait la veille encore; elle se mit en campagne pour arrêter les fuyards.

Un détachement se posta au pont de l'Argens, et fit quelques prisonniers.

La colonne de troupes ne séjourna pas longtemps à Lorgues; mais lorsqu'elle achevait de défiler sur le chemin de Draguignan, que la foule joyeuse fêtait ses otages délivrés, couvrait les soldats d'acclamations et de vivats, la vue d'un triste cortége vint subitement glacer toutes ces effusions.

Cette fois, ce n'était plus deux, mais quatre prisonniers qui allaient mourir. Un gendarme avait, dit-on, cru reconnaître parmi eux ceux qui l'avaient blessé dans l'insurrection. Il les avait désignés, et avait réclamé l'horrible privilége d'être à lui seul leur exécuteur.

Ils marchaient, attachés ensemble, sous l'escorte de quelques soldats; le gendarme, un bandeau noir sur l'œil, un fusil double en bandoulière, conduisait le cortége. On dépassa les murs du cimetière, et l'on s'arrêta derrière un massif d'oliviers touffus.

Laissons parler un témoin oculaire (1).

(1) M. Maquan, *Insurrection du Var*, page 127. Il est encore le seul écrivain qui ait raconté ce lugubre épisode passé sous silence par tous les journaux du temps et demeuré célèbre dans le Var. Nous n'ajoutons à son récit que les noms des malheureux fusillés.

« Au même instant un coup de fusil retentit!
« Puis un second.
« Puis un troisième.
« Sept coups de feu retentissent ainsi.
« La foule se précipite...
« A quelques pas du chemin, dans un champ d'oli-
« viers, à côté d'une petite masure, dans une mare
« de sang, gisent, la face contre terre, quatre cada-
« vres, toujours enchaînés, après la mort comme
« pendant l'agonie!!!
« Le vicaire de la paroisse et un père jésuite, dont
« nous avions réclamé le ministère, priaient...
« Le plus jeune de ces quatre hommes, âgé de vingt
« ans à peine, a péri victime d'une méprise!... »

Ajoutons que ces quatre malheureux étaient Justin Gayol de Vidauban, Coulet des Arcs, Imbert et Aragon du Muy.

Justin Gayol, la victime d'une méprise, avait non pas vingt ans, mais dix-sept (1).

(1) Un étrange passage du livre de M. Maquan semble supposer que Justin Gayol aurait été l'un des prisonniers arrêtés par les volontaires lorguiens. L'auteur veut prouver que les gens du pays ont tort de trouver mauvais qu'un innocent ait péri et d'en garder un peu rancune aux Lorguiens qui l'auraient livré. Il débute ainsi :

« Il était innocent! et c'est vous qui l'avez livré, disent-ils, c'est toute une population qui l'a tué! »

« Que son sang retombe sur vous, sur votre ville..... »

Et il termine par :

« Qui se sert de l'épée, périra par l'épée! »

Voir la note F à l'appendice. *(Note de la première édition.)*

— Voici encore un affreux épisode sur lequel M. Pastoureau pourrait donner de précieux renseignements. Il était à Lorgues quand l'ordre de meurtre a été donné; il n'avait pas quitté la troupe, à la tête de laquelle

Nous arrivons au terme de ce chapitre. Quelques mouvements de troupes sur la Garde-Freynet et autres points, achevèrent de rétablir l'ordre. Le désarmement, l'arrestation d'une multitude de démocrates et les rigueurs de l'état de siége, amenèrent promptement un calme matériel qui ne fut plus troublé.

La terreur courba le Var. Quant aux déportations et aux exils qui suivirent, s'il faut s'en rapporter à M. Maquan, le chiffre s'en éleva à *mille six cent trente et un.* Ce nombre est peut-être au-dessous, mais certainement n'est pas au-dessus de la vérité.

il marchait avec le colonel Trauers. Quel est l'homme qui, de sang-froid, deux jours après le combat, a ordonné le massacre de ces quatre jeunes gens, coupables d'avoir défendu les armes à la main la loi fondamentale du pays ?

Le véritable meurtrier des quatre martyrs de Lorgues ne fut pas l'horrible gendarme qui les tua, ce fut celui qui lui donna mission. La justice éternelle demande le nom de cet homme. Nous n'accusons pas M. Pastoureau, nous déclarons en notre âme et conscience que nous ignorons quel a été son rôle dans cette affaire ; mais ce que nous disons hautement, c'est qu'il y va de l'honneur de M. Pastoureau de prouver qu'il fut étranger à cet horrible drame. Il le fera en nommant le coupable ou les coupables. *(Note de la deuxième édition.)*

CHAPITRE VII

DÉPARTEMENTS DU MIDI

BASSES-ALPES ET VAUCLUSE

État des esprits dans les Basses-Alpes. — L'arrondissement de Forcalquier. — Arrestation manquée. — Insurrection. — Le sous-préfet Paillard. — Son arrestation. — Tentative de meurtre. -- Escerlin et Godefroy. — Dangers courus par le sous-préfet. — Escoffier. — Soulèvement général. — Marche des insurgés de Gréoulx. — Insurrection de Sisteron. — Insurrection de Riez. — La ville de Digne. — Concentration des insurgés à Malijay. — Les autorités quittent Digne. — Entrée des insurgés. — Le Comité de résistance. — Capitulation de la troupe. — Essais d'organisation. — Caractère de l'insurrection. — Mouvement de Barcelonnette. — Collision évitée. — Marche du colonel Parson. — Mouvement concentrique sur les Basses-Alpes. — Les insurgés quittent Digne. — Rencontre des Mées. — Retraite du colonel Parson. — Dispersion des insurgés. — Aillaud (de Volx). — Le canton de Saint-Étienne-les-Orgues. — Fin de l'insurrection. — Un épisode de l'état de siège. — Insurrection tardive du Vaucluse. — Marche des insurgés sur Avignon. — Leur dispersion.

Le département des Basses-Alpes est l'un des moins peuplés et des plus pauvres de France. Il ne renferme aucune ville importante; son chef-lieu Digne n'a pas six mille âmes, et les sous-préfectures ne sont que de tout petits endroits. Ce pays reculé avait été tout à fait étranger, jusqu'en 1848, aux luttes politiques. L'influence du clergé était prépondérante parmi ces populations simples et religieuses.

Par quel étrange et subit entraînement ce pays se trouva-t-il des plus ardents à accueillir l'idée républi-

caine? Il ne serait pas facile de l'expliquer d'une façon satisfaisante. Mais à quelques causes qu'on l'attribue, le fait est positif.

Cet état d'opinion n'avait fait que s'accentuer de plus en plus jusqu'en 1851. L'organisation secrète des Montagnards y avait été établie avec une rare perfection. L'un des trois condamnés principaux du fameux complot de Lyon, Longamazino, était de Digne. Il avait eu, sans doute, une grande part à cette organisation. Toutefois, son arrestation n'avait nullement désorganisé le parti. L'ancien maire de Manosque, Buisson, prit la direction supérieure du département. Il avait tout préparé pour que le parti républicain se levât en masse, à la première éventualité, et l'événement prouva que ses mesures avaient été prises avec la plus grande habileté.

On a raconté que dans une réunion de délégués des sociétés secrètes à Marseille, dans laquelle on ébaucha un plan de lutte pour 1852, Buisson aurait dit : « Nous sommes prêts à marcher au premier signal; on peut compter sur la levée en masse des Basses-Alpes. »

A part quelques communes isolées, le parti démocratique était en immense majorité parmi les ouvriers et les paysans. Partout il avait pour chefs des hommes de la bourgeoisie, auxquels leur position indépendante et leur éducation supérieure, donnaient un ascendant considérable sur les masses populaires.

Le parti réactionnaire avait à peu près renoncé à la lutte, et l'administration se trouvait seule en face de ces populations complétement hostiles.

Au moment du 2 décembre, le préfet des Basses-

Alpes était M. Dunoyer. C'était un homme énergique, très-hostile au parti républicain. Le procureur de la République, M. Prestat, était plus particulièrement en butte à l'animosité des démocrates. Divers procès politiques, dans lesquels ce magistrat avait déployé un zèle persécuteur par trop excessif, le faisaient regarder par eux comme leur ennemi acharné.

Le sous-préfet de Forcalquier, M. Paillard, avait excité de non moins vifs ressentiments. Son arrondissement était plus que tout autre travaillé par le parti démocratique. Il renfermait Manosque, la ville de Buisson, et l'influence de ce citoyen y était prépondérante. M. Paillard s'était épuisé en efforts pour arrêter les progrès d'un parti qu'il croyait fatal à la France. Prévoyant même le jour où la lutte se déciderait par les armes, il avait essayé d'organiser à Forcalquier une garde nationale secrète, composée de bourgeois réactionnaires (1).

Les forces militaires, les seules donc sur lesquelles l'autorité pût compter, étaient peu considérables. Il y avait un bataillon d'infanterie à Digne, une compagnie au fort de la Seyne, une à Entrevaux, une à Sisteron, des gendarmes et des douaniers.

Les protestations républicaines ont été réprimées dans des départements trois fois plus peuplés que les Basses-Alpes, avec des forces aussi considérables; mais en présence de l'organisation formidable du parti

(1) C'est M. Paillard qui a révélé ce détail dans le procès Tourniaire au Conseil de guerre de Marseille.

démocratique, elles se trouvaient évidemment insuffisantes.

La dépêche annonçant les décrets présidentiels arriva à Digne dans la soirée du 3 décembre. Le préfet Dunoyer s'empressa de les publier en y donnant son adhésion.

Une vive agitation se manifesta aussitôt dans la petite ville de Digne. Mais le chef-lieu n'était pas le centre du parti démocratique, et sa faible population y rendait l'agitation insignifiante. Toutefois, le préfet et le procureur firent immédiatement arrêter M. Charles Cotte, avocat, et quatre autres républicains influents. Cette mesure intimida la population. Le jeudi fut calme. Mais le vendredi tous les courriers manquèrent, le samedi de même. Digne était comme bloquée. Le bruit se répandit que toute la campagne était en armes.

Voici ce qui s'était passé.

L'arrondissement de Forcalquier était le vrai centre de l'organisation secrète. C'était de là que devait partir l'impulsion.

Le sous-préfet de Forcalquier avait reçu les dépêches de Paris, et en même temps l'ordre de partir immédiatement pour Dunkerque où il était nommé sous-préfet. M. Paillard connaissait l'état des esprits; il ne se trompa pas sur l'effet qu'allaient produire ces dépêches. Il crut cependant devoir rester à son poste; il ne partit pas. Il y avait quelque courage à agir ainsi, en présence des dangers que son impopularité allait lui faire infailliblement courir.

Le soir même, assez tard dans la nuit, un agent

secret vint l'avertir que Buisson, Escoffier et quelques autres chefs des plus influents du parti démocratique, étaient réunis en conseil, aux portes de la ville, dans une maison de campagne.

Le sous-préfet essaya de les faire arrêter; il s'entendit avec le substitut du procureur de la République, Paulmier, et ils se hatèrent de prendre des mesures dans ce but. Il y avait en ce moment, de passage à Forcalquier, un détachement du 25e de ligne. Le sous-préfet et le substitut s'entourèrent de quelques soldats et se portèrent rapidement vers la maison de campagne désignée. Mais les républicains étaient sur leurs gardes. Lorsque les soldats escaladèrent les murs d'enclos, ils purent apercevoir quelques hommes fuyant dans l'obscurité. On entra; le propriétaire de la maison fut trouvé seul et arrêté. Naturellement, il refusa de donner aucun renseignement sur ce qui s'était passé chez lui.

Dans la journée du jeudi, l'anxiété, l'attente de graves événements avait assombri la petite ville de Forcalquier. On disait déjà que le mouvement avait commencé dans les villages. C'était encore prématuré. Il y avait, ce jour-là, foire à Mâne, petit bourg de l'arrondissement. La foule de paysans qui s'y trouvaient y reçurent le mot d'ordre du soulèvement que le Comité avait fixé au vendredi matin.

Le sous-préfet, qui voyait venir l'orage, retint la compagnie du 25e tout le jeudi, mais il ne put obtenir l'ordre nécessaire pour la garder plus longtemps. Elle partit le vendredi matin.

Dans la soirée du jeudi, M. Paillard fit tous ses

efforts pour relever le moral des réactionnaires de Forcalquier, et les engagea à s'unir à lui pour résister à l'insurrection. Ce fut inutile. Le lendemain, une vingtaine se rendirent à la Sous-Préfecture, mais bientôt, effrayés de leur petit nombre, ils se retirèrent un à un, et laissèrent le sous-préfet seul avec le substitut.

Pendant la nuit, le tocsin avait sonné dans tous les villages de l'arrondissement. Une première colonne formée dans la ville de Manosque, s'était mise en marche sur Forcalquier, conduite par Buisson. Elle se grossissait en chemin de nombreux contingents. A Mâne, elle rejoignit un rassemblement nombreux à la tête duquel se trouvaient les citoyens Pascal, ancien instituteur, et Escoffier, de Forcalquier, horloger, excellent républicain, aussi généreux que brave.

A onze heures du matin, le sous-préfet envoya la gendarmerie en reconnaissance sur la route de Manosque; elle ne revint pas. Les républicains l'avaient faite prisonnière.

Vers midi, une avant-garde de cent hommes armés déboucha en bon ordre sur la place.

Le sous-préfet était seul avec M. Paulmier, comme nous l'avons dit. Il fit barricader la porte de la Sous-Préfecture, se revêtit de son uniforme et se plaça au balcon (1).

Le gros des insurgés débouchait. Ce n'était pas cette foule tumultueuse et désordonnée que nous avons si

(1) Ces détails ont été donnés par M. Paillard au procès Tourniaire. La conversation qui suit est textuellement extraite de sa déposition.

souvent décrite. On sentait ici l'organisation préparée de longue main. Ces hommes s'avançaient avec ordre. assez bien armés, formés en colonne serrée par sections, ayant chacune leur chef que l'on reconnaissait à un brassard rouge.

Escoffier, à cheval, et sabre à la main, commandait:

— Montagnards, halte! cria-t-il en arrivant devant le balcon de la Sous-Préfecture.

Les insurgés s'arrêtèrent et firent face.

Alors Escoffier s'adressant au sous-préfet :

— Citoyen, dit-il, la Constitution est violée; l'insurrection est un devoir sacré pour tous, et vos pouvoirs sont finis.

Le sous-préfet essaya de répliquer :

— Citoyens, on vous trompe. Le Président maintient la République; il a rétabli le suffrage universel, il fait appel au peuple.

Cette interprétation du Coup d'État qui avait si bien réussi sur la population ouvrière de Paris, n'eut aucun succès à Forcalquier.

Il put à peine achever ces paroles. Une tempête de cris couvrit sa voix :

— A bas! rendez-vous! résignez vos pouvoirs.

Plusieurs hommes le couchèrent en joue. M. Paillard découvrit sa poitrine, et leur dit :

— Si vous êtes des assassins, tirez, si vous l'osez!

Mais Buisson s'était déjà jeté au devant d'eux, et leur avait fait abaisser leurs fusils.

Cependant, Escoffier reprenant la parole, cria :

— Au nom du peuple, je vous somme de descendre.

Déjà quelques hommes ébranlaient la porte à coups

de hache. Le sous-préfet avait montré une rare fermeté ; il lui était difficile de faire davantage. Il descendit.

Escoffier ordonna de le conduire à la Maison d'arrêt. Un peloton, commandé par un citoyen nommé Escerlin, l'escortait.

Pendant ces incidents, un certain désordre s'était mis parmi les insurgés, la plupart avaient rompu leurs rangs. Lorsque le sous-préfet et son escorte furent à quelque distance, un groupe de mauvais sujets, presque tous de Manosque, se rua sur l'escorte, en criant : Mort à Paillard !

Des coups de sabre furent dirigés contre le sous-préfet ; l'un des coups fendit son chapeau. Escerlin fit noblement son devoir : il lutta pour défendre le fonctionnaire. Un des coups de sabre dirigés contre M. Paillard, trancha la main du républicain.

Presque à la porte de la prison, un jeune homme de Manosque, âgé de dix-huit ans, nommé Tourniaire, atteignit le sous-préfet de la pointe de son sabre. M. Paillard s'affaissa, presque évanoui, et fut transporté jusqu'à la Maison d'arrêt.

La blessure du sous-préfet, quoique légère, le faisait souffrir beaucoup ; il ne tarda cependant pas à reprendre ses sens (1). Un charron, nommé Godefroid, l'un des plus ardents parmi les insurgés, avait été ému en voyant la triste situation du sous-

(1) Le trait d'Escerlin a été raconté par M. Paillard au procès de Tourniaire ; le sous-préfet ignorait le nom de son protecteur, et c'est par la déposition de M. Niel, huissier à Forcalquier, que nous avons appris qu'il se nommait Escerlin.

préfet, et s'était constitué son protecteur plutôt que son gardien.

M. Paillard semblait désormais en sûreté dans la Maison d'arrêt, lorsqu'une fausse alerte vint, de nouveau, mettre ses jours dans le plus grand danger.

Le bruit se répandit que les soldats du 25e, partis le matin, revenaient pour délivrer le sous-préfet.

Le cri aux armes ! retentit; les tambours battirent le rappel, et les insurgés se rangèrent, de nouveau, en colonne. Escoffier se mit en tête et prit rapidement la route de Digne pour marcher contre la troupe.

Malheureusement tous les insurgés n'étaient pas partis. Une centaine de traînards peu pressés d'aller au feu, étaient restés à Forcalquier. Ils se ruèrent sur la prison, et voulurent forcer le sous-préfet et le substitut à marcher avec eux à la suite de la colonne. En vain, ce dernier et Godefroid leur exposèrent l'état de faiblesse de M. Paillard; la bande fut sans pitié. Il fallut partir. A grand'peine Godefroid put-il obtenir que les deux prisonniers ne seraient pas attachés. Le sous-préfet blessé ne se traînait que difficilement, ses souffrances étaient extrêmes.

Cependant Godefroid et quelques autres républicains l'entouraient et le défendaient contre toute nouvelle tentative de meurtre. Godefroid avait dit résolûment :

— Vous me tuerez avant d'attenter aux jours du sous-préfet.

— Tu as beau faire et beau dire, répondaient ces furieux, nous le pendrons, et c'est toi qui tireras la corde.

Godefroid, sentant qu'il ne pourrait peut-être pas empêcher le crime qu'il redoutait, envoya prévenir Escoffier de la cruelle situation de son prisonnier.

A l'embranchement du chemin de Manosque, Escoffier rejoignit, au galop, le triste cortége. Sa présence suffit pour intimider la bande. Il reprocha à ces hommes leur cruauté, et menaça de tuer de sa main celui qui ferait un geste contre le sous-préfet. Il descendit de cheval, fit monter à sa place M. Paillard, et l'accompagna jusqu'à la ferme la plus voisine. Le sous-préfet, à bout de forces, s'évanouit en y arrivant. C'est là que deux hommes de cœur, M. Duval, ingénieur, et M. Devaulx, officier en congé, vinrent rejoindre le sous-préfet pour tenter de le protéger.

Il n'était pas encore hors de danger. Quand Escoffier se fut éloigné, on plaça M. Paillard sur une charrette, et l'on se remit en marche. Les bandes qui l'entouraient chantaient en chœur :

Braves montagnards,
Nous pendrons le Paillard.

Le dévouement de MM. Duval et Devaulx, l'énergie de Godefroid, et une nouvelle intervention d'Escoffier, mirent un terme définitif à ces tristes scènes. M. Paillard fut renvoyé libre et put arriver, quelques jours après, à Avignon (1).

(1) Tous ces détails sont extraits de la déposition de M. Paillard au Conseil de guerre de Marseille. Ajoutons que, sans lui, nous ne connaîtrions pas la vérité sur ces événements. Les journaux du temps les avaient complètement défigurés. *Le Mémorial d'Aix* annonçait que M. Paillard avait été lâchement assassiné ; un témoin très-digne de foi avait vu son cadavre étendu sur la route. Un autre journal attribuait

Dans cette journée du 5, l'insurrection éclata dans la majeure partie du département avec un redoutable ensemble. Il n'y eut ni hésitations, ni délibérations. Tout se leva. La bourgeoisie prit la part la plus active à ce mouvement. Avocats, médecins, notaires, commerçants, propriétaires, partirent le fusil sur l'épaule, en tête de chaque bande. Dans les arrondissements de Forcalquier, Digne et Sisteron, il n'y eut guère de famille de paysans qui n'envoyât quelqu'un de ses membres à l'insurrection. Plus de trois mille hommes se réunirent à Forcalquier pour marcher sur la Préfecture. C'est énorme proportionnellement à la faible population de ces cantons.

Un juge du tribunal de Forcalquier, M. Correnson, adhéra à la résistance et se mit à la disposition du Comité républicain. Ce Comité, qui fut laissé à Forcalquier pendant que le gros des colonnes républicaines marchaient sur Digne, était présidé par M. Pascal. Celui-ci déploya une rare énergie pendant les huit jours qui s'écoulèrent avant la réoccupation de Forcalquier par les troupes.

Sur la rive gauche de la Durance, deux républicains influents, M. Aristide Guibert, avocat, et M. Gustave

sa délivrance à la bravoure de la garde nationale de Forcalquier, etc. C'est à M. Paillard lui-même que nous devons de connaître la conduite honorable d'Escerlin, de Godefroid et d'Escoffier.

(Note de la première édition.)

— J'ai quelque raison de croire que M. Paillard a un peu trop dramatisé le récit de ses aventures. Toutefois, en l'absence d'autre source de renseignements positifs, je conserve ma première version, extraite de sa déposition.

Jourdan, ancien magistat, partirent de Gréoulx, petit établissement thermal sur la limite des Bouchès-du-Rhône, à la tête d'une centaine d'insurgés. Ils entrèrent à Valensolles, chef-lieu du canton, et s'y recrutèrent des contingents des villages voisins. De là, sans perdre de temps, ils remontèrent la grande route de Marseille à Digne. Quand ils traversèrent Oraison, le bourg était endormi, et leurs tambours, réveillant la population, firent accourir en armes une foule d'hommes à demi-vêtus. A la pointe du jour, ils arrivaient aux Mées, autre chef-lieu de canton. A chaque embranchement du chemin de nouvelles bandes venaient grossir leur colonne. Lorsqu'ils atteignirent Malijay, elle comptait dix-huit cents hommes.

Un des contingents qui les rejoignirent mérite une mention toute particulière : c'est celui du village de Sainte-Croix. Le chef du mouvement républicain dans cette commune avait été le curé, M. Chassan (1).

Dans l'arrondissement de Sisteron, un garde général des eaux et forêts, révoqué récemment pour opinions politiques, M. Aillaud (de Volx), quittait le village de Château-Arnoux à la tête de toute la population valide.

Il désarmait la gendarmerie de Volonne et entrait bientôt à Sisteron.

Une autre bande venue d'un canton voisin du département des Hautes-Alpes, y arrivait en même temps. La population même de la petite ville avait déjà pris

(1) L'abbé Chassan se réfugia en Piémont, où il habitait encore il y a quelques années.

les armes à la voix de l'avocat Barneaud. Le sous-préfet s'était réfugié dans la citadelle, sous la protection de la garnison qui l'occupait.

Divers journaux ont même raconté que les canons de la citadelle avaient tiré sur la bande dauphinoise, au moment où elle passait le pont de la Durance.

Le samedi matin, Barneaud et Aillaud (de Volx) quittèrent Sisteron pour marcher sur Digne, laissant à la Mairie une Commission révolutionnaire avec un détachement armé pour bloquer la citadelle.

La partie méridionale du département, celle qui confine le Var, n'était pas restée inactive. Riez, Mézel, Moustiers, s'étaient insurgés. Le docteur Allemand et bon nombre d'autres démocrates, appartenant à la bourgeoisie, s'étaient mis à la tête des paysans de ces cantons et marchaient aussi sur Digne.

La tentative de meurtre contre M. Paillard fut un fait entièrement isolé; rien de semblable ne se produisit ailleurs. Une modération égale à l'énergie déployée fut le caractère de cette insurrection. Ce soulèvement éclatant partout à la fois, cette marche immédiate, sans hésitation ni tâtonnement, révèle une organisation de longue date et un plan préconçu. Les autres départements n'ont rien vu de semblable.

Qu'on se figure la situation de la ville de Digne, pendant ces deux jours. Adossée aux montagnes qui la séparent du Piémont, elle n'a que deux grandes lignes de communication avec l'intérieur de la France, la grande route de Marseille et celle de Grenoble. Elles étaient coupées l'une et l'autre par les colonnes d'insurgés.

Dans cette absence de nouvelles autres que celles du soulèvement général des campagnes, les bruits les plus alarmants circulaient. On disait Paris en révolution, Lyon et Marseille insurgés, tout le Midi en feu.

Des rassemblements se formèrent, le 5, pour demander la mise en liberté des citoyens incarcérés la veille. Le préfet et le procureur de la République y opposèrent un refus énergique. Le lendemain, samedi, les réclamations recommencèrent plus vives et plus impérieuses. Le maire de Digne, M. Fruchier, insista pour qu'on donnât satisfaction au peuple, seul moyen d'éviter une collision imminente. M. Cotte et ses amis furent mis en liberté. Le peuple manifesta sa joie par de bruyantes acclamations. Il n'y eut cependant aucun désordre. Les émissaires qui arrivaient des campagnes recommandaient le calme aux habitants de Digne, promettant l'arrivée prochaine des contingents des cantons.

Le samedi matin, le bataillon d'infanterie de la garnison partit pour occuper la position de Malijay. Ce village est situé au confluent de la Durance et de la Bléone qui passe à Digne. C'était un point stratégique important. Les routes de Marseille, de Forcalquier, de Sisteron à Digne s'y croisent. Les bandes républicaines qui arrivaient par ces directions devaient y faire leur jonction.

Vers les dix heures du matin le chef de bataillon, craignant d'être enveloppé par des forces immensément supérieures, battit en retraite et revint à Digne.

Dans la journée, les insurgés se concentrèrent à Malijay; ils s'y organisèrent pour continuer la marche

sur le chef-lieu en remontant la vallée de la Bléone. Ils étaient déjà au nombre de sept à huit mille.

Au retour du bataillon, le préfet passa en revue la garde nationale et la troupe pour juger de leurs dispositions. Les soldats paraissaient tristes. La garde nationale, au contraire, était pleine d'animation. Elle poussa des cris enthousiastes de vive la République! vive la Constitution! et d'autres encore plus significatifs.

Dans l'après-midi, elle se réunit de nouveau spontanément sur le pré de Foire au chant de *la Marseillaise* (1).

La situation était grave.

Un Conseil de guerre fut tenu. Le préfet proposa, dit-on, de se défendre à outrance, et, au besoin, de se réfugier dans le fort de la Seyne avec la garnison. M. Prestat appuya seul cet avis énergique.

Le major Chevalier, commandant la garnison, ne crut pas pouvoir exposer quelques centaines de jeunes soldats démoralisés à être attaqués en rase campagne par des milliers d'hommes enrégimentés par les sociétés secrètes et commandés par des chefs que l'on savait énergiques. Il préférait rester à Digne et se confiner dans la caserne où il se défendrait s'il était nécessaire.

La défense de la Préfecture fut ainsi abandonnée. Le préfet ne crut pas prudent de rester à Digne; il partit, le soir même, pour le fort de la Seyne, d'où il ne tarda pas à gagner les Hautes-Alpes. Le procureur

(1) *Glaneur des Basses-Alpes* du 26 décembre.

de la République fit de même et se cacha chez un ami sûr (1).

Dès neuf heures du soir, la ville était livrée à elle-même. Cependant la soirée fut très-calme. Soit que le départ des autorités fut encore ignoré, soit pour tout autre motif, Digne s'endormit comme si rien d'extraordinaire ne se fût passé.

A trois heures du matin, toute la population se réveilla au bruit des tambours et au chant de *la Marseillaise.* C'étaient les douze à quinze cents hommes de Riez, Moutiers, Mézel, qui entraient par la route du Var.

Ils occupèrent successivement la Mairie, le Palais de Justice, la Préfecture, placèrent des postes partout sans le moindre désordre. Quand le jour se leva, la ville était au pouvoir des républicains. La matinée fut employée à préparer des logements et des vivres à la grande armée de l'insurrection, qui avait campé à Malijay pendant la nuit du samedi au dimanche,

A dix heures du matin, elle fit son entrée à Digne.

Le spectacle était vraiment extraordinaire. Cette multitude, persuadée que la France entière se levait comme elle, rayonnait d'enthousiasme. Elle s'était pliée aux allures militaires avec cette facilité si remarquable dans la race française. Les hommes de chaque commune formaient une compagnie commandée par un chef reconnaissable à son brassard rouge; les cantons formaient des bataillons ayant chacun leur commandant et leur drapeau. La blouse bleue avec la

(1) *Glaneur des Basses-Alpes* du 26 décembre.

ceinture rouge, le chapeau ou casquette avec la cocarde de même couleur, étaient l'habillement général et donnaient une apparente uniformité à la troupe. L'armement seul était pittoresque et varié. Les vieux mousquets de garde nationale à baïonnette rouillée, les fusils de chasse à deux coups dominaient, parsemés çà et là de carabines, de fourches et de faux. L'ordre le plus surprenant régnait dans cette petite armée révolutionnaire.

La population de Digne s'était portée en foule à la rencontre des insurgés; elle les salua de ses vivats, émerveillée de ce curieux spectacle. Ils défilèrent et allèrent se ranger sur le pré de Foire, en attendant avec patience qu'on leur assignât des logements.

Les journaux de Paris ont fait un tableau effrayant de cette entrée des insurgés à Digne. — L'ordre y règne.... comme dans une ville prise d'assaut, dit *la Patrie*. Les meurtres, les viols et le pillage ne sont pas oubliés. Quelque part on représente Buisson, à la Mairie, demandant soixante-dix têtes.

Il est assez curieux et instructif de comparer à cela l'impression des habitants de Digne, pas des démocrates, mais des partisans du Coup d'État. Le rédacteur du *Glaneur des Basses-Alpes*, écrivant le 26 décembre, au fort de la réaction, racontait cette entrée dans un récit peu bienveillant pour les républicains, et ne pouvait s'empêcher de dire formellement : « L'ordre ne fut pas troublé un seul instant. »

Digne est une très-petite ville, et l'encombrement fut grand. Les édifices publics, puis l'Évêché, le Grand

Séminaire, reçurent un grand nombre d'insurgés; les autres logèrent chez les particuliers.

Constatons que ces huit à neuf mille hommes passèrent deux jours à Digne, maîtres absolus de cette ville, et, ni un vol, ni une violence quelconque ne furent commis. Ces jacques, ces vrais jacques, — ils étaient presque tous paysans, — se montrèrent scrupuleusement honnêtes.

Les chefs se hâtèrent d'organiser l'insurrection.

Un Comité central de résistance se constitua sur-le-champ.

Il se composa des citoyens Buisson, de Manosque, président; Charles Cotte, de Digne; Escoffier, de Forcalquier; Aillaud, de Volx; Pierre Alhaud; Aristide Guibert, de Gréoulx; Gustave Jourdan ; Barneaud, de Sisteron.

Le Comité s'installa à la Sous-Préfecture. Son premier soin fut d'entrer en pourparlers avec le capitaine de gendarmerie et le major Chevalier, commandant le bataillon de garnison.

Les quarante gendarmes concentrés à Digne furent désarmés; le capitaine seul obtint de conserver son épée.

Le major Chevalier conclut une capitulation dont voici les principales conditions. La troupe conserverait ses armes et resterait consignée à la caserne. Elle s'engageait à vingt jours de neutralité. Les munitions qui se trouvaient à la caserne devaient être partagées, et le commandant devait consigner entre les mains du Comité les fonds appartenant à l'État, qui y avaient été déposés.

Il s'agissait d'une somme de quinze mille francs appartenant à la Recette générale (1).

Les chefs du mouvement croyaient encore, sinon au triomphe de la République à Paris, du moins à cette levée en masse du Midi, dont Marseille devait être la base. Toutes leurs mesures n'avaient qu'un but : mettre les Basses-Alpes en état de fournir leur contingent d'hommes et d'argent à la lutte terrible qu'ils croyaient engagée. On va voir qu'à ce point de vue, ils continuèrent à agir avec habileté et décision.

Les caisses de la Recette générale, des receveurs des contributions indirectes, des receveurs de l'enregistrement, des douanes, etc., furent saisies et transportées à la Préfecture.

Une circulaire fut adressée dans chaque commune, prescrivant les mesures suivantes :

Un Comité de résistance de trois membres devait être élu, sur-le-champ, dans chaque chef-lieu de canton et dans chaque commune. Les Comités communaux devaient correspondre avec les Comités cantonaux, et ceux-ci avec le Comité central, à Digne. Toutes les municipalités étaient dissoutes et les Comités avaient pleins pouvoirs. Tous les juges de paix étaient révoqués et devaient être remplacés par le peuple au suffrage universel.

Les Comités communaux devaient veiller au désarmement de toutes les brigades de gendarmerie non encore désarmées. Le département étant comme en

(1) *Le Glaneur* est le seul journal qui ait fait connaître les actes du Comité insurrectionnel de Digne. Nous lui empruntons bon nombre de ces détails dont nous avons vérifié l'exactitude.

état de siége, les Comités devaient faire arrêter tous les individus accusés de crimes, meurtres, vols ou pillages ; les faire juger sans délai, et punir de mort les coupables. Ils devaient lever les impôts, amasser des subsistances, faire partir tous les jeunes gens valides qui n'auraient pas encore pris les armes.

Les Comités cantonaux devaient centraliser ces ressources et les diriger sur les points indiqués par le Comité central.

Les Comités communaux devaient, en outre, veiller à la subsistance des familles pauvres, dont les soutiens seraient en armes pour la défense de la République.

Ces mesures reçurent un commencement d'exécution dans un certain nombre de communes.

Le Comité central décida, en outre, qu'une solde suffisante serait donnée à tous les hommes sous les armes, à charge de veiller eux-mêmes à leur subsistance, et de payer tout ce qu'ils prendraient. Cette solde ne devait cependant être fournie qu'aux citoyens pauvres. Les chefs de commune devaient en dresser la liste et faire eux-mêmes la distribution. Il y eut deux paiements de faits ; mais le registre sur lequel se trouvaient les reçus des chefs de commune fut brûlé lors de l'évacuation de Digne, dans un but facile à comprendre.

La nuit du dimanche au lundi fut fort tranquille, malgré la présence d'une masse d'insurgés supérieure à la population entière de la ville. *Le Glaneur* en fait la remarque.

De quelque façon qu'on juge la conduite politique des promoteurs de l'insurrection des Basses-Alpes,

on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'ils ont quelque sujet d'être fiers d'avoir su agir avec autant d'énergie et de modération à la fois.

Pendant cette même nuit, la petite ville de Barcelonnette avait eu son mouvement insurrectionnel.

Barcelonnette est située dans la haute vallée de la Durance, au pied des grandes Alpes. Petit chef-lieu d'un tout petit arrondissement, elle semblait devoir, par sa position isolée, échapper aux orages de la politique. Il n'en fut rien.

L'ordre du Comité central de résistance de Digne y arriva dans la nuit du dimanche. Les trois républicains influents de l'endroit, Gastinel de Saint-Pons, Pascal Buff, et le libraire André, étaient naturellement désignés pour former le Comité de résistance cantonal. Ils se réunirent dans la nuit, et résolurent d'inaugurer leur entrée en fonctions par l'arrestation immédiate des autorités.

La population de la petite ville était, du reste, tout à fait dévouée au parti démocratique. A la pointe du jour, trois ou quatre cents hommes armés se réunissaient sur la place et désarmaient, sans coup férir, les gendarmes et les douaniers. Peu après, le sous-préfet, le procureur de la République et quelques autres fonctionnaires étaient arrêtés et emprisonnés.

La chose se fit promptement et sans violences; le Comité de résistance s'établit à la Mairie, et l'ordre ne tarda pas à se rétablir.

Un incident peu connu faillit rendre sanglante cette petite insurrection.

Il y avait, sur la frontière du Piémont, un certain

nombre de villages où n'avait pas pénétré l'esprit révolutionnaire. L'autorité y avait conservé tout son prestige; la nouvelle de l'arrestation du sous-préfet et du procureur y souleva les esprits. Quatre-vingts douaniers et deux ou trois cents paysans formés en garde nationale, marchèrent sur Barcelonnette à la délivrance des autorités.

La nouvelle en arriva bientôt à la ville républicaine, et y excita la plus vive irritation. La population valide se leva en masse; des dispositions de combat furent prises, et l'on se prépara à une lutte acharnée.

Le curé de Barcelonnette, témoin de ces apprêts de guerre civile, voulut tenter d'arrêter l'effusion du sang.

Autorisé par le Comité de résistance, il se rendit au devant des paysans. Il exhorta ces braves gens à ne pas commencer une lutte fratricide et sans résultat possible, puisque les destinées de la France se décidaient ailleurs. Il ne leur cacha pas qu'ils allaient être obligés de livrer un rude combat, s'ils persistaient dans leur dessein. Les paysans et les douaniers ne firent pas grande difficulté et regagnèrent leurs villages.

Cet incident n'eut pas d'autre suite.

A Digne, la garde nationale s'était réorganisée dans la matinée du lundi, et avait élu à l'unanimité le citoyen Baumé pour commandant.

Peu après fut présentée au Comité de résistance une adresse d'adhésion signée de trois cent cinquante

notables de la ville, dont beaucoup, dit-on, appartenaient au « grand parti de l'ordre (1). »

C'est encore dans cette matinée que le Comité de résistance rendit, à la sollicitation des paysans, un décret abolissant l'impôt des boissons.

L'acte était peu légal, mais il était fort habile, au point de vue révolutionnaire. Pour beaucoup de paysans du Midi, la diminution effectuée de l'impôt du sel et l'abolition promise de celui des boissons étaient les deux grandes raisons qui les attachaient à la République.

Les insurgés se livrèrent à une joie naïve. Des farandoles célébrèrent le décret. L'impôt aboli, il fallait en effacer les traces. Les plus animés voulurent faire un feu de joie avec les registres des droits-réunis. Le Comité de résistance leur en donna la permission.

L'auto-da-fé fut célébré sur le pré de Foire. C'est là le seul incendie allumé par les jacques.

L'ordre ne fut pas plus troublé que la veille.

Un meurtre avait été commis aux environs de Malijay. Le juge d'instruction fut mandé au Comité de résistance, et invité à commencer l'information comme en temps ordinaire.

Cependant le Comité recevait les nouvelles les plus funestes pour la cause républicaine. Il apprenait successivement la pacification complète de Paris et la tranquillité des principales villes de France. Marseille, surtout, sur laquelle les républicains des Basses-Alpes avaient compté, non-seulement n'était pas au pouvoir du peuple, mais ne s'était pas même insurgée.

(1) *Glaneur* du 26 décembre.

Sur le soir, un avis sûr arriva, annonçant la marche sur Digne du colonel Parson, parti de Marseille, avec le 14e léger.

Cette nouvelle surtout était grave. L'autorité devait être bien rassurée, puisqu'elle détachait de Marseille des troupes contre les départements voisins. Les membres du Comité sentaient leur insurrection réduite à l'impuissance; et, en même temps que la douleur de la République et de la liberté perdues, ils ressentaient, sans doute, le regret d'avoir inutilement exposé la fortune, la liberté et la vie de tant de milliers d'hommes.

Fallait-il continuer la résistance? Il semble que le parti le plus raisonnable était de se dissoudre à l'instant, et de ne pas prolonger une lutte sans but. La majorité du Comité en décida autrement. Plusieurs pensèrent, sans doute, que la défaite du parti démocratique n'était pas assez certaine, et tous sentirent certainement beaucoup de répugnance à paraître céder sur la seule nouvelle d'une troupe envoyée contre eux.

Le Comité décida donc qu'une colonne se porterait à la rencontre du 14e léger et lui disputerait le passage.

Une proclamation annonça au peuple qu'une colonne de troupes s'avançant par la route de Marseille, il fallait marcher à sa rencontre.

La masse qui ne savait pas tout, se montra pleine d'ardeur. Les tambours battirent le rappel; les sections désignées pour marcher se formèrent en bon ordre.

A sept heures du soir, cinq à six mille hommes s'ébranlèrent et partirent, pleins d'enthousiasme, au

chant de *la Marseillaise*. Gustave Jourdan, Buisson, Aillaud (de Volx), Cotte, Escoffier étaient avec eux. Quelques autres membres du Comité étaient restés à Digne avec le reste des insurgés.

Le mouvement du colonel Parson sur Digne n'était pas isolé.

Dès le samedi, le général Hecquet, commandant la division militaire de Marseille, s'était disposé à profiter de la tranquillité qui régnait dans cette grande ville pour étouffer les mouvements de résistance des départements voisins. Les nouvelles du Var et des Basses-Alpes devenant de plus en plus graves, il résolut de faire marcher, sans retard, sur ces deux foyers d'insurrection.

Le colonel Parson fut envoyé le premier avec un fort bataillon du 14e léger; il avait ordre de pousser jusqu'à Digne, par la route ordinaire qui su itla rive gauche de la Durance.

On ignorait encore, en ce moment, la prise de la Préfecture par les républicains.

Le colonel de Sercey dut aller par Brignoles et Barjols, opérer contre les démocrates du Var, et entrer ensuite dans les Basses-Alpes. Le colonel Vinoy dut marcher également sur ce département en traversant celui de Vaucluse. D'autres troupes étaient tenues en réserve.

De son côté, le préfet Dunoyer, arrivé à Gap, avait pu disposer d'un bataillon; il allait descendre sur Sisteron, et prendre à revers les insurgés.

Ce mouvement concentrique ne pouvait manquer d'écraser l'insurrection.

La troupe recommença, sinon à attaquer, du moins à tâter la position des républicains. Ceux-ci firent la meilleure contenance.

Une compagnie d'infanterie s'engagea dans un sentier qui conduisait au-dessus des crêtes occupées par les insurgés. Le succès de ce mouvement allait permettre une attaque vigoureuse sur le bourg.

La compagnie, assaillie à l'improviste dans un chemin creux, fut surprise, rompue et dispersée, laissant le capitaine, le sous-lieutenant et une vingtaine de soldats entre les mains des républicains. Ces prisonniers, conduits au bourg des Mées, furent un instant menacés.

Quelques furieux se jetèrent sur les deux officiers et menacèrent de les fusiller. Aillaud (de Volx) les arracha de leurs mains et les préserva de toute violence (1).

Cet échec compromettait la petite colonne de troupes. Le colonel Parson ne s'obstina pas à enlever une position aussi forte et bien défendue, il relâcha les parlementaires arrêtés et battit en retraite. Il rétrograda, le soir même, jusqu'à Vinon sur le Verdon, petite ville du Var à la limite des trois départements des Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône et Var.

Les pertes, étaient de part et d'autre de quelques hommes tués et blessés.

Les soldats avaient déployé leur bravoure ordinaire. On raconte que l'un d'eux, les deux poignets percés d'une balle, ne voulut pas abandonner son arme et eut

(1) C'est le capitaine fait prisonnier qui a déposé de ce fait au procès d'Aillaud (de Volx) devant le Conseil de guerre de Marseille.

la force de rejoindre ses camarades en serrant son fusil contre sa poitrine avec ses bras mutilés.

On dit aussi que parmi les républicains, la compagnie de Sisteron, commandée par le citoyen Férédoux, déploya beaucoup de résolution.

C'est dans la soirée qui suivit cette affaire que les républicains décidèrent la cessation de la résistance.

L'inutilité de la prolongation de la lutte était désormais évidente. Les chefs connaissaient la marche de forces nouvelles dirigées contre eux; ceux qui avaient voulu combattre pouvaient être satisfaits; s'ils se dispersaient, c'était après un succès et non après une déroute. Tous se séparèrent donc pour regagner leurs foyers ou pour se soustraire aux poursuites inévitables de l'autorité victorieuse (1).

Aillaud (de Volx), seul, ne consentit pas à poser les armes. Il s'entoura de quelques centaines d'hommes armés, traversa la Durance et se dirigea vers les montagnes de l'arrondissement de Forcalquier.

Les membres du Comité restés à Digne quittèrent

(1) Voici comment tous les journaux, y compris *le Moniteur*, mentionnent le combat des Mées : Le lieutenant-colonel Parson a rencontré les insurgés aux Mées. Après un combat de quelques instants, ils se sont enfuis dans toutes les directions. — Après bien des recherches, nous avons trouvé dans *le Courrier de Marseille* une mention de l'affaire, courte mais exacte, et enfin quelques détails plus précis dans la déposition du colonel de Sercey au procès d'Aillaud. Faute de documents, nous avons dû nous borner à donner un récit vrai, quant à l'ensemble, mais qui demanderait à être complété.

(Note de la première édition.)

— J'ai modifié ce premier récit, où s'étaient glissées quelques inexactitudes.

cette ville de leur côté, en congédiant les insurgés qui y étaient encore demeurés.

Ce jour-là, 10 décembre, le préfet Dunoyer entrait à Sisteron sans résistance avec le bataillon qu'il amenait de Gap. Le Comité de résistance de Sisteron ne s'enfuit pas et fut arrêté à l'Hôtel-de-Ville. M. Dunoyer séjourna à Sisteron le 11, et arriva, le lendemain, à Digne.

Tout y était rentré dans le calme le plus absolu.

Les colonels Parson et de Sercey avaient opéré leur jonction, le 11 ; ils remontèrent lentement la Durance avec quinze cents hommes d'infanterie, des hussards et du canon. Ils arrivèrent à Digne le 13.

Manosque avait été occupée, le 10, par un bataillon du 21ᵉ. Le colonel Vinoy venant d'Avignon, déboucha sur Forcalquier, le 12. De là, cet officier se dirigea rapidement à la poursuite d'Aillaud (de Volx), pour détruire le dernier rassemblement armé.

Aillaud avait passé la nuit du 12 à Fontienne ; le 13, il était à Saint-Étienne-les-Orgues, au pied des montagnes de Lure.

La petite ville de Saint-Étienne-les-Orgues était passée, en quelques jours, par d'émouvantes péripéties. *La Patrie* et beaucoup d'autres journaux après cette feuille, ayant raconté que le canton de Saint-Étienne avait été saccagé, la ville pillée, *les dames de quelques notables principaux violées*, etc., il n'est pas inutile d'entrer dans quelques détails.

Nous empruntons le fond de notre récit au *Glaneur des Basses-Alpes* du 26 décembre, qui reproduit la

lettre d'un réactionnaire de l'endroit, témoin oculaire des faits.

Le dimanche, 7 décembre, le bruit se répandit dans le bourg que la troupe et les autorités avaient réoccupé Forcalquier. Le fait était faux ; mais la nouvelle suffit pour relever le courage du « parti de l'ordre » qui était en majorité dans le bourg. Quelques heures après, une estafette insurgée arriva de Forcalquier, apportant une proclamation du Comité de résistance de cette ville qu'il se mit en devoir d'afficher.

Le maire de Saint-Étienne, M. Tardieu, alla droit à cet homme, et demanda de quel droit il affichait un placard séditieux.

L'insurgé répondit qu'il avait reçu ordre de le faire.

— Eh bien! moi, j'ai ordre de le déchirer, repartit le maire.

Et, joignant l'action à la parole, il lacéra la proclamation.

L'insurgé remonta à cheval et s'éloigna en disant que M. Tardieu et les réactionnaires de Saint-Étienne se repentiraient bientôt de cette audace.

Le soir même, on apprit la fausseté de la nouvelle du rétablissement de l'ordre à Forcalquier, et l'on trembla au souvenir de la menace faite par l'insurgé. Le départ de presque tous les démocrates de la contrée pour Digne aurait bien rendu la résistance facile, mais nul n'osa même y songer.

Le lendemain, un détachement d'insurgés armés, envoyés par Pascal, le président du Comité de Forcalquier, arriva à Saint-Étienne. Le chef se rendit à la Mairie et fit publier à son de trompe l'ordre à tous les

habitants de venir remettre leurs armes et munitions, sous les peines les plus sévères. On obéit.

Cela fait, le même chef prononça la révocation du maire et installa pour le remplacer une Commission révolutionnaire composée de quelques démocrates de l'endroit.

Pendant que cela se passait à la Mairie, deux individus de Saint-Étienne, les nommés Gendron et Chauvin, dit *le Glaneur*, ennemis personnels du maire, trouvant l'occasion propice, entrèrent chez M. Tardieu, et se livrèrent à la dévastation la plus complète. Glaces, meubles, pendules, vêtements, tout fut brisé, sali ou lacéré.

Le chef insurgé, averti aussitôt de ces excès, accourut avec ses hommes. Les deux coupables, pris sur le fait, furent arrêtés, enchaînés et conduits à la prison de Forcalquier. Le chef du détachement républicain, en partant, avait annoncé qu'ils seraient fusillés le lendemain, ce qui n'eut pas lieu, fort heureusement, du reste.

Deux jours se passèrent fort tranquilles. Le mardi, le bruit se répandit que l'insurrection était défaite et la ville de Digne évacuée. Le « parti de l'ordre » releva la tête.

On reprit les fusils déposés à la Mairie, on s'organisa en garde civique, on fit des patrouilles, on arrêta même quelques hommes revenant des Mées.

Le 12, au soir, nouvelle et affreuse panique. Aillaud (de Volx) approchait, disait-on, avec une bande exaspérée et avide de tirer une éclatante vengeance de ces exploits réactionnaires.

Un insurgé de sa troupe arriva, en effet, et somma la municipalité de se rendre à discrétion. La garde civique remit ses armes à la Mairie, et chacun attendit en tremblant.

Le 13, au matin, Aillaud entra avec trois à quatre cents hommes. Il passa vingt-quatre heures à Saint-Étienne-les-Orgues, et, dit *le Glaneur des Basses-Alpes :*

« Par une protection visible du ciel, il ne commit aucun excès ni aucunes représailles et se borna à exiger des vivres et du bois qui lui furent fournis abondamment. «

Tel est l'exact récit des pillages et des viols de Saint-Étienne-les-Orgues.

Le 14, au matin, le colonel Vinoy arriva à la tête d'un millier d'hommes de toutes armes. Aillaud s'était jeté dans la montagne de Lure avec ses derniers compagnons.

Trois républicains, deux étrangers au bourg et un de Saint-Étienne, furent faits prisonniers et fusillés sur-le-champ. Ce dernier se nommait Gaubert dit Béguin. Deux autres avaient été massacrés de même, de sang-froid, entre Fontienne et Saint-Étienne (1).

Nous regrettons vivement de ne pas connaître les noms de ces obscures victimes de la cause républicaine.

Une colonne mobile fouilla la montagne. Trois républicains furent encore fusillés. Aillaud (de Volx), servi par sa connaissance des lieux, et par une audace et une agilité surprenantes, échappa à toutes les pour-

(1) *Glaneur* du 26 décembre.

suites. Un jour, le lieutenant Franck et son détachement le surprirent; il échappa sous leurs coups de fusil. Un autre jour, serré de près par les voltigeurs du 54e, il franchit, dit-on, un précipice devant lequel s'arrêtèrent stupéfaits les plus agiles des soldats.

Dans le courant de janvier, Aillaud (de Volx), abandonné de ses derniers compagnons, traqué comme une bête fauve, chassé par la neige, posa enfin son fusil. Il se déguisa, se procura un faux passe-port sous le nom de Luc, traversa toute la Provence, et fut arrêté à Marseille, au moment de s'embarquer pour l'étranger. Il fut traduit devant un Conseil de guerre et condamné à la déportation. Il est mort à Cayenne. Le malheureux républicain laissait, nous a-t-on dit, une veuve et six enfants.

Le 15 décembre, Barcelonnette, le dernier point de France insurgé, fut occupé par le préfet Dunoyer à la tête de quelques compagnies d'infanterie.

La grande insurrection des Basses-Alpes était finie. Il n'y avait plus qu'à réorganiser le pays.

Ce ne fut pas sans peine qu'on reconstitua les municipalités.

A Forcalquier, M. Bavoux, avocat de Marseille, envoyé comme sous-préfet provisoire, trouva les plus grandes difficultés. Personne ne voulait accepter de fonctions publiques.

On va voir par un récit emprunté au *Mémorial d'Aix* de quelle façon, au moins originale, M. de Sercey reconstitua la municipalité de Château-Arnoux, le village qu'habitait Aillaud (de Volx).

« La colonne de M. de Sercey arrive à la commune

de Château-Arnoux. Le commandant demande le maire. On lui répond qu'il est parti avec tous les hommes valides du village rejoindre les insurgés. Il demande l'adjoint, les conseillers municipaux. Ils étaient tous également partis. Il fallait pourtant au chef de l'expédition une administration quelconque pour délivrer des billets de logement et préparer des vivres à la troupe.

« M. de Sercey avise un habitant sur la place, d'une tournure assez convenable.

« — Approchez, lui dit-il, je vous nomme maire.

« — Monsieur le colonel, vous me faites beaucoup d'honneur ; mais dans les temps où nous vivons, je ne veux pas d'un emploi aussi périlleux.

« Un second, puis un troisième indigène de Château-Arnoux, refusent pareillement, et s'excusent en faisant valoir les mêmes motifs.

« M. de Sercey n'y tient plus ; il fait avancer quatre hommes et un caporal.

« — Allez à la Mairie, enfoncez les portes, installez Monsieur, dit-il, en désignant le dernier récalcitrant, sur le fauteuil de maire ; s'il fait la moindre résistance, qu'il soit fusillé à l'instant.

« Le pauvre maire malgré lui dut s'exécuter en présence d'arguments aussi irrésistibles. Un arrêté de nomination fut aussi vite improvisé qu'un magistrat municipal. On lui fabriqua un adjoint et un Conseil municipal par le même procédé expéditif et militaire.

« Et voilà comme quoi la commune de Château-Arnoux est dotée d'une municipalité qui ne pactisera plus avec les ennemis de l'ordre. »

L'état de siége fut appliqué avec toute sa rigueur. Le nombre des arrestations fut immense et celui des condamnés à la déportation approcha de mille, chiffre énorme pour un département aussi peu peuplé. Le désarmement de la population fut exécuté de la façon la plus complète (1). La terreur fit son œuvre, comme dans le Var. Dans certaines communes, les bras manquèrent pour les travaux des champs. La déportation et l'exil avaient littéralement dépeuplé ces villages.

Le colonel Fririon, commandant de l'état de siége, publia divers arrêtés analogues à ceux que nous avons déjà cités ailleurs.

Une circulaire déclara complices de l'insurrection ceux qui donneraient asile aux insurgés fugitifs ou leur fourniraient des secours en vivres ou en argent. Une autre annonça la mise sous séquestre des biens de tous les insurgés fugitifs qui ne se rendraient pas dans le délai de dix jours. Une autre encore arrêta que des garnisaires occuperaient les maisons et seraient nourris aux frais des fugitifs, jusqu'au moment où ils se seraient constitués prisonniers.

L'ordre se rétablit donc, et la tranquillité fut bientôt complète. Le vote du 20 décembre fut encore plus remarquable dans les Basses-Alpes qu'ailleurs. Il n'y eut pas même sept cents suffrages négatifs, et les abstentions ne furent guère plus nombreuses qu'à l'ordinaire.

(1) Le maniement des fonds provenant de la vente de fusils pris aux habitants des Basses-Alpes, amena une affaire criminelle dans laquelle le colonel de Sercey, dont nous avons parlé souvent, fut condamné à l'emprisonnement pour concussion.

Nous allons terminer ce chapitre par le récit rapide des troubles qui agitèrent le département de Vaucluse (1).

Ce département, longtemps célèbre par son exaltation royaliste et catholique, était, en 1851, l'un des plus ardents pour la cause démocratique. Cependant, bien que les passions y fussent vives et les idées exaltées, il ne s'y produisit qu'une tardive insurrection qui semble avoir été le contre-coup de celle des Basses-Alpes.

Ainsi, Avignon resta calme pendant les cinq premiers jours qui suivirent les événements. Orange fut fort agitée, mais ne s'insurgea pas. Un rassemblement entra, le 4, à la Mairie, et essaya d'envahir la Sous-Préfecture; il fut dispersé sans peine par une charge du 11e dragons.

Les nouvelles reçues de Paris, Lyon et Marseille paraissaient avoir assuré la tranquillité, lorsque l'insurrection éclata, le dimanche 7 décembre, à Apt, sous-préfecture limitrophe des Basses-Alpes.

Une petite bande venue de Forcalquier, dit le général d'Antist dans son rapport, entra à Apt dans la journée du dimanche, s'empara des autorités et de la gendarmerie. Le tocsin sonna : tous les villages voisins se levèrent en masse. Le soir, il y avait plus de deux mille insurgés réunis.

Les chefs résolurent de marcher immédiatement sur Avignon. La distance est grande d'Apt à Avignon;

(1) Ce récit est malheureusement incomplet. Je n'ai eu d'autres sources d'informations que le maigre rapport du général d'Antist et quelques relations des journaux du temps.

c'est le département de Vaucluse à traverser dans sa longueur. Ils se mirent en marche. Le lendemain, le général d'Antist, prévenu de ce mouvement, envoya contre les insurgés une petite colonne de trois compagnies de ligne et de cinquante hussards. Cette colonne avait dépassé Lisle, chef-lieu de canton, à quelques lieues à l'est d'Avignon, lorsqu'elle se trouva en présence des insurgés.

Leur nombre avait énormément grossi. Le tocsin sonnait dans tous les villages des montagnes du Luberon, petite chaîne parallèle à la Durance. Des bandes armées accouraient de toutes parts. La colonne eût été compromise en essayant d'arrêter un pareil débordement. Elle se replia sur Avignon.

Les insurgés entrèrent à Lisle triomphant de leur facile victoire.

La garde nationale de cette petite ville avait fait mine de s'armer pour la défense de l'autorité; les insurgés s'emparèrent de ses fusils et de son drapeau.

La colonne de troupes en retraite tomba au milieu de groupes épars d'Avignonnais qui quittaient la ville pour rejoindre les insurgés. On échangea quelques coups de feu, et la troupe fit un certain nombre d'arrestations.

Les insurgés avaient couché à Lisle. Le lendemain, la plupart des chefs, découragés par les nouvelles qu'ils recevaient de tous côtés, comprirent l'inutilité de leur tardive insurrection, et ordonnèrent la retraite.

Quelques bandes restèrent cependant aux environs de Lisle. Le général d'Antist résolut de les enlever. Le 10, après midi, un détachement de cinquante fan-

tassins partit en omnibus pour Carpentras, suivi d'un escadron de hussards. Le commandant de France dirigeait cette petite expédition.

Il s'établit à Carpentras, comme pour y passer la nuit.

A onze heures du soir, il partit pour Lisle, où un millier d'insurgés étaient encore dans la journée. Lorsqu'il arriva, ce rassemblement avait quitté la ville depuis deux heures. Apprenant alors qu'une autre bande se trouvait vers Cavaillon, le commandant résolut d'aller la surprendre. Il marcha toute la nuit, fit en route deux ou trois prisonniers qui furent fusillés sur-le-champ. A la pointe du jour, il tomba à l'improviste sur une bande qui fut surprise et dispersée sans grande résistance.

Le mercredi, le colonel Vinoy partit avec un fort bataillon du 54e, deux escadrons de hussards, et vingt-cinq gendarmes. Il rétablit les autorités à Apt, et entra dans les Basses-Alpes où nous l'avons vu poursuivant Aillaud (de Volx) (1).

Le département de Vaucluse fut mis en état de siége. On y fit un nombre considérable d'arrestations; un homme fut tué à Courthezon en essayant de fuir devant la troupe (2). Vaucluse fournit aussi son contingent à la déportation et à l'exil. Le chiffre exact est inconnu, mais il dut être considérable.

(1) Rapport du général d'Antist.
(2) *Courrier de Marseille.*

CHAPITRE VIII

DÉPARTEMENTS DU MIDI

ARDÈCHE ET DRÔME

Mouvement de l'Ardèche. — Attaque de Privas et de Largentière. — La Drôme. — L'état de siége. — Les sociétés secrètes. — Tentatives de résistance au chef-lieu. — Le chef des sociétés secrètes. — Ordres et contre-ordres. — La ville de Crest. — Insurrection du canton de Saillans. — La tour de Crest. — Combat. — Les insurgés de Grâne et de Chabrillant. — Les otages. — Déroute des insurgés. — Arrivée des renforts. — Attaque du plateau. — Insurrection de Dieu-le-Fit, Bourdeaux, Puy-Saint-Martin. — Caractère de ce mouvement. — Le maire de Poët-Célarde. — Concentration à Saou. — Rencontre du Val-de-Lambre. — Succès des insurgés. — Attaque du pont de Crest. — Combat acharné. — Dispersion des insurgés. — Mouvement de Loriol. — Agitation à Montélimar. — Insurrection du canton de Marsanne. — Marche de la troupe. — Le parlementaire. — Combat de Saint-Marcel. — La troupe battue. — Sortie de la garnison. — Pacification de la Drôme.

La contrée montagneuse, et naguère encore un peu sauvage, qui forme le département de l'Ardèche, avait été singulièrement travaillée par les sociétés secrètes. Bien avant le 2 décembre, la réaction s'y sentait débordée et impuissante à arrêter, par les moyens ordinaires, la propagande révolutionnaire. Le département avait été mis en état de siége sans que la situation se fût sensiblement modifiée.

Il s'y produisit en décembre des mouvements nombreux, mais sur lesquels il n'existe que fort peu de

documents. Notre récit en sera forcément très-succinct.

L'insurrection éclata, dès le 4, dans l'arrondissement de Privas. Des bandes qui paraissaient avoir été fort nombreuses, venues, surtout de Saint-Vincent, Barrès, Saint-Léger, Bressac, Baix, Cruas, Saint-Symphorien, se portèrent sur Privas. Le général Faivre les repoussa après un combat assez vif, livré à l'entrée de la nuit, à quelque distance de la ville. Cependant, ces bandes ne se dispersèrent pas. Elles tinrent la montagne pendant plusieurs jours vers Aubenas, Vals, Bourg-Saint-Andéol.

Le général Faivre s'était empressé de demander des secours à Valence. Le général Lapène lui envoya de cette ville deux pièces de canon avec une escorte suffisante. Elles descendirent par la rive gauche du Rhône, pour éviter la Voulte, les Charmes, etc., communes qui venaient de s'insurger. Le détachement traversa sans encombre le défilé du Pouzin, très-mauvaise localité, dit le général Lapène, et arriva sans incident à Privas (1).

Toute la partie du département qui avoisine Valence, se mit aussi en insurrection, notamment Saint-Péray, Guilleraud, etc.

Largentière, chef-lieu d'arrondissement, fut attaqué par des bandes nombreuses. La garnison se défendit vigoureusement. Le sous-préfet, Nau de Bauregard, fit une sortie à la tête d'une compagnie de grenadiers,

(1) Rapport du général Lapène.

et fit des prisonniers aux insurgés, qui battirent en retraite.

Ils ne paraissent cependant s'être entièrement dispersés que vers le 10 ou le 11, lorsque la résistance parut complétement inutile.

Le département de la Drôme est formé de la partie méridionale du Dauphiné. On connaît les opinions politiques de cette vaillante province. Elle commença la révolution et lui resta fidèle, surtout aux mauvais jours de 1815 et 1816. C'est à elle que songeait cet orateur du temps de la Restauration, qui menaçait un jour les royalistes d'une Vendée de patriotes.

En 1848, le Dauphiné ne démentit pas ses vieilles traditions; il ne nomma guère, tant dans l'Isère que dans la Drôme, que des représentants de l'opinion républicaine avancée.

Les habitants de la Drôme avaient embrassé le parti démocratique avec une chaleur extrême. Dès 1850, l'agitation était grande dans ce pays qui ne voyait qu'en frémissant les progrès de la réaction. Toutefois, les haines politiques étaient moins violentes qu'en Provence et en Languedoc; l'absence d'un parti légitimiste influent y rendait la lutte moins envenimée. Les convictions y étaient peut-être plus profondes, l'énergie supérieure, mais plus grande aussi la modération.

Le département était en état de siége depuis la découverte du complot de Lyon. Néanmoins, de fréquentes arrestations, des condamnations, des persécutions, toutes les rigueurs de l'autorité militaire n'avaient nullement réussi à ralentir les progrès du

mouvement républicain. L'espoir d'une victoire complète en 1852 faisait tous les esprits inaccessibles au découragement. Les sociétés de Montagnards couvraient le pays ; elles avaient de nombreux affiliés dans les moindres villages. Ceux des républicains qui n'avaient pas voulu en faire partie n'en connaissaient pas moins le secret, et comptaient bien se servir de cette force si une lutte devenait nécessaire.

L'état de siége avait profondément irrité ces populations fières et peu endurantes. Les saisies, les procès, les poursuites, les condamnations, avaient rempli le pays de contumaces. Loin de fuir à l'étranger, ils restaient cachés dans le pays, attendant 1852. Les montagnes, les forêts, et par dessus tout la complicité d'une population entière, leur rendaient la chose facile. Ils trouvaient partout asile dans les domaines comme dans les chaumières. Bien peu, même parmi leurs ennemis politiques, auraient osé leur refuser un gîte et des aliments. On s'imagine sans peine quelles passions ces hommes toujours traqués, toujours inquiets, devaient souffler au cœur des paysans.

Cette situation était grave, et il ne fallait pas beaucoup de clairvoyance pour voir là tous les éléments d'une redoutable insurrection.

La position topographique du département contribuait à y rendre un soulèvement infiniment dangereux pour le Coup d'État.

Placé en face de l'Ardèche dont les dispositions étaient semblables, le département de la Drôme coupe d'une manière absolue toute communication entre Lyon et Marseille, c'est-à-dire, dans la situation, entre

Paris et le Midi. Qu'on juge de l'effet produit et sur le peuple et sur l'autorité par le manque de nouvelles de Paris dans toute la contrée que nous venons de parcourir. Il est très-probable que si l'autorité n'était restée maîtresse de Valence et de Montélimart, le 4 et le 5, la levée en masse du Midi s'effectuait.

Ce qui fit le salut de l'autorité dans la Drôme fut, croyons-nous, ce qui devait précisément assurer le succès de l'insurrection, c'est-à-dire l'organisation secrète. Ceci mérite explication.

A l'élan spontané, au soulèvement universel, à la furieuse impétuosité qui font la force d'un mouvement populaire, les sociétés secrètes substituaient l'obéissance passive à un mot d'ordre, au signal d'un chef.

Elles subordonnaient la force et la conscience du peuple à la conscience et à l'énergie de quelques individus. Que ces individus, ces chefs, fussent, comme on l'a vu quelquefois, des hommes consciencieux et intrépides, le soulèvement populaire prenait un double et redoutable caractère de spontanéité et de discipline, devant lequel tombait toute résistance.

Mais qu'ils fussent, comme il arrive dans plusieurs cas, des hommes sans caractère, faiblissant sous la responsabilité de leur rôle, et la discipline tuait la spontanéité, l'élan individuel ne suppléait pas à la direction.

On a vu, parfois, des insurrections partielles fomentées par des sociétés secrètes; des révolutions, jamais.

Le nombre des Montagnards affiliés dans la Drôme dépassait trente mille. Aux fondateurs et aux chefs primitifs de la société avaient succédé, à la suite d'obscures intrigues, des hommes nouveaux.

L'envieuse jalousie de toute supériorité, qui est l'une des plaies de la démocratie, avait eu, paraît-il, une grande part dans ces transformations souterraines. Au moment du 2 décembre, les chefs suprêmes étaient, le président du Comité directeur, surtout, des hommes d'une intelligence et d'une énergie fort ordinaires. Ce dernier était un jeune homme sans influence, peu instruit et très-indécis. Il était peu capable de prendre une résolution et encore moins de rien diriger, une fois la résolution prise. Le secret dont il était entouré donnait à ses ordres, auprès de la masse des affiliés, un prestige que son incapacité devait rendre funeste à son parti (1).

L'autorité disposait dans la Drôme de forces militaires assez importantes. Valence avait une garnison d'artillerie, Romans un bataillon du 32e de ligne, Montélimart deux dépôts, l'un du 13e, l'autre du 63e de ligne. Il n'en est pas moins vrai que ces forces eussent été bien faibles, si les trente mille affiliés de la Drôme se fussent levés en masse, comme faisaient en ce moment les dix mille des Basses-Alpes.

La nouvelle de la dissolution de l'Assemblée nationale se répandit dans la journée du 3 décembre. Tout

(1) Nous tenons beaucoup de ces détails d'un homme d'esprit très-mêlé aux luttes du parti démocratique dans la Drôme en 1848, aujourd'hui rallié au gouvernement impérial et maire d'une commune importante. *(Note de la première édition.)*

le département tressaillit comme frappé d'une secousse électrique. L'agitation fut immense. Dans une multitude de communes, on se prépara ouvertement au combat; on se procurait de la poudre, on fondait des balles, sans songer à se cacher. Cependant, pas d'explosion immédiate. On attendit partout le signal. Les chefs de section des Montagnards partirent presque tous pour Valence, chercher des ordres.

Dans cette ville, l'animation était grande. Beaucoup parmi les républicains modérés, surtout, doutaient que le préfet et le général donnassent leur adhésion aux décrets présidentiels, et, dans cette croyance, s'opposaient à un mouvement insurrectionnel. Beaucoup de conseillers généraux étaient accourus à Valence. A peine arrivé, l'un d'eux se présenta au cabinet du préfet, et engagea vivement cet administrateur à convoquer immédiatement le Conseil général en session extraordinaire, et à le charger de veiller au maintien de l'ordre et à la défense de la Constitution.

« Il n'y a plus de pouvoirs légaux, disait-il, le Conseil général élu du suffrage universel reste la seule autorité légitime. »

Le préfet discuta quelque temps la proposition et finit par y opposer une fin de non-recevoir.

Le conseiller ne se tint pas encore pour battu. Il prit sur lui d'adresser une lettre de convocation à ses collègues. Un certain nombre essayèrent de se constituer, mais sans succès.

Pendant ces essais de résistance légale, voici, si nos renseignements sont exacts, ce qui se passait parmi les Montagnards.

Beaucoup de chefs de section pressèrent leur chef suprême de donner le signal immédiat du mouvement, de profiter du premier moment de surprise pour s'emparer du télégraphe et enlever la Préfecture par un coup de main vigoureux. Le chef s'y refusa catégoriquement, et déclara ne vouloir agir que selon l'attitude de Paris et de Lyon. Les chefs de section durent revenir dans leurs cantons, se tenir prêts et attendre un nouveau signal.

Ceci fut fort heureux pour l'autorité. C'était au moins quarante-huit heures gagnées. Délai immense dans une pareille situation.

Pendant ce temps, les dépêches du gouvernement allaient passer librement, rassurer les fonctionnaires dans tout le Midi, et décourager le parti démocratique.

Le jeudi soir, lorsque tout espoir de voir les chefs de l'autorité faiblir ou s'associer à la résistance fut pleinement évanoui, beaucoup de républicains songèrent plus vivement encore à en appeler à la force.

Un homme influent et n'appartenant point aux sociétés secrètes, courut chez le chef qu'il connaissait, le pressa de se servir de l'arme qu'il avait en main, et de donner le mot d'ordre d'insurrection. Le chef hésitait toujours. Son interlocuteur lui exposait l'importance de Valence, la facilité de s'emparer de l'autorité (il indiquait un terrible moyen de diversion, l'incendie des meules à fourrage et des casernes de l'artillerie); Valence à nous, le télégraphe coupé et les nouvelles interceptées, ajoutait-il, tout le Midi monte jusqu'à Valence (1).

(1) Nous tenons ces détails de l'un des deux interlocuteurs. — On

Une semblable résolution demandait plus d'énergie que n'en avait l'homme auquel on la proposait. Il se récria et ne décida rien.

Cependant, de nouvelles excitations lui firent envoyer le mot d'ordre d'insurrection aux cantons ruraux, mot d'ordre qui fut expédié le vendredi matin. Dans l'après-midi, l'arrivée de la dépêche télégraphique annonçant la répression de la résistance de Paris l'intimida tellement, qu'il envoya partout contre-ordre, mandant que tout était perdu, que personne ne bougeât.

Ce contre-ordre n'arriva pas dans certains cantons et ne fut pas obéi dans d'autres. De là ces mouvements tardifs, désordonnés, sans entente, mais impétueux, qui ébranlèrent une partie du département.

La petite ville de Crest, située à vingt-huit kilomètres sud-est de Valence, sur la rive droite de la Drôme, est le point central où viennent se croiser les routes qui conduisent au chef-lieu les habitants de la majeure partie des arrondissements de Die, Nyons et même Montélimart. Dans un cas d'insurrection, Crest était un point stratégique important, puisque la majeure partie des rassemblements qui voudraient se porter sur le chef-lieu devaient nécessairement y faire leur jonction.

Le 3, au soir, à la première nouvelle des événements, trois ou quatre cents ouvriers avaient parcouru les rues de la ville, dévasté les bureaux d'octroi et menacé la caserne de gendarmerie. Le maire, Mous-

comprendra facilement que nous ne pensions pas pouvoir nommer les personnes désignées comme nous l'avons fait pour Clamecy, Marmande, Béziers, etc., aucune d'elles n'ayant été jugée et ces faits nous ayant été racontés confidentiellement. *(Note de la première édition.)*

tier, avait réussi à calmer cette première effervescence que n'encourageaient pas les chefs des Montagnards de la ville.

Le 4, le général Lapène, qui jugeait parfaitement de l'importance de ce point, y envoya le capitaine Gillon avec soixante artilleurs à pied ou à cheval. Des arrestations furent opérées, et le calme se rétablit. M. Léchelle, conseiller de préfecture, délégué à Crest, y arriva le vendredi matin et s'occupa avec la plus grande activité de relever le moral des habitants réactionnaires. Secondé par le maire, il y réussit assez bien. Une garde civique, peu nombreuse il est vrai, s'organisa, et le commandement en fut confié à M. de la Bretonnière. Dès ce moment, le maintien de la tranquillité à l'intérieur de Crest fut assuré.

Le soir de ce jour, 5 décembre, un exprès venu de Die, chef-lieu d'arrondissement, à soixante kilomètres à l'est de Valence, au centre de la vallée supérieure de la Drôme, apporta une dépêche du sous-préfet, M. de Chazelles.

Ce fonctionnaire représentait sa situation comme très-grave. Toutes les communes environnantes se préparaient ouvertement à l'insurrection. Il n'y avait pas de moyens de résistance, et il demandait de prompts secours.

Une compagnie du 32e de ligne fut expédiée de Romans, le samedi matin, et reçut ordre de se rendre à Die, en passant par Crest. Elle arriva dans cette dernière ville à une heure de l'après-midi.

Dans l'intervalle, le contre-ordre des sociétés secrètes

de Valence arriva à Die, et l'agitation se calma d'elle-même, sans avoir produit d'événements graves.

Ce contre-ordre ne fut pas transmis par la faute, dit-on, du chef de section de Crest, aux communes des environs, ni aux cantons sud de la rive gauche de la Drôme. Dans la nuit du vendredi au samedi, le tocsin commença à sonner dans presque tous les villages du canton de Saillans, puis dans ceux du canton de Crest.

Des rassemblements formés à Beaufort, Mirabelle, etc., traversèrent Saillans et se dirigèrent sur Crest, en suivant la vallée, par la rive droite de la Drôme. Beaucoup de ces bandes étaient conduites par leurs maires en écharpe et portant en tête le drapeau tricolore de la commune. Armées de fusils de chasse et assez dépourvues de munitions, ces premières bandes républicaines, quoique peu nombreuses encore, ne laissaient pas que d'être redoutables.

La nouvelle de leur approche fit retenir à Crest la compagnie du 32e. Le capitaine d'artillerie Gillon, chef de la garnison, envoya un piquet de cavalerie reconnaître les insurgés. La troupe arriva au village d'Aouste, à deux kilomètres de Crest, au moment où le maire parlementait avec les paysans. Ce maire, nommé M. Gresse, avait fait de grands efforts pour dissuader le rassemblement de continuer sa marche. Ses exhortations n'avaient pas été toutefois sans succès. Les gens de Saillans et ceux de quelques autres villages se retirèrent.

Le rassemblement, réduit par cette défection à trois cents hommes environ, ne se découragea pas. Animé

par quelques hommes intrépides, il forma le projet audacieux d'enlever de vive force la ville de Crest.

La route de Crest suit, depuis Aouste, une jolie plaine, assez large et fort propre aux mouvements de la cavalerie. Les républicains, craignant d'être culbutés en plaine par les artilleurs à cheval et les gendarmes, gagnèrent les flancs de la montagne qui borde la vallée et s'avancèrent sur Crest par les hauteurs.

Crest est situé à un étranglement de la vallée. La montagne projette en cet endroit un contre-fort rocheux qui s'abaisse rapidement, se dirigeant droit à la rivière, et finit par un escarpement brusque, la dominant à trois cents pas de distance. La ville est bâtie sur les dernières pentes, le long de la rivière.

La crête de ce contre-fort forme un petit plateau large d'une vingtaine de mètres, très-long, planté en vignes et bordé de rochers. Un peu au-dessous du pont où le plateau finit par un escarpement, se dresse une haute et solide tour carrée, reste des anciens remparts de Crest. D'un côté, elle commande toute la ville, de l'autre, quoique sa base soit au-dessous du plateau, elle est assez élevée pour que ses créneaux le dominent sur une assez grande étendue.

Les trois cents paysans républicains descendant de la montagne suivaient ce plateau; ils marchaient rapidement, allant droit à la tour. Ils comptaient, sans doute, la trouver sans défense, et comprenaient fort bien que la possession de ce poste allait leur assurer la possession de la ville.

Le capitaine Gillon n'avait eu garde de laisser dégarni un point aussi important. La garde civique,

commandée par M. de la Bretonnière, était sur la plate-forme de la tour avec un détachement d'artilleurs. Le capitaine Frézière, avec une section de sa compagnie du 32ᵉ, s'était posté au haut de l'escarpement, sur le plateau même, autour d'une chapelle, couvert par des murs de clôture et protégé par le feu de la tour.

Le reste de la garnison occupait des barricades élevées aux principales issues de la ville. Le capitaine Gillon était à peine au haut de la tour, que les paysans parurent descendant le plateau très-résolûment.

Les sentinelles crièrent : qui vive ! et firent feu.

Les républicains ripostèrent au cri de : *vive la République! vive la liberté!* et se portèrent en avant.

Une vive fusillade du détachement d'infanterie et des gardes civiques, tirant par les créneaux de la tour, les arrêta. Le feu fût très-vif pendant quelques instants de part et d'autre. Les soldats et les gardes civiques se battant à couvert, n'eurent pas un blessé. Les républicains que rien ne protégeait contre les balles, reculèrent bientôt, renonçant à enlever une position aussi forte.

Seulement, ils s'arrêtèrent à quelques cents pas en arrière sur le plateau et se disposèrent à camper. Ils allumèrent des feux de bivouac et placèrent très-bien leurs vedettes dont on entendit toute la nuit, d'intervalle en intervalle, le cri : *sentinelle, prenez garde à vous !*

Cette vigueur dans l'attaque et ces précautions militaires chez une petite bande de paysans, frappèrent les

officiers d'une surprise dont on retrouve la trace dans le rapport du général Lapène (1).

Ceci se passait vers cinq heures. A sept heures, on entendit le son du tambour et le chant de *la Marseillaise* sur l'autre rive de la Drôme. La situation devenait difficile. Si ces insurgés se montraient aussi braves que ceux du plateau, la ville courait grand risque d'être enlevée. Il est vrai que la rivière grossie par les pluies d'hiver n'était pas guéable, et le pont défendu par une forte barricade présentait un obstacle sérieux. La barricade, sorte de petite redoute construite par l'artillerie, était un peu au delà du pont, sur une place entourée de quelques maisons, au point de jonction des routes de Loriol et de Montélimart. Vingt-cinq soldats d'infanterie, commandés par le sous-lieutenant Ollivier, se tenaient derrière avec dix artilleurs à cheval.

Les insurgés venaient de Grâne et de Chabrillant, deux fortes communes du canton de Crest (sud). Ces deux villages avaient des condamnés contumaces, qui furent probablement les instigateurs du mouvement.

On prêchait depuis huit jours une mission à Grâne. — Les missionnaires n'avaient-ils pas fait, dans leurs sermons, quelque excursion dans le domaine de la politique ? — On n'ose guère affirmer le contraire si l'on se souvient des aménités que le clergé d'alors adressait en chaire aux démocrates. Ceci expliquerait, sans toutefois l'excuser, la façon dont les paysans traitèrent ces missionnaires.

(1) Ce rapport, très-détaillé et généralement fort exact, est au *Moniteur*, numéros des 21 et 22 décembre 1851.

Le mouvement éclata, le samedi, vers midi. La foule courut au presbytère et s'empara des missionnaires, du curé de Grâne, de son vicaire et du curé de Montéléger. On les conduisit sur la place au milieu de cris, d'injures et de menaces peu rassurantes.

« Les femmes, dit l'abbé Forget dans une lettre publiée par divers journaux, les femmes étaient plus exaltées que les hommes. Elles nous injuriaient et applaudissaient à notre arrestation, disant que c'était bien fait. »

Un certain nombre d'habitants réactionnaires ne tardèrent pas à partager le sort des prêtres. Quand la bande se mit en marche, ils furent conduits à la queue de la colonne. Quelques prêtres obtinrent d'être menés en voiture.

La bande de Grâne se recruta à Chabrillant où des scènes semblables se passèrent, et le rassemblement, fort de six à sept cents hommes, se mit en marche pour Crest en remontant la rive gauche de la Drôme.

Il paraît certain que ces paysans avaient conçu une pensée qui honore peu leur courage et leur générosité : mettre leurs otages en tête de la colonne et les pousser devant eux en s'en servant comme d'un rempart contre le feu de la troupe.

Arrivés en face de la barricade, ils firent effectivement passer en tête les prêtres et les autres otages. Mais, soit que certains insurgés s'y opposassent, soit pour tout autre motif, la chose fut loin de se faire d'une manière complète, et les otages se trouvèrent pêle-mêle avec les insurgés.

Des gens capables de faire un pareil calcul ne se sen-

taient pas très-braves. Au premier feu de file des soldats, un désarroi complet se mit dans le rassemblement. Les dix cavaliers en profitèrent, et débouchant de derrière la barricade, ils poussèrent une charge audacieuse sur les insurgés.

La fusillade des soldats avait tué et blessé quelques insurgés sans atteindre aucun des otages. Le désordre produit par ce premier feu était tel, qu'à l'arrivée des artilleurs à cheval, toute la masse prit honteusement la fuite. Quelques-uns, à peine, se retournèrent pour faire feu. Le brigadier Cardinal fut tué d'une balle. Presqu'en même temps, le maréchal-des-logis Carrier atteignit un des fuyards et lui cria : « bas les armes ! » Cet homme fit mine de jeter son fusil, et lorsque le militaire relevait son sabre sans méfiance, il le tua d'un coup de fusil.

Il fut plus tard dénoncé par beaucoup de ses camarades et condamné à mort par un Conseil de guerre. Il se nommait Soulier. Sa peine fut commuée par le Président de la République.

Cette insurrection de Grâne et Chabrillant n'est, du reste, qu'une exception unique dans un pays où les paysans républicains se montrèrent aussi modérés que courageux.

Le rapport sur ces événements étant arrivé le soir même à Valence, le général Lapène, frappé de l'importance de la position de Crest, s'empressa d'y envoyer des renforts.

Le chef d'escadron d'artillerie, Delamothe, partit aussitôt de Valence avec une pièce de huit et un obusier de 0 mèt. 15 cent., largement approvisionnés de

boulets et mitraille, avec une nombreuse escorte d'artilleurs à cheval et de servants armés de carabines à tige. Le lieutenant Tricoche qui était à Chabeuil avec quarante artilleurs, reçut également ordre de se rendre à Crest. Tous ces renforts y arrivèrent à quatre heures du matin.

Le commandant Delamothe, s'étant rendu compte de la situation, résolut de commencer par déloger à l'instant les trois cents républicains qui bivouaquaient sur le plateau. Leur présence sur ce point était gênante pour la troupe, et pouvait devenir dangereuse s'ils recevaient des renforts. En se prolongeant sur leur droite, ils auraient pu couper les communications avec Valence qu'il importait de tenir ouvertes.

L'obusier fut hissé sur un petit plateau proche de la tour, de manière à prendre les insurgés à revers. Une section du 32e devait les attaquer de front, pendant qu'une autre, disposée en tirailleurs sur le revers est de la montagne, les menacerait en flanc. Un détachement de cavalerie conduit par un officier devait aussi gagner le plateau sur leurs derrières.

Les paysans, un peu découragés par la prompte déroute de leurs amis de la rive gauche, avaient espéré voir arriver des renforts pendant la nuit. Le matin, se voyant seuls, ils avaient déjà résolu la retraite, lorsqu'un premier coup de canon donna le signal de l'attaque.

La troupe exécuta les mouvements ordonnés avec beaucoup de vigueur, mais elle ne réussit pas à couper les insurgés qui gagnèrent la montagne en

tiraillant avec l'infanterie, et disparurent sans laisser de prisonniers (1).

Le commandant Delamothe était à peine de retour de cette petite expédition, qu'il apprenait par la rumeur publique l'insurrection générale des cantons au delà de la Drôme. On annonçait qu'une nouvelle et formidable colonne allait bientôt se présenter à la tête du pont.

Cette nouvelle était exacte. De graves événements venaient de se passer dans toute cette région.

A 40 kilomètres environ, au sud de Crest, se trouve la ville de Dieu-le-Fit. L'opinion démocratique dominait dans cette petite cité manufacturière et commerçante. Un pharmacien, nommé Darier, homme énergique, actif, très-populaire, avait été l'organisateur du parti dans ce canton. La population ouvrière de la ville était toute sous son influence.

Entre Dieu-le-Fit et Crest, s'étend le canton de Bourdeaux. C'est un pays montagneux, assez riche et plus éclairé que ne sont d'ordinaire les pays de montagnes. Une grande partie de la population est protestante, ce qui n'avait fait qu'y rendre plus facile la diffusion de l'idée républicaine.

Le chef-lieu Bourdeaux est un bourg de quinze à dix-huit cents âmes. De Bourdeaux on aurait pu dire ce que M. Maquan dit de Salernes : « Riches et pauvres, bourgeois et paysans, patrons et ouvriers, et, ce qui n'est pas moins rare, protestants et catholiques y vivaient dans le plus complet accord d'opinions. »

(1) Voir le rapport du général Lapène, cité plus haut.

Le « parti de l'ordre » n'existait pas dans ce canton. Ajoutons, pour être juste, que l'unanimité y avait produit d'excellents effets. Ces braves gens étaient naïvement républicains, sans connaître les divisions ni les passions jalouses qui gangrenaient ailleurs leur parti.

On conçoit l'effet produit dans un semblable pays par la nouvelle des décrets du 2 décembre. Les républicains influents dirent à ces paysans que ce qui les passionnait si fort, la République, la liberté, étaient perdues, s'ils ne prenaient les armes pour les défendre. Ils se levèrent en masse.

Le jeudi et le vendredi, les chefs qui attendaient toujours les ordres de Valence eurent toutes les peines du monde à retenir leurs hommes.

Le samedi, le tocsin sonna de toutes parts. A l'entrée de la nuit, l'insurrection éclata dans toutes les communes des cantons de Dieu-le-Fit, Bourdeaux, Marsanne et partie de Crest (sud), et nulle part elle ne fut souillée d'excès.

A Bourdeaux, la foule réunie était surtout bruyante et joyeuse. Quelques voix proposèrent de désarmer les gendarmes. Un paysan fit remarquer que puisqu'ils demeuraient inoffensifs, mieux valait que le peuple les respectât et n'imposât pas à de braves militaires l'outrage d'un désarmement. Et la foule applaudit.

Des émissaires couraient de commune en commune, portant des messages, activant le mouvement. Le rendez-vous général était fixé pour le lendemain matin, à Saou, village à trois lieues de Crest.

Un incident héroï-comique égaya fort les paysans du village de Poët-Célarde.

Dès que le mot d'ordre y fut transmis, le maire de cette commune, A....., chaud démocrate, s'empressa d'appeler le peuple aux armes. Trouvant qu'on ne répondait pas assez vite à son appel, le maire court lui-même au clocher, empoigne la corde et sonne furieusement le tocsin. La vieille corde qui ne s'était jamais sentie secouée d'une semblable façon, casse. Le maire fait la culbute, le tronçon de corde à la main. C'était de mauvais augure, — un Romain aurait reculé, — mais le maire de Poët-Célarde n'avait pas de préjugés. Il se relève, revient à la Mairie, se ceint de son écharpe, prend son fusil à deux coups et conduit ses administrés à la défense de la République et de la Constitution (1).

Tous les contingents du canton de Bourdeaux réunis dans le bourg, au milieu de la nuit, par un clair de lune superbe, se disposèrent à prendre le chemin de Saou. M. Cavet, ancien commandant de la garde nationale, était en tête, en uniforme.

« Qu'on n'oublie pas que nous ne voulons que des volontaires! s'écria-t-il. »

Et la colonne défila, applaudie par les femmes et les enfants.

Un témoin oculaire de cette scène, non un acteur, nous disait naguère : « Je croyais assister à quelque épisode de la grande levée de 92. »

L'ardeur de cette population était telle que, le lendemain, un jeune clerc de notaire, pacifique garçon,

(1) L'aventure est restée populaire à Bourdeaux. Le maire A..... venait de mourir lorsqu'on nous la raconta.

Le « parti de l'ordre » n'existait pas dans ce canton. Ajoutons, pour être juste, que l'unanimité y avait produit d'excellents effets. Ces braves gens étaient naïvement républicains, sans connaître les divisions ni les passions jalouses qui gangrenaient ailleurs leur parti.

On conçoit l'effet produit dans un semblable pays par la nouvelle des décrets du 2 décembre. Les républicains influents dirent à ces paysans que ce qui les passionnait si fort, la République, la liberté, étaient perdues, s'ils ne prenaient les armes pour les défendre. Ils se levèrent en masse.

Le jeudi et le vendredi, les chefs qui attendaient toujours les ordres de Valence eurent toutes les peines du monde à retenir leurs hommes.

Le samedi, le tocsin sonna de toutes parts. A l'entrée de la nuit, l'insurrection éclata dans toutes les communes des cantons de Dieu-le-Fit, Bourdeaux, Marsanne et partie de Crest (sud), et nulle part elle ne fut souillée d'excès.

A Bourdeaux, la foule réunie était surtout bruyan
et joyeuse. Quelques voix proposèrent de désarm
les gendarmes. Un paysan fit remarquer que puisqu'
demeuraient inoffensifs, mieux valait que le peuple
respectât et n'imposât pas à de braves militaires l'
trage d'un désarmement. Et la foule applaudit.

Des émissaires couraient de commune en comm
portant des messages, activant le mouvement. L
dez-vous général était fixé pour le lendemain m
Saou, village à trois lieues de Crest.

Un incident héroï-comique égaya fort les
du village de Poët-Célarde.



qui n'était pas parti avec les autres, fut hué par les jeunes filles et les femmes et obligé de se cacher.

Dieu-le-Fit s'était aussi levé en masse. Le contingent du canton, conduit par Darier, traversa Bourdeaux quelques heures après.

Au Puy-Saint-Martin, canton de Crest (sud), un épicier, nommé Comte, se mit à la tête de l'insurrection et entraîna toute la commune, malgré la résistance du maire.

Saou, où devaient se concentrer les diverses colonnes, était déjà en insurrection. M. Alvier, régisseur des propriétés de M. Crémieux, et un paysan nommé Marcel, avaient soulevé la commune et s'empressaient de faire préparer des vivres et du vin pour les bandes fatiguées d'une longue marche.

C'était un curieux spectacle que celui que présentaient le village et ses abords dans cette matinée du 7 décembre. Le soleil était radieux, et les pittoresques rochers qui dominent le bassin de Saou, encadraient dignement le tableau formé par cette foule d'hommes de toute condition et de tout âge, vêtue de blouses, de redingotes, de casquettes, de chapeaux, hérissée de baïonnettes, de fusils de chasse, de fourches, grouillant, chantant, criant, gesticulant pêle-mêle. Cette véritable levée en masse comptait bien trois mille hommes, dont deux mille résolus et assez bien armés, les autres plutôt curieux que combattants.

Nul excès ne fut commis. Il y avait, peut-être bien, çà et là, dans le contingent de Dieu-le-Fit, quelques-unes de ces figures portant les stigmates du vice comme on n'en rencontre que trop dans les villes

manufacturières. Mais les rudes et honnêtes paysans, qui formaient la masse, se sentaient assez forts pour leur faire respecter ce qu'ils auraient envie de violer.

A Crest, le commandant Delamothe, informé par un rapport digne de foi de la marche des insurgés, fit compléter la redoute élevée à la tête du pont. La pièce de huit y fut placée en batterie. Lui-même, impatient de s'assurer de leur force, et ne redoutant nullement un pareil rassemblement de paysans sans organisation ni discipline, se mit en marche avec l'obusier, un fort détachement d'artilleurs à pied et à cheval, et la compagnie de ligne. Il se porta sur la route de Montélimart, accompagné du maire de Crest qui devait guider la colonne, le pays étant fort accidenté en cet endroit. Il était environ deux heures de l'après-midi.

Les républicains approchaient. Ils avaient quitté Saou vers onze heures et demie. M. Darier avait pris le commandement de la colonne. Il n'y avait, du reste, aucune organisation militaire. Tout le rassemblement marchait par communes, les drapeaux en tête. Croyant le département levé en masse; ils avançaient pleins de confiance. Ils ne croyaient pas trouver de résistance sérieuse à Crest ou, du moins, espéraient-ils y être rejoints par de nombreux contingents de la vallée de la Drôme. Ils comptaient, du reste, que l'artillerie s'empresserait de fraterniser avec eux.

Lorsque leur tête de colonne arriva au hameau de Lambres, situé dans un vallon, à une demi-lieue de Crest, M. Darier, qui sentait la nécessité de s'organiser en vue d'un combat possible, envoya un jeune homme

de Bourdeaux, qui lui servait d'aide-de-camp, arrêter la colonne au bas de la côte. Tout le rassemblement fut bientôt massé dans le vallon.

On demanda les anciens militaires. Ils étaient assez nombreux, et l'on désigna, à la hâte, parmi eux, les chefs autour desquels devaient se grouper les combattants de chaque commune.

On s'occupait de choisir des parlementaires à envoyer à Crest, lorsque, tout à coup, une femme parut au haut de la petite colline qui les séparait de la vallée de la Drôme et s'écria d'une voix perçante :

— Vous êtes perdus! voilà l'artillerie!

L'effet produit par ce cri d'alarme ne fut pas du tout celui qu'on pourrait croire. Les curieux et les timides restèrent au fond du vallon; mais deux mille hommes se déployant des deux côtés de la route, sur une longue ligne, avec une ardeur et un ensemble extraordinaires, marchèrent d'un pas rapide vers le haut du coteau.

Lorsqu'ils couronnèrent la hauteur, la colonne du commandant Delamothe était à trois cents mètres, à peine. Il fit faire halte et pointer le canon.

Les paysans républicains s'avançaient, débordant de beaucoup sa troupe. La plupart tenaient le fusil la crosse en l'air, et criaient :

— Vive l'artillerie! vivent nos frères! vive la République!

Un coup de canon, dont l'obus coupa un arbre en deux et emporta la tête d'un citoyen nommé Tariot, du Puy-Saint-Martin, arrêta court les paysans.

Mais leur hésitation ne dura qu'un instant. Le centre et la gauche ripostèrent par une vive fusillade, tandis

que la droite du rassemblement, formée par le contingent de Bourdeaux, s'élançait, à la voix de M. Cavet, de manière à tourner la troupe et à l'envelopper.

Le combat ne fut pas long. Les artilleurs eurent à peine le temps de tirer deux autres coups de canon, qu'assaillis de toutes parts, deux chevaux de la pièce étant blessés, il leur fallut songer à la retraite. Ce mouvement en arrière enflammant les paysans, ils s'élancèrent avec plus d'ardeur, et la retraite de la troupe se changea promptement en une course assez précipitée.

Les gens de Bourdeaux redoublaient de vitesse pour couper la route de Crest derrière les soldats et arriver sur la pièce. Le terrain planté en vignes reliées par des fils de fer gênait et ralentissait leur marche; l'obusier les devança et arriva enfin à la redoute du pont. Il était temps; l'un des chevaux s'abattit raide mort en ce moment.

La troupe allait retrouver ici tous ses avantages.

La redoute du pont avec la pièce de huit, les approches protégées par des maisons où se tenaient des soldats embusqués à toutes les fenêtres, n'était pas un obstacle facile à emporter.

L'obusier fut placé sur le quai intérieur de la ville de manière à enfiler la route de Montélimar qui débouche perpendiculairement à la rivière, mais non en face du pont.

Les autres défenseurs de la ville se tenaient rangés sur les quais et aux autres points menacés.

Les républicains s'étaient arrêtés et délibéraient. Un ouvrier de Crest, traversant la Drôme au péril de

sa vie, était venu les avertir de l'inaction de la ville et du reste du département. Mais ils étaient en ce moment trop exaltés de leur premier succès pour renoncer à la lutte.

Ils prirent donc la téméraire résolution de forcer le passage du pont. Le contingent de Bourdeaux voulut former la première colonne d'attaque (1).

Cette colonne se forma sur la route, à une certaine distance en arrière, compacte et serrée; elle entonna *la Marseillaise*, puis s'élança au pas de course, droit à la redoute.

Lorsqu'elle n'en fut plus qu'à cent pas, le canon, chargé à mitraille, tonna.

L'effet en fut terrible. Tout le premier peloton d'insurgés tomba sous cette seule décharge (2). La colonne s'arrêta, flotta un instant indécise, puis se rejeta sur les deux côtés du chemin.

Quelques hommes intrépides essayaient de la relancer. Un des tambours continuait de battre la charge. M. Cavet, la tunique déchirée par la mitraille, agitait son sabre. Le maire de Poët-Célarde, — le furieux sonneur de tocsin, — resté presque seul sur la route, criait :

— Allons, mes enfants, encore un effort! Nous les tenons!

(1) Aucun des journaux de l'époque n'ayant réellement raconté la petite bataille de Crest, nous prévenons les lecteurs qui seraient surpris de ces faits ignorés, que notre récit concorde parfaitement avec celui du général Lapène, cité plus haut.

(2) Parmi les braves qui furent tués là, se trouvait le citoyen Liénard, de Bourdeaux, jeune homme aimé et estimé de tous. Il était marié depuis deux mois à peine!

Ce fut inutile : les paysans se bornant à riposter à coups de fusil, n'osèrent pas tenter un nouvel assaut.

Cependant, se portant aussitôt en masse sur la digue de la rivière, à droite et à gauche du pont, embusqués dans les jardins, derrière des murs de clôture, dans des maisons éparses çà et là, ils engagèrent contre les défenseurs de Crest la fusillade la plus vigoureuse et la mieux soutenue.

Au-dessous du pont, surtout, le feu était très-vif. L'obusier fut pointé de ce côté pour contenir les tirailleurs insurgés. Fantassins et artilleurs ripostaient d'ailleurs avec intrépidité. Le canonnier Combrexelles, vieil et brave soldat, tomba mort, frappé d'une balle au front au moment où il pointait son obusier.

Au premier rang des républicains, sur la digue, on remarquait un jeune homme d'une des meilleures familles du pays, M. Vernet, de Bourdeaux (1). Employé au parquet du procureur général d'Alger, il était revenu depuis peu en convalescence chez lui. Républicain comme tous ses compatriotes, il avait marché des premiers, et faisait le coup de feu avec une rare bravoure. Le gland de sa calotte rouge fut emporté par une balle, et son paletot percé de cinq autres.

En face de la redoute et de l'autre côté, au-dessus du pont, le combat était aussi acharné. Un ancien zouave du Puy-Saint-Martin animait les paysans par

(1) M. Vernet est un proche parent de M. Émile Augier, de l'Académie française.

son exemple. Le canonnier Montigneul eut le bras cassé par une balle en rechargeant sa pièce. De trois à quatre heures surtout, le canon gronda avec vigueur, et la fusillade la mieux nourrie y répondit.

Même au milieu de cette scène de guerre civile, l'esprit français ne perdait pas ses droits. Un groupe de jeunes gens s'étaient embusqués autour d'une maisonnette d'où ils dirigeaient sur l'obusier une très-incommode fusillade. La pièce fut pointée sur la maisonnette qui leur servait d'abri. Un premier obus troua la barraque sans les déloger : un second n'eut pas plus d'effet.

La propriétaire, bonne vieille épouvantée, qui était restée jusqu'alors blottie dans un coin, sort furieuse de voir ainsi démolir sa maison. Elle accable d'injures les jeunes gens, et les somme de s'éloigner. Ils ne bougent. Un troisième obus éclate à l'intérieur. Cette fois, la vieille n'y tient plus. Elle saisit un vase plein d'eau et se met en mesure d'arroser les combattants.

La peur de l'eau fit ce que n'avait pu faire celle du feu. Les jeunes gens déguerpirent en riant et allèrent s'embusquer plus loin.

Cependant la nuit approchait. Beaucoup de paysans fatigués d'une lutte inutile, avaient déjà quitté la partie, lorsque, vers les cinq heures, cent cinquante des plus braves essayèrent un mouvement qui, exécuté plus tôt et avec ensemble, aurait pu leur donner la victoire.

Se glissant rapidement le long des bords de la rivière, contre les murs de la culée du pont, ils tour-

nèrent la redoute, débouchèrent derrière, de manière à la prendre par la gorge.

Une réserve de cavalerie se tenait sur le pont. Elle chargea avec tant d'à-propos, qu'elle culbuta ces hardis assaillants.

Ce fut le dernier épisode du combat. Il avait duré plus de trois heures en comptant celui de Lambres Les munitions de l'artillerie étaient épuisées; il restait à peine quelques coups de canon à tirer. Les républicains, malheureusement pour eux, ne s'en doutaient pas. A la tombée de la nuit leurs derniers tirailleurs s'éloignèrent.

La troupe, combattant à couvert, n'avait que très-peu souffert. Quant aux insurgés, leurs pertes n'étaient pas aussi graves qu'on le crut. Ils n'avaient guère perdu d'hommes qu'à la première décharge à mitraille. En tout, moins de quarante tués ou blessés.

Toutefois ce combat, dans lequel on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, — ou la solidité de la petite troupe de fantassins et d'artilleurs, ou l'intrépidité de ces paysans et bourgeois n'ayant jamais vu le feu, — ce combat, disons-nous, eut un résultat décisif. Les paysans, rebutés par cette rude résistance et surtout furieux d'avoir combattu isolés quand ils attendaient l'arrivée de tant d'autres bandes, emportèrent leurs blessés et regagnèrent leurs villages. Quelques chefs essayèrent vainement de les rallier au château de Divajeu, pour continuer la lutte; ils ne purent retenir que très-peu d'hommes, qui se dispersèrent le lendemain.

Cependant le bruit du canon avait produit un effet

inexprimable sur les communes républicaines du bord du Rhône, Mirmande, Cliousclat, etc. Les chefs avaient eu peine à les retenir avec le contre-ordre de Valence; au bruit du combat engagé, elles se levèrent.

Le lundi matin, près de dix-huit cents hommes envahissaient Loriol, chef-lieu de canton sur la route de Marseille à Lyon. Le poste télégraphique était coupé et les communications interceptées.

Il se produisit à Loriol un acte remarquable de résolution. Vingt-trois artilleurs de passage dans cette ville au moment de l'insurrection, s'armèrent de fusils des pompiers et se retranchèrent dans la Mairie, sous les ordres du fourrier Ernest. Ils signifièrent leur résolution de mourir plutôt que de se rendre et ne furent pas attaqués.

La nouvelle de la prise de Loriol, arrivant après celle du combat de Crest, jeta Valence dans une émotion facile à concevoir.

L'autorité militaire prit les mesures de défense les plus actives au dedans, aussi bien qu'au dehors. Des arrestations nombreuses, opérées tant dans le peuple que dans la bourgeoisie, avaient enlevé les hommes les plus influents du parti démocratique. Cependant, le lundi soir, il y eut un moment d'alarme. On annonçait que les insurgés de Loriol, que l'on croyait les mêmes que ceux de Crest, avaient été aperçus à quelques kilomètres de la ville.

Toute la garnison prit les armes, gardant les principales avenues avec quatre pièces de canon attelées. Le pont suspendu sur le Rhône fut fortement occupé de manière à repousser les insurgés des communes de l'Ar-

dèche, Guillerand, Charner, Soyon, Saint-Péray, etc., qui ne sont séparées de Valence que par le fleuve. Des reconnaissances furent poussées sur la route de Lyon, qui aurait pu être coupée par une bande formée à Chavannes, à la tête de laquelle marchaient le maire Boffard et son fils.

Dans l'intérieur de la ville, quatre cents gardes nationaux volontaires s'étaient armés pour concourir à la défense de l'autorité. Défense avait été faite de circuler dans les rues, et ordre donné de faire feu sur quiconque y contreviendrait.

Ces mesures atteignirent complétement leur but. La nuit fut tranquille, et dès le mardi les insurgés de Loriol se dispersèrent sans avoir rien entrepris.

Pendant que ces événements se passaient à Valence, de graves incidents s'étaient produits dans l'arrondissement de Montélimart.

La nouvelle du Coup d'État avait excité dans la ville de Montélimart la plus vive agitation. Le sous-préfet Laurette et le major Carmier du 13e de ligne, commandant la garnison, prirent conjointement des mesures vigoureuses pour réprimer toute tentative de résistance. L'ancien représentant Combier et quinze autres républicains influents furent arrêtés.

Tous les magasins d'armuriers furent occupés par la troupe, les fusils démontés et mis hors d'état de servir.

La petite ville de Pierrelate causait des inquiétudes. Sa garde nationale avait été dissoute par un décret antérieur au 2 décembre. On s'empressa de faire enlever les fusils qui furent transportés à Montélimart.

A Rochegude, canton de Saint-Paul-Trois-Châteaux, la Mairie fut envahie par le peuple et l'on procédait à l'élection d'une Commission révolutionnaire, lorsque le juge de paix, M. Desvigne, survint et décida les habitants à rentrer dans le calme.

La tranquillité de ces cantons se maintint d'autant plus facilement, que les nombreux affiliés des Montagnards attendaient de Valence par Montélimart, ce mot d'ordre qui ne leur fut pas transmis.

Un seul canton prit les armes, celui de Marsanne. Ce canton, situé dans la même vallée que celui de Bourdeaux, reçut le mot d'ordre par cette dernière ville. Un républicain d'une grande énergie, le citoyen Futtel, donna une vigoureuse impulsion à ce mouvement insurrectionnel. Dans la soirée du samedi, le mouvement s'y produisit en même temps qu'à Bourdeaux et Dieu-le-Fit ; mais au lieu de se réunir à la colonne qui marchait sur Crest, les républicains de Marsanne se rapprochèrent de Montélimart.

La nouvelle de cette prise d'armes causa d'autant plus d'inquiétude dans cette ville, qu'on entendait le tocsin sonner dans tous les villages de l'Ardèche situés de l'autre côté du Rhône. Les mesures déjà prises garantissaient la sécurité intérieure, mais à la condition de garder au dedans la majeure partie de la garnison.

A l'entrée de la nuit, le capitaine Polastron du 63e de ligne, poussa une reconnaissance vers le bourg de Sauzet, à la tête de cinquante hommes d'infanterie. Il rencontra plusièurs hommes isolés qui semblaient des éclaireurs insurgés. L'un d'eux fut tué en essayant de

fuir devant la troupe. La reconnaissance rentra après avoir poussé jusqu'à une lieue de la ville.

A onze heures et demie du soir, le garde champêtre de Marsanne arriva, non sans avoir couru de graves dangers. Il annonça que trois ou quatre cents hommes venaient de s'emparer des gendarmes de Marsanne, que le tocsin sonnait dans tout le val du Roubion, et que, sans nul doute, les insurgés marchaient vers Montélimart.

Une petite colonne de deux compagnies, l'une du 13e, l'autre du 63e, fut expédiée aussitôt pour aller occuper le bourg de Sauzet, sur le chemin de Marsanne.

La colonne partit un peu avant minuit. Le temps était serein et le clair de lune superbe. On entendait vers le val du Roubion le tintement sinistre du tocsin aux clochers de tous les villages.

La troupe, après avoir rencontré quelques groupes isolés qui se replièrent rapidement à son approche, arriva devant le village de Saint-Marcel, situé entre Montélimart et Sauzet. Il se trouve au haut d'une pente; le terrain est planté en vignes et la route avant d'y arriver est encaissée entre des talus assez élevés. Le capitaine aperçut distinctement une masse d'hommes armés qui en occupaient les abords.

Futtel était là avec cinq à six cents paysans républicains de Sauzet, Beaulieu, la Bâtie-Roland, Montbouché, Savasse, etc.

Le capitaine de la Pommerais partagea sa petite troupe en cinq sections. Trois devaient opérer par la route et enlever le village; les deux autres déployées

en tirailleurs, à droite et à gauche, dans les vignes, devaient couvrir les flancs de la colonne d'attaque (1).

A peine ces dispositions étaient-elles prises, qu'un long roulement de tambour se fit entendre parmi les républicains.

Un homme, porteur d'un drapeau tricolore, — c'était Futtel, — s'avance escorté de deux autres citoyens armés. Il fait signe qu'il veut parlementer.

M. de la Pommerais le somme de mettre bas les armes.

Futtel s'écrie :

— Soldats, la République est trahie, la Constitution violée; nous nous levons pour les défendre! Tirerez-vous sur vos frères? Vous êtes des nôtres, venez à nous!

Le capitaine lui enjoint de nouveau de mettre bas les armes.

— Vive la ligne! à nous nos frères! répondit-il.

Le premier peloton fait feu sur lui, mais ne l'atteint pas.

Futtel, alors, agite son drapeau et s'écrie :

— La République ou la mort! Et il rentre parmi les siens.

La fusillade s'engage aussitôt après cet incident. Les paysans, animés par l'exemple de leur chef, ne songent pas à reculer, et dirigent sur la troupe un feu bien nourri.

(1) Le rapport du général Lapène et le procès des sergents Drumigny et Paoletti, condamnés à mort pour lâcheté devant les insurgés, nous ont fourni les détails suivants sur ce combat à peu près inconnu.

La colonne d'attaque ne réussit pas à dépasser les premières maisons du village et se borne à se maintenir sur la route. La section de droite, commandée par le lieutenant Chas, se déploie dans les vignes et soutient péniblement le feu.

Quant à celle de gauche, à peine a-t-elle franchi le talus, qu'elle recule sous le feu des paysans, se débande et s'enfuit en désordre. Le lieutenant Casabianca s'élance pour rallier les fuyards; il en groupe une trentaine, leur rappelle les sentiments de l'honneur militaire et les ramène au combat. Mais, aux premières décharges, ces jeunes soldats qui n'avaient jamais vu le feu, sont saisis de terreur, abandonnent leur chef et le laissent presque seul.

Le capitaine de la Pommerais, compromis par cette déroute de son aile gauche, ordonna la retraite. Elle se fit en assez bon ordre, mais péniblement. Les paysans harcelèrent la petite troupe pendant près d'une heure. Le détachement emportant ses blessés rentra à Montélimart à cinq heures du matin.

Il était important de réparer cet échec. Dès le matin, une forte colonne composée de huit compagnies d'infanterie de ligne et de quelques gendarmes à cheval, sortit de Montélimart dans le but de pousser jusqu'au bourg de Sauzet. Le sous-préfet accompagnait la colonne.

Les paysans n'eurent garde d'essayer de tenir contre une troupe aussi forte. Ils se divisèrent en deux ou trois bandes. L'une, forte de deux cents hommes, était sur une montagne à l'ouest de Saint-Marcel. On voyait son drapeau et l'on distinguait fort bien ses cris et ses

chants. Une autre paraissait, à l'est, sur une hauteur à l'entrée du val Roubion.

La troupe entra à Saint-Marcel. La façade des premières maisons portait la trace des balles des soldats. On y trouva deux cadavres de paysans tués, la veille, et un blessé.

Le commandant essaya d'enlever le rassemblement qui était sur la montagne. Trois compagnies gravirent directement la position, pendant qu'une quatrième la tournait, pour envelopper les paysans. Ceux-ci s'aperçurent bien vite de la manœuvre, et s'éloignèrent en échangeant des coups de fusil avec les tirailleurs. Le bourg de Sauzet fut enveloppé bientôt après et occupé sans résistance. Les gendarmes firent deux prisonniers.

Toute l'expédition rentra le soir même à Montélimart.

La nouvelle du combat du pont de Crest et la rentrée dans leurs foyers des insurgés de Bourdeaux et Dieu-le-Fit amena, dès le lundi, le rétablissement de l'ordre dans tout le canton de Marsanne.

L'arrivée d'un régiment de ligne de Lyon, sous les ordres du colonel Couston, mit bientôt l'autorité à l'abri de toute crainte nouvelle. Des colonnes mobiles parcoururent les points insurgés, désarmèrent les communes et opérèrent de nombreuses arrestations. La tour de Crest reçut un grand nombre de ces prisonniers qui y attendirent leur départ pour l'Afrique.

La réaction fut violente, moins toutefois que dans quelques autres départements. Il n'y eut pas, que nous sachions, d'exécutions sommaires de prisonniers.

Quelques fugitifs ne quittèrent qu'assez tard la montagne.

Plusieurs d'entre eux furent pris dans la forêt de Saou, après avoir échangé quelques coups de fusil avec les soldats. En janvier encore, une colonne mobile eut un petit engagement à la chapelle de Saint-Brancas. Mais ces derniers restes de la résistance armée s'éteignirent bientôt, et le département de la Drôme, naguère si remuant, rentra dans un calme politique, qui devint bientôt de la torpeur.

CONCLUSION

Nous sommes arrivés au bout de notre tâche sans nous dissimuler ce qui manque à ces études pour présenter un tableau complet des événements de décembre 1851 dans les départements. Certains points demanderaient de plus amples développements. D'autres très-importants n'ont pu qu'être indiqués. Nous espérons que les lecteurs comprendront sans peine les difficultés qui ont souvent dû arrêter notre plume.

Cependant, tel que nous le présentons au lecteur, ce livre suffit déjà pour résoudre quelques questions d'un incontestable intérêt historique.

Le « parti de l'ordre » n'avait-il pas dépassé toute mesure dans ses terreurs, à l'approche de 1852?

La conduite du parti démocratique dans les lieux où il fut victorieux, justifie-t-elle les accusations qui lui ont été prodiguées?

Y a-t-il eu, en décembre 1851, une *Jacquerie* dans l'acception mauvaise du mot?

Les bandes d'insurgés ont-elles, sous prétexte de défendre la Constitution, promené dans les provinces le pillage, le meurtre, le viol et l'incendie?

Les excès commis dans la répression ne dépassent-ils pas, au delà de toute proportion, ceux que l'on peut reprocher à quelques-unes des bandes républicaines?

Tout homme de bonne foi qui aura lu ces pages ne peut hésiter à répondre.

APPENDICE

Note A

AFFAIRE D'EUGÈNE MILLELOT

Nous résumons, d'après *la Gazette des Tribunaux* et *le Droit*, le procès d'Eugène Millelot, accusé d'insurrection et assassinat devant le Conseil de guerre de Clamecy.

2e Conseil de guerre permanent de la 19e division militaire

Présidence de M. le colonel Martinprey du 65e de ligne

AUDIENCE DU 1er FÉVRIER

A onze heures, l'accusé est introduit. C'est un jeune homme blond et de petite taille; il porte la barbe et les cheveux longs; sa figure est pâle et amaigrie.

Sur les interpellations de M. le président, il déclara se nommer Eugène Millelot, imprimeur, âgé de vingt-huit ans, demeurant à Clamecy.

Après un incident soulevé par Me Alapetite, défenseur de l'accusé, le greffier lit les pièces de l'instruction desquelles il ressort qu'Eugène Millelot est accusé d'avoir été l'un des chefs de l'insurrection, d'avoir pillé la caisse du receveur particulier, et assassiné le sieur Munier, instituteur primaire, tué sur la place de la Mairie.

Nous allons donner les parties les plus saillantes de l'interrogatoire et des dépositions des témoins.

M. LE PRÉSIDENT. — Que dites-vous d'abord quant aux faits insurrectionnels ?

L'ACCUSÉ. — Eh bien! monsieur le président, quant aux faits insurrectionnels, je n'en repousse aucun, si ce n'est d'avoir usé de menaces vis-à-vis de l'imprimeur pour le forcer à imprimer nos proclamations.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous ne repoussez que la menace, mais non le fait d'avoir exigé l'impression de vos affiches?

L'ACCUSÉ. — Sans doute je ne nie nullement la part que j'ai prise à l'insurrection. Elle était légitime...

M. LE PRÉSIDENT. — Oh! vous pouvez continuer, nous ne voulons pas vous interrompre dans vos explications; nous ne soupçonnons pas, cependant, que vous ayez l'intention de faire du prosélytisme. Vous n'essayez pas, je pense, de propagande?

L'ACCUSÉ. — Eh! mon Dieu! nullement; je veux seulement vous donner la raison de mes actions...

M. LE PRÉSIDENT. — Oh! quant à cela, nous croyons parfaitement à vos convictions et à votre but, qui, pour nous, n'est pas douteux. Vous avez donc pris part à l'insurrection; vous l'avouez. Il ne reste plus que le fait relatif à l'assassinat. Celui-là, vous le niez, je crois?

L'ACCUSÉ. — Je ne nie pas avoir pu tuer M. Munier, mais si je l'ai tué, c'est pendant le combat et à mon insu, non traîtreusement. Je le déclare, la gendarmerie a fait feu la première. Nous avons riposté ; si M. Munier se trouvait devant nous, il est possible que j'ai eu le malheur de le tuer.

M. LE PRÉSIDENT. — Un témoin, Fèvre, affirme vous avoir vu personnellement.

L'ACCUSÉ. — Oui, il y a un témoin, mais il n'y en a qu'un seul, et pour moi, c'est un faux témoin, un misérable qui m'a représenté comme un lâche, se glissant vingt minutes

après l'action le long d'un mur pour tirer traîtreusement, lâchement. Ce fait là est la plus odieuse invention. Fèvre a varié trois fois. Il vous a dit que j'avais déchargé deux pistolets sur Munier, que je croyais démocrate. D'ailleurs, après la fusillade, loin de m'avancer contre quelqu'un, je m'occupais à transporter un blessé.

M. LE PRÉSIDENT. — Quel était ce blessé ?

L'ACCUSÉ. — Je ne le connais pas. Il faisait fort noir ; il était plus de huit heures.

Me ALAPETITE. — Ce blessé est connu, c'est Victor Darboude, flotteur.

L'ACCUSÉ. — Il y a autre chose. Fèvre prétend qu'avant l'insurrection j'aurais voulu l'entraîner avec nous : rien de moins vrai. Cet homme m'était trop suspect pour que j'eusse la pensée de le lier à notre cause.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais quels rapports aviez-vous avec lui ?

L'ACCUSÉ. — Je le connaissais comme appartenant à la police secrète.

M. LE PRÉSIDENT. — Cet homme, du moins, vous connaissait parfaitement ; il n'a donc pu se tromper sur votre identité. Quant à votre opinion sur cette personne, c'est une appréciation : sa déposition reste, et il me paraît difficile qu'il l'ait inventée.

L'ACCUSÉ. — Cette invention me paraît, à moi, tout à fait dans le rôle de cet homme.

M. LE PRÉSIDENT. — Oui, c'est possible . . . . Pour nous, nous ne cherchons la vérité que dans les témoignages rendus sous la foi du serment.

Me ALAPETITE. — Ce que je tiens dès à présent à constater, avant même qu'on entende le témoin Fèvre, c'est qu'il a fait trois dépositions contradictoires : ainsi, il dit d'abord avoir assisté à la fusillade, puis il déclare que pendant la fusillade, il était chez Mme du Coudret...

M. LE PRÉSIDENT. — Il me semble que vous tombez dans la défense... elle sera libre, complète, croyez-le bien, mais, pour le moment, laissez-nous procéder à l'interrogatoire comme nous l'entendons. Nous ne venons pas ici en ennemis, mais en gens honnêtes, loyaux. . Asseyez-vous, monsieur.

L'accusé fait de nouveau ressortir l'invraisemblance d'un assassinat auquel ne l'eût poussé nul mobile, nul ressentiment politique ou privé contre la victime, et l'on passe à l'audition des témoins.

JEAN FÈVRE, garde-port. — Le vendredi, il pouvait être huit heures du soir, Mme Morizot m'avait prié d'aller chercher sa fille chez M. Munier. Je dis à celui-ci que les troubles éclataient sur tous les points de la ville... Je rencontrai sur le canal une bande à la tête de laquelle étaient MM. Millelot *père* et fils. Ils m'interpellèrent et voulurent me faire crier : Aux armes! et me forcer à marcher avec eux. Je me réfugiai chez Mme du Coudret, marchande de tabac. J'entendis alors une première fusillade bientôt suivie d'une seconde; les insurgés coururent à la prison et en brisèrent les portes. Je sortis de chez Mme du Coudret, environ vingt minutes après la fusillade. Je vis M. Munier auprès de la Mairie, et l'accusé l'ajuster avec un pistolet; M. Munier tomba instantanément. J'étais si ému que je n'eus pas le courage d'apprendre à Mme Morizot la mort de son gendre.

L'ACCUSÉ murmure : le scélérat! infâme espion!

Me ALAPETITE. — Eh bien! je déclare que cette nouvelle déposition est encore en contradiction avec les autres recueillies dans l'instruction...

M. LE PRÉSIDENT. — Arrêtez; vous feriez peut-être votre plaidoirie si je vous laissais aller...

Me ALAPETITE. — Je tiendrais à ce que le Conseil remarquât bien...

M. LE PRÉSIDENT. — Le Conseil appréciera... Vous avez toujours l'air d'indiquer au Conseil ce qu'il a à faire.

Me ALAPETITE. — C'est loin de ma pensée.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est possible, nous voulons le croire, mais bien que ce ne soit pas dans vos intentions, c'est dans le fait... Comme tout à l'heure, vous ne vouliez que poser une question, et cependant vous plaidiez... N'intervertissons pas l'ordre du débat. Laissez-m'en la direction.

Me ALAPETITE. — Ce que je cherche, c'est à démontrer la contradiction. Ainsi, dans une première déposition, il dit avoir assisté à la fusillade, et plus tard il dit être resté chez Mme du Coudret.

LE TÉMOIN. — J'ai assisté... je veux dire que j'ai entendu la fusillade, j'étais chez Mme du Coudret.

Me ALAPETITE. — Je ne comprends pas précisément cette réponse.

M. LE PRÉSIDENT. — Pas d'appréciation, mais des questions.

Me ALAPETITE. — Y a-t-il eu deux fusillades?

LE TÉMOIN. — Oui, celle des insurgés et celle des gendarmes.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelle autre question?

Me ALAPETITE. — Les deux fusillades ont-elles été instantanées? (*Le témoin hésite.*)

M. LE PRÉSIDENT. — En vérité, nous posons au témoin des questions de manière à l'abrutir... Défenseur, avez-vous d'autres questions ?

Me ALAPETITE. — Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Eh bien ! posez-les aussi brièvement que possible.

Me ALAPETITE. — Sans doute; mais quand il s'agit de la tête d'un homme... il faut pourtant bien...

M. LE PRÉSIDENT. — Permettez, défenseur; comme vous, monsieur, nous apprécions cette considération, je vous prie

de le croire, monsieur. Vos sentiments sont honnêtes, je suppose, et vous voudrez bien croire que les nôtres ne sont ni moins honnêtes, ni moins humains.

Me Alapetite. — A quelle distance de la place se trouvait le témoin? A combien de mètres de la Mairie?

M. le Président au témoin. — Vous entendez ce qu'on vous demande; il est probable que vous n'aviez pas songé à mesurer... vous n'aviez pas de mètre, n'est-ce pas?

Me Alapetite. — Ma question est sérieuse... La place est assez grande, et c'était un moyen de contrôle utile. Le témoin a-t-il vu tomber M. Munier?

M. le Président. — Il l'a dit, il l'a donc vu.

Me Alapetite. — Oui, mais d'autres personnes peuvent-elles l'avoir vu comme lui?

M. le Président. — Il n'est pas chargé de faire une enquête, il ne répond que des faits qu'il a vus.

Me Alapetite. — A quelle place précise le témoin a-t-il vu tomber M. Munier?

M. le Président. — Vous demandez bien des choses à ce témoin; mais enfin, à quelle place précise serait tombé cet homme?

Le témoin. — Je ne saurais bien préciser.

M. le Président. — Eh! sans doute, nous vous transmettons les questions de la défense sans les apprécier.

Me Alapetite. — Cette question a encore un but très-sérieux, c'est afin de contrôler cette déposition par celle des autres témoins.

M. le Président. — Permettez, il est impossible de mettre quelqu'un sur une sellette aussi dure que celle où vous placez le témoin. Eh bien! il y a résisté. Je n'ai pu découvrir la moindre contradiction. Je crains que toute cette peine que vous prenez ne soit contraire à votre défense. Prenez moins de peine; la vérité se fera jour d'elle-même, il y a d'autres témoins.

Divers témoins déposent de faits se rapportant aux actes insurrectionnels. Ces dépositions sont peu importantes. Après celle du sieur Thirault, typographe, qui a imprimé les proclamations, le président demande à l'accusé s'il a quelque chose à dire.

L'ACCUSÉ. — Oui, j'ai à dire que le témoin Thirault n'a pas dit, comme on le prétend, que je l'ai menacé de ma baïonnette.

M. LE PRÉSIDENT. — Thirault, l'accusé vous a-t-il menacé de son fusil?

THIRAULT. — Mon Dieu, non, seulement il tenait sa baïonnette en avant; je ne sais pas si c'était volontairement.

M. LE PRÉSIDENT. — Toujours est-il que vous n'avez pas trouvé le geste gracieux.

L'ACCUSÉ. — Et voilà comment, en pressant les témoins, en les intimidant, l'on force et l'on dénature le sens d'une déposition !

Après quelques autres dépositions peu importantes, le receveur particulier Daupley dépose que l'accusé et le sieur Munier, condamné contumace, se sont rendus chez lui et l'ont sommé de livrer les fonds en caisse, ce qu'il n'a fait qu'après longue discussion et en exigeant un reçu. Répondant à une question du président, il ajoute que Millelot était armé d'une carabine à deux coups.

L'ACCUSÉ. — J'ai quelques observations à faire. Comme fonctionnaire public, le témoin se croit sans doute obligé de faire parade d'une fermeté qu'il n'a pas montrée... Je ne lui ai pas refusé de reçu, comme il semble l'insinuer; je ne pouvais songer à commettre une irrégularité.

M. LE PRÉSIDENT. — Millelot avait-il des pistolets ou une carabine.

LE TÉMOIN. — Il avait une carabine.

L'ACCUSÉ. — On ne se trompe pas aussi grossièrement que

cela. Il fallait que vous eussiez bien peur pour prendre mes pistolets de poche pour une carabine.

Les témoins Guéneau, Chalumeau et Tercy déposent des faits sans intérêt.

JEAN MITSAS, voltigeur. — Je conduisais l'accusé; il nous dit : Malheureux soldats, vous vous repentirez plus tard de ce que l'on vous fait faire ; la cause de la liberté aura, un jour, la victoire... ensuite, il a crié : Vive la République !

L'ACCUSÉ. — Ces détails sont insignifiants; j'ai pu parler devant ce militaire de mes convictions et de mes espérances. Je les partage encore.

JULIEN (Joseph) sortait de l'école; il a vu M. Munier sortir de la Mairie, il l'a suivi des yeux et l'a vu tomber après la première fusillade.

SÉROUDE (Pierre) a appris sur la place que M. Munier venait d'être blessé. C'était immédiatement après la fusillade. — Ce témoin était détenu comme insurgé, mais il a prêté serment.

TROTTÉ, menuisier, détenu comme le précédent. C'est lui qui a relevé M. Munier et l'a transporté dans son domicile avec l'aide de quelques autres insurgés. Il affirme formellement que c'est cinq à six minutes après la fusillade qu'il l'a relevé.

M. LE PRÉSIDENT. — Ceci contredit la version des vingt minutes.

Me ALAPETITE. — Le Conseil sait que cette version est celle du nommé Fèvre.

M. SIGROS dépose d'un fait contre la moralité du sieur Fèvre.

Après quelques autres témoignages sans importance, la parole est à Me Alapetite, défenseur de l'accusé.

Dans un éloquent plaidoyer, Me Alapetite s'efforce de démontrer l'inanité de l'accusation d'assassinat qui ne repose que sur la déposition d'un seul témoin. Il fait ressortir les

contradictions nombreuses de ce témoin avec lui-même et avec tous les autres témoins, l'impossibilité pour lui, s'il était chez Mme du Coudret pendant la fusillade, d'avoir vu tomber Munier, qui, d'après plusieurs témoins, a été tué entre les deux décharges. Il recherche la moralité du sieur Fèvre et conclut à la fausseté évidente de sa déposition.

Le président demande à l'accusé s'il a quelque chose à ajouter à sa défense.

Eugène Millelot se lève, s'avance un peu dans l'enceinte et prononce d'une voix émue quelques paroles que nous résumons ici :

« Je m'étais promis de rester calme sur ce banc, et j'ai tenu parole jusqu'à présent. Mais enfin, messieurs, à voir la manière dont vous avez pris vos informations et dont vous conduisez ces débats, vous me faites douter de la justice humaine.

« C'est depuis quelques jours, à peine, que je connais le crime dont on m'accuse. Si j'avais su d'avance la combinaison infernale avec laquelle ce scélérat veut me perdre, j'aurais préparé ma défense, j'aurais fait citer des témoins, je vous aurais prouvé clair comme le jour que je suis innocent.

« Non, je ne puis concevoir ce qui porte cet homme à me poursuivre d'une façon si cruelle. (L'accusé frappe de la main sur la table.)

« Il est une chose entre autres que je relève dans sa déposition. Il vous a dit qu'il avait vu mon père auprès de moi. Eh bien ! cela est faux. Vous le savez, en ce moment mon père était à sept lieues de Clamecy ; il soulevait les ouvriers des campagnes. Il accomplissait un devoir sacré. Nous pensions, nous, que c'était un devoir. On n'a pas examiné la direction de la balle dans le corps du malheureux Munier; si on l'avait fait, peut-être aurait-on vu que le coup venait de haut en bas; il y a eu des coups de feu tirés de la

tour de l'église, Munier est peut-être tombé frappé de l'un de ces coups.

« Messieurs, je ne crains pas la mort. Si vous ne me condamniez que pour crime d'insurrection, je ne songerais pas à me défendre. Je monterais sur l'échafaud, le front levé et je ne sourcillerais pas. On ne meurt pas tout entier quand on laisse après soi le souvenir d'un nom estimé et d'un honneur intact. C'est mon honneur que vous attaquez, et si je me défends, c'est que je ne veux pas mourir tout entier.

« Je suis persuadé qu'un jour la vérité se fera connaître. Fèvre, quand vous serez à votre lit de mort, dans dix ans, dans vingt ans peut-être, vous direz : J'ai menti et j'ai livré un innocent à la mort.

« Oui, Fèvre fera un aveu et l'aveu de ce scélérat... »

M. le Président. — Vous devez respecter le témoin; je vous ai laissé passer l'expression une fois, mais je ne puis pas vous laisser continuer.

L'accusé reprend la parole et termine par quelques paroles émues par lesquelles, comptant peu sur la justice des hommes, il se confie sans crainte à celle de Dieu.

Le Conseil entre en délibération et revient peu après rapportant une sentence qui condamne Eugène Millelot à la peine de mort.

L'accusé, ajoute le compte rendu donné par *le Siècle*, entend cette lecture sans que son visage trahisse un signe de faiblesse. Il se lève, et, levant la main et les yeux au ciel, il s'écrie :

« Je suis innocent. Vive la République ! »

Eugène Millelot s'évada peu de temps après sa condamnation. Il erra quelques jours aux environs de Clamecy et revint volontairement se constituer prisonnier.

La peine de mort prononcée contre lui fut commuée par le Président de la République, et il fut dirigé sur Cayenne. Il y mourut peu de temps après.

Note B

L'Opinion du Gers, dans son récit de la scène de la rue Balguerie, attribue à M. Alem-Rousseau ces paroles : Qu'il n'y a plus de lois, qu'il n'en reconnaît plus. M. E. Alem-Rousseau fils rectifia ce récit par la lettre suivante, publiée par *l'Opinion* du 28 décembre :

« Martinon, le 26 décembre 1851.

« Monsieur,

« On me communique à l'instant même l'article du journal *l'Opinion du Gers*, dans lequel, sous le titre de *Troubles du Gers*, vous mentionnez mon père, qui, à l'occasion de ces troubles, se trouve recherché et sous le coup d'un mandat d'arrêt.

« Sans consentir à discuter ni avec vous ni avec qui que ce soit les actes de mon père, j'affirme, en ma qualité d'homme présent à la scène de la rue Balguerie, que le langage que vous lui prêtez n'est pas celui qu'il a tenu. — Au lieu de dire, comme vous l'écrivez, *qu'il ne reconnaît plus de lois*, c'est, au contraire, le respect des lois qu'il n'a cessé d'invoquer. Interrogez si vous voulez, là-dessus, commissaire de police, magistrats, soldats, sergents de ville, peuple.

« Je comprendrais difficilement, Monsieur, que ma réclamation n'eût pas la publicité de votre article. Cela se doit en honneur.

« Recevez mes salutations.

« ÉMILE ALEM-ROUSSEAU. »

Note C

Immédiatement après les événements de décembre à Auch, une instruction fut commencée dans le but de découvrir l'auteur de la tentative de meurtre dirigée contre la sentinelle du général. Voici, d'après le témoignage de plu-

sieurs personnes honorables, et notamment celui de M. Edmond Sancet, habitant actuellement la ville d'Auch, ce qui se serait passé à cette occasion.

Divers indices portèrent la justice à soupçonner, pour l'auteur de cette tentative, le citoyen Délas *dit* Comté, ouvrier charpentier, détenu pour participation aux troubles. Or, le vrai coupable, détenu également pour les mêmes motifs, était un père de famille, ouvrier perruquier, qui avait révélé sa culpabilité à quelques-uns de ses camarades. Délas ne l'ignorait pas. Lorsqu'il apprit qu'il allait être traduit en Conseil de guerre, il dit à son co-détenu: « Ne crains rien; il me sera sans doute facile de prouver mon innocence; mais, quoi qu'il arrive, je ne te dénoncerai pas; tu es père de famille tandis que je suis garçon, je me ferais un cas de conscience de te faire arriver malheur. »

Délas tint héroïquement parole. Accablé par de fausses apparences, il fut condamné à cinq ans de travaux forcés sans qu'il accusât celui dont il connaissait la culpabilité.

Note D

L'opinion de l'innocence absolue de M. Cantaloup dans la tentative de meurtre dirigée sur le sous-préfet de Mirande est tellement répandue dans le Gers, que nous croyons devoir dire quelques-unes des graves raisons qui militent en sa faveur. Nous sommes d'autant plus à l'aise qu'il ne s'agit que d'un jugement par contumace, ce qui nous permet de ne pas heurter le respect dû à la chose jugée.

M. Terrail, comme on l'a vu dans le récit, est arrivé devant la Sous-Préfecture à la tête d'un groupe d'insurgés très-peu nombreux. Il affirme que M. Cantaloup n'en faisait pas partie; il l'aurait d'autant mieux remarqué, s'il y avait été, que M. Cantaloup était un homme influent, un chef, en un mot, qui n'aurait pas manqué de prendre place à côté de

lui. Après le coup de pistolet, M. Terrail ne l'a pas vu davantage. Il est vrai qu'en ce moment la foule était devenue considérable. Mais il y a un témoignage décisif. M. Delsol, de Mirande, mort en exil à Madrid, avait souvent raconté à ses compagnons d'exil, et notamment à M. Terrail, qu'au moment où celui-ci se dirigeait vers la Sous-Préfecture, lui, Delsol, sortit avec Cantaloup du café Pech, situé à l'autre bout de la ville. Ils étaient armés l'un et l'autre et se rendaient à l'appel du tocsin. Arrivés sur la place, ils achetaient de la poudre au débit de tabac et chargeaient leurs fusils, lorsque le bruit se répandit que le sous-préfet venait d'être blessé.

MM. Terrail et Delsol, en apprenant la condamnation de M. Cantaloup, réfugié comme eux en Espagne, lui offrirent de venir en France à leurs risques et périls pour témoigner en sa faveur s'il voulait purger sa contumace. M. Cantaloup refusa d'user de leur offre généreuse.

Ajoutons que tout Mirande connaît fort bien l'auteur du coup de pistolet, ouvrier de cette ville, mort depuis quelque temps.

Note E

Voici, d'après *la Gazette des Tribunaux*, la partie de la déposition de Charles Mical, qui a trait à Cazals :

— Après que notre maison eut été évacuée et que le maréchal-des-logis eut été assassiné, j'entrai à la caserne, je montai dans la chambre de Bruguières, et là, ayant rencontré Cazals *dit* le Caboussut, cet homme me dit : Le voilà *espatat* (étendu d'une manière ignoble). Il me coucha en joue et me menaça de me tuer si je parlais.

M. LE PRÉSIDENT. — Qui vous a dit cela, Cazals?

LE TÉMOIN. — Oui, monsieur... Le Caboussut avait mis le caleçon d'un gendarme, qui avait été abandonné.

Interrogé pour savoir s'il a reconnu Cazals, le témoin dit

que son émotion fut si grande qu'il ne le reconnut pas sur le moment. Ce n'est que plus tard, à Béziers, où il se trouvait en compagnie du gendarme Flacon, mis par hasard en présence de Cazals, il a reconnu l'homme de la gendarmerie.

Le gendarme Flacon, interrogé, s'exprime ainsi :

— Nous attendions que le procureur nous interrogeât; tout à coup Mical aperçut Cazals et me dit : « Voilà l'homme qui m'a couché en joue à la gendarmerie. » Je dois même ajouter que Cazals fut inquiet; il ne voulait pas sortir de la maison où il était venu me serrer la main, il se tenait près de la porte pour voir si je ne parlerais pas contre lui.

M. le Président à Charles Mical. — Comment était costumé Cazals?

Le témoin. — Il avait un pantalon clair qu'il avait ôté pour mettre le caleçon du gendarme, et c'est à ce moment que je le surpris.

Un défenseur. — Il voulait s'approprier ce caleçon, il volait!

Me Poutingon. — Il s'était bien approprié la carabine !

Dans l'audience suivante, Charles Mical, confronté avec Cazals, le reconnaît parfaitement et persiste, avec la plus grande énergie, dans sa déposition. La suite de cet incident ne manque pas d'intérêt.

M. le Président. — Comment donc n'avez-vous pas déclaré dans l'instruction ce que vous venez de déposer pour la deuxième fois?

Le témoin. — Je l'ai parfaitement déclaré; c'est qu'on ne l'aura pas écrit.

M. le Président. — Si vous aviez dit cela devant le juge de paix, je comprends qu'il eût omis de l'écrire, car il a fort mal fait l'instruction ; mais devant le juge d'instruction !

Le témoin. — C'est devant le juge de paix que j'ai déclaré pour la première fois le fait relatif à Cazals : il n'est pas étonnant qu'on l'ait passé, car le secrétaire disait souvent :

Ceci est inutile, un autre en a déposé, vous n'avez pas besoin de dire cela.

Mon deuxième interrogatoire a été fait par le commissaire de police, M. Nougaret, et, devant lui, je l'ai dit également; il n'aura pas voulu l'écrire.

M. Nougaret, interrogé, nie que Mical ait déposé de ce fait devant lui.

Pour en finir avec Cazals, notons un faux témoignage de cet homme qui fut prouvé avec la plus entière évidence.

Parmi les accusés se trouvait un sieur Maurel, ouvrier comme lui, et qu'il connaissait dès longtemps. Maurel avait été arrêté sur la seule déposition de Cazals; au procès, Cazals persista à l'accuser avec une précision et une énergie incroyables d'avoir pris part aux meurtres de Bruguières et de Lamm. Or, Maurel fit entendre six ou sept témoins qui avaient passé la nuit du 4 au 5 décembre avec lui dans une noce à Pezénas. Maurel avait couché avec deux des témoins et n'était arrivé à Bédarieux que le vendredi après midi. D'autres témoins l'avaient vu descendre de la diligence. Il fut acquitté sur le chef de meurtre, mais condamné à vingt ans de détention pour avoir assisté armé à l'enterrement des républicains tués à Bédarieux. Ajoutons que Charles Mical fut un instant arrêté comme faux témoin, et que, malgré les conclusions des défenseurs sur le fait de Maurel, Cazals resta libre.

Note F

Dans le récit que donne M. Maquan de la quadruple exécution de Lorgues, il est un point que nous avons écarté, parce qu'il mérite discussion.

Le narrateur dit, en parlant du gendarme blessé à l'œil qui fut l'unique exécuteur des quatre malheureux: « — Au « milieu d'outrages et d'insultes sans nombre, cet œil lui « a été arraché à l'aide d'un clou, au moment où il était

« fait prisonnier par les insurgés. Il a cru reconnaître les « auteurs de cet attentat, etc. » Tout prouve que ce fait est une pure invention. D'abord, M. Maquan, dans un récit très-détaillé de l'insurrection du Var, raconte, commune par commune, tous les faits insurrectionnels; il n'oublie ni un coup donné, ni une injure reçue, et nulle part il n'y a trace de cet œil arraché avec un clou au milieu d'outrages sans nombre. Aucun journal n'en a parlé, pas plus que M. Maquan lui-même dans le cours de son récit. Toutefois, il y a des considérations plus décisives. Les seuls gendarmes faits prisonniers furent les onze de la Garde-Freynet, six de Luc et cinq de Vidauban. Il ressort du récit donné par tous les journaux et par M. Maquan lui-même, qu'aucun de ces gendarmes n'a souffert aucun sévice. M. Maquan a été leur compagnon de captivité; il raconte dans *Trois jours au pouvoir des insurgés*, les moindres incidents de leur arrestation et de leur captivité, et nulle part ne paraît l'histoire de cet œil arraché à l'aide d'un clou.

Si nous en jugeons par le lieu d'origine des exécutés, un de Vidauban, un des Arcs, deux du Muy, communes voisines de Vidauban, il ne pourrait s'agir que des gendarmes de cette ville. Or, ceux-ci ont été arrêtés deux fois, relâchés d'abord, puis repris. M. Maquan le raconte, pages 24 et 26, et il y constate qu'ils n'ont souffert aucune violence.

Voici peut-être l'origine et l'explication de ce fait :

Le 5 décembre, un gendarme venant de la direction de Toulon traversa Vidauban porteur d'une dépêche. Quelques insurgés lui crièrent de se rendre, et, sur son refus, firent feu sur lui. Il ne fut nullement fait prisonnier et échappa grâce à la vigueur de son cheval. Était-ce celui-là qui fut l'exécuteur de Lorgues?

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III

DÉPARTEMENTS DU SUD-OUEST

TARN-ET-GARONNE — LOT — AVEYRON — LOT-ET-GARONNE

CHAPITRE IV

DÉPARTEMENTS DU SUD-OUEST

GERS

CHAPITRE V

DÉPARTEMENTS DU MIDI

PYRÉNÉES-ORIENTALES — HÉRAULT — GARD

CHAPITRE VI

DÉPARTEMENTS DU MIDI

MARSEILLE ET LE VAR

CHAPITRE VII

DÉPARTEMENTS DU MIDI

BASSES-ALPES ET VAUCLUSE

CHAPITRE VIII

DÉPARTEMENTS DU MIDI

ARDÈCHE ET DRÔME

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

P. am

